

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**Université de Batna 2 – Mostefa Ben Boulaid -  
Faculté des Lettres et Langues Étrangères  
Département de français**

**THÈSE DE DOCTORAT**

**Spécialité : Français**

**Option : Sciences du langage**

**Présentée par :**

**Karim MESSAOUDANI**

**Sous le thème :**

**Pour une approche phonético-sociolinguistique de l'accent étranger des  
maghrébins immigrés en Île-de-France.**

**Marqueur d'identité faisant obstacle sémantique à la communication  
verbale et à l'intégration sociale.**

**Sous la direction du :**

Professeur Leila BOUTAMINE

**Devant le jury composé de :**

- |                         |            |                             |
|-------------------------|------------|-----------------------------|
| • Dr BOUDJIR Ilhem      | Président  | Université de Batna2        |
| • Pr BOUTAMINE Leila    | Rapporteur | Université de Batna2        |
| • Pr DAKHIA Abdelouaheb | Examineur  | Université de Biskra        |
| • Dr BABA SACI Souad    | Examineur  | Université de Sétif         |
| • Dr BENTOUNSSI Ikram   | Examineur  | Université d'Oum el bouaghi |
| • Dr HADDADI Radhia     | Examineur  | Université de Batna2        |

2021/2022



# *Remerciements*

J'adresse mes vifs remerciements à Monsieur le professeur Samir ABDELHAMID pour son soutien, la pertinence de ses conseils, pour la qualité de la relation humaine dont il a fait preuve à mon égard.

Merci à mon directeur de thèse, professeure Leila BOUTAMINE, pour la confiance qu'elle m'a accordée me permettant de disposer d'une grande autonomie dans les adaptations de cette recherche face aux incontournables résistances du terrain. Merci une fois encore de m'avoir suivi tout au long de ce parcours et de m'avoir poussé à dépasser ce que je pensais être mes limites.

Je remercie également Madame le professeur Jacqueline VAISSIÈRE, tout d'abord, d'avoir accepté de m'inviter et de m'accompagner tout au long de mon stage scientifique, au sein du Laboratoire de Phonétique et Phonologie – LPP - Université Sorbonne Nouvelle – Paris III - France, et d'avoir mis à ma disposition le matériel nécessaire pour la constitution de mon corpus.

Mes remerciements s'adressent également à Christine MEUNIER, professeure au Laboratoire Parole et Langage – LPL - Aix-en-Provence - France, de m'avoir facilité la tâche, quant à l'ensemble des scripts et vidéos, nécessaires pour l'analyse phonétique.

Je tiens également à exprimer mes remerciements aux membres du Jury, qui ont accepté d'évaluer mon travail avec expertise et bienveillance.

Merci à tous les locuteurs qui ont bien voulu prêter leurs voix, ainsi qu'à tous les auditeurs sollicités pour mener à bien l'enquête et des tests perceptifs.

Ce travail n'aurait jamais pu voir le jour, ni aboutir, sans la présence constante de ma famille. Ma mère source de douceur et de bienveillance, mon père source de fierté, combatif et véritable pilier de ce projet.

Je remercie mon épouse pour sa patience durant la saisie de la thèse, et mes deux enfants tout mon amour.

J'adresse toute ma reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation et à l'aboutissement de cette thèse.

Merci à tous et bonne lecture.

# **TABLE DES MATIÈRES**

# TABLE DES MATIÈRES

## Remerciements

<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	P13
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....	P15
<b>LISTE DES GRAPHES</b> .....	P16
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	P17
<b>Résumé</b> .....	P19

<b>Introduction générale</b> .....	P22
------------------------------------	-----

## **PREMIÈRE PARTIE : IMMIGRATION ET INTÉGRATION SOCIALE**

### **CHAPITRE I : HISTOIRE DE L'IMMIGRATION ET INTÉGRATION DES MAGHREBINS**

<b>I-1- Histoire de l'immigration en Île-de-France</b> .....	P33
Introduction .....	P33
I-1-1- Définition d'immigration, immigré .....	P34
I-1-2- Histoire de l'immigration .....	P35
I-1-3- Diversité des origines géographiques .....	P36
I-1-4- Localisation des immigrés maghrébins en France .....	P37
I-1-5- Données sociolinguistiques .....	P38
I-1-6- Synthèse .....	P39
Conclusion .....	P40

<b>I-2- L'intégration sociale</b> .....	P41
Introduction .....	P41
I-2-1- Perte de langue : perte d'identité ? .....	P41
I-2-1-1- L'identité linguistique : une construction sociale .....	P41
I-2-1-2- L'action sur la langue .....	P42
I-2-1-3- Langue comme marqueur d'identité .....	P43
I-2-1-4- Pratique de la langue en situation de diglossie .....	P43
I-2-1-5- La langue et l'évolution de la société .....	P44
I-2-1-6- Langue comme marqueur d'identité .....	P44
I-2-1-7- L'intégration d'immigrés maghrébins en France .....	P44
I-2-1-8- Définition de l'intégration .....	P44
I-2-1-9- L'immigration maghrébine en France au XXe siècle .....	P45
I-2-1-10- Une intégration inégale .....	P46
I-2-1-11- Cohésion sociale .....	P47
I-2-1-12. L'image de l'autre .....	P47
Conclusion .....	P47

### **CHAPITRE II : CARACTÉRISTIQUES DES LANGUES SÉMITIQUES**

Introduction .....	P50
II-1- Caractéristiques phonétiques et morphologiques des langues sémitiques .....	P50
II-2- La langue arabe .....	P51
II-3- Fondement linguistique .....	P52
II-4- Structuration de la langue arabe .....	P53

II-4-1- L'arabe classique .....	P54
II-4-2- L'arabe standard moderne .....	P54
II-4-3- L'arabe médian .....	P55
II-4-4- L'arabe dialectal .....	P55
II-4-5- L'arabe maghrébin en France .....	P56
II-5- Niveau phonique : accent étranger .....	P57
II-6- La daridja non – standardisée .....	P57
II-7- Le système linguistique maghrébin de France .....	P58
II-8- Situation diglossique de l'arabe en France .....	P58
II-9- L'arabe de France, sa reconnaissance et l'insertion .....	P58
II-10- L'arabe maghrébin - daridja- en France et les institutions françaises .....	P58
II-11- Le domaine maghrébin .....	P60
II-12- Les parlers algériens .....	P61
II-13- Première réflexions menées autour de la phonétique .....	P63
II-14- Situation du Français et de l'arabe en France .....	P63
Conclusion.....	P64

### **CHAPITRE III : LES SONS ET LEURS FONCTIONS**

Introduction .....	P67
III-1- Langue et parole .....	P67
III-1-1-En linguistique.....	P67
III-1-1-2- Chez Saussure .....	P67
III-1-1-2-1- La langue .....	P68
III-1-1-2-2- La parole .....	P68
III-2- Signifiant et signifié.....	P68
III-2-1- Le signe .....	P69
III-2-1-1- La classification des signes .....	P69
III-2-1-2- Le signe linguistique .....	P71
III-2-2- Le signifié.....	P71
III-2-3- Le signifiant.....	P71
III-2-4- La signification.....	P72
III-2-4-1- La corrélation significative .....	P72
III-2-4-2- Les caractéristiques du signe linguistique.....	P72
III-2-4-3- Les étapes de l'analyse phonologique.....	P73
III-2-4-3-1- La segmentation.....	P73
III-2-4-3-2- La commutation .....	P73
III-2-4-4- Le phonème.....	P74
III-2-4-4-1- Le phonème entre son et sens .....	P74
III-2-4-4-2- Le phonème une valeur sémantique .....	P75
III-2-4-4-3- La paire minimale .....	P76
III-2- 5- Les traits distinctifs .....	P77
III-2-5-1- Les principaux traits articulatoires des phonèmes vocaliques .....	P77
III-2-5-1-1- L'antériorité ou la palatalité .....	P77
III-2-5-1-2- Le degré d'aperture.....	P78
III-2-5-1-3- L'oralité .....	P78
III-2-5-2- Les traits articulatoires des phonèmes consonantiques.....	P78
III-2-5-2-1- L'occlusion .....	P79
III-2-5-2-2- La constriction .....	P79
III-2-5-2-3- La latéralité .....	P80

III-2-5-2-4- La vibration.....	P80
III-2-5-2-5- La nasalité.....	P80
III-2-5-2-6- La labialité.....	P81
III-2-5-2-7- La dentalité.....	P81
III-2-5-2-8- La palatalité.....	P81
III-2-5-2-9- La vélarité.....	P81
III-2-5-2-10- L’apicalité.....	P82
III-2-5-2-11- La dorsalité.....	P82
III-2-5-2-12- L’uvularité.....	P83
III-2-5-2-13- La sonorité.....	P84
III-2-5-2-14- La surdit�.....	P84
Conclusion.....	P85

## **CHAPITRE IV : LES DEUX AXES DU LANGAGE ET LA BOUCLE DE LA COMMUNICATION VERBALE**

Introduction.....	P87
IV-1- Les deux axes du langage.....	P87
IV-1-1- Les rapports syntagmatiques.....	P87
IV-1-2- Les rapports paradigmatiques.....	P88
IV-2- Diachronie et synchronie.....	P89
IV-2-1- La linguistique diachronique.....	P89
IV-2-2- La linguistique synchronique.....	P90
IV-3- La boucle de la communication.....	P90
IV-3-1- L’encodage et le d�codage.....	P91
IV-3-2- Les fonctions du langage.....	P92
IV-3-3- Critique du sch�ma.....	P92
IV-4- Sp�cificit�s de la communication humaine.....	P93
IV-5- Les composantes phon�tiques dans la communication verbale.....	P93
IV-5-1- La communication verbale.....	P93
IV-5-1-2- La langue.....	P94
IV-5-1-3- Les l�vres.....	P94
IV-5-1-4- Le palais.....	P94
IV-6- Les facteurs influen�ant l’acquisition d’une langue seconde.....	P97
IV-7- La perception des sons �trangers.....	P98
IV-8- L’effet aimant de la langue maternelle.....	P99
IV-9- Syst�me phon�tique de l’arabe et du fran�ais.....	P103
IV-10- Qualit� et articulation des voyelles.....	P104
IV-10-1- Le mouvement des l�vres : s’allonge ou se r�tr�cit.....	P104
IV-10-2- Le volume ou le degr� d’aperture de la cavit� buccale.....	P105
IV-10-3- Le larynx.....	P105
IV-10-4- Les cartilages.....	P106
IV-10-5- Les muscles.....	P106
IV-10-6- Les muscles intrins�ques qui interconnectent les cartilages du larynx.....	P107
IV-10-7- Le r�le du voile du palais.....	P110
IV-11- Conqu�rir le droit � la parole.....	P112
Conclusion.....	P113

## **DEUXI ME PARTIE : L’ACCENT COMME SP CIFICIT  PHONIQUE**

## **CHAPITRE I : LA PHONÉTIQUE ET LA PHONOLOGIE**

Introduction .....	P117
I-1- La phonétique .....	P117
I-1-1- La phonétique articulatoire .....	P118
I-1-2- La phonétique perceptive .....	P118
I-1-3- La phonétique combinatoire .....	P118
I-1-4- La phonétique acoustique .....	P118
I-2- La phonologie.....	P118
I-2-1- La phonologie segmentale et suprasegmentale.....	P119
I-2-2- La phonologie segmentale .....	P119
I-3- Les organes de la parole .....	P119
I-4- Système phonétique du français .....	P120
I-5- Présentation et comparaison avec le système de l'arabe.....	P120
I-5-1- Les phonèmes.....	P120
I-5-2- Les consonnes orales.....	P121
I-5-3- Les consonnes nasales.....	P122
I-5-4- Les voyelles orales .....	P122
I-5-5- Les voyelles nasales .....	P122
I-5-6- Les semi-consonnes (Glissantes) .....	P123
I-5-7- Les consonnes .....	P123
I-5-8- Classification articulatoire des consonnes .....	P124
I-5-9- Les occlusives .....	P124
I-5-10- Les fricatives du français .....	P126
I-5-11- La consonne latérale /l/ .....	P127
I-5-12- Les différents allophones ou phonèmes /r/ .....	P128
I-5-13- Les occlusive voisées .....	P129
I-5-14- Les semi-consonnes encore appelées semi-voyelles.....	P129
Conclusion.....	P129

## **CHAPITRE II : SYSTÈMES CONSONANTIQUES : ARABE ET FRANÇAIS**

Introduction .....	P132
II-1- Comparaison des deux systèmes consonantique.....	P132
II-2- Système vocalique du français : propriétés articulatoires.....	P133
II-2-1- Voyelles antérieures non arrondies.....	P133
II-2-2- Voyelles antérieures arrondies.....	P134
II-2-3- Voyelles postérieures.....	P134
II-2-4- Voyelle nasale.....	P134
II-3- Aspects phonologiques .....	P136
II-4- Présentation des variétés dialectales de l'arabe maghrébin .....	P136
II-5- Le choix des variétés dialectales arabes.....	P137
Conclusion .....	P137

## **CHAPITRE III : L'ACCENT ÉTRANGER, SPÉCIFICITÉ PHONIQUE**

Introduction .....	P139
III-1- L'accent .....	P139
III-1-1- Niveau phonétique.....	P141
III-2- Introduction à la prosodie .....	P141
III-2-1- Définir la prosodie.....	P141
III-2-2- Difficultés de définition .....	P142



III-2-3- Niveau prosodique.....	P142
III-2-3-1- L'accent en français .....	P143
III-3- L'accent en arabe.....	P143
III-4- L'accent des locuteurs issus de l'immigration maghrébine.....	P145
III-5- Spécificités suprasegmentales .....	P145
III-5-1- L'intonation en français .....	P146
III-5-2- L'intonation en arabe .....	P146
III-6- Rythme en tant que marqueur « l'accentuation et la syllabe ».....	P147
III-7- L'influence sur le plan phonétique .....	P147
III-8- Accent maghrébin.....	P148
III-9- Paroles spontanées d'immigrés maghrébins interviewés dans la région parisienne .....	P148
III-10- L'accent entendu telle que peut l'appréhender la sociolinguistique.....	P149
III-11- L'accent étranger .....	P149
III-12- Manque d'études sociolinguistiques sur l'aspect phonique .....	P149
III-13- Situation sociolinguistique des maghrébins immigrés en banlieue parisienne.....	P150
III-14- La notion d'interstice et de culture interstitielle.....	P151
III-15- Accent, un élément phonétique .....	P154
III-16- L'accent marqueur d'une identité / d'une altérité .....	P155
III-17- L'intégration à l'égard des migrants maghrébins Île-de-France .....	P155
III-18- L'identité et ses marqueurs.....	P156
Conclusion.....	P157

## **PARTIE PRATIQUE : PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE**

### **CHAPITRE I : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE**

Introduction .....	P161
I-1- Présentation de la recherche .....	P161
I-2- Locuteurs.....	P161
I-3- Portrait des locuteurs.....	P162
I-4- Répartition des enquêtés selon l'âge et le sexe .....	P162
I-5- Les profils socioprofessionnels des participants .....	P163
I-6- Instruments d'enquête .....	P163
I-7- Description des questions d'entrevue.....	P164
I-8- Matériel .....	P164
I-9- Le corpus.....	P164
I-10- Questionnaire oral .....	P165
I-11- L'accent : critère de discrimination.....	P165
I-12- Résultats .....	P196
Conclusion .....	P203

### **CHAPITRE II : ANALYSE SOCIOLINGUISTIQUE DES DONNÉES OBTENUES**

Introduction .....	P205
II-1- Obstacles à la communication exolingue.....	P206
II-2- Phonétique et phonologie.....	P207
II-3- Habitudes linguistiques .....	P208
II-4- Malentendu d'origine phonétique .....	P209
II-5- Malentendu d'origine sémantique.....	P210
II-6- Naissance et évolution du français.....	P213
II-7- Maîtrise de la langue du pays d'accueil pour l'intégration des migrants .....	P214
II-8- Intégration sociale.....	P214

II-9- L'intégration des langues du répertoire .....	P216
II-10- L'hétérogénéité des pratiques linguistiques des locuteurs immigrés maghrébins .....	P217
II-11- Langue et cohésion sociale .....	P220
II-12- De l'intégration à la cohésion sociale .....	P222
II-13- L'accès aux droits .....	P223
II-14- Les limites de ce modèle .....	P223
II-15- Les conséquences de ces discriminations .....	P224
II-16- Un problème complexe .....	P224
Conclusion.....	P225

### **CHAPITRE III : LES MALENTENDUS D'ORIGINE PHONÉTIQUE**

Introduction .....	P227
III-1- Usage linguistique du français.....	P227
III-2- Les voyelles orales.....	P230
III-3- Malentendu d'origine phonétique.....	P232
III-4- Notion du crible phonologique .....	P233
III-5- Les écarts de prononciation des locuteurs .....	P234
III-6-Objet de l'étude .....	P234
III-6-1- Méthodologie .....	P235
III-6-2- Enregistrements et matériel.....	P235
III-6-3- Corpus et locuteurs.....	P235
III-6-3-1- Corpus .....	P235
III-6-3-2- Locuteurs.....	P236
III-6-4- Le niveau phonétique .....	P240
III-6-4-1- Les problèmes d'ordre phonétique.....	P240
III-6-5- Perception par le natif .....	P242
III-6-6- Les voyelles françaises.....	P244
III-6-7- Les traits articulatoires des phonèmes vocaliques.....	P248
III-7- La production de la parole .....	P250
III-7-1- Les organes de la phonation .....	P251
III-7-1-1- Le larynx et la phonation .....	P253
III-7-1-2- Les cordes vocales .....	P253
III-7-1-3- Les cavités supra-glottiques .....	P254
Conclusion.....	P255

### **CHAPITRE IV : ANALYSE PHONÉTIQUE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS OBTENUS**

<b>IV-1- Analyse phonétique des données obtenues.....</b>	<b>P257</b>
Introduction .....	P257
IV-1-1- Analyse du phonème [ɔ̃] .....	P260
IV-1-2- Degré d'aperture du conduit buccal .....	P262
IV-1-3- L'antériorité ou la palatalité .....	P262
IV-1-4- Le degré de labialité (ou arrondissement des lèvres).....	P263
IV-1-5- La nasalité .....	P263
IV-1-6- Analyse du phonème [ɑ̃] .....	P264
IV-1-7- Niveau Sémantique .....	P267
IV-1-8- Présentation des 06 mots tirés du texte .....	P268
IV-1-9- Analyse du phonème /e/ .....	P269

IV-1-10- Analyse du phonème /i/ .....	P271
IV-1-11- Analyse des paires minimales .....	P271
IV-1-12- Conclusion sur la pertinence des deux voyelles orale [i] [e] .....	P273
IV-1-13- Le phonème ciblé /y/ .....	P275
IV-1-14- Voyelle antérieure arrondie /y/ .....	P275
IV-1-15- Le phonème /u/ cible de nos locuteurs .....	P276
IV-1-16- Description des voyelles .....	P276
IV-1-17- Analyse du phonème /y/ .....	P277
IV-1-18- Analyse du phonème /u/ .....	P278
IV-1-19- Le phonème ciblé /y/ .....	P282
IV-1-20- Cible de nos locuteurs /i / .....	P283
IV-1-21- La confusion [y] / [i] .....	P284
IV-1-21-1- Le phonème /i/ .....	P284
IV-1-21-2- Le phonème /y/ .....	P284
IV-1-22- La confusion [y] / [i] .....	P287
IV-1-22-1- Analyse du phonème /y/ .....	P287
IV-1-23- La confusion [y] / [i] .....	P287
IV-1-23-1- Analyse du phonème /i/ .....	P288
IV-1-23-2- Niveau Sémantique .....	P290
IV-1-24- Récapitulation .....	P290
IV-1-24-1- Analyse des différents phonèmes .....	P291
IV-1-25- La première paire minimale : Pontage / Potage .....	P291
IV-1-25-1- Analyse du phonème [ɔ] .....	P291
IV-1-25-2- Les voyelles nasales .....	P293
IV-1-25-3- Dénasalisation .....	P293
IV-1-25-4- Auditeurs .....	P295
IV-1-26- Les phonèmes /e/-/i/ paire minimale .....	P295
IV-1-26-1- Résultat des auditeurs .....	P297
IV-1-27- Analyse du phonème [ɛ̃] : inventaire [ɛ̃vãtɛʁ] .....	P298
IV-1-28- Analyse du phonème /e/ : éventaire [evãtɛʁ] .....	P299
IV-1-29- Confusion entre le phonème / ɛ̃ / et le phonème /i/ .....	P299
IV-1-30- Analyse du phonème [ɛ] : serre [sɛʁ] .....	P301
IV-1-31- Résultat .....	P301
IV-1-32- Analyse du phonème /œ/ : sœur [sœʁ] .....	P302
IV-1-32-1- Voyelle antérieure arrondie [œ] .....	P302
Conclusion .....	P305
<b>IV-2- L'assimilation</b> .....	<b>P307</b>
Introduction .....	P307
IV-2-1- Les contraintes de l'assimilation .....	P309
IV-2-2- Les traits pertinents .....	P309
IV-2-2-1- Le mode d'articulation .....	P309
IV-2-2-2- Le lieu d'articulation .....	P310
IV-2-2-3- La nasalité .....	P310
IV-2-2-4- Au niveau consonantique .....	P310
IV-2-2-5- La réalisation de la nasale palatale [ɲ] .....	P310
IV-2-4- L'assimilation consonantique .....	P314
IV-2-4-1- La détermination de l'assimilation .....	P314
IV-2-5- Les types d'assimilation consonantiques .....	P315

IV-2-6- Les contraintes de l'assimilation.....	P317
IV-2-6-1- Les traits pertinents.....	P317
IV-2-7- Les types de l'assimilation.....	P317
IV-2-7-1- Assimilation régressive, progressive ou double .....	P318
IV-2-7-1-1- L'assimilation régressive.....	P318
IV-2-7-1-2- Assimilation progressive .....	P321
IV-2-7-1-3- Assimilation double.....	P323
IV-2-8- Assimilation directe .....	P328
IV-2-8-1- Au sein d'un même mot.....	P328
IV-2-8-2- Au sein d'une même phrase.....	P331
IV-2-9- Assimilation indirecte .....	P332
IV-2-9-1- Assimilation partielle.....	P332
IV-2-9-2- L'assimilation totale .....	P335
IV-2-10- L'assimilation à distance.....	P335
IV-2-10-1- Dilation régressive .....	P335
IV-2-10-2- Dilation double .....	P336
IV-3- Interprétation des résultats obtenus.....	P336
IV-3-1- Résultats de l'analyse.....	P337
IV-3-2- L'influence d'un accent sur la communication verbale .....	P345
Conclusion .....	P348
<b>Conclusion générale</b> .....	P351
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	P360
<b>ANNEXES</b> .....	P380

## LISTE DES FIGURES

Fig. 01 : Localisation du Maghreb.....	P33
Fig. 02 : Île-de-France.....	P34
Fig. 03 : Géographie dialectale du domaine arabophone.....	P53
Fig. 04 : Carte géographique MAGHREB.....	P61
Fig. 05 : La nasalité.....	P80
Fig. 06 : La labialité.....	P81
Fig. 07 : Voute palatine.....	P82
Fig. 08 : L'apicalité et la dorsalité.....	P83
Fig. 09 : Uvule palatine.....	P84
Fig. 10 : Les axes du langage.....	P89
Fig. 11 : de la boucle de la communication selon Shannon et Weaver.....	P91
Fig. 12 : Le palais.....	P95
Fig. 13 : Les muscles extrinsèques du larynx d'après Lumby dans (Marchal 80).....	P107
Fig. 14 : Schéma simplifié du larynx.....	P108
Fig. 15 : Les muscles crico-aryténoïdiens.....	P109
Fig. 16 : Le voile du palais.....	P111
Fig. 17 : Les cavités supraglottiques.....	P112
Fig. 18: [p].....	P125
Fig. 19: [b].....	P125
Fig. 20 :[t].....	P125
Fig. 21 : [d].....	P125
Fig. 22: [k].....	P126
Fig. 23: [g].....	P126
Fig.24:[f].....	P127
Fig. 25: [s].....	P127
Fig. 26: [ʃ].....	P127
Fig. 27: [v].....	P127
Fig. 28: [z].....	P127
Fig. 29: [ʒ].....	P127
Fig. 30: [l].....	P128
Fig. 31: [ʁ].....	P128
Fig. 32: [m].....	P129

Fig. 33: [n].....	P129
Fig. 34: [ɲ].....	P129
Fig. 35: [ŋ].....	P129
Fig. 36 : Schéma de la communication verbale selon Marcin Sobieszczanski.....	P201
Fig. 37 : Schéma de la communication verbale d’après Shannon.....	P202
Fig. 38 : Crible phonologique.....	P233
Fig. 39 : Trapèze vocalique du français.....	P241
Fig. 40 : Niveaux articulatoires.....	P245
Fig. 41 : Aperture et oralité du [ɑ].....	P246
Fig. 42 : Aperture et oralité du [e].....	P247
Fig. 43 : Schéma de la production de la parole.....	P250
Fig. 44 : Schéma des réalisations physiques des phonèmes .....	P250
Fig. 45 : L’appareil phonatoire.....	P252
Fig. 46 : Élément du système phonatoire.....	P252
Fig. 47 : Le larynx.....	P253
Fig. 48 : Le larynx et cordes vocales.....	P253
Fig. 49 : Vue au laryngoscope des plis vocaux.....	P254
Fig. 50 : La cavité buccale.....	P255
Fig. 51 : Position du voile du palais.....	P260
Fig. 52 : La nasalité du [ɔ̃].....	P261
Fig. 53 : Axe antéropostérieur.....	P262
Fig. 54 : Nasales.....	P263
Fig. 55 : La nasalité du [ɑ̃].....	P264
Fig. 56 : Aperture – antéropostériorité et labialité.....	P265
Fig. 57 : Aperture du phonème /e/.....	P270
Fig. 58 : Dorsum vers l’avant.....	P278
Fig. 59 : Articulation du /u/.....	P279
Fig. 60 : La labialité du [u].....	P280
Fig. 61 : l’aperture du [y].....	P281
Fig. 62 : L’aperture du [u].....	P281
Fig. 63 : Phonèmes /i/ et /y/ - Traits arrondi/écarté.....	P286
Fig. 64 : L’arrondissement du [y].....	P288
Fig. 65 : Étirement du [i].....	P289

**Fig. 66 : Position du voile du palais..... P299**

**Fig. 67 : [d] consonne linguo-dentale sonore..... P325**

**Fig. 68 : [t] et [s] deux consonnes linguo-dentales sourdes..... P325**

### **Tableau des abréviations**

<b>FLCI</b>	<b>français langue de communication et d'intégration</b>	<b>P 23</b>
<b>L1</b>	<b>Langue maternelle</b>	<b>P 28</b>
<b>L2</b>	<b>Langue cible</b>	<b>P 28</b>
<b>Fig</b>	<b>Figure</b>	<b>P 33</b>
<b>ONI</b>	<b>Office nationale d'immigration</b>	<b>P 35</b>
<b>OFPRA</b>	<b>Office français de protection des réfugiés et apatrides</b>	<b>P 35</b>
<b>INSEE</b>	<b>Institut nationale de la statistique et des études économiques</b>	<b>P 36</b>
<b>BTP</b>	<b>Bâtiments et travaux publics</b>	<b>P 45</b>
<b>SMS</b>	<b>Short message satellite</b>	<b>P 59</b>
<b>SNED</b>	<b>Société nationale d'édition et de diffusion</b>	<b>P 117</b>
<b>API</b>	<b>Alphabet phonétique internationale</b>	<b>P 142</b>
<b>HALDE</b>	<b>Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité</b>	<b>P 153</b>
<b>LPP</b>	<b>Laboratoire de phonétique et de phonologie</b>	<b>P 164</b>
<b>LF</b>	<b>Locutrice femme</b>	<b>P 168</b>
<b>MIF</b>	<b>Maghrébin immigré en Ile-de-France</b>	<b>P 168</b>
<b>EXT</b>	<b>Extrait</b>	<b>P 178</b>
<b>L2</b>	<b>Langue cible</b>	<b>P 196</b>
<b>FLI</b>	<b>Français langue d'intégration</b>	<b>P 214</b>
<b>CECRCL</b>	<b>Cadre européen commun de référence pour les langues</b>	<b>P 218</b>
<b>LM</b>	<b>Langue maternelle</b>	<b>P 231</b>
<b>LH</b>	<b>Locuteur homme</b>	<b>P 285</b>
<b>i.e.</b>	<b>Id est</b>	<b>P 314</b>

## LISTE DES GRAPHES

<b>Graphe 01 : courbe représentative [ɔ̃].....</b>	<b>P261</b>
<b>Graphe 02 : courbe représentative [ɑ̃].....</b>	<b>P265</b>
<b>Graphe 03 : Courbe représentative [e].....</b>	<b>P270</b>
<b>Graphe 04 : Courbe représentative [i].....</b>	<b>P272</b>
<b>Graphe 05 : Courbe représentative [y].....</b>	<b>P275</b>
<b>Graphe 06 : Courbe représentative [u].....</b>	<b>P276</b>
<b>Graphe 07 : Courbe représentative [y].....</b>	<b>P282</b>
<b>Graphe 08 : Courbe représentative [i] .....</b>	<b>P283</b>
<b>Graphe 09 : Courbe représentative [ɔ̃].....</b>	<b>P292</b>
<b>Graphe 10 : Courbe représentative [ɔ].....</b>	<b>P294</b>
<b>Graphe 11 : Courbe représentative [e].....</b>	<b>P296</b>
<b>Graphe 12 : Courbe représentative [ɛ̃] .....</b>	<b>P300</b>
<b>Graphe 13 : Courbe bleue représentative.....</b>	<b>P303</b>
<b>Graphe 14 : Courbe rouge représentative.....</b>	<b>P303</b>
<b>Graphe 15 : Courbe englobante.....</b>	<b>P304</b>
<b>Graphe 16 : Zone de déviation phonique.....</b>	<b>P304</b>



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 01 : Classification articulatoire des consonnes.....	P124
Tableau N° 02 : Les trois variétés dialectales présentées.....	P136
Tableau N° 03 : Portrait des locuteurs.....	..P162
Tableau N° 04 : Répartition des enquêtés.....	P162
Tableau N° 05 : Les profils socioprofessionnels des participants.....	P163
Tableau N° 06 : Présentation générale des résultats obtenus.....	P194
Tableau N° 07 : « les paires minimales » tirés de notre texte.....	P239
Tableau N° 08 : Abréviations des locuteurs maghrébins installés en Île-de-France...	P240
Tableau N° 09 : Les abréviations : Auditeurs Français.....	P240
Tableau N° 10 : Les voyelles françaises.....	P244
Tableau N° 11 : [ɟ] et [ã] Liste des premières paires minimales.....	P257
Tableau N° 12 : Aperture et nasalité.....	P260
Tableau N° 13 : Les voyelles nasales du français.....	P262
Tableau N° 14 : Aperture et labialité.....	P264
Tableau N° 15 : [e] et [i] « Les paires minimales » .....	P268
Tableau N° 16 : L'aperture.....	P269
Tableau N° 17 : L'aperture.....	P271
Tableau N° 18 : [y] et [u].....	P274
Tableau N° 19 : L'antériorité.....	P277
Tableau N° 20 : La postériorité.....	P278
Tableau N° 21 : L'arrondissement.....	P287
Tableau N° 22 : La labialité.....	P288
Tableau N° 23 : L'aperture.....	P289
Tableau N° 24 : L'oralité.....	P291

<b>Tableau N° 25 : L'aperture et la nasalité.....</b>	<b>P298</b>
<b>Tableau N° 26 : L'aperture et l'oralité.....</b>	<b>P299</b>
<b>Tableau N° 27 : La labialité.....</b>	<b>P301</b>
<b>Tableau N° 28 : La labialité.....</b>	<b>P302</b>
<b>Tableau N° 29 : Obstacle.....</b>	<b>P321</b>
<b>Tableau N° 30 : Subsister.....</b>	<b>P322</b>
<b>Tableau N° 31 : Assimilation régressive.....</b>	<b>P329</b>
<b>Tableau N° 32 : Obstacle.....</b>	<b>P330</b>
<b>Tableau N° 33 : Maintenant.....</b>	<b>P333</b>
<b>Tableau N° 34 : Trop de temps.....</b>	<b>P335</b>
<b>Tableau N° 35 : Surtout .....</b>	<b>P335</b>
<b>Tableau N° 36 : Beaucoup.....</b>	<b>P336</b>
<b>Tableau N° 37 : Disséminer.....</b>	<b>P336</b>

## **Résumé :**

Le but de ce travail de recherche vise essentiellement la mise en relief du rôle primordial que peuvent jouer les systèmes phonologiques dans la perception et la production de l'accent étranger. Celui-ci est mal perçu, et indique que le parler des locuteurs issus de l'immigration maghrébine en Île-de-France peut présenter une source d'ambiguïté. Souvent les locuteurs natifs, parviennent à détecter certains traits qui diffèrent de leur prononciation et provoquent un effet de sens.

Notre étude repose sur la collecte et la mise en rapport, d'informations et de faits qui peuvent être quantifiés et mesurés ou de faits sociaux qui peuvent être convertis en chiffres. Ce type d'étude est basé sur la mesure des opinions à travers une enquête, un questionnaire oral ou bien la mesure du comportement par l'observation.

L'analyse et l'interprétation des données issues des enquêtes et entretiens ont permis de saisir la réalité linguistique, identitaire et culturelle des locuteurs non natifs. Ainsi, la mise en parallèle des phonèmes du français montre qu'ils ont des difficultés de les reproduire comme les natifs. Ceci est dû aux configurations articulatoires n'existant pas en arabe. Ce qui fait, que les nouveaux sons perdent leurs identités et entraînent des divergences significatives. Ce fait nous a conduit à établir un questionnaire oral pouvant nous aider à vérifier les hypothèses postulées pour discerner ce qui est perçu lorsqu'on confronte phonologiquement la réalisation des voyelles nasales/orales en français par les non natifs y compris dans la perception de l'accent étranger par les juges natifs.

D'une certaine façon, la communication verbale montre davantage d'insuffisances étroitement liées à l'inintelligibilité. Par ailleurs le phénomène semble moins simple à expliciter, celui de l'immigration et les enjeux qui y sont rattachés. Le plus souvent, le problème se pose en termes d'intégration sociale, de cohésion sociale ; et également d'exclusion sociale.

Nous nous employons à montrer que le locuteur maghrébin immigré en Île-de-France vit un « mal-être social », le poussant à choisir entre garder son accent marqueur d'identité, l'empêchant, ainsi, de communiquer intelligiblement avec les auditeurs natifs ou rompre avec son accent phonique pour mieux s'intégrer avec les valeurs culturelles du pays d'accueil.

## **Mots clés :**

Locuteur non natif /auditeur natif – communication verbale – son/sens – code commun – confusion – intelligibilité – phonétique / phonologie – articulation – accent étranger – spécificité phonique – identité – cohésion sociale – intégration sociale – assimilation – altérité – exclusion sociale.

## ملخص:

الهدف من هذا العمل البحثي هو في الأساس تسليط الضوء على الدور الأساسي الذي يمكن أن تلعبه الأنظمة الصوتية في إدراك وإنتاج اللهجة الأجنبية. وهذا مفهوم بشكل سيئ ، ويشير إلى أن خطاب المتحدثين من أصول مغربية مهاجرة في إيل دو فرانس يمكن أن يمثل مصدر غموض. غالبًا ما يكون المتحدثون الأصليون قادرين على اكتشاف سمات معينة تختلف عن طريقة نطقهم وتسبب تأثيرًا معنويًا.

تعتمد دراستنا على جمع وربط المعلومات والحقائق التي يمكن تحديد كميتها وقياسها أو الحقائق الاجتماعية التي يمكن تحويلها إلى أرقام. يعتمد هذا النوع من الدراسة على قياس الآراء من خلال مسح أو استبيان شفهي أو قياس السلوك عن طريق الملاحظة.

أتاح تحليل وتفسير البيانات من الدراسات الاستقصائية والمقابلات فهم الواقع اللغوي والهوية والثقافي للمتحدثين غير الناطقين بها. وبالتالي ، فإن مقارنة الصوتيات للغة الفرنسية تظهر أنهم يجدون صعوبة في إعادة إنتاجها مثل السكان الأصليين. ويرجع ذلك إلى التكوينات المفصلية غير الموجودة في اللغة العربية. نتيجة لذلك ، تفقد الأصوات الجديدة هويتها وتؤدي إلى اختلافات كبيرة. دفعتنا هذه الحقيقة إلى إنشاء استبيان شفوي يمكن أن يساعدنا في التحقق من الفرضيات المقترحة لتمييز ما يتم إدراكه عندما يواجه المرء صوتيًا تحقيق حروف العلة الأنفية / الشفوية باللغة الفرنسية من قبل المواطنين غير الأصليين ، بما في ذلك إدراك اللهجة الأجنبية من قبل الأصليين الحكام .

بطريقة ما ، يُظهر الاتصال اللفظي المزيد من أوجه القصور المرتبطة ارتباطًا وثيقًا بعدم الوضوح. علاوة على ذلك، يبدو تفسير ظاهرة الهجرة والمسائل المرتبطة بها أقل سهولة. في أغلب الأحيان ، تنشأ المشكلة من حيث التكامل الاجتماعي والتماسك الاجتماعي ؛ وكذلك الاستبعاد الاجتماعي.

نحن نعمل على إظهار أن المتحدث المغربي هاجر إلى إيل دو فرانس يعاني من "ضائقة اجتماعية" ، مما يدفعه للاختبار بين الحفاظ على لهجته كعلامة للهوية ، وبالتالي منعه من التواصل بشكل واضح مع المستمعين بلهجتهم الصوتية للتكامل بشكل أفضل مع القيم الثقافية للبلد المضيف.

## الكلمات الدالة :

متحدث غير أصلي / مستمع أصلي - اتصال لفظي - صوت / إحساس - رمز عام - ارتباك - وضوح - علم الأصوات / علم الأصوات - التعبير - اللهجة الأجنبية - الخصوصية الصوتية - الهوية - التماسك الاجتماعي - التكامل الاجتماعي - الاستيعاب - الاختلاف - الاستبعاد الاجتماعي.

**Abstract:**

The aim of this research work essentially is to highlight the crucial role that phonological systems can play in the perception and production of the foreign accent. This is poorly perceived, and indicates that the speech of Maghreb immigrants in Île-de-France can present a source of ambiguity. Native speakers are often able to detect certain traits that differ from their pronunciation and affect the meaning.

Our study relies on collecting and relating, information and facts that can be quantified and measured or social facts that can be converted into numbers. This type of study is based on the measurement of opinions through a survey, an oral questionnaire or a measurement of behavior by observation.

The analysis and interpretation of data from surveys and interviews made it possible to grasp the linguistic, identity and cultural reality of non-native speakers. Thus, the comparison of French phonemes shows that they have difficulty reproducing them like the natives. This is due to the articulatory configurations that do not exist in Arabic. As a result, the new sounds lose their identities and lead to significant divergences. The fact led us to establish an oral questionnaire that could help us verify the hypotheses postulated to discern what is perceived when one phonologically confronts the realization of nasal / oral vowels in French by non-natives, including the perception of foreign accent by native judges.

In a way, verbal communication shows more deficiencies that are closely related to unintelligibility. Moreover, the phenomenon seems less easy to explain, that of immigration and the issues associated with it. Most often, the problem arises in terms of social integration, social cohesion; and social exclusion.

We are working to show that the Maghrebian speaker immigrated to Île-de-France experiences a “social malaise”, pushing him to choose between keeping his accent as a marker of identity, thus preventing him from communicating intelligibly with native listeners or coming apart with his phonic accent to better integrate with the cultural values of the host country.

**Keywords:**

Non-native speaker / native listener - verbal communication - sound / sense - common code - confusion - intelligibility - phonetics / phonology - articulation - foreign accent - phonic specificity - identity - social cohesion - social integration - assimilation - otherness - social exclusion.

# **Introduction générale**

Ce travail de recherche se situe dans une perspective phonético-sociolinguistique, consacré à la description et l'interprétation des phénomènes linguistiques. Nous sommes partis de l'hypothèse que les maghrébins immigrés en Île-de-France, communiqueraient avec une spécificité lexicale et particulièrement une spécificité phonique. Cette dernière pourrait être considérée comme un obstacle à la communication verbale et interromprait le processus d'intégration sociale.

Il importe d'emblée de souligner que les programmes en langue française dans les émissions télévisées que nous regardons (Documentaires, programmes de divertissement, reportages...) sont généralement sous-titrés. Les sous-titres, par exemple sur TV5 Monde, se révèlent un support efficace, et représentent un appui formateur très bénéfique pour les locuteurs d'une nouvelle langue étrangère. C'est aussi un moyen incitateur à l'acquisition de ces mêmes langues, en l'occurrence le français langue de communication et d'intégration (dorénavant FLCI)

En effet, nous avons cru au départ que la langue transmise par la télévision, avec l'affichage textuel du contenu audio énoncé, était une attention aux publics souffrant d'un handicap auditif. Il faut mentionner, ainsi, les stratégies centrées sur l'appropriation du FLCI par le biais d'un programme télévisé sous-titré. Sauf que nous avons constaté, par la suite, que le sous-titrage ne concernait pas les propos de l'animateur ou ceux de quelques participants français natifs de la région parisienne. Mais plutôt il concernait, particulièrement, les interventions des invités, à savoir les immigrés maghrébins installés en Île-de-France. Les passages émis, faisaient l'exception, étant complètement sous-titrés et dans la même langue, bien que réalisés en langue française.

Nous avons fini par comprendre que ce qui pourrait faire obstacle, serait leur accent ! Ce dernier, en milieu professionnel, faisait souvent figure de tare, jugé « trop peu sérieux ». Il pourrait dévier de ce qu'on appelle le français standard, celui que l'on associe souvent à l'accent parisien, et qui ne correspond, en fait, qu'à une élite qui entretient une vision très puriste de la langue.

Face à cette confusion qui peut prendre une forme d'embrouille, nous nous sommes demandé s'il était vraiment possible de se fixer comme objectif cette scène inappréhensible. Ainsi, nous avons pu nous en inspirer, nous saisir de ce « knowledge gap ».

Ainsi, cet écart de connaissances a fini par être choisi comme modèle pour faire un thème, celui de notre thèse.

C'est d'ailleurs, certainement, cette spécificité phonique appelée communément « accent étranger », qui a motivée notre recherche dans la construction de cette étude. Cette recherche se propose, également, de contribuer à la compréhension et l'analyse des difficultés rencontrées par les locuteurs non natifs à s'approprier surtout leur nouveau paysage sonore.

Se plaçant dans cette optique de recherche, nous tenterons de mener une réflexion sur les sujets essentiels à la compétence phonétique, de la perception des sonorités de la langue cible et être capable de les reproduire avec un maximum d'authenticité Billières (2002 : 39), dans le but de proposer un modèle susceptible de comprendre les problèmes soulevés par les locuteurs non natifs.

L'accent, en tant que marqueur d'identité, donne souvent une image caricaturée, et fortement « *stigmatisante* », puisqu'il véhicule une différenciation sociale. C'est au regard de cette situation que nous avons décidé de nous intéresser à la question de l'identité, dans sa dimension linguistique et particulièrement à cette double fonction de la langue : aussi bien instrumentale en tant qu'outil de communication que symbolique du point de vue identitaire et sous l'angle de l'ensemble des valeurs qui sont associées à cette identité.

À partir de là, notre problématique est née. Il est utile de rappeler qu'elle se compose de plusieurs questionnements que nous voudrions ici formuler à propos d'un aspect articulatoire si fréquent qu'il échappe le plus souvent à ce type d'interrogations réflexives : l'accent étranger.

Mais, quelle qu'en soit la cause, quelle que soit l'importance relative à la langue maternelle, ces interrogations sur l'accent étranger semblent conduire à l'enfermement et à la perception communicationnelle conflictuelle. Quels sont les effets de cet accent phonique sur l'intégration sociale et socio-économique des maghrébins immigrés en Île-de-France ? L'accent phonique peut-il devenir un obstacle à l'intégration social ? Les maghrébins immigrés en Île-de-France vivent-ils une sorte de mal-être social ? L'accent est-il un obstacle sémantique à la communication verbale ? Un natif français peut-il reconnaître cette spécificité phonique ? Quels sont ces indices, segmentaux ou suprasegmentaux, qui lui permettent l'identification d'un accent étranger ? L'accent des maghrébins immigrés en Île-de-France



semble être identifié par les auditeurs français natifs, est-il une barrière à l'intercompréhension et à la fois un facteur d'exclusion ? Quel est le rôle de l'auditeur natif, en tant que destinataire, dans l'efficacité d'une communication verbale et pour une meilleure intégration sociale du locuteur maghrébin, deuxième partenaire de la communication ?

La méthodologie peut ainsi être appliquée à la fois pour l'accent étranger, mais aussi pour les traits phonétiques qui peuvent caractériser cet accent.

Langue, accent étranger, prononciation incorrecte des sons de la langue cible, ces notions constituent la pierre angulaire de notre recherche. De plus dans l'optique communicationnelle qui nous occupe, ce projet de recherche vise à étudier d'autres paramètres qui sont en jeu comme les discriminations par un accent plus ou moins mal vécues, parler une langue seconde suffit-il au locuteur non natif de s'intégrer dans la société d'accueil ? Ces problèmes superposés justifient notre problématique plurielle.

C'est pourquoi, l'accent étranger a été toujours, indifférent aux principes fondamentaux à la collectivité maghrébine en Île-de-France et à l'altérité, et ne cesse d'alimenter volontairement les conversations. S'il ne représente pas pour autant un objet facile à cerner, un grand nombre de travaux, lui est dédié dans beaucoup de domaines (phonétique, phonologique et sociolinguistique). Il est, traditionnellement, défini comme résultant de la confrontation de deux systèmes phonologiques provenant d'une langue maternelle et d'une autre langue, celle du pays d'accueil. Cependant, cet accent, sans arriver à le cerner avec précision, est mal perçu, et indique que le parler des locuteurs issus de l'immigration maghrébine en Île-de-France peut présenter une source d'ambiguïté. Il apparaîtra, de part et d'autre, que l'« accent étranger » est un phénomène qui soulève des questions de production, mais aussi de perception de la parole non native. Ce dernier concept, dont les contours demeurent insaisissables, pose des questionnements au niveau de ses manifestations tant pour la recherche théorique que dans le domaine de l'expérience pratique.

Cette amorce succincte de la question des déviations phoniques, susceptibles d'avoir un impact communicatif, témoigne qu'il s'agit en effet d'une problématique complexe à cause de son caractère et de son lien avec les locuteurs non natifs dans leur comportement avec la société.

L'intérêt du sujet est donc d'apporter notre contribution à la compréhension du système phonétique du français et sur les erreurs commises par les locuteurs non natifs. Serions-nous tentés de dire que se sont ces erreurs qui peuvent faire basculer la perception d'une prononciation souvent en négatif.

Par conséquent, il est utile de passer en revue certaines questions du domaine du parler, pouvant connaître des divergences entre locuteurs natifs français et non natifs maghrébins. Il s'agit là d'une communauté immigrée maghrébine, particulièrement celle de l'Île-de-France qui aborde en premier lieu, à ce que Philippe Blanchet (2016) appelle une « glottophobie ». Cette forme de xénophobie, qui ne dit pas son nom, et qui désigne les discriminations à prétexte linguistique, fondée sur le mépris de la langue de l'Autre, et inclut le processus de stigmatisation qui conduit à ces discriminations, lesquelles aboutissent concrètement à un rejet ciblé lors, par exemple, d'une communication verbale. Il s'agit d'un regard plein de défiance envers une proéminence articulatoire d'une langue souvent différente, stigmatisée, et considérée comme inférieure, superposée à celle socialement acceptée, rendant la cohabitation avec la société d'accueil souvent délicate et parfois difficile. De plus, une expérience non stimulante, un accent dans une langue seconde, et par là-même, ses conséquences, obstacles sémantiques, rupture de communication verbale entre les deux sujets concernés, que nous partons dans cette thèse.

De ce fait, notre ambition tenterait d'identifier l'accent étranger des locuteurs non natifs, et par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux paramètres prosodiques, ainsi l'intérêt sera porté à quelques phénomènes qui jouent un rôle important dans les échanges verbaux, en l'occurrence, le débit, puisqu'il guide l'auditeur natif et lui permet de décoder, non seulement le message du locuteur non natif, mais déchiffrer, également, son accent, et repérer son appartenance ethnique.

De nos jours, l'acquisition des langues intéresserait un grand nombre de personnes à travers le monde pour des raisons différentes : voyage, études à l'étranger, intérêts économiques, intérêts scientifiques, religieux et artistique, mais surtout pour l'immigration où la communication verbale deviendrait, alors, un élément important, lorsqu'elle serait pratiquée sans aucun obstacle, durant la vie sociale des personnes étrangères d'origine maghrébine.

Dans notre cas au contraire, il s'agira des usages langagiers produits oralement par les non natifs qui suscitent des interrogations sous un angle différent. Souvent les locuteurs natifs, les

autochtones, parviennent à détecter un accent étranger dans les pratiques langagières de ces personnes étrangères. Même, pour les personnes ayant atteint un niveau avancé et une maîtrise du vocabulaire et de la grammaire de la langue cible (L2) certains traits dans leur prononciation, dans leurs pratiques langagières diffèrent de la prononciation des locuteurs natifs.

Dans ce travail de recherche, nous avons adopté une perspective pluridisciplinaire, pour tenter de mettre en lumière la communication verbale, ainsi aborder les obstacles, de telle sorte qu'un acte langagier décèle plusieurs influences.

La méthodologie qui convient à notre étude est, analytico-descriptive, elle est fondée sur des données chiffrées et des données de contenu, se basant ainsi, sur des sources primaires (questionnaire oral, enregistrements d'entretiens et observation) et secondaires (analyse de documents et séquences sonores en adéquation avec notre objet d'étude). Elle permet aussi de baliser une réalité à étudier et de choisir les méthodes de collecte des données les plus appropriées pour documenter les aspects de cette réalité. Notre étude repose sur la collecte et la mise en rapport, d'informations et de faits qui peuvent être quantifiés et mesurés ou de faits sociaux qui peuvent être convertis en chiffres. Ce type d'étude est basé sur la mesure des opinions à travers une enquête, un questionnaire ou bien la mesure du comportement par l'observation.

Nous parlons ici de locuteurs non natifs en Île-de-France, c'est donc ce domaine d'investigation qui a été choisi. Nous avons établi, en premier lieu, la description des questions d'entrevue, nous avons fouillé judicieusement, à savoir observer, interpréter les données et agir de mieux en mieux. Autrement dit dans tous ses aspects (vocabulaire, sémantique, production orale). Notre but viserait le repérage des réalisations phonétiques défectueuses des voyelles françaises (et aussi les consonnes) des non natifs, pour ensuite les comparer avec les voyelles réalisées par les natifs français et appréciées par nos auditeurs (juges). Cela dit, il est presque difficile de rester indifférent sur les différentes sortes de changements dont un son est susceptible d'être affecté quand il subit l'influence d'un son voisin. Nous voudrions comprendre les paramètres qui sont en jeu, et tenter de savoir comment et par quels mécanismes, ils dépendent du contexte des phonèmes.

Pour le locuteur maghrébin, il est difficile de reconnaître le français qui se prononce par blocs, c'est-à-dire, dans l'expression orale courante, des mots qui se suivent sont souvent

prononcés comme un seul « bloc », presque comme - *un seul mot* - (phonétiquement). Ainsi, nous estimons que même le locuteur non natif nanti de connaissances linguistiques, combien même, il maîtrise les lois de la phonétique françaises, il devra avoir un savoir d'une efficacité optimale sur les phénomènes d'assimilation, c'est-à-dire côtoyer le natif français pour s'approprier le langage « l'usage du français », et promouvoir son capital culturel pour être en mesure de communiquer de façon compréhensible.

En second lieu, nous avons proposé des questionnaires oraux à nos enquêtés (répondant à la recherche avec objectivité et fiabilité du sociolinguiste). C'est dans les extraits d'un texte préconisé que se trouvent les éléments de réponse, qui traitaient un regroupement de données orales, celui-ci à notre sens est le mieux adapté : l'« accent étranger », les sons de la langue tels qu'ils ont été proférés par nos locuteurs. Par conséquent la communication orale est très importante durant la vie de ces maghrébins immigrés, elle permet d'une part, de prendre la parole, donner son point de vue et l'argumenter, et d'autre part, elle facilite l'insertion et l'intégration de ces mêmes personnes étrangères, mais il faut d'abord maîtriser la langue parlée par le groupe avec lequel on veut communiquer.

Cependant, peu de recherches ont insisté sur le rôle d'un certain nombre d'influences, dénotant la communication verbale des locuteurs non natifs sur leurs performances orales. Ce fait nous a mené à postuler à une hypothèse qui consistait à identifier les sons du langage du français. Or les locuteurs non natifs ont tendance à rapprocher les sonorités de leur langue maternelle (L1) à celles de la langue du pays d'accueil (L2).

Compte tenu de cette présentation, comment appréhender notre problématique et atteindre nos objectifs de recherche ?

Nous avons détaillé ces différentes étapes de notre travail ainsi que leurs résultats dans cette thèse. Nous nous employons à montrer à travers un plan en trois parties, que le locuteur maghrébin immigré en Île-de-France vit un « mal-être social », une situation « d'entre-deux », le poussant à choisir entre garder son accent marqueur d'identité, l'empêchant, ainsi, de communiquer intelligiblement avec les auditeurs natifs ou rompre avec son accent phonique pour mieux s'intégrer avec les valeurs culturelles du pays d'accueil.

L'architecture générale de cette thèse s'organise en trois parties

La première intitulée : immigration et intégration sociale, comporte quatre chapitres, et porte sur un cadre général de notre étude, celui de l'immigration maghrébine, en Île-de-France. Après sa définition, son histoire, il importe d'évoquer ces questions d'immigration marquées par l'intensité des déplacements, pour ainsi dire, que les locuteurs issus de l'immigration maghrébine ne sont organisés ni socialement ni culturellement, et ils continuent à être préoccupés par leur existence quotidienne où sévissent, selon eux un « mal-vivre » et paradoxalement tout une condition sociale dont il est difficile d'en sortir.

Qu'il s'agisse, des pratiques langagières dans des situations de communication verbale, nous devinons ici l'Autre, l'auditeur français souvent heurter à cette spécificité phonique qui pourrait résulter d'un croisement entre sons qui n'a pas envie d'entendre. Qui à voir et à entendre les locuteurs non natifs qui n'ont de cesse d'affirmer leur appartenance au pays d'origine.

Il n'en demeure pas moins que ces locuteurs sont visibles et se définissent comme étant entre deux mondes, l'un acceptant d'entrer dans le moule de la société d'accueil l'autre plus diffuse exprime son amour du pays.

Il s'agit d'une analyse du langage des locuteurs au parlé stigmatisé, dont la situation de transition semble restée bloquée, et devrait évoluer vers le rejet des valeurs culturelles maghrébines exigées sur celles de la société d'accueil au sein de laquelle ils sont certainement appelés à vivre définitivement.

Confrontés à des attitudes contradictoires, difficiles à les modifier au profit d'une communication verbale permettant d'atteindre les pratiques linguistiques cohérentes entre le sens des mots et les sons.

En somme, cette amphibolie, dont les contours demeurent complexes, pose aussi des problèmes de contradiction logique au niveau de la parole réelle d'un locuteur, ce qu'il n'a jamais nettement dit mais plutôt articulé, et qui est dû à une interprétation basée sur le crible phonologique du récepteur natif, lequel pourrait ne pas convenir pour les sonorités entendues, de la langue superposée. Il se produit, donc, de nombreuses confusions et incompréhensions. Les sons de la langue dénotée reçoivent une interprétation phonologiquement inexacte, puisqu'on les fait passer par le « crible phonologique » de sa propre langue. Dans toutes ces questions qui vont élaborer cette recherche, seuls les locuteurs non natifs en Île-de-France

peuvent nous éclairer. Nous aborderons les questions de communication conflictuelles entre interlocuteurs, le rejet des autres, et le processus d'intégration avec la société d'accueil.

La deuxième intitulée : l'accent comme spécificité phonique, comporte trois chapitres et a pour but d'acquérir un nombre suffisant d'éléments théoriques, qui nous permettent d'approfondir les questions. Surtout cette deuxième partie vise à mettre en relief les connaissances nécessaires à la compréhension de la problématique de l'accent à partir de paramètres phonétiques et phonologiques.

Pour ce faire, nous dressons un historique, l'analyse se compose dans un premier temps d'une mise en parallèle de deux systèmes phonético-phonologique. Nous avons décrit les problèmes que rencontrent les locuteurs non natifs lors de leur contact avec le système vocalique du français. Ensuite, la particularité du système consonantique du français par rapport au système de l'arabe. Nous nous pencherons également sur le mode et le lieu d'articulation des voyelles orales et nasales.

Est abordé aussi, l'accent étranger, mais l'accent de maghrébins immigrés en Île-de-France. Nous étudierons, ce parler particulier, qui se caractérise surtout par une spécificité phonique et nous examinerons les réponses des auditeurs natifs et de vérifier les hypothèses émises.

Enfin la troisième partie portera sur la présentation et l'interprétation de la recherche, et comportera quatre chapitres. Elle consiste à rendre compte à partir de la diversité de questions concernant les procédés adoptés. Nous avons préféré aborder en détail les contextes favorisant notre problématique, l'accent étranger, son influence sur la communication verbale, en rapport avec notre thème.

**PREMIÈRE PARTIE**  
**IMMIGRATION ET INTÉGRATION**  
**SOCIALE**

# **CHAPITRE I**

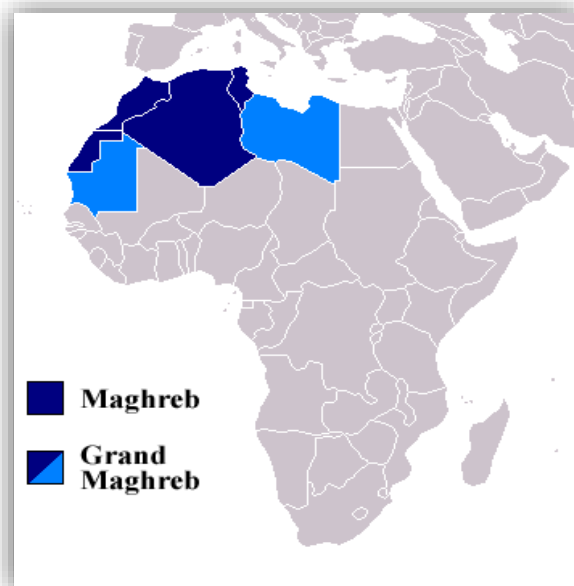
## **Histoire de l'immigration et intégration sociale des maghrébins**



## I-1- Histoire de l'immigration en Île-de-France

### Introduction

Étudier la situation migratoire des maghrébins en Île-de-France, c'est non seulement décrire leur manière de parler particulière, qui se caractérise par une forte spécificité lexicale et surtout une spécificité phonique. Cette dernière, habituellement appelée « accent étranger », mais aussi analyser les contextes social et historique qui leur servent de fond, et peuvent donc nous aider à comprendre le pourquoi et le fonctionnement langagier dans une situation migratoire en France. La figure ci-dessous (Fig. 01), nous montre la localisation du Maghreb, par rapport au Grand-Maghreb.



**Fig. 01 : Localisation du Maghreb<sup>1</sup>**

Cela nous amène ainsi à nous intéresser dans un premier temps, aux causes de l'immigration maghrébine en France, mais également essayer de comprendre son histoire, puis en prônant la nécessité de la prise en compte de la situation sociolinguistique de l'Île-de-France<sup>2</sup>. Le moine et Lebon (1986 : 5) montrent en effet que l'immigration de tous les étrangers venus s'installer en France et en Europe est « un phénomène naturel et de voisinage facilité par l'identité des tempéraments et de modes de vie entre français et étrangers vivant de part et d'autres de frontières incertaines ».

<sup>1</sup>- <https://fr.wikidial.org/wiki/Maghreb>. Page active le 19/01/2018.

<sup>2</sup> - L'Île-de-France occupe une place importante dans notre travail de recherche.

Néanmoins, tenter d'expliciter d'un point de vue linguistique la nature et les raisons de l'immigration maghrébine s'avère être une tâche ardue, si la première vague d'immigrés maghrébins en France était essentiellement constituée de travailleurs peu qualifiés, il existe un changement depuis quelques années, l'établissement de nouveaux immigrés du Maghreb (étudiants, des personnes qualifiées, cadres).

Avec toutes ces données, nous souhaiterions y introduire les connaissances nécessaires à la compréhension du locuteur du processus de communication que constitue la parole, tout en mettant en évidence les composantes phonétiques dans la communication des langues étrangères. Voici une carte (Fig. 02), nous précisant la localisation de l'Île-de-France.



Fig. 02 : Île-de-France<sup>1</sup>

### I-1-1- Définition d'immigration, immigré

« Le dictionnaire le petit Larousse (2012 : 556), nous rappelle que : le vocable « immigration », entrée dans un pays d'étrangers venus s'y installer - immigré : personne qui a immigré »<sup>(2)</sup>

<sup>1</sup>- <https://www.bourse-des-voyages.com/guide-voyage/vacances/pays-ile-de-france-2.html>. Page active le 19/01/2018.

<sup>2</sup>) Un grand nombre de termes ayant pour objectif de définir un certain nombre de traits communs entre un immigrant (ou migrant) est celui qui est en train d'immigrer ou qui vient d'immigrer. L'immigration est l'action d'immigrer, de séjourner de manière durable ou définitive dans un pays étranger. L'immigration est aussi le phénomène d'entrée dans un pays d'accueil d'individus ou d'une

Ces études sur l'histoire de l'immigration en France se sont le plus souvent fondées sur les diversités des parcours de migration de vie transnational (va - et vient) ou international (diaspora) il ne s'agirait pas en effet de collecter une sorte de contributions présentées dans leur aspect le plus achevé mais plutôt d'insister sur les trajectoires des mouvements migratoires vers la France. Elles laissent aussi voir une attention accrue sur les étapes de l'intégration et de l'assimilation, dans ses diverses dimensions (linguistique, familiale, socio-économique ...).

### **I-1-2- Histoire de l'immigration**

L'immigration en France est un phénomène ancien : au début du XX<sup>e</sup> siècle, la France métropolitaine comptait déjà plus d'un million d'immigrés, soit près de 3% de sa population. Lorsque la grande guerre s'achève la population de la France a subi des pertes, considérables : 1,4 million d'hommes jeunes ont été tués ou sont invalides. Aussi les années vingt seront-elles marquées par une immigration massive, afin de remédier à la perte de main-d'œuvre. De 1919 à 1930, le gouvernement français conclut des conventions d'immigration avec plusieurs pays européens, mais une grande partie des arrivées est assurée, par des organismes privés auxquelles s'ajoutent des entrées irrégulières.

Le visé économique des années trente ralentit fortement l'immigration et provoque même des départs de France. En 1932, plusieurs lois et décrets rendent plus difficile l'installation de travailleurs étrangers. L'immigration reprend de 1936 à 1939, surtout en raison de l'arrivée des réfugiés espagnols. Après la seconde guerre mondiale les immigrés ne sont plus que 2 millions, soit 5% de la population.

Après – guerre, afin de pallier l'insuffisance de main – d'œuvre à laquelle se heurte le pays en reconstruction, l'état encourage officiellement l'immigration, mais souhaite pouvoir mieux la contrôler. L'office national d'immigration (ONI) est créé en 1945 pour assurer le recrutement et l'accueil des travailleurs étrangers. L'immigration familiale est admise. En 1952, la France signe la convention de Genève est crée l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui attribue ou non la qualité de réfugié et en assure la

---

population d'individus non autochtones, en général pour y trouver un emploi ou avec l'intention de s'y établir dans la perspective d'une meilleure qualité de vie.

protection. L'immigration qui avait repris en 1945 retrouve une nouvelle vigueur de 1956 à 1973. En 1975, les immigrés représentent 7,4% <sup>(1)</sup> de la population totale.

En juillet 1974, la croissance économique ralentit et le gouvernement restreint l'immigration au regroupement familial et aux demandes spécifiques émanant d'employeurs.

Depuis 1975, le nombre d'immigrés a légèrement augmenté mais leur part dans la population est restée stable jusqu'à la fin du siècle.

De 1999 à 2008, le nombre d'immigrés a progressé de 22% soit 2% en moyenne annuelle, essentiellement avec l'augmentation des nouveaux migrants <sup>(2)</sup>. Des entrées d'immigrés ont crû de 12% par an en moyenne annuelle de 1999 à 2002, puis de 0,4% jusqu'en 2008.

En 2008, 16% des enfants mineurs nés en France vivent avec au moins un parent immigré contre 10% en 1975. Cet accroissement est la conséquence de la hausse du nombre d'immigrés de la génération précédente en âge d'avoir des enfants. Il est aussi favorisé par l'existence des unions mixtes qui, à population d'immigrés donnée, augmente le nombre d'enfants ayant au moins un parent immigré.

### **I-1-3- Diversité des origines géographiques**

Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle les communautés présentes sur le sol français métropolitain se sont diversifiées et sont venues de pays de plus en plus éloignés. Avant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale l'immigration était quasi – exclusivement européenne.

C'est vers 1910 que l'on peut situer le début de l'immigration des personnes originaires du Maghreb, « sujet » ou « protégés français ». Au cours des années 1920, les flux migratoires ont augmenté en raison d'une forte progression des arrivées d'Italie, d'Espagne et de Pologne.

Si de nombreux immigrés ont continué d'arriver d'Italie, le courant migratoire en provenance d'Algérie s'est développé car il n'était pas freiné par des démarches administratives, l'éventail, des origines s'est ouvert avec l'arrivée d'immigrés du Maroc.

---

1- Pour cette étude, nous nous sommes référés aux statistiques de l'I.N.S.E. E (première) de 2010 N° : 1287.

2- Un immigrant (ou migrant) est celui qui est en train d'immigrer ou qui vient d'immigrer.

L'essor de l'immigration Algérienne a commencé au début des années 1950 et s'est poursuivi au cours des décennies suivantes. De 554.000 en 1975, le nombre d'immigrés en provenance d'Algérie a augmenté de 28% pour atteindre 710.000 en 2008. L'immigration marocaine, a presque triplé depuis 1975 les immigrés nés au Maroc constituent désormais 12% de la population immigrée contre 6% en 1975<sup>(1)</sup>.

#### **I-1-4- Localisation des immigrés maghrébins en France**

La localisation des immigrés maghrébins en France est largement déterminée par la répartition de l'activité économique (industrie, agriculture, bâtiment etc.).

Le fort pourcentage de ceux qui ne possèdent pas de formation professionnelle confirmée reflète, en fait, le poids initial d'une migration de manœuvres ou d'ouvriers sans qualification. Les immigrés maghrébins résident beaucoup plus fréquemment dans l'agglomération parisienne. C'est en seine – Saint – Denis que la proportion d'immigrés est la plus élevée en Ile- de- France.

L'Île-de-France, en raison de son activité économique est la première région de résidence des immigrés maghrébins. On retrouve les immigrés d'origine algérienne dans les départements des bouches du Rhône, du Rhône, du nord, soit pour des raisons de proximité avec leurs pays de naissance, soit du fait de leur présence importante dans l'industrie métallurgique ou mécanique. Les originaires du Maroc sont d'avantage présents dans les départements méridionaux à vocation agricole (corse, Vaucluse, Hérault, Gard, Lot- et- Garonne, etc.).

Certaines activités de service (commerce de détail, restauration, hôtellerie) offrent cependant la possibilité à certains immigrés maghrébins de trouver parfois un emploi et d'une manière générale de pallier les défaillances d'une société où le chômage et la solitude tendent à s'accroître.

Ces migrants qui sont arrivés avec la langue arabe (ou / et la langue berbère) comme langue(s) d'origine, continuaient à parler leur langue de base, en mélangeant assez souvent la langue d'origine et la langue d'accueil (Ludi et Py 1986).

---

1- Mouvement accentué par l'afflux massif de ressortissants des pays d'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo). Ces considérations sont tirées d'un article représentant un ensemble d'études dont le titre est : « La population étrangère en 2007 » Infos migration N°20 D.S.E.D, février 2011.

Par ailleurs, nous avons relevé l'arrivée d'autres migrants en provenance du Maghreb. Cette immigration d'un niveau socioculturel favorisé, a donc reconsidérer les rapports avec la situation socioéconomique et culturelle.

Nous laissons de côté l'analyse dans ce chapitre, le phénomène, et que nous nommons « nouveaux mouvements de flux migratoire » ne fait pas l'objet de notre travail. Mais le lecteur désireux de connaître ce sujet pourra se reporter aux statistiques de l'INSEE (2009).

Après avoir observé un certain nombre de faits sociolinguistiques chez nos locuteurs cibles, nous présentons les différentes caractéristiques de la région parisienne, « Île-de-France » comme nous l'avons souligné plus haut.

### **I-1-5- Données sociolinguistiques <sup>(1)</sup>**

Comme beaucoup de grandes capitales internationales, Paris est multiculturelle. Ici, on entend parler les langues du monde entier : français en tout premier lieu certes mais aussi anglais, russe, arabe, chinois, italiens, allemand... En effet l'Île-de-France et particulièrement l'agglomération parisienne, a été un lieu de brassage humain pour des milliers de personnes venues de tous horizons pour y travailler, y étudier ou y vivre. Il suffit d'écouter s'exprimer quelque titi <sup>(2)</sup> parisien avec cet argot et cet accent pointer parigot comme on en fait encore.

Attirant ces populations du fait de ses activités industrielles et commerciales et de ses universités. L'Île-de-France est considérée comme l'une des régions les plus métissées de France, elle est une terre d'immigration pour beaucoup de familles européennes qui y marquent leur présence. L'Île-de-France connaît aussi de nouvelles vagues migratoires en provenance notamment du Maghreb. Mais avec la grande vague d'immigration il en résulte un mélange linguistique dans un nouvel environnement, va placer le migrant dans le croisement des différentes langues, et les difficultés de reproduire le plus exactement possible le français comme langue d'accueil <sup>(3)</sup>

---

1) Nous avons retenu dans le sous-titre « données sociolinguistiques », le patrimoine culturel traditions et modes de vie paris France.

2) Titi parisien trouve son origine dans l'argot. Il représente le gamin des classes populaires, effronté et débrouillard, l'enfant des rues livré à lui – même et révolté (ex : gavroche est l'un des personnages des misérables de Victor Hugo)

3) « Emigrer, quitter sa région d'origine pour un lieu où l'on parle une autre langue, c'est se trouver en présence non seulement d'un système linguistique différent, mais d'une nouvelle manière de communiquer, de se définir soi-même par rapport au monde » (Lûdi et Py, 1986 : 56).

Les faits sont heureusement moins manichéens et, entre l'extrême, le migrant dispose d'un continuum de possibilités qui lui permet de faire cohabiter son ancien et son nouveau « monde » de faire évoluer son langage comme nous le verrons juste après les composantes phonétiques dans la communication verbale.

Ensuite, nous nous proposons d'introduire dans les paragraphes suivants deux démarches « orthogonales ». La première consiste à décrire la langue arabe, les dialectes arabes maghrébins, et les contours prosodiques dans ces parlers, et dialectes. L'autre démarche sera essentiellement consacrée au système phonétique de l'arabe et du français.

### **I-1-6- Synthèse**

Dans le contexte migratoire que nous avons observé, pour ce qui est de l'immigration maghrébine en France, particulièrement largement répartie en Île-de-France pour des raisons historiques et économiques... Nous avons évalué que cette immigration est constituée majoritairement d'immigrés issus de condition ouvrière et de milieux modestes. Sur le plan linguistique, nous avons examiné la pratique des deux langues française et arabe différent dans la pratique de la langue d'accueil, et tendant à maintenir les comportements linguistiques de départ.

De nombreux modèles <sup>(1)</sup> que traitent la perception et production des voyelles et syllabes dans la transmission de la communication orale facilitent la mise en œuvre de certains principes de base pour la perception des sons des non natifs des locuteurs.

Selon l'approche théorique, dont les locuteurs francophones rencontrent des difficultés autour de deux grandes catégories : la perception qui est le signal acoustique, ce que l'on entend, ce que l'on croit reconnaître un accent, et les problèmes rencontrés sur l'interaction entre les systèmes phonétiques, du français et de l'arabe. Nous présenterons dans le détail ces systèmes phonétiques, surtout tous deux offrent de nombreuses différences.

En effet, ces différences peuvent être liées à des difficultés de perception et de catégorisation de sons de la langue étrangère. « Entendre un son du langage, ce n'est pas seulement le détecter, ni le discriminer (c'est-à-dire le distinguer d'un autre), c'est le décoder afin de le

---

1) Les modèles de prises en compte de facteurs de producteurs et de perception sont détaillés dans le paragraphe qui suit « La perception des sons étrangers ».

situer exactement dans l'ensemble auquel il appartient : c'est reconnaître sa fonction dans le système » (Landeracy et Renard 1977 : 165).

## **Conclusion**

Dans ce chapitre (01), nous avons décrit la situation migratoire des maghrébins en Île-de-France comme partout en France, en mettant en évidence, certains faits en rapport avec la situation sociolinguistique et socioéconomique de ces migrants où l'arabe est langue maternelle et le français, langue étrangère.

Ceci nous a permis de présenter la région parisienne (Île-de-France) avec ses différentes caractéristiques. Elle est aussi une des étapes que doit suivre tout chercheur qui souhaite approcher un objet tel qu'il se manifeste dans sa réalité quotidienne.

Quant à la perception des sons, nous avons été amenés à entreprendre un travail selon les recherches menées par Uriel Wienreich (1953) sur l'étude des langues en contact dans la société. Nous avons tenté de cerner quelques-uns des contours de la problématique de l'interaction phonétiques, du français et de l'arabe pour marquer des nuances des sons des non natifs.

Dans le chapitre suivant, nous allons proposer quelques grandes tendances comme l'interaction sociale des immigrés, la prépondérance de l'étude sur l'identité linguistique, la langue comme marqueur d'identité.



## **I-2- L'intégration sociale**

### **Introduction**

L'intégration des immigrés maghrébins fait face à beaucoup de difficultés, explicables par des insuffisances sociales en particulier des déficits linguistiques. En conséquence, de nombreuses barrières rendent difficile l'intégration sociale du maghrébin immigré en France, comme nous le voyons par exemple, la perte de soi, la présence visible de la langue maternelle qui n'est d'ailleurs pas celle des natifs peut susciter des appréhensions, voire des craintes pour l'identité du pays d'installation.

### **I-2-1- Perte de langue : perte d'identité ?**

Comme nous le savons les notions de perte de langue et de perte d'identité sont souvent présentes dans les représentations des locuteurs et quel que soit le jugement qu'ils puissent porter sur cette idée. Nous observons alors, chez nos locuteurs qui craignent de perdre leur identité linguistique, une certaine résistance à l'acquisition de la langue du pays d'accueil. Certes, elle reste nécessaire comme instrument de communication ; mais ils craignent que son appropriation ne les sépare, ne les distingue du groupe ethnique qui leur donne leur identité sociale. Claude Hagège (1985 : 56) explique que «les langues meurent d'être dominées par des langues dominantes qui portent en elles l'argent, les techniques, l'idéologie».

### **I-2-1-1- L'identité linguistique : une construction sociale**

Nous essaierons d'analyser et de comprendre ce que nous entendons par « identité linguistique » en prenant comme point de départ les pratiques linguistiques et sociales des locuteurs non natifs à partir de quelques-unes des visions sociologiques et linguistiques. Chacun de ces concepts construit un objet d'étude qui lui est propre à travers lesquels, ils recouvrent une réalité extrêmement vaste, à la fois une identité linguistique et, par là même une valorisation identitaire de groupes linguistiques.

C'est ici, le problème de la communauté linguistique<sup>1</sup> qui est posé, d'abord nous présenterons quelques éléments comme préalables à la question identitaire, ensuite nous

---

<sup>1</sup>- La notion de communauté linguistique est presque aussi vieille que « le linguistique », mais les différents linguistes lui ont donné des définitions variées. Pour Léonard Bloomfield : « une

étudierons la langue « marqueur d'identité, intégration et cohésion sociale en France » à l'encontre de la communauté d'origine maghrébine.

Quelle a été, face à ce phénomène, l'identité linguistique au sein de la société.

Question difficile à trancher car tout individu est un être social du fait qu'il vit en société, autrement dit ce qui fonde l'individu lui-même l'individualité. Alors se pose de nouveau la question : un individu dépendant du groupe, ou plus exactement, s'il est en partie, ce qu'est le groupe, se voit toujours comme un être singulier, différent des autres, rétif à se fondre dans le groupe.

A cela s'ajoute une autre caractéristique également difficile à accepter : la reconnaissance de soi par rapport aux autres, de son individualité, la reconnaissance de cette individualité, par les autres. Mais en même temps ce qui fait la difficulté de définir le terme d'identité, qui suppose à la fois l'un, l'unique et la pluralité. L'un est reconnu comme unique parce qu'il est différent des autres, et cette différence ne peut être perçue que dans le cadre d'un groupe et ne peut exister que si elle est reconnue par l'autre.

Pierre Bourdieu (1982 : 141) donne une explication de l'identité : « cet être perçu qui existe fondamentalement par la reconnaissance des autres ». Cet être apparaît donc comme une construction sociale. Nous serions tentés de dire que l'identité peut donc sans cesse être construite et reconstruite, de dire aussi que l'identité fondamentale est l'identité linguistique.

Cependant, il est curieux de constater qu'une identité linguistique, ne peut être conçue en dehors d'une langue, parce que les langues meurent.

### **I-2-1-2- L'action sur la langue**

Les langues, nous l'avons vu, changent, elles changent sous l'effet de leurs structures internes, des contacts avec d'autres langues et des attitudes linguistiques. L'action sur la langue peut avoir différents objectifs dont les principaux sont la modernisation de la langue (dans l'oral, l'écriture, la sémantique, le lexique).

---

communauté linguistique est un groupe de gens qui agit au moyen de discours » (1970, p - 44) Paris, Payot.

Nous savons bien que la mort d'une langue n'est pas un phénomène socioculturel. Nous avons observé alors, chez les locuteurs issus de l'immigration maghrébine deux réalités distinctes sous deux types d'explication :

- Certains craignent de perdre leur identité linguistique avec l'acquisition de la langue seconde « instrument de communication » mais risquent de séparation, de distinction avec le groupe ethnique détenteur de l'identité sociale.
- D'autres très souvent conservent leur appartenance au groupe ethnique, leur langue, c'est peut-être la langue qui est l'obstacle le plus surprenant. Ils perçoivent que leur langue est en danger de disparition, dominée par d'autres. Ils ont tendance alors à renforcer leur identité linguistique, leur identité sociale.

### **I-2-1-3- Langue comme marqueur d'identité**

Dans tous ces cas, à travers la communication verbale par rapport à la langue étrangère, les différents locuteurs adoptent la langue d'accueil pour s'intégrer le mieux possible. Ils abandonnent en apparence leurs langues d'origine pour montrer leur volonté d'intégration.

Une autre volonté peut s'incarner dans une forme différente :

D'autres veulent préserver leur identité et maintenir, en plus de la langue étrangère (le français), l'usage de leur langue. Ils vont donner une place plus ou moins centrale à leur langue maternelle et celle-ci va également consolider l'identité culturelle d'origine.

### **I-2-1-4- Pratique de la langue en situation de diglossie**

La thématique de l'identité citée plus haut et en particulier de l'identité linguistique est souvent concomitante à d'autres thématiques, telles que celles des pratiques des langues en situation de diglossie ou de plurilinguisme. C'est au bilinguisme social que va s'attaquer Ferguson (1959 :15) dans un article de 1959, il lance le concept de diglossie, pour définir la diglossie comme « une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue existe une variété superposée très divergente hautement codifiée ».

Joshua Fishman (1967 :32) reprend le problème en élargissant la notion de diglossie. Il distingue d'abord entre le bilinguisme, fait individuel, qui relève de la psycholinguistique, et

la diglossie, phénomène social. C'est-à-dire que n'importe quelle situation mettant en présence une langue européenne et une langue par exemple africaine relève de la diglossie.

#### **I-2-1-5- La langue et l'évolution de la société**

Une langue qui ne bouge pas meurt, elle doit s'adapter pour faire face aux nouveaux besoins de la communication. Répondre à l'explosion des sciences et des techniques, au bouillonnement des idées, à l'apparition de nouveaux concepts. Si elle ne s'adapte pas à ces nouveaux besoins : la télématique, les logiciels, la bioéthique, c'est lui laisser la bride sur le cou ?

Une langue en bonne santé, c'est d'abord la langue d'une communauté en bonne santé. Sans complexe, qui ne se replie pas sur elle-même, mais qui est tournée vers le monde, créatrice dans tous les domaines d'activité.

Elle est un élément de l'identité, de l'histoire et de la culture nationale, et semble favoriser l'intégration de tous dans la vie de la cité. Il est vrai que la langue des communautés immigrées se heurte très souvent à d'autres réalités peu favorables, se prête mal au plurilinguisme.

#### **I-2-1-6- Langue comme marqueur d'identité**

La langue fait partie intégrante de notre identité et elle constitue un élément majeur lors de tout échange linguistique. Chaque individu se caractérise lui-même par son identité et joue un rôle capital dans une société multiculturelle. C'est ainsi que beaucoup d'individus s'attachent à leur identité. C'est-à-dire ne pas renier leur pays d'origine mais de garder un lien fort avec celui-ci et de considérer cet héritage comme faisant partie intégrante de leur identité.

Force est de constater que la langue d'origine reflète leur appartenance. Il se forme ainsi un champ où les deux langues se trouvent en conflit identitaire. Le fait de se décliner une appartenance linguistique constitue un marqueur d'identité, à l'évidence de préserver l'aspect communautaire pour faire un faisceau d'isoglosses et marque une différence de langue.

#### **I-2-1-7- L'intégration d'immigrés maghrébins en France**

#### **I-2-1-8- Définition de l'intégration :**

D'après H-SPENCER, [Vaillant 96] l'intégration articule les idées forces de cohésion, de cohérence, de consistance et d'unité de la société comme ensemble d'interdépendance, de solidarité de complémentarité et de compatibilité des ou entre les parties qui constituent la société comme une totalité.

Après avoir décrit la définition de l'intégration, nous introduisons brièvement l'immigration maghrébine en France, bien que notre étude se situe dans le domaine de l'intégration sociale.

### **I-2-1-9- L'immigration maghrébine en France au XXe siècle**

#### **Introduction**

L'immigration venue des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) est un phénomène déjà ancien en France. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, elle a connu une forte accélération. Comment et dans quelles limites la France intégra-t-elle les immigrants maghrébins ?

#### 1- Une immigration ancienne

##### a) Du XIXe à 1945

L'immigration maghrébine en France commence dès la fin du XIXe siècle (présence d'ouvriers algériens à Marseille).

- Mais elle connaît un premier essor avec la première guerre mondiale et dans l'Entre-Deux-Guerres (combattants et main d'œuvre mobilisée restant en Métropole).

##### b) De 1945 à 1974

- C'est toutefois les besoins de main d'œuvre pendant les trente glorieuses et les séquelles de la décolonisation qui vont stimuler une immigration importante.
- Plus d'un million de travailleurs de l'industrie ou du BTP et de 880000 Pieds-Noirs réfugiés en France après l'indépendance algérienne.

##### c) Depuis 1974

A partir de 1974, l'immigration pour le travail cesse et est remplacée par le regroupement familial, signe de l'implantation durable des populations immigrées en France.

- Les communautés maghrébines représentent en 1990 plus du quart des immigrés installés en France.

- L'ancienneté de l'implantation des premiers migrants explique l'existence de familles installées depuis deux ou trois générations en France. Elle permet également d'expliquer en partie l'inégale intégration de ces populations.

### **I-2-1-10- Une intégration inégale**

#### a) Comment mesurer l'intégration ?

- L'intégration peut se mesurer par l'accès à la nationalité française, la maîtrise de la langue, le respect des valeurs républicaines.
- Mais des critères socio-économiques doivent être pris en compte (pauvreté, accès à l'éducation et à l'emploi...)

#### b) Les difficultés de l'intégration

- Il est relevé un certain nombre de réussites médiatisées d'origine maghrébine dans les secteurs de la politique, du sport, de la vie intellectuelle et culturelle...

Toutefois, selon l'observatoire des inégalités, 22,6% des ménages originaires du Maghreb sont pauvres (contre 6,2% des ménages en moyenne en 2001), 61% des jeunes actifs dont les parents étaient nés au Maghreb avaient un emploi en 2004 (contre 77% des jeunes actifs en moyenne). Les mêmes difficultés se retrouvent dans l'accès à l'éducation. De nombreuses discriminations s'exercent pour l'accès à l'emploi ou au logement.

#### c) Comment expliquer les difficultés de l'intégration ?

- Ces difficultés sont liées en partie au faible niveau de qualification des immigrés maghrébins, expliquant la faiblesse des revenus ou une partie de l'échec scolaire. L'explication de cette situation est donc d'abord une question de niveau social.
- Toutefois, les difficultés d'intégration peuvent également s'expliquer en partie par les questions de mémoire : la France et les pays du Maghreb, en particulier l'Algérie. Cette mémoire douloureuse entretient les réflexes identitaires et les discriminations.

L'immigration maghrébine doit donc être replacée dans le contexte plus vaste d'une immigration multiforme, mais également les difficultés d'intégration que rencontrent l'ensemble des communautés immigrées au cours de l'histoire.

La maîtrise de la langue apparaît aussi comme une nécessité à l'intégration et une condition pour comprendre la société d'accueil. Sa connaissance constitue le premier facteur de l'intégration.

#### **I-2-1-11- Cohésion sociale**

Nous venons d'évoquer les difficultés pour l'intégration des immigrés maghrébins, explicables par des déficits sociaux en particulier des déficits linguistiques. Ainsi, de nombreux obstacles rendent difficile l'intégration sociale du maghrébin immigré en France, comme nous le voyons par exemple, la perte de soi, la présence visible de la langue maternelle qui n'est d'ailleurs pas celle des natifs peut susciter des appréhensions, voire des craintes pour l'identité du pays d'accueil.

C'est pourquoi la cohésion sociale tiendra en beaucoup de choses, met l'accent sur le groupe social, sur la société en tant que communauté en lien avec une identité partagée, d'un milieu de travail, la manière de s'insérer dans un nouvel environnement dans la société, une sorte d'engagement individuel, le partage de certaines valeurs.

#### **I-2-1-12- L'image de l'autre**

Ces exemples fonctionnent à partir de points de vue multiples. Les questions à ces propos sont complexes et aussi variées, mettant en relation la perception de soi, sa construction, ses relations à établir avec l'Autre ? Sur quelles positions sociales ? (Jodelet 2005). L'autre représente l'étranger comme un individu, une culture et une nationalité différente. Certains de ces « immigrés » parviennent à s'intégrer, d'autres souffrent parfois de ne pas trouver dans la région d'accueil un cadre qui leur permet de s'affirmer.

#### **Conclusion**

Nous avons parlé d'un côté de la maîtrise de la langue d'accueil et sur la question d'identité linguistique que les maghrébins immigrés voient leur socialisation limitée au contact de la société française. De l'autre côté, une intégration qui n'a pu se faire harmonieusement au sein de cette société.

C'est en portant un regard plus objectif sur les difficultés qu'affectent la communauté immigrée maghrébine en référence aux inégalités sociales, aux normes et valeurs des deux

sociétés, va tenter dans sa relation sociale d'accepter ou de rejeter tel élément d'identité. C'est en ce sens que l'Altérité linguistique est prise en compte à travers des relations intergroupales que le rapport de l'Autre n'est pas dénué de complexité, que les deux langues se construisent et qui peuvent être plus ou moins proches (Castelloti et Moore, 2002 : 13 - 14).

C'est là, les positions à défendre, et en perspective ces actions sont possibles, même si elles ne sont pas parfaites, il vaut mieux essayer de faire quelque chose.



## **CHAPITRE II**

# **CARACTÉRISTIQUES DES LANGUES SÉMITIQUES**

## **Introduction**

Cette étude propose deux phases qui seront développées dans les sections de ce chapitre. Dans un premier temps, une brève présentation de la situation générale de l'arabe actuel. Puis une approche, plutôt intuitive, consiste à décrire les parlers algériens, bien que l'absence de pôle de standardisation linguistique favorise la diversité, dialectale arabe, et ce malgré les changements historiques et socio-politiques.

La différenciation linguistique à tous les niveaux de la langue (phonologie, phonétique et morphologie). N'est pas parfaitement homogène, la variabilité linguistique est telle qu'elle est difficile à cerner entre locuteurs arabophones. Si les parlés arabes au plan géographique présentent de nombreux traits communs et que les dialectes arabes aient un air général de ressemblances sensible aux sujets parlants, l'intercompréhension est toute, relative, voire inexistante, lorsque l'on prend en considération des points situés aux antipodes du domaine.

Les divergences dont il est ici question, et l'extension géographique très importante de cette langue, dévoilent le peu d'études dialectologiques dynamisantes qui permettraient (isoglosses) de fixer les frontières entre les différentes variétés à partir de critères linguistiques.

L'idée développée entre autres par (Cohen 1973) a avancé que la plupart des critères de discrimination qu'ils soient phonologiques ou phonétiques se distribuent de façon complexe à travers l'ensemble du domaine arabe. La classification géographique et / ou sociolinguistique des dialectes arabes fondée sur le plan linguistique est de ce fait un véritable défi pour le linguiste et les dialectologues.

Avant de présenter cette première étape de notre travail portant sur les variétés dialectales arabes il nous paraît indispensable de présenter brièvement dans ce chapitre quelques caractéristiques phonétiques et morphologiques de la langue arabe. Nous proposerons selon des recherches actuelles des notions sur la langue arabe. Son origine et son système consonantique et vocalique, puis nous comparerons l'arabe standard à l'arabe dialectal et classique.

### **II-1- Quelques caractéristiques phonétiques et morphologiques des langues sémitiques**

Les langues sémitiques, quant à elles se distinguent des autres langues qui, dans leur écriture se traduisent essentiellement que par des consonnes. Les voyelles sont prononcées

mais ne sont pas notées. Brockelmann (1910). Remarquons également qu'au sein du système consonantique sémitique implique l'existence de plusieurs consonnes pharyngalisées et donc la prédominance aux consonnes postérieures et antérieures <sup>(1)</sup>. D'une façon générale au détriment des consonnes centrales, et l'on peut s'appuyer sur le travail entrepris par Cantineau (1950 : 15) qui précise que le système consonantique du sémitique possédant primitivement 31 consonnes – détermine et divise ces dernières en six groupes de trois consonnes qu'il nomme « triades ». Chaque triade se compose d'une consonne non voisée, une voisée et une pharyngalisée. Ce système de triades est l'une des caractéristiques du consonantisme sémitique.

Les mots sémitiques, et avant tout, ont une racine trilitaire de trois consonnes, peuvent s'ajouter des préfixes ainsi que les suffixes pour réaliser au mieux le phénomène de dérivation. Bonnot (1976 : 5) expliquerait qu'autour de ces racines trilitaires le sens naît et se développe.

## **II-2- La langue arabe**

La langue arabe écrite (dite littéraire ou littérale ou classique) n'est pas une langue de conversation courante. Elle demeure véritablement internationale, étant la même dans tous les pays arabes, qu'elle soit écrite dans la presse ou les lèvres en parlée à la radio ou à la télévision : elle est de ce fait un instrument précieux de communication et de cohésion inter-arabe.

Toutefois, cette langue classique a gardé sa noblesse et son prestige, manifestement à deux grands types d'activité.

Tout d'abord la forme linguistique ancienne c'est-à-dire la projection dans l'espace de la pensée conceptuelle permettant une communication de type logique, domaine de la sémantique, donc visant l'intercommunication. Mais elle est également active au niveau de l'oral ainsi qu'à l'écrit, d'où le premier travail de standardisation de la langue, afin d'assurer la pureté linguistique du texte sacré. On peut considérer que ce travail fondateur a ouvert la voie aux études dialectologiques arabes.

---

1) Les différents cas consonantiques et vocaliques sont traités dans le paragraphe qui suit

### **II-3- Fondement linguistique**

Il s'agit d'une forme linguistique ancienne dont la grammaire a été fixée entre le 8<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> siècle. L'arabe classique n'est plus que la langue du patrimoine culturel passé avec ses œuvres classiques et son livre sacré : le coran. L'arabe classique est appris dans les établissements d'enseignement à travers la littérature arabe classique et les cours de théologie.

La première grammaire arabe, rédigée par Sibawahi (8<sup>e</sup> siècle) dans 'Al-kitab' constitue le premier travail de standardisation de la langue. Il fut conduit pour répondre aux inquiétudes des religieux, qui à l'époque des premières conquêtes musulmanes, voulaient éviter tout risque de dérive de la parole divine pouvant résulter de la manipulation de la langue par les nouveaux convertis à l'islam d'origine non arabophone. L'objectif de la standardisation de la langue arabe est donc, à l'origine, d'assurer la « pureté linguistique » du texte sacré. Néanmoins, l'un des nombreux atouts d'Al-kitab, est d'une part la description articulatoire fine du système phonologique de 'l'arabe littéraire classique' et d'autre part, la description de certaines caractéristiques linguistiques des dialectes arabiques de l'époque. Ce travail fondateur a ouvert la voie aux études dialectologiques arabes en s'intéressant d'ores et déjà à la question de la variabilité inter-dialectale arabe.

Nous développerons tout le long de ce chapitre un rappel des aspects de la langue arabe classique sur les points qui touchent les variétés de l'arabe.

De nos jours l'accent est mis sur la pratique parlée. Dans le domaine linguistique, l'arabe s'étend sur un très vaste domaine géographique recouvrant une grande partie du proche Orient asiatique, tout le nord de l'Afrique jusqu'à l'Atlantique, avec des projections en Asie centrale en Méditerranée et en Afrique subsaharienne (Fig 03).

Il est parlé dans vingt-quatre pays et constitue la quatrième langue des Nations Unies. Sous ses formes dialectales, l'arabe est la langue maternelle de plus de deux cent cinquante millions de locuteurs.



réfère spécifiquement à l'état dans lequel se trouvent deux systèmes linguistiques coexistant sur un territoire donné, et dont l'un répand l'idée de la supériorité naturelle de la langue officielle sur tous les autres idiomes pour des raisons historiques, un statut sociopolitique supérieur, lorsqu'un pouvoir politique s'impose.

Ce phénomène réside notamment dans les principes selon lesquels les langues ont des fonctions différentes. Cette différence se retrouve par exemple une langue « formelle » (i, e, arabe standard) et une langue « privée » (i, e, arabe dialectal). A ce sujet nous sommes tentés de citer (Attia 1996 ; Youssi 1983). Qui déclarent un aspect de la diglossie est la distribution complémentaire des différents registres de langues : dans certaines situations de communication, seule la variété standard est acceptable avec sa norme linguistique et l'existence d'une forme écrite stabilisée alors que dans d'autres la variété dialectale s'impose.

#### **II-4-1- L'arabe classique**

Parmi les variétés de l'arabe, la plus ancienne est celle « du coran » ou l'arabe classique dit aussi littéraire, dont la grammaire a été fixée entre le 8 et le 10 siècle. Cette variété a perduré à travers le temps et les siècles, sans aucune altération ni modification. Elle demeure la langue des écrivains des hommes de lettres et théologiens notamment les spécialistes de l'étude du Coran.

#### **II-4-2- L'arabe standard moderne**

L'ouverture du monde musulman sur le monde occidental et la modernité, a favorisé l'apparition d'une nouvelle variété d'arabe dite moderne, assez éloignée de l'arabe classique ; cette langue ne cesse d'envahir les institutions et les médias, de la littérature moderne, des conférences et des discours politiques (Garmadi, 1968). Cette langue standard conserve le monopole dans toute la vie officielle, administrative et universitaire. C'est pour répondre à ces exigences que l'arabe moderne standard est né. C'est aussi par le biais de cette langue panarabe ou supra-nationale, que deux locuteurs arabophones 'cultivés' d'origines dialectales différentes peuvent se comprendre.

Au niveau linguistique, l'arabe standard moderne (contemporain), c'est avant tout son système grammatical, ne peut être distingué de « l'arabe classique dont il a conservé presque intégralement la morphologie et la syntaxe » (W. Marçais, 1931) ; seuls quelques procédés

syntaxiques anciens, omis et remplacés par de nouvelles formes, ont évolué vers de nouvelles formes. Les procédés fortement contrôlés et régis par des contraintes formelles strictes, s'organisent autour d'un nombre fini de racines et de schèmes. L'intégration de nouveaux mots, résultant généralement d'emprunts aux langues européennes (français, anglais ou italiens) pour traduire des notions nouvelles issues du développement technologique du 19<sup>ème</sup> siècle.

#### **II-4-3- L'arabe médian**

Trois variétés linguistiques sont parlées sur les différents territoires arabophones : l'arabe standard moderne d'une part, l'arabe dialectal d'autre part et, entre ces deux systèmes communément admis, l'arabe médian lequel s'est développé parmi la communauté intellectuelle arabophone.

L'auteur développe ainsi la notion de « triglossie » ; l'arabe médian désigné au Maghreb sous le terme « d'arabe médian » (Taine – Cheikh, 1978). Appelé également dans ses variétés moyen orientales « arabe formel » (TARRIER, 1991). Cette forme linguistique se définit comme « une forme d'arabe moderne plus ou moins mâtinée de dialectes ». Elle se caractérise en effet, par un vocabulaire hautement classique attestant d'une base morphologique, syntaxique fondamentalement dialectale. (Khoulogli, 1996). L'arabe médian tend à se développer très nettement dans l'ensemble du monde arabe (Taine – Cheikh, 1978).

#### **II-4-4- L'arabe dialectal**

La dernière variété, appelée « l'arabe dialectal » essentiellement orale, caractérisée par des spécificités d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique et sémantique. L'arabe dialectal trouve son usage pour l'expression de la vie quotidienne locale. Il constitue en ce sens la langue vernaculaire de l'ensemble des arabophones. Les dialectes arabes sont les langues maternelles des populations des différents pays arabes, et ces formes linguistiques sont parfois très différentes d'une région à l'autre. Acquis dès la petite enfance, l'arabe dialectal se distingue de la langue classique apprise à l'école et commune à l'ensemble des pays arabes, par de nombreux points et à tous les niveaux de la langue.

Nous pouvons dire que sous ses différentes formes régionales, il constitue la langue maternelle de quelques 250 millions de locuteurs, l'arabe dialectal n'a toujours pas

d'existence officielle comme le souligne Maâmouri (1990) : « Il y a même au niveau de presque tous les arabes, sans exception, un certain aveuglement et un manque flagrant de prise de conscience linguistique qui fait le statut des langues dialectales qui forment l'ensemble du continuum linguistique arabe n'est jamais reconnu. On ne leur reconnaît même pas une structure grammaticale codifiable et performante alors que plus de la moitié des actes et besoins langagiers des locuteurs arabes utilisent ces dialectes, qui sont les vraies langues maternelles de la majorité des arabes. L'arabe moderne standard devient donc techniquement notre « langue maternelle », alors qu'elle n'est la langue maternelle de personne, étant uniquement apprise à l'école. » (Maâmouri, 1990 ; p 5).

L'arabe dialectal est en perpétuelle évolution ramifié en plusieurs variétés régionales, incluant de nouveaux mots et tournures de phrases qui sont la plupart du temps tirés d'autres langues comme le français, l'espagnol ou l'anglais. Cela représente une autre facette de la pluriglossie<sup>1</sup> qui se manifeste sur les territoires arabophones.

L'usage fréquent des langues étrangères dans les parlers arabes, va jusqu'à l'alternance de codes ou « code switching », ne se pratique que dans les situations informelles, et la plupart des linguistes ne le considèrent pas comme une forme de bilinguisme, mais comme une autre manifestation de la polyglossie. Manzano (1995) note, par exemple, qu'il se met en place dans : « L'esprit des maghrébins à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'idée qu'une langue ne peut assurer tous les rôles sociaux et fonctionnels et ne peut garantir tous les aspects de l'identité maghrébine » (Manzano, 1995. P. 182).

Néanmoins, les dialectes arabes attestent également de nombreux points de divergences sur les faits sociolinguistiques comme nous le verrons tout au long de ce chapitre.

En revanche, nous étendrons l'étude avec plus de précision sur le plan linguistique au Maghreb en présentant les caractéristiques des parlers des principales villes du Maghreb, compte tenu de leur influence grandissante sur les parlers adjacents.

#### **II-4-5- L'arabe maghrébin en France**

En revanche, nous étendrons l'étude avec plus de précision sur le plan linguistique au Maghreb, en présentant les caractéristiques des parlers des principales villes du Maghreb,

---

<sup>1</sup> -Joseph Dichy : Son travail a pour objet d'introduire la notion de pluriglossie et de langues pluriglossiques (au lieu de celle, aujourd'hui reçue, de "diglossie).



compte tenu de leur influence grandissante sur les parlers adjacents. Cela dit, nous tenterons d'abord d'examiner la situation de l'arabe maghrébin *daridja* en France une pratique linguistique en terrain plurilingue.

Certaines recherches qui se sont penchées sur la question de l'arabe maghrébin, *daridja* soutiennent arguments et références à l'appui que cet idiome constituerait le substrat d'origine du dialecte populaire de la majorité de la population maghrébine, et qui se retrouverait dans les parlers des immigrés maghrébins en France, qui l'avait tout naturellement adapté à leur réalité spécifique.

Il serait sans doute intéressant d'analyser cette question et de dégager au niveau phonétique et intonatif voire morpho-syntaxique de l'arabe maghrébin dans les parlers de groupes sociaux immigrés (région parisienne).

## **II-5- Niveau phonique : accent étranger**

Certains traits de prononciation sont stigmatisés, les parlers ne parviennent que difficilement à être envisagés de façon positive voire un accent également lourd de connotations, et surtout une spécificité phonique qui en donne souvent une pauvreté intellectuelle, allant dans le sens d'une Koïnésation de la *daridja* en France.

C'est en effet en évoquant ces particularités phoniques du parler des immigrés maghrébins, que nous pouvons noter des spécificités intonatives que Françoise Gadet le décrit : La prononciation de certaines consonnes des parlers des cités a une tendance d'une réalisation glottalisée particulière repérable comme spécifique d'une région ou d'un groupe social, point, qui fera l'objet d'un travail dans la deuxième partie, chapitre III – l'accent -.

Alors, entre langue mal parlée, dévalorisée, et du manque de reconnaissance de son statut, d'autant que la France a du mal à la valoriser.

## **II-6- La *daridja* non – standardisée**

Cette variété de langage ne serait évidemment pas en, tous points, conforme à l'arabe littéraire (*fusha*) langue des lettres apprise à l'école. Nous pouvons dire que cette variété qualifiée de basse (*daridja*) est utilisée par les dialectaux exclusivement en contexte informel dans la famille, avec des amis, dans la vie courante.

## **II-7- Le système linguistique maghrébin de France**

Bien entendu, nous pouvons observer que les arabophones français ont un accent par rapport à la position symétriquement opposée chez les locuteurs français d'origine maghrébine : « J'ai retrouvé ce type de propos chez des enquêtés maghrébins en majorité nés au Maghreb. ».

Nous pouvons dire que c'est assez paradoxal d'affirmer que les arabophones français n'ont pas un accent, et ce sont les arabophones maghrébins qui en ont un ! Nous consacrerons une analyse à cet axe.

## **II-8- Situation diglossique de l'arabe en France**

La situation sociolinguistique des arabophones de France, maghrébins ou d'origine maghrébine, est considérée comme une diglossie (Ferguson 1991 – 1959), situation où coexistent : l'arabe littéraire (fusha) - L'arabe dialectal.

Bien entendu, il faudrait ajouter les nombreuses langues berbères, le français et les arabes littéraires médians, ce qui fait dire à certains auteurs que l'on ferait mieux de parler de « triglossie enchâssée » (Calvet 1999 : 47), voire de « quadriglossie » (Billiez et Busson 2013 : 140).

## **II-9- L'arabe de France, la reconnaissance et l'insertion**

Outre la dimension quantitative, l'arabe maghrébin de France a gagné sur, le plan qualitatif, une place négligeable dans la société française, de par la familiarité qu'il a acquise et l'importance qui est la sienne dans le domaine culturel et dans la jeunesse de France qui a grandi au contact de cette langue.

La question de l'insertion est parlée dans le rapport, Cerquiglini (1999) centrée autour de la problématique linguistique :

« Certaines langues (le berbère et l'arabe dialectal, notamment) posent des questions nouvelles à l'intégration, dont l'enjeu reste fondamental. » (Rapport Cerquiglini 1999 : 6)

## **II-10- L'arabe maghrébin -daridja- en France et les institutions françaises**

Si la reconnaissance est meilleure dans la société française, il est clair qu'elle pose problème hormis le statut de « langue de France » que lui ont reconnu en 1999 dans le cadre de la signature par la France de la charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires du conseil de l'Europe (voir Caubet 2002 a, 2003, 2004 b.) en l'apurement et simplement disparaître des listes des langues facultatives au baccalauréat.

C'est-à-dire en prenant en compte ce fait répertorié ci-dessus, on pourrait se retrouver dans une situation pour le moins paradoxale : d'un côté cette langue acquiert une reconnaissance inédite de l'autre sur fond de politique extérieure de la France on lui dénie toute existence ; la daridja a un statut très fluctuant selon les groupes de pression qui interviennent et la question de son existence semble donc éminemment politique. Dans ces conditions, il est, plus productif pour le sociolinguiste, de s'attacher à décrire les indices de sa présence réelle dans la société française, il y a deux domaines et pas des moindres, où elle se révèle importante : celui des parlars des jeunes (Bulot 2004, Lamizet 2004 et Bulot et al 2004), qui empruntent très largement à cette langue, et celui de la culture : musique, chanson, humour, cinéma.

Nous comprenons aisément donc, qu'en l'absence d'une langue écrite performante sur la scène culturelle française, c'est l'oralité de la daridja « langue de France » qui vient compenser, tant bien que mal, les productions artistiques françaises, mélangées de l'arabe maghrébin- daridja avec un fort accent maghrébin. C'est avec cette langue que les français (européens) vont apprendre, écouter de la musique, (Rachid Taha, Khaled, mami...). Elle est l'essence des vers de troubadours qui errent leurs paroles qu'ils jettent aux foules qui les répètent. C'est une littérature orale fluctuante, typique, introuvable ailleurs. Un jargon des cités en France parsemé d'expressions et de mots.

En conclusion, l'arabe maghrébin-daridja « langue de France » en dépit de sa dévalorisation, de sa non reconnaissance n'est plus confiné dans le cercle familial, participe à la vitalité linguistique française, puisque la langue couvre à minima l'espace géographique franco-maghrébin. Sa singularité linguistique (diglossie, pas normée, etc.) en fait une langue véhiculaire, se transformant de mots ou d'accents empruntés lui conférant cette vitalité remarquable, comme dans les réseaux, les mails ou les S.M.S (Caubet 2004).

En revanche, sa présence peut aussi relever certains problèmes multifactoriels, que ce soit au niveau des personnes ou au niveau des institutions, laisse persister des représentations linguistiques négatives, de l'insécurité linguistique et identitaire.

## II-11- Le domaine maghrébin

Les dialectes arabes maghrébins parlés en Algérie, au Maroc et en Tunisie sont une véritable langue de l'oralité spontanée<sup>(1)</sup>. Ils sont relégués dans l'infériorité, dans une échelle de valeurs où le pouvoir est conféré aux variétés de l'arabe classique et moderne : absence des désinences casuelles, modification du paradigme de la conjugaison, ordre différent des mots dans la phrase et surtout fréquence d'usage significative de termes empruntés aux langues occidentales.

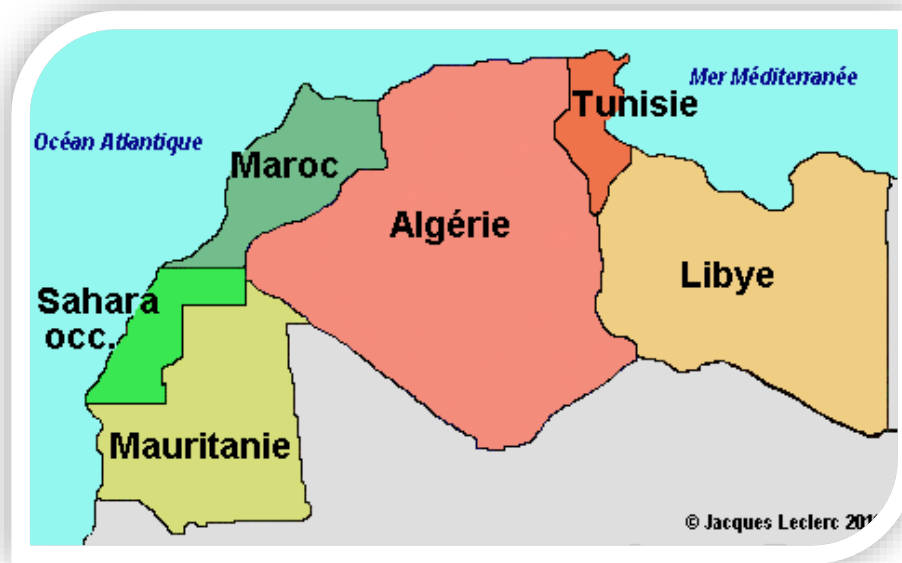
La situation linguistique au Maghreb est complexe. Elle se caractérise par une diversité due à la présence de la langue française, héritage de l'ancienne puissance coloniale, et l'existence du " Substrat " berbère (Cohen 1962). Par ailleurs, la présence des berbérophones au Maghreb a nettement influencé la situation linguistique. En Tunisie, en Algérie et au Maroc, les berbérophones sont certes minoritaires, mais excepté en Tunisie où ils représentent moins de 1% de la population, ils constituent des minorités conséquentes. En effet on peut évaluer les berbérophones à 20 – 25 % de la population algérienne et à 35 – 40% de la population marocaine.

En se fondant sur ces données démographiques, Shaker (2003) souligne que les berbérophones ne sont pas des minorités insignifiantes que l'Etat central pourrait facilement "oublier", gérer et intégrer. Ce sont des masses démographiques considérables, concentrées sur des régions généralement bien individualisées et qui, de ce fait même posent structurellement un problème aux Etats concernés.

---

1) Un dialecte est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la « langue », mais n'ayant pas acquis le statut socio-culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé.

Dans les pays où l'on trouve une langue officielle et normalisée, le dialecte est un système permettant une intercompréhension relative facile entre les personnes qui ne connaîtraient que le dialecte et les personnes qui ne connaîtraient que la langue ; le dialecte est alors exclu des relations officielles, de l'enseignement de base et ne s'emploie que dans certaine (s) partie (s) du pays (ou des pays) où l'on utilise la langue. Parfois l'intercompréhension est toute relative et peut se réduire au sentiment de parler la même langue ou (comme en arabe) à l'habitude prise de rattacher les formes locales, divergentes à une même tradition écrite : on distingue ainsi l'arabe littéraire ou classique et des arabes dialectaux (comme l'Algérien et / ou le Tunisien).



**Fig. 04 : Carte géographique MAGHREB<sup>1</sup>**

Cette classification très simpliste prend en compte les différents dialectes maghrébins, Algériens, Marocains et Tunisiens. Nous avons retenu les parlers d'Alger et de Jijel pour l'Algérie, Casablanca et de Rabat pour le Maroc et de Tunis pour la Tunisie.

## **II-12- Les parlers algériens**

L'Algérie est un Etat du Maghreb qui comprend 35.406.303 d'habitants (i-e statistique 2012) sur une surface de 2381.740 km<sup>2</sup>. Cette population descend de deux groupes ethniques importants : les berbères et les arabes. En effet, l'histoire montre que les berbères forment la plus ancienne des communautés d'Afrique du nord. Toutefois, il est difficile de délimiter géographiquement la répartition des arabes et des berbères, car ils se sont mêlés au cours des siècles.

La situation linguistique en Algérie se révèle très favorisée par plusieurs contacts avec les populations des pays voisins comme le Maroc, la Maurétanie, la Tunisie, le Mali, la Libye et le Niger. Ces contacts ont bien entendu leur effet sur la situation linguistique du pays.

Ainsi, dans la littérature, les dialectes sont rattachés aux grandes provinces du constantinois à l'Est, de l'Algérois au centre et de l'oranaï à l'Ouest. Certains parlers à l'est du pays par exemple Tébessa s'apparentent aux parlers tunisiens : bédouins dans les régions sahariennes, sédentaires à Constantine, entre autres. Dans le Nord-est proche de la petite

<sup>1</sup>- <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/maghreb.htm>. Page active le 19/01/2018.

kabylie " berbérophone ". Dans la région du centre, deux types de parlers se partagent ce vaste espace : l'un au Nord, l'autre au Sud.

Quant aux villes, les parlers de sédentaires ont tous subi de multiples influences linguistiques. Cette classification est basée en particulier sur la prononciation de certains phonèmes, la morphologie et le vocabulaire (cf – ph. Marçais 1956).

En effet la réalité linguistique actuelle se caractérise par l'existence de plusieurs parlers caractérisés par une variation linguistique assez importante mais qui n'empêche pas l'intercompréhension. Ph-Marçais (1977) a décrit cette situation comme suit :

L'Algérie, c'est tout autre chose. La dimension est immense, le cloisonnage géographique extrême, le passé historique extraordinairement complexe, fait d'écartèlements et de rapprochements ininterrompus jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. On ne peut pas dire qu'il existe un dialecte algérien. A peine peut-on parler de dialectes qui correspondent aux villes de provinces du constantinois, de l'Algérois, et de l'Oranais. Le constantinois dans sa partie orientale, s'apparente aux parlers tunisiens : bédouin, dans les régions sahariennes et septentrionales (à la calle on parle presque comme à Tabarka), sédentaire à Constantine, Guelma.

Dans le Nord-Ouest, proche de la petite Kabylie berbérophone, existe un parler original, archaïque, de vieille cité, avec ses abords villageois : Djidjelli. Dans le centre et dans les régions occidentales, il y a partout des parlers bédouins qui se rapprochent un peu de ceux, bédouins aussi, de l'algérien mais qui s'en distinguent. Le parler arabe qui y est actuellement en usage est en pleine mutation. Il est difficile de parler de dialecte algérois.

L'oranais dans sa majeure partie est terre bédouine, avec des parlers qui diffèrent sensiblement des parlers bédouins de l'algérois, excepté dans les régions orientales, où ils se mêlent et se superposent à eux (1977).

Ainsi, dans la littérature, les formes dialectales pratiquées seulement à l'oral et présentant des variations selon les régions. Les dialectes parlés à l'Est du pays s'apparentent aux parlers tunisiens (Annaba, Tébessa ...) il existe également le Tamazight <sup>(1)</sup> (Chaoui) qui se pratique dans les Aurès. Dans le Nord-est proche de la petite Kabylie berbérophone. On trouve le parler de Jijel (Djidjelli) employé selon un usage alterné de deux langues de type arabe /

---

1) Le mot tamazight désigne la langue berbère et le territoire auquel ils appartiennent (les berbères) s'appelle le Tamazghra.

berbère. Cette classification est basée en particulier sur la prononciation de certains phonèmes, la morphologie et le vocabulaire (cf. ph. Marçais 1956)<sup>(1)</sup>

Le profil sociolinguistique de l'Algérie met en relief trois langues en présence, deux langues majeures (arabe standard et français) et une langue mineure (le berbère) dans le sens Fergusonien. Cette description d'un état linguistique algérien a été reformulée par Bouhadiba (1998)<sup>(2)</sup>.

### **II-13- Première réflexions menées autour de la phonétique**

Maintes recherches ont été menées dans le but d'explicitier l'influence de la langue cible, et des motivations des locuteurs maghrébins dues aux divergences systémiques entre l'arabe standard et le français. Cependant, le manque d'études sur l'aspect phonique s'inscrit dans une tendance plus générale observable en sociolinguistique.

Nous citons plus particulièrement le travail de (Troubetzkoy : 1939) dans le processus d'appropriation des sons du français de la part des locuteurs arabophones caractérisée par la coexistence de l'arabe standard et l'arabe dialectal<sup>(3)</sup>. Ce fait nous a mené à postuler à une nouvelle lecture de la situation du français et de l'arabe en France<sup>(4)</sup>.

### **II-14- Situation du Français et de l'arabe en France**

Les parlers qui sont mis en scène et utilisés par les immigrés maghrébins, se trouvent aujourd'hui les deux langues utilisées par leur position et leur statut sur le territoire français, pays d'accueil. Leurs différenciations se situent entre autres à la fois dans les divergences de prononciation entre le français et l'arabe. L'observation suscite une description brève de la situation du français et de l'arabe en France. La langue française a des caractéristiques propres qui lui permettent d'être. « Langue comme référence, sera une langue conventionnelle d'Etat ».

---

<sup>1)</sup> Au plan phonologique, nous le verrons un peu plus loin.

<sup>2)</sup> Bouhadiba, F (1998), continuum linguistique ou alternance de code. Essai d'analyse dynamique des faits (l'état des lieux), cahiers de linguistique et didactique (1), 1-11.

<sup>3)</sup> Le terme "dialecte" est une forme linguistique rattachée à un pays dans son ensemble et qui constitue la langue maternelle des locuteurs par opposition à l'arabe classique.

<sup>4)</sup> Certains faits de la situation migratoire des maghrébins en France et les causes y relatives sont détaillés dans le chapitre 1.

Les populations issues de l'immigration maghrébine adoptèrent la langue française, comme langue de communication, non seulement l'employaient avec leur "accent", mais y mêlaient des mots de leur propre langue, le dialecte de la langue maternelle et /ou le berbère.

Ces mélanges ne contribuent pas à parfaire la langue française, qui va influencer oralement leur parler, ce qui allait créer, un "accent étranger".

Le français comme langue d'accueil est à la fois vaste et pointu. Aussi nous sommes nous limités à la présentation de quelques notions sur son uniformisation et sa plus large diffusion dans le monde.

Mais aujourd'hui, l'arabe en France connaît un revirement important avec l'arrivée de nouveaux immigrés, nous observons une hiérarchisation des langues, renvoyant l'arabe de l'immigration aux rangs inférieurs. Cette idée est également soulignée par Calvet (2004) <sup>(1)</sup>.

Après avoir présenté succinctement la situation inégalitaire des deux langues en France, nous présentons ci-après les particularités phonétiques du système de l'arabe, la comparaison avec le système du français, nous la verrons plus loin.

La reprise à cette inégalité requiert une analyse contrastive qui nous permettrait d'identifier les différents écarts entre l'arabe et le français pour ensuite établir les aspects prosodiques.

## **Conclusion**

A l'issue de ce chapitre, dont l'objectif était de présenter brièvement le domaine linguistique arabe. L'étude de certaines particularités phonétiques et phonologiques apparaît comme une constante des parlers arabes tant d'ailleurs sur le plan géographique que sociologique. Nous avons tenté, tout d'abord de classer la langue dialectale à partir d'une estimation des rapports sociologiques / Historiques.

Le score souligne que ces rapports ne peuvent convenir à établir des regroupements dialectaux stables. Les mouvements migratoires exercent une influence considérable sur la classification avec des traitements instables que l'on vient de décrire.

---

1) Il s'agit de son article « les fractures linguistiques » 2004, consulté sur son site : [http://louis-jean, Calvet. Pages perso-orange. Fr/documents/ Calvet cfe dit-pdf.](http://louis-jean.calvet.fr/documents/Calvet_cfe_dit-pdf)



Quant à la situation linguistique au Maghreb, nous avons été inspirés par les recherches menées par Cohen (1982) sur des différents dialectes Maghrébins et complexes. Ainsi, nous avons avancé des explications de certains faits dans les parlers maghrébins, tout en admettant que notre étude est interprétable du point de vue phonologique. Elle soutient certains faits qui ont en commun cette description phonologique des parlers arabes.

Nous avons ensuite avancé la supposition d'un rapport inégalitaire des systèmes phonétiques arabes et français afin de présenter les degrés de similitude et de différence entre les deux systèmes et de comprendre l'implication de la langue arabe comme élément expliquant les erreurs en français chez certains maghrébins issus de l'immigration. Nous allons donc relever les difficultés entre autres accentuelles. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

## **CHAPITRE III**

# **LES SONS ET LEURS FONCTIONS**

## **Introduction**

Nous avons vu au chapitre précédent (02) que le langage est un moyen de communication vocale, qui émerge et se développe. Nous y avons attaché tout au long de notre travail à analyser la situation de contact linguistique, telle que celle qui nous offre la région d'Île-de-France : un langage d'immigrés maghrébins.

Nous avons porté un intérêt sur une minorité des locuteurs non natifs maghrébins. Il nous a semblé opportun de dégager le positionnement linguistique à l'aide de signes verbaux. Ainsi les sons et leurs fonctions constituent ici, le sujet recherché. A partir duquel nous examinerons de manière non exhaustive deux phénomènes en linguistique :

- Langue et parole
- Signifiant et signifié

Nous introduisons une description des travaux de Ferdinand de Saussure mettant en œuvre des techniques utilisées en linguistique « Synchronie et diachronie »

Nous terminerons par l'apport indéniable de Jean Dubois (1999 : 489) tant au niveau de l'analyse des traits distinctifs que non distinctifs.

Par ailleurs, quelques lignes consacrées à l'analyse phonologique.

### **III-1- Langue et parole**

#### **III-1-1- En linguistique**

Il nous paraît indispensable de commencer par définir la langue et la parole, se demandent les linguistes. « Qui a-t-il au juste de commun entre cet élément issu de la linguistique structurale :

##### **III-1-1-2- Chez Saussure**

Un concept dichotomique qui constitue un point central chez Saussure, et a certainement aussi constitué une grande nouveauté par rapport à la linguistique antérieure. Et, dans ses quelques passages, nous trouvons l'affirmation que la langue « est la partie sociale

du langage »<sup>1</sup>. C'est ainsi que pour élaborer cette dichotomie célèbre, Saussure est parti de la nature « multiforme et hétéroclite » du langage, qui se révèle à première vue comme une réalité inclassable<sup>2</sup>.

### **III-1-1-2-1- La langue**

Mais quelles sont les bases de ce concept dichotomique ?

« Langue / parole ». Cette question a conduit un certain nombre de linguistes à décrire que la langue est à la fois une institution sociale, elle n'est nullement un acte, elle échappe à toute préméditation, c'est la partie sociale du langage. L'individu ne peut à lui seul, ni la créer, ni la modifier, elle est essentiellement un contrat collectif, auquel, si l'on veut communiquer, il faut se soumettre à certaines valeurs, du point de vue institution sociale.

### **III-1-1-2-2- La parole**

Face à la langue, institution et système, puisque « la langue n'est pas une fonction du sujet parlant elle est le produit que l'individu enregistre passivement ». La parole est au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence.

Les études qui se sont penchées sur la parole, ont montré que la parole est constituée d'abord par les combinaisons grâce auxquelles le sujet parlant peut utiliser le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle.

Notons que plusieurs théories ont été élaborées quasi simultanément depuis Saussure par d'illustres auteurs : Jakobson (1963 : 54) Martinet (1962 p – 105), les unes tendent à coïncider avec similitudes, les autres prenaient leurs distances voire contestées.

Pour en terminer avec langue et parole en linguistique, deux concepts annexes mis à jour depuis Saussure « code / message ».

## **III-2- Signifiant et signifié**

---

<sup>1</sup>- cours de linguistique générale, Paris, Payot, 1985 p. 31

<sup>2</sup> Les linguistes ont noté que la première définition de la langue est d'ordre taxinomique : c'est un principe de classement.

### III-2-1- Le signe

Le signe au sens le plus général, désigne un élément qui représente un autre élément, ou lui sert de substitut. Mais cette substitution peut impliquer une intention de communication ou ne pas en impliquer. Cette première distinction permet déjà une première définition du signe. Nous pouvons rappeler l'énoncé de Georges Mounin (clefs pour la linguistique, Seghers 2<sup>e</sup> éd -1971.p – 35) donne l'exemple du ciel d'orage :

« Le ciel d'orage n'a pas l'intention de communiquer avec le météorologiste, mais il est cependant l'indice d'une pluie possible. »

#### III-2-1-1 La classification des signes

Le système des signes se développe en plusieurs signes linguistiques, il désigne un élément qui représente un autre élément. Depuis Ferdinand de Saussure (Payothèque, Paris 1972), il est d'usage de le caractériser par les traits suivants :

- a) Il est doté d'un contenu sémantique (signifié).
- b) D'une expression phonique (signifiant).

Il unit « un concept et une image acoustique » F. de Saussure, *Op. Cit.* - p - 98).

Du point de vue de classement, nous passons en revue quatre caractéristiques du signe linguistique distinguées par Ferdinand de Saussure :

- 1- L'arbitraire du signe : le lien entre le signifiant et le signifié est arbitraire (c'est-à-dire immotivé), car un même concept peut être associé à des images acoustiques différentes selon les langues.
- 2- Le caractère linéaire du signifiant : « le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps ». Les éléments des signifiants se présentent donc obligatoirement les uns après les autres, selon une succession linéaire : ils forment une chaîne.
- 3- L'immutabilité synchronique du signe : le signifiant associé à un concept donné s'impose à la communauté linguistique : un locuteur ne peut décider de le modifier arbitrairement.
- 4- La mutabilité diachronique du signe : les signes linguistiques peuvent néanmoins être modifiés par le temps, par l'évolution linguistique.

(Historique de la phonétique et modification du signifiant, du signifié ou de leur rapport).

### Locuteurs

Nous avons été amenés très souvent à réécouter aussi bien nos douze locuteurs que les autres locuteurs enquêtés. Cependant la formation de signes paraît plus complexe, difficile à cerner. Le procédé le plus productif lexico-sémantique agit sur le signifié. Par exemple, le sens perçu incorrectement par l'auditeur.

Quels éléments pertinents pourraient intervenir pour appuyer le rapport signifiant / signifié. Nous tentons de répondre de façon préliminaire dans ce chapitre, en s'inspirant des travaux de Ferdinand de Saussure sur l'axe syntagmatique et l'axe paradigmatique.

Saussure (Payot 1975 : 98 – 101) quant à lui, introduit un ensemble de principes non négligeables à l'étude générale des langues, tout message linguistique est décomposable en un contenu (ou signifié) et une expression (ou signifiant). Chacune de ces deux entités étant elles-mêmes décomposables en une forme (ou structure) et une substance (ou réalisation). Ainsi, si nous considérons l'énoncé du texte « la venue du nouveau maire », celui-ci à un contenu, ce dont il fait part et une expression qui peut être une suite de son de l'énoncé oral.

Dans le chapitre suivant, nous introduisons ce que Saussure distingue entre synchronique et diachronique, car évoluant sur le même espace linguistique.

Cette façon de classification des signes rejoint le propos de Verriest (1984) « la parole ne sert pas seulement, en tant que signe, à réveiller des images, des souvenirs, des idées, mais elle porte en elle-même, indépendamment de ce qu'elle exprime des qualités, toutes externes en concordance avec les lois harmoniques de notre organisme (1984 : 49)<sup>1</sup>. Dans cette visée, les signes du langage, sont ceux dont l'acquisition commence le plus tôt. Ils ne se définissent que par opposition, par exemple la langue comme système de signes, est constituée par un ensemble où tout se tient : des sons (ou phonèmes) formes et de mots (morphèmes et sémantèmes) « qui dit système dit ensemble cohérent : si tout se tient, chaque terme doit dépendre de l'autre », disait (v- Brondal).

---

<sup>1</sup> -Verriest, G, (1984), Des bases physiologiques de la parole rythmée, Revue Néo-Scolastique (1), 39 – 52.

Mais nous pouvons aussi repérer quelques signes non linguistiques, peuvent donner à cette étude une impression de lourdeur à un sujet déjà complexe, nous servira de repérer de la sémiologie « communication non linguistique : les signes de l'écriture, les signes de politesse, les signes régulateurs des mouvements des véhicules etc.

### **III-2-1-2- Le signe linguistique**

Notons que beaucoup d'études se sont développées et enrichies pour spécifier les caractéristiques du signe linguistique. Deux entités : le signifiant et le signifié jouent un rôle fondamental dans l'analyse linguistique. Ce qui a incité la plupart des linguistes de distinguer entre linguistique et sémiologie.

Le signe linguistique mériterait d'être revisité selon la méthode structurale. Il a pour rôle de dégager des règles sémantiques et phoniques.

Le lien apparaît dans le terme introduit par F- de Saussure pour désigner l'unité (généralement appelée mot) qui se combine à d'autres et forment ensemble la langue. Nous nous intéresserons dans le chapitre qui suit aux caractéristiques du signe linguistique.

### **III-2-2- Le signifié**

Le terme de signifié appartient à la terminologie de F- de Saussure comme synonyme de concept. Concept mis en évidence par Saussure dans le domaine de la linguistique.

Nous essayerons d'explicitier la nature exacte du concept ou signifié entrant dans la composition du signe linguistique.

### **III-2-3- Le signifiant**

Dans les paragraphes précédents, nous avons employé deux notations différentes, selon qu'il était question de phonèmes (les sons qui constituent l'aspect matériel du signe) ou d'un concept. Dans la mesure du possible, nous essayerons de conserver ces notations dans la suite du paragraphe.

En dépit de la combinaison d'un signifié et d'un signifiant, à l'instar de ce qui a été développé au niveau du signe linguistique, une seule différence résulte, c'est que le signifiant est un médiateur, il a besoin de la matière dans laquelle est composée la substance (phonique),

mais d'une part, elle ne lui est pas suffisante, et d'autre part, en sémiologie, le signifié est assimilé au mot, lui aussi relayé par une certaine matière : celle des mots.

En sémiologie, combien cette matérialité du signifiant est obligée de distinguer aussi bien au niveau de la matière, qu'au niveau de la substance c'est-à-dire essentiellement négative au plan du contenu. Alors que la substance du signifiant est toujours matérielle (sons, objets).

### **III-2-4- La signification**

La mise en œuvre d'un système linguistique donné peut être caractérisée de plusieurs manières, qui demandent à être hiérarchisées. D'une manière générale, le « sens » résultat de ce système, sera appelé signification.

#### **III-2-4-1- 1 La corrélation significative**

Il est intéressant, de faire le parallèle entre les signes et l'indice, immédiatement perceptible qui nous fait connaître quelque chose, même si cette corrélation doit être considérée avec prudence, car le signe est une tranche de sonorité, de visualité. Nous avons retenu deux formes que nous citons ci-dessous :

- Forme sonore
- Forme visuelle

La signification peut être conçue comme un procès, c'est l'acte qui unit le signifiant et le signifié, acte dont le produit est le signe. Il n'est donc pas fortuit, mais une distinction qui n'a, bien entendu, qu'une valeur classificatrice.

L'indice se différencie donc du signe par le fait que sa première fonction n'est pas celle de signifier quelque chose. Il peut très bien avoir une signification, mais ce n'est pas sa fonction première.

#### **III-2-4-2- Les caractéristiques du signe linguistique**

Le signe linguistique, tel que le définit F- de Saussure, présente un certain nombre de caractéristiques essentielles :

- a) Arbitraire du signe. Le lien qui unit le signifiant et le signifié.



- b) Caractère linéaire du signifiant, étant de nature auditive, se déroule sur la chaîne du temps.
- c) Immutabilité du signe. Le signifiant apparaît comme librement choisi, par rapport à la communauté linguistique, il n'est pas libre, il est imposé.
- d) Mutabilité du signe. Selon F- de Saussure, le temps, qui assure la continuité de la langue, a un autre effet en apparence contradictoire : celui d'altérer plus au moins les signes linguistiques.

### **III-2-4-3- Les étapes de l'analyse phonologique**

Nous avons vu dans les paragraphes précédents que la phonologie est la science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique. Elle se fonde sur l'analyse des unités (phonèmes) opposées à la nature continue des sons. Dans cette optique elle se distingue donc de la phonétique, pour pouvoir organiser son champ d'investigation que nous souhaitons étudier, nous nous limitons ici au cas de la phonématique<sup>1</sup>.

La phonématique étudie les unités distinctives minimales (phonèmes). Son but est de dégager l'inventaire des phonèmes des langues étudiées, de les classer, et d'étudier leurs combinaisons. Elle se base sur deux opérations essentielles : la segmentation et la commutation.

#### **III-2-4-3-1- La segmentation**

Compte tenu de la règle de segmentation en fonction du contexte phonologique, la segmentation consiste à segmenter l'énoncé, c'est-à-dire à le diviser en unités, dont chacune représentera un morphème ou un monème qui sera à son tour segmenté en unités qui sont les phonèmes. Elle précise la classification des unités selon les rapports syntagmatiques et paradigmatiques qu'elles entretiennent entre elles.

#### **III-2-4-3-2- La commutation**

---

<sup>1</sup>- A côté de la phonématique, la prosodie un domaine de recherche vaste et hétérogène, qui étudie la fonction distinctive : accent, ton, l'intonation, rythme etc.

La commutation joue un grand rôle dans divers plans de l'expression, du contenu, de deux formes de la langue. Donc elle est une épreuve, un test pour vérifier la substitution d'un élément à un autre.

Du point de vue général des sciences de la parole, la commutation est très enrichissante, (comme nous l'avons souligné plus haut), dans plusieurs situations, ou un individu est appelé à utiliser deux langues. Dans notre cas cet enrichissement a été observé par le fait que nos locuteurs non natifs, par la commutation, réservent la langue maternelle à un usage familial et utilisent la langue d'accueil à l'extérieur, notamment dans la vie professionnelle.

#### **III-2-4-4- Le phonème**

De nombreuses manifestations non segmentales, phonologiques d'un énoncé, dont le phonème est l'élément minimal, que nous avons mentionnées tout au long de notre étude, ne sont pas facilement exploitables, car chaque langue présente un code, un nombre limité et restreint de phonèmes. Nous avons déjà souligné (ici le français) que le phonème est une unité phonologique abstraite, qui peut correspondre à plusieurs sons. Il est en effet susceptible d'être prononcé de façon différente selon les locuteurs ou selon sa position et son environnement au sein du mot (Ex : allophone). Les phones sont d'ailleurs les différentes réalisations d'un phonème. Le phonème est, aussi, une unité distinctive d'une langue<sup>1</sup> c'est-à-dire un élément minimal de la langue parlée qui permet de distinguer un mot d'un autre lorsque tous les autres éléments de ces deux mots sont identiques.

Il faut également tenir compte de sa substance sonore (L-H Hjelmslev définit le caractère phonique comme vide et dépourvu de sens) donc réalisé par des sons différents (!) les sons se différencient aussi par la personnalité du locuteur peuvent variés en fonction de la communication verbale, que l'auditeur apprend à reconnaître.

Avant de terminer ce paragraphe, nous donnons quelques précisions concernant le phonème entre son et sens, puis le phonème une valeur sémantique.

##### **III-2-4-4-1- Le phonème entre son et sens**

---

<sup>1</sup>- Dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs.

\*- La description articulatoire des sons du français est indiquée dans les paragraphes suivants.

Nous nous proposons de commencer par ce point de vue sur la linguistique qui a permis à Baylon, Fabre, (1990 – 3) de souligner que l'objet de la linguistique est « l'étude scientifique du langage humain » cette discipline regroupe plusieurs champs d'études ; la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe et la sémantique. En fait, nous avons porté notre attention essentiellement sur deux notions et tout particulièrement sur le phonème.

Nous avons retenu que la phonétique est l'étude scientifique des sons du langage. En même temps que la phonologie est une science qui étudie les sons du point de vue de leur fonction distinctive dans le système de la langue (Chiss, Filliolet, Mainguene au (2001, p. 37).

Il importe de distinguer ces deux domaines qui s'intéressent aux sons du langage humain, mais avec des objectifs différents. La phonétique articulatoire analyse les sons, en tant que production physiologique de l'appareil phonatoire.

Nous allons faire la part des choses, une description précise de la position du phonème au sein du mot. Le phonème en tant qu'image sonore et dans quelle mesure peut être porteur d'un sens.

Dans le premier cas, le phonème est utilisé pour la première fois par le phonéticien français Dufriche-Desgenettes en 1873 et qui veut dire d'une façon générale les consonnes et voyelles. Pour Saussure, le phonème veut dire « la somme des impressions acoustiques et des mouvements articulatoires, de l'unité entendue et de l'unité parlée, l'une conditionne l'autre ». Le deuxième cas dans « Essais de linguistique générale Jakobson (1963 : p – 104) note que le phonème participe à la signification sans avoir un sens propre.

### **III-2-4-4-2- Le phonème une valeur sémantique**

Les locuteurs ne prononcent pas de façon identique tous les mots, lorsqu'ils permutent les phonèmes /b/ avec un autre /p/. De même, la différence entre le /k/ et /q/ n'est pas distinctive pour les français alors qu'elle est pour les locuteurs non natifs, où il y a une différence entre /k/ et /q/.

Plusieurs de ces différences présentent une certaine régularité et peuvent s'exprimer sous la forme phonologique. Nous partons sur quelques phonèmes. Ainsi, deux variantes /r/ l'une grassyée et l'autre « roulée » observées chez nos enquêtés, donc avons examiné deux phonèmes différents, le phonème /r/ est prononcé comme une vibrante dentale et certains

sociolinguistes l'ont souligné. Tandis que le [R] comme une vibrante uvulaire dite « r grasseyé » comme le déclare Iryna lehka Lemarchand (2007 : 53). Il s'agit de deux sons différents réalisant un même phonème.

En effet, l'emploi de l'un ou l'autre n'affecte pas le sens de ce qui est dit mais renseigne sur la personnalité du locuteur. En langue française, la voyelle en tant que phonème est le noyau audible de la parole, n'ayant pas de traits consonantiques ce qui lui confère une certaine fonction sémantique.

### **III-2-4-4-3- La paire minimale**

Une paire minimale désigne, en phonologie, une opposition de deux mots qui ne se distinguent que par un seul phonème. C'est la recherche de paires minimales qui sert au linguiste à distinguer les phonèmes d'une langue. Un des principaux objectifs d'une analyse phonétique est l'identification des sons qui créent une différence de sens. Autrement dit, on cherche à déterminer si les différences sémantiques sont causées par des différences phonétiques. Le phonologue posera l'existence de deux phonèmes distincts là où il y aura distinction de sens. Comme : pont/bon, râpé/rabais (bilabiales : opposition de sonorité), fou/vous, pif/pive (labiodentales : opposition de sonorité), dent/temps (paire minimale : opposition de sonorité), temps/cent (paire minimale : opposition de mode d'articulation) et cent/chant (paire minimale : opposition de point d'articulation)

On parle d'une paire minimale lorsque :

- Les signifiants des deux mots ne diffèrent que par un seul phonème.
- Les signifiés sont différents. La paire minimale permet d'établir l'inventaire des sons d'une langue. Le procédé par lequel on trouve les paires minimales implique la substitution d'un phonème par un autre dans un même environnement, c'est la commutation.

Nous proposons dans ce qui suit quelques exemples de paires minimales consonantiques et vocalique.

#### Paires minimales consonantiques :

Occlusives sourdes /sonores

[p] / [b] pain / bain

[t] / [d] temps / dent

[k] / [g] quand / gant

Fricatives sourdes / sonores

[f] / [v] feu / vœu

[s] / [z] sapeur / zappeur

[ʃ] / [ʒ] chant / gens

Paires minimales vocaliques :

[i] vs [y] figue / fugue

### **III-2-5- Les traits distinctifs**

Nous avons déjà rencontré en phonologie, les traits distinctifs appelés aussi traits pertinents dans les paragraphes précédents. Mais aussi, nous avons essayé de décrire, la latitude que possèdent nos locuteurs enquêtés et d'en dégager la prononciation, lorsqu'ils sont impliqués dans la production de la parole. Il faudra revenir à notre domaine plus restreint, celui des principaux traits articulatoires des phonèmes, vocaliques et consonantiques. Ce dernier a suscité de tout temps de vives controverses. (Jakobson, Troubetzkoy, Martinet etc.)

#### **III-2-5-1- 1 Les principaux traits articulatoires des phonèmes vocaliques**

L'ensemble des traits articulatoires des phonèmes vocaliques en phonologie, permet la description des unités phoniques de n'importe quelle langue, tout en admettant que la perception de chaque trait est opérée généralement et facilement de plusieurs indices articulatoires<sup>1</sup>.

##### **III-2-5-1-1- L'antériorité ou la palatalité**

L'antériorité ou la palatalité permet le déplacement des phonèmes vers l'avant de la cavité buccale. Il se crée un rôle de la langue dans la production des voyelles. Le phonème palatal sur le plan horizontal se situe au niveau du palais dur. S'il s'agit de voyelles centrales, sont dites vélaires. Alors que sur le plan vertical de la langue, quand la langue est éloignée du

---

<sup>1</sup>- La description articulatoire des sons du français est soulignée dans le chapitre approprié.

palais, c'est-à-dire dans une position basse, ce sont des voyelles ouvertes et quand elle est proche du palais, il s'agit des voyelles fermées.

### **III-2-5-1-2- Le degré d'aperture**

C'est l'écartement des mâchoires et l'espace entre les dents pendant l'émission d'un phonème. Pour certains linguistes les particularités vocaliques sont en rapport unique avec les différents degrés d'aperture (N – Troubetzkoy, principes de phonologie, p - 98). Notons que le système phonologique comporte quatre degrés d'aperture mieux reflétés en acoustique, qu'en articulaire.

Nous comprenons dès lors que nos locuteurs non natifs du français aient souvent du mal à articuler des phonèmes, surtout ceux qui ne possèdent pas dans leur langue maternelle une telle précision articulaire (objet de notre étude).

En général, les voyelles vélaires arrondies s'accompagnent souvent d'une protraction des lèvres, bien que certaines langues opposent des voyelles arrondies à des voyelles vélaires non arrondies. On parle de non labialité ou l'écartement pour désigner les commissures des lèvres écartées, la forme ovale /i/.

### **III-2-5-1-3- L'oralité**

Du point de vue articulaire, il y a la présence des deux résonateurs que sont le pharynx et la cavité buccale. Mais très peu d'informations sont données sur la complexité de ce résonateur couplé au conduit oral. Il importe de préciser qu'un autre résonateur « la nasalité » qui caractérise certaines consonnes et certaines voyelles dites nasales. D'après Grammont (1933 / 1965 : 93), un phonème est dit nasal, lorsqu'il est articulé avec le voile du palais abaissé vers le dos de la langue ouvrant suffisamment le port vélo-pharyngé devant l'air laryngé peut sortir soit par le nez (consonnes nasales), soit à la fois par le nez et la bouche (voyelles nasales). La résonance nasale produite du couplage acoustique s'ajoute à celle de la cavité orale, il en résulte un timbre caractéristique commun du phonème nasal.

### **III-2-5-2- Les traits articulaires des phonèmes consonantiques**

Les consonnes se regroupent en grandes classes selon le mode d'articulation c'est-à-dire selon la nature de l'obstacle : occlusive, nasales, latérales, vibrantes, suivant la position de

l'obstacle dans le conduit vocal. Jakobson (1941 / 1969 : 76) explique que les consonnes nasales articulées avec une ouverture simple (conduit nasal) sont plus fréquentes. Ferguson (1975) souligne que les langues ont normalement, au moins deux consonnes nasales : la labiale /m/ et l'apicale /n/, et que la nasale /n/ est en général, la plus fréquente.

### **III-2-5-2-1- L'occlusion**

L'articulation, des occlusives, comporte quatre phases :

- La mise en place d'une occlusion complète : entre les deux lèvres pour [p] et [b], entre la pointe de la langue et la face interne des incisives supérieures pour [t] et [d], entre le dos de la langue et l'arrière du palais pour [k] et [g] ;
- La tenue de l'occlusion durant plusieurs dizaines de millisecondes<sup>1</sup>, pendant lesquelles l'air s'accumule derrière le barrage. Perceptivement, cette tenue correspond à un silence pour les occlusives sourdes [p, t, k] et à un léger murmure pour les occlusives voisées [b, d, g] ;
- Le brusque relâchement de l'occlusion provoquant une intense perturbation acoustique, appelée explosion ;
- L'écartement plus ou moins rapide des articulateurs qui, lorsqu'il est long, entraîne l'apparition d'un bruit de friction dû aux turbulences de l'air dans le passage rétréci.

La laryngale (ou glottale), elle apparaît mieux auprès de certains locuteurs maghrébins avec la production par exemple de hamza arabe [ʔ].

### **III-2-5-2-2- La constriction**

Considérons que la constriction est un resserrement du conduit vocal, et qui caractérise la réalisation des consonnes dites constrictives. Ce rétrécissement du canal buccal provoque une turbulence de l'air laryngé.

---

<sup>1</sup>- Le lecteur pourra retrouver les différents éléments consonantiques (Malmberg 74) « la phonétique Que sais-je ? N° 637 Paris.

### III-2-5-2-3- La latéralité

Dans le cas de la consonne latérale, c'est-à-dire consonne occlusive pour l'articulation entre la langue et les dents ou palais ne se fait qu'au milieu du chenal buccal. Latéralement des deux côtes du barrage (latéral).

### III-2-5-2-4- La vibration

Le [r] est fréquent dans les langues, selon les locuteurs, les consonnes vibrantes, roulées ou battues. Elles proviennent des battements d'un organe élastique contre une paroi : au début de l'articulation l'organe est en contact avec la paroi, le passage de l'air le repousse puis il revient au contact de la paroi grâce à son élasticité<sup>1</sup>.

### III-2-5-2-5- La nasalité

Lors de l'articulation, le voile du palais est abaissé, laissant l'air s'échapper par les fosses nasales.



Fig. 05 : La nasalité<sup>2</sup>

<sup>1</sup> - Tous ces types de /r/ sont intrinsèquement sonores mais peuvent se dévoiser au contact d'autres consonnes sourdes.

<sup>2</sup>- <https://www.medecine-des-arts.com/fr/article/nasalite-de-la-voix.php>. Page active le 29/09/2018.



### III-2-5-2-6- La labialité

La labialité du point de vue trait distinctif est définie comme une articulation au niveau des lèvres. La lèvre inférieure peut servir d'articulateur. Elle produit des articulations labiales.

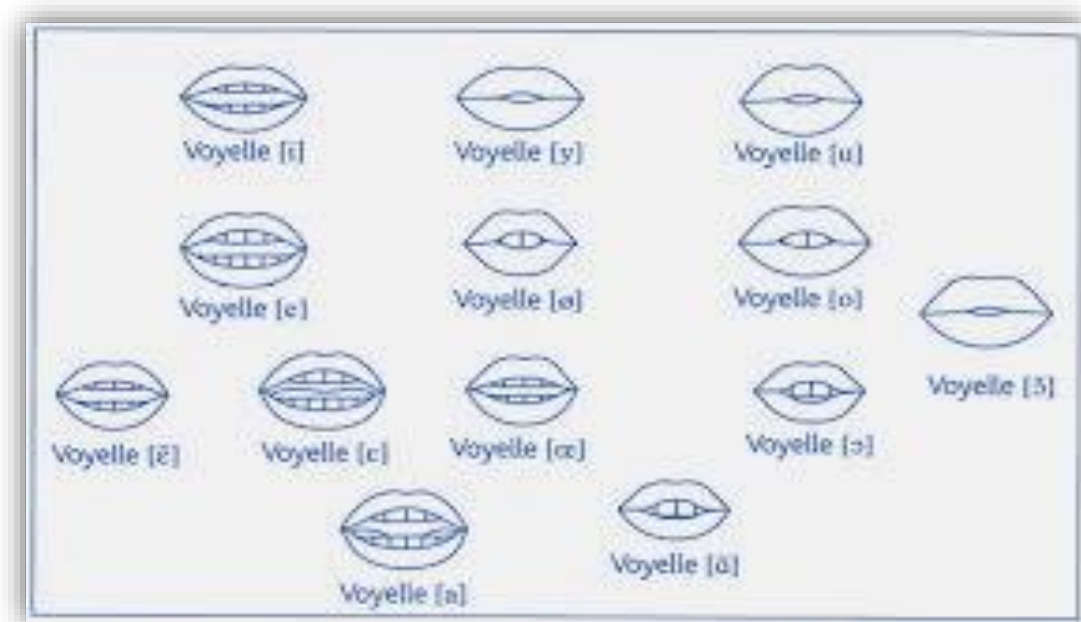


Fig. 06 : La labialité

L'arrondissement ou le non-arrondissement des lèvres (Abry & Veldeman-Abry, 2007, p.29)

### III-2-5-2-7- La dentalité

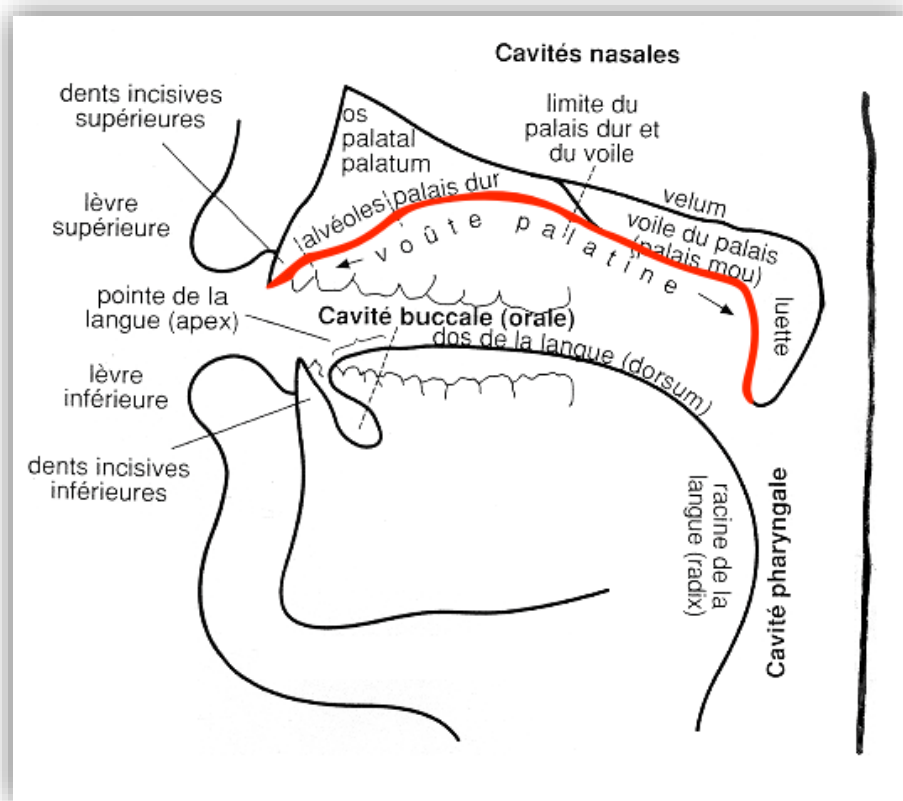
Phonologiquement, les labiodentales sont classées avec les labiales, dont elles présentent les traits distinctifs (graves et diffus), mais toutes les autres articulations sont dentales et caractérisées phonologiquement par les traits aigus et diffus. Phonétiquement, une consonne dentale est une consonne réalisée en rapprochant la lèvre inférieure, la pointe ou le dos de la langue des incisives supérieures, contre les alvéoles, comme le /s/ du français (sel).

### III-2-5-2-8- La palatalité

L'articulation principale se situe au niveau du palais dur.

### III-2-5-2-9- La vélarité

La vélarité, c'est-à-dire un phonème vélaire nécessite l'intervention de la partie supérieure de la voûte palatine, appelée palais mou. Ainsi les consonnes vélaires sont en effet, toutes graves.



**Fig. 07 : Voûte palatine<sup>1</sup>**

### **III-2-5-2-10- L'apicalité**

Le mode articuloire est la façon dont la consonne tend, à être réalisée avec la pointe de la langue (l'apex) rapprochée de la partie antérieure du palais dur, des alvéoles ou des dents.

### **III-2-5-2-11- La dorsalité**

Une articulation dorsale est une consonne réalisée avec la partie antérieure du dos de la langue (dorsum), dont elle se classe phonologiquement avec les dentales, elle présente les caractéristiques acoustiques.

<sup>1</sup>- <http://genealogiepro.canalblog.com/archives/2020/07/21/38440134.html>. Page active 29/09/2018.

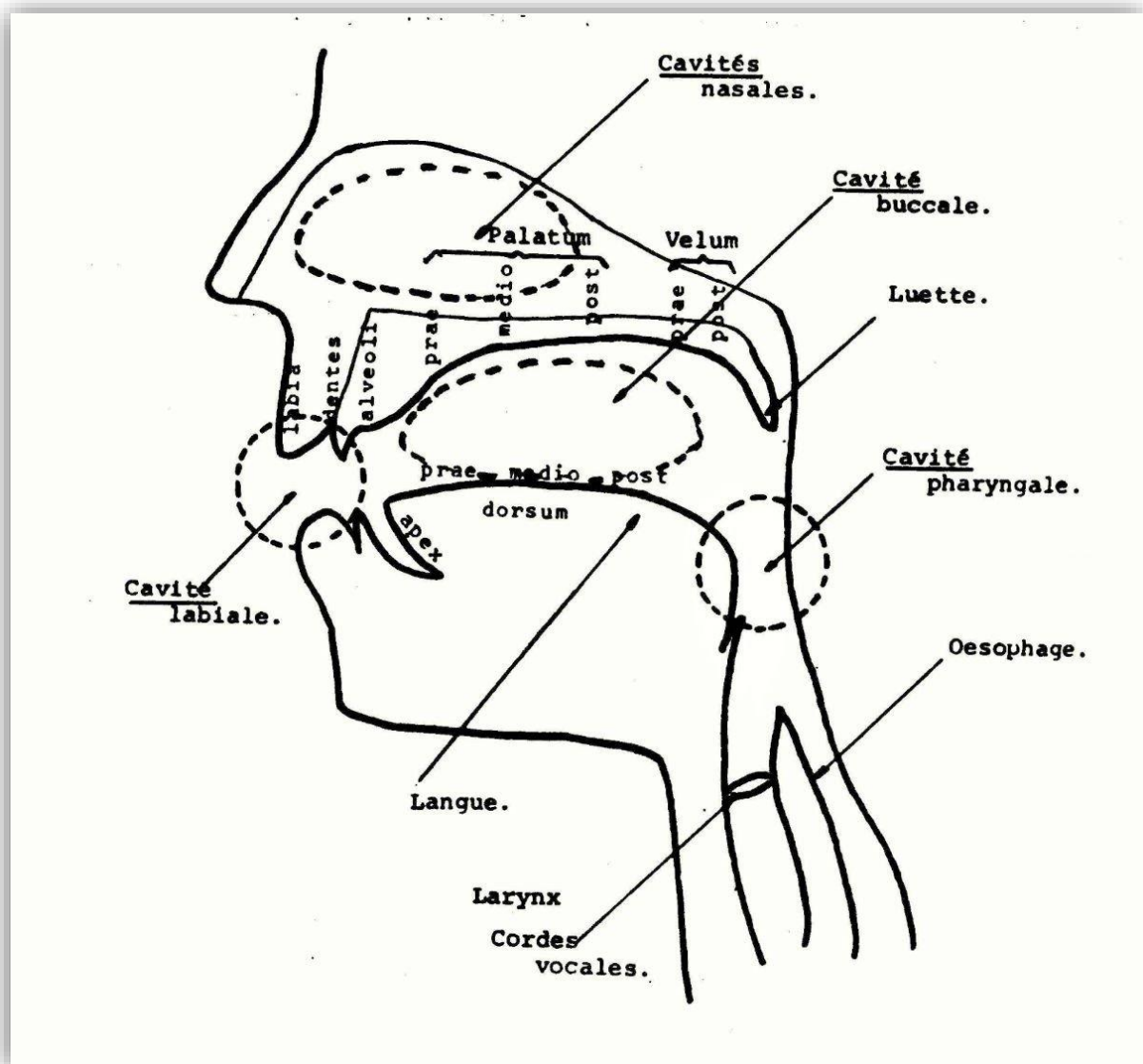
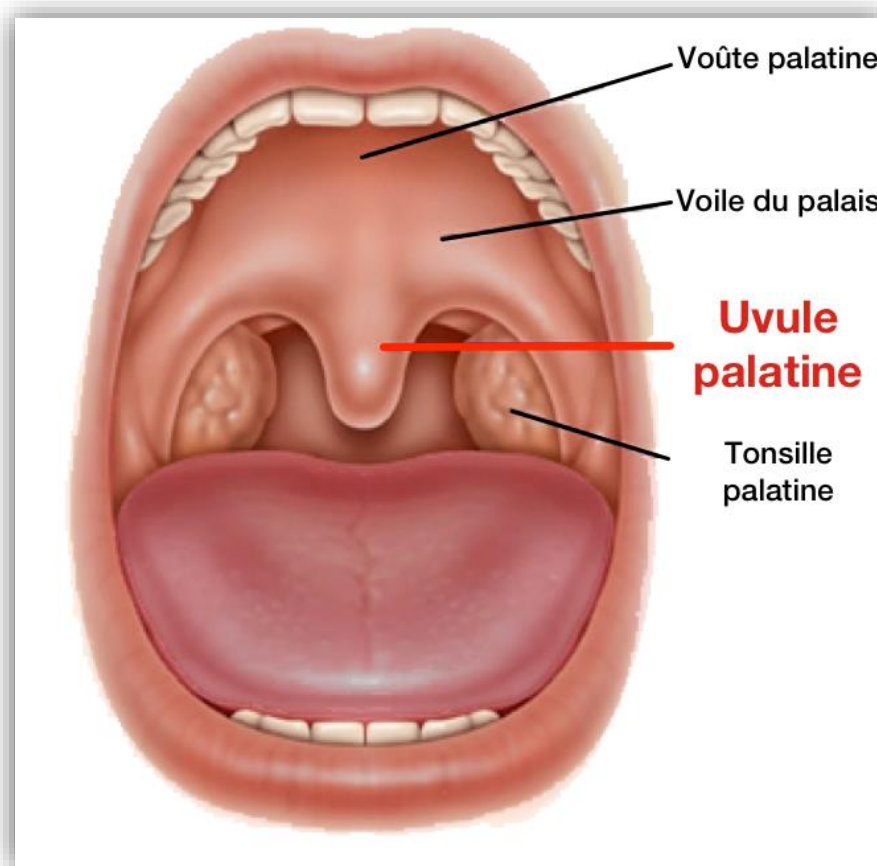


Fig. 08 : L'apicalité et la dorsalité<sup>1</sup>

### III-2-5-2-12- L'uvularité

L'uvulaire est une consonne réalisée par le contact de l'extrémité du voile du palais ou luvette contre la partie postérieure du dos de la langue. Les uvulaires peuvent aussi être vibrantes, comme le phonème dit « [r] grasseyé » que l'on trouve souvent à la place du [r] vibrant apical.

<sup>1</sup>- <https://www.verbotonale-phonetique.com/classement-sons-parole/>. Page active 29/09/2018.



**Fig. 09 : Uvule palatine<sup>1</sup>**

### **III-2-5-2-13-La sonorité**

La sonorité est également un trait dû à la vibration des cordes vocales qui caractérise les phonèmes sonores ou voisés.

### **III-2-5-2-14- La surdité**

La surdité fait référence à une surdité verbale donnant lieu à un trouble de la perception auditive qui, indépendamment de toute altération au niveau de l'oreille ; est limité aux seuls sons du langage et se manifeste par une confusion des mots parlés.

---

<sup>1</sup>- <https://blogglophys.wordpress.com/2018/03/20/uvule-palatine/>. Page active 29/09/2018.

## **Conclusion**

Ce chapitre nous a permis de détailler la dichotomie de langue et parole. En linguistique les deux termes forment un tout : un même acte les unit. Nous pouvions remarquer que le signifiant était le médiateur du signifié. De même, nous avons souligné que l'articulation d'un phonème du français comme la vibration des cordes vocales peut être modifiée au contact d'un autre phonème.

## **CHAPITRE IV**

# **LES DEUX AXES DU LANGAGE ET LA BOUCLE DE COMMUNICATION**

## IV-1-Les deux axes du langage

### Introduction

Avant d'analyser les deux axes du langage, nous envisagerons une description de ces deux rapports distincts existant entre les diverses unités de la langue qui s'appellent respectivement : rapports syntagmatiques et rapports paradigmatiques.

La langue est un phénomène qui se déroule dans le temps. Quand on parle, on prononce un mot, suivi d'un autre, et d'un autre, et ainsi de suite. La série des mots qu'on prononce définit un **axe** ou ligne qu'on appelle **l'axe syntagmatique**. Il est relatif à tout rapport existant entre deux ou plusieurs unités dans la chaîne parlée.

Vient ensuite le deuxième axe des rapports paradigmatiques celui-ci virtuel existant entre les diverses unités de la langue. C'est l'axe des substitutions, nommé **l'axe paradigmatique**. Cet axe fonctionne au niveau des phrases, au niveau des mots, et même au niveau des sons.

### IV-1-1- Les rapports syntagmatiques

Pour F. de Saussure, l'existence de rapports syntagmatiques implique tout rapport existant entre deux ou plusieurs unités existant dans la chaîne parlée. A ce titre les rapports qui unissent les termes linguistiques peuvent se développer sur deux plans, dont chacun engendre ses valeurs propres souvent évoquées par F- de Saussure.

Ces deux plans correspondent à deux formes d'activité mentale. Le premier plan est celui des syntagmes. Celui-ci est une combinaison de signes, qui a pour support l'étendue dans le langage articulé, c'est la « chaîne parlée ». Deux éléments distincts sont les suivants :

- Chaque terme tire ici sa valeur de son opposition à ce qui précède et à ce qui suit.
- Dans la chaîne parlée, les termes sont unis réellement.

Le second plan est celui des associations (terminologie de Saussure). Les unités, qui ont entre elles quelque chose en commun, s'associent dans la mémoire, et forment ainsi des groupes où règnent des rapports divers. Exemple, enseignement peut s'associer par le sens à éducation, et par le son, il se joint à renseigner.

Par ailleurs, un énoncé par rapport à son environnement, est une suite de positions qui ne peuvent être occupées que par certaines unités, de ce fait, il y a des combinaisons possibles et d'autres pas possibles.

Donnons tout de suite deux exemples.

1) Combinons les phonèmes /ɔ/, /ʁ/ et /k/ :

/ɔ ʁ k/ orque

/ɔ k ʁ/ ocre (couleur jaune-brun ou jaune-rouge de l'argile).

/ʁ ɔ k/ rock

/ʁ k ɔ/ combinaison impossible

/k ʁ ɔ/ combinaison impossible

/k ɔ ʁ/ corps

2) Combinons les mots suivants : hier - je - suis - soir - reposé - bien – me

- Hier soir, je me suis bien reposé.

- Je me suis bien reposé hier soir.

#### **IV-1-2- Les rapports paradigmatisques**

Nous reprenons ici l'essentiel de la description des rapports paradigmatisques en rapprochant les diverses unités de la langue essentiellement des rapports virtuels, saisis par l'esprit, entre divers termes.

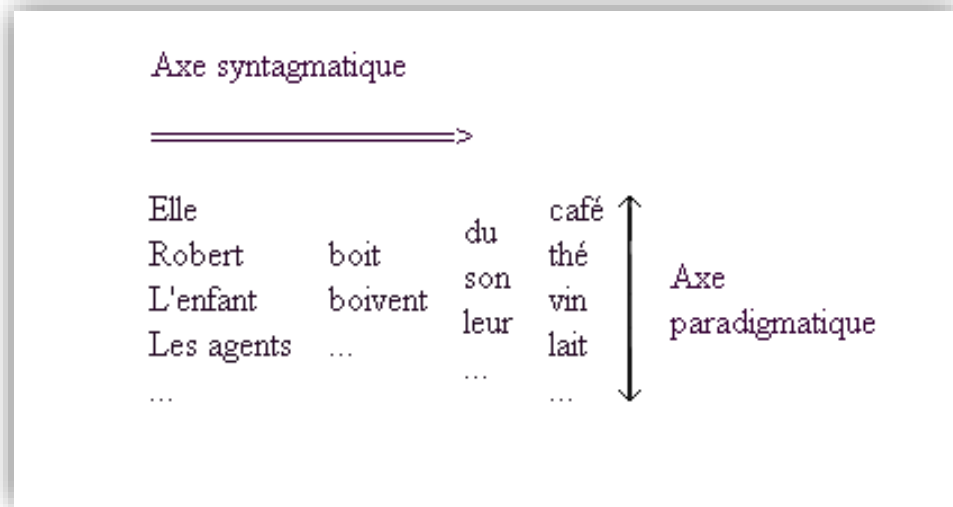
En d'autres termes, ce sont des rapports associatifs virtuels, qui existent entre les éléments appartenant à la même classe morphosyntaxique où sémantique. Un processus continu dans lequel l'axe paradigmatisque, permet la commutation des éléments entre eux dans les différents énoncés. Dans certaines positions, le choix est possible entre un certain nombre d'unités. Ce qui nous permet de définir les différentes classes de ces dernières. Chaque classe représente un paradigme, ce dernier est l'ensemble d'unités qui peuvent se trouver à la même place dans un énoncé.

Exemple : prenons le terme enseignement : selon F- de Saussure, ce terme est :

- Du point de vue du radical, en rapport paradigmatisque avec enseigner, enseignons, etc.
- Du point de vue du suffixe, en rapport paradigmatisque avec armement, changement, etc.



- Du point de vue sémantique, en rapport avec apprentissage, éducation, etc.



**Fig. 10 : Les axes du langage<sup>1</sup>**

## IV-2- Diachronie et synchronie

Si Ferdinand de Saussure distingue entre approche synchronique et approche diachronique, Antoine Meillet (1905 - 1906), présenté comme le disciple de F- de Saussure (1857 - 1913), les associe. Il a plutôt scellé une opposition, dès lors que les deux hommes se placent sur le terrain de la linguistique générale. Meillet cherche à expliquer la structure par l'histoire. Les choses lui sont, bien sûr, plus malaisées dans le domaine de la phonologie, mais il demeure sur ces points un précurseur. C'est-à-dire pour comprendre les faits de langue, disait, c'est faire référence au social et donc faire référence à la diachronie, à l'histoire.

Cela mériterait d'être éclairé de manière opportune et fructueuse dans une optique linguistique, de même que la dichotomie synchronie/diachronie.

### IV-2-1- La linguistique diachronique

Certains passages de F- de Saussure mettent en avant l'étude de la langue dans son évolution, surtout l'étude diachronique. Qu'il s'agit là par le fait que cette étude est une explication historique du système linguistique et des changements que subissent les signes d'une époque à une autre. La diachronie recherche ces changements et les situe dans le temps.

<sup>1</sup>- <https://www.5metrosdepoemas.com/index.php/traduccion/46-les-axes-du-langage>. Page active le 29/09/2018.

Cependant, il faut les analyser dans leur système tel qu'il a fonctionné à une époque précise, conduisant ainsi à l'étude synchronique.

#### **IV-2-2- La linguistique synchronique**

Le premier constat auquel se heurte quiconque de se renseigner sur les faits à un moment donné sur la langue, sur son aspect statique, ce moment peut être parfois très reculé. Cette locution non temporelle sur la langue a fait agir Meillet (« l'histoire de la langue est commandée par des faits de civilisation »).

Dans une étude F- de Saussure dans la linguistique synchronique démontre effectivement que la langue est considérée à un moment donné comme constituant un système déterminé dans le temps et conçu comme formant un système qui s'occupe de la description linguistique. Le passé n'a pas d'importance pour la compréhension du système linguistique, vu que les locuteurs ne connaissent pas en général l'histoire de leur langue. Il insiste sur le fait que la langue doit être étudiée en elle-même et pour elle-même.

#### **IV-3- La boucle de la communication**

Le schéma de la communication renferme des composantes complexes et variables selon les signaux émis. Les informations contenues dans ces signaux le sont de manière redondante et codent aussi bien le message utile que des caractéristiques du locuteur qui a émis ce message.

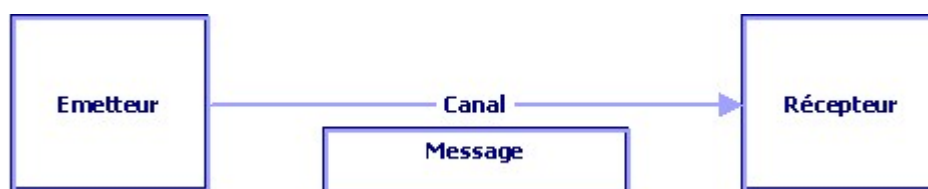
Afin d'alléger l'énoncé, nous nous proposons d'introduire dans ce chapitre les éléments suivants :

- 1) Le code, qui comprend des signaux, constitué généralement par les phonèmes, les morphèmes et les règles de combinaison de ces éléments entre - eux.
- 2) Le canal, support physique de la transmission du message.
- 3) L'émetteur, qui est à la fois la source du message comportant les mécanismes du codage (encodeur)
- 4) Le récepteur décodeur. C'est à la fois l'appareil qui reçoit le message et le destinataire proprement dit du message.
- 5) Le recodage, opération par laquelle le message codé, puis décodé, reçoit une nouvelle forme.

Dans ce schéma Roman Jakobson introduit la notion de contexte (ou référent) saisissable par le destinataire et qui est soit verbal, soit susceptible d'être verbalisé, et le contact, canal physique et connexion psychologique entre le destinataire, et le destinataire permet d'établir la continuité de la communication.

Les linguistes se sont évidemment intéressés à la transmission de sons entre deux individus. Cette étude a d'abord été schématisée à l'aide de la « Boucle de la communication », qui représente les principaux éléments impliqués dans une interaction :

- Production d'un message (encodage).
- La transmission d'un message.
- La réception d'un message (décodage).



**Fig. 11 : de la boucle de la communication selon Shannon et Weaver<sup>1</sup>**

Si les étapes ci-dessus sont respectées non seulement par l'émetteur mais également par le récepteur, on obtient ainsi la boucle de la communication, qui inclut une communication bidirectionnelle.

Cela dit, que faut-il entendre par encodage/décodage ?

### **IV-3-1- L'encodage et le décodage**

Les travaux de C. Kerbrat Orecchioni ont contribué à enrichir la conception du modèle de production et le modèle de l'interprétation.

Nous allons surtout porter notre regard sur les deux missions d'encodage et de décodage reposant principalement sur l'émetteur et le récepteur. L'attention est donc focalisée selon

---

<sup>1</sup>-Source : <http://escales.enfa.fr/ressources-du-gap-esc/communication-humaine/premieres-approches/>. Page active 29/09/2018.

Kerbrat Orecchioni que « *La compétence de la production étant incluse dans la seconde car les aptitudes d'encodage sont plus restreintes que les aptitudes de décodage* »<sup>1</sup>.

La communication pour cet auteur, intègre deux modes de comportements, c'est-à-dire deux sens, un émetteur peut emprunter lors d'un échange le rôle d'un receveur et vice versa.

- L'encodage est l'acte de produire des messages.
- Le décodage est l'acte de recevoir et interpréter les messages.

#### **IV-3-2- Les fonctions du langage**

Le langage humain est un mécanisme de communication d'information entre les êtres humains, nous l'avons vu précédemment dans la phonétique et la phonologie, qui sont les deux sciences du langage qui s'intéressent à l'expression orale d'un message linguistique.

Rappelons tout d'abord, que le langage est la capacité, spécifique à l'espèce humaine, impliquant des rapports multiples : la relation entre le sujet et le langage, qui est du domaine de la psycholinguistique, et entre le langage et la société, qui est du domaine de la sociolinguistique. Ces divers domaines sont nécessairement et étroitement reliés les uns aux autres.

#### **IV-3-3- Critique du schéma**

Dans ce schéma F- de Saussure représente le circuit de la parole humaine entre deux interlocuteurs A et B. Il expose que le point de départ du circuit se trouve dans le cerveau de l'un des interlocuteurs (A), où les faits de conscience appelés concepts par F- de Saussure, sont associés aux signes linguistiques ou images acoustiques servant à leur expression. Un concept donné déclenche dans le cerveau une image acoustique correspondante (phénomène psychique) puis le cerveau transmet aux organes de phonation une impulsion corrélative à l'image (processus physiologique)

C'est donc au niveau du cerveau (F- de Saussure) que se déroulent les opérations d'encodage et de décodage, le cerveau jouant le rôle à la fois d'émetteur et de récepteur du message.

---

<sup>1</sup>-Kerbrat Orecchioni, C. (2002). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Harmand- colin /VUEF. P. 19.

#### **IV-4- Spécificités de la communication humaine**

Alors que les chapitres précédents ont décrit l'importance des échanges communicatifs des locuteurs non natifs dans ce qui est perçu essentiel dans le maintien des contacts ou le désir d'entrer en communication.

La communication humaine a ainsi émergé oscillant dans plusieurs sens, nous ne saurions être exhaustif, nous adhérons ici au mode « communication verbale ». Nous pouvons parler premièrement de l'échange verbal entre un locuteur et un interlocuteur dont il sollicite l'écoute ; deuxièmement, des participants à la communication dans un espace donné pleinement et librement, sont des personnes représentant l'égo, ou sujet parlant, déterminé par « je ». Les humains viennent à la vie avec dans leur cerveau, un mécanisme permettant d'externaliser les pensées sous forme d'expressions verbales, transposent leurs idées en mots et de la compréhension, traduisent les mots entendus en idées. Il s'agit donc d'une capacité, d'une faculté naturelle, ce don de la nature, c'est le langage, la communication, ou comme l'appellent F- de Saussure et N. Chomsky, « la faculté du langage ».

#### **IV-5- Les composantes phonétiques dans la communication verbale**

##### **IV-5-1- La communication verbale**

La communication verbale est le moyen idéal pour communiquer avec ses semblables. Ce travail de recherche se propose d'élucider la contribution de la phonétique à décrire les difficultés rencontrées par des immigrés maghrébins du français langue étrangère à s'approprier surtout son paysage sonore. La communication dans ses manifestations linguistiques, mais aussi en fonction d'informations phonétiques sont à la portée de l'homme. « Le langage phonétique » selon Sapir (1968 : 30) a pris le pas sur tous les autres modes de communication, symbolique, gestuel ou écrit : les membres d'une communauté linguistique maghrébine ne parlent pas tous de façon identique. Sans aller jusqu'à la notion de dialecte, il existe entre les parlers des maghrébins des divergences linguistiques qui n'affectent pas leur compréhension mutuelle mais qui reflètent leur localisation géographique, leur origine socioculturelle et leur habitudes linguistiques personnelles. Ces idiomes<sup>(1)</sup> s'appliquent à tous les niveaux de la communication verbale et notamment à la prosodie. Aux variantes lexicales, phonologiques et à leurs réalisations phonétiques. Par ailleurs ce langage à des contours

---

1) Les idiomes sont les parlers locaux d'une langue que la localisation soit socioculturelle ou géographique.

sonores beaucoup plus nuancés et emphatiques (Vaissière 84) physiquement se réalise entre le conduit vocal du locuteur et l'oreille de son interlocuteur, correspond au terme Saussurien de « circuit de la parole » au processus reliant le cerveau de l'auditeur à celui du locuteur au moyen de signes phoniques. Jakobson (1963/2003 : 108) souligne que le sujet parlant a appris à faire certains mouvements générateurs de sons de telles manières que les traits distinctifs soient présents dans les ondes sonores. Ils se retrouvent dans la langue comme système de signes adoptés pour la communication.

« Le langage est avant tout un système de symboles phonétiques servant à exprimer des pensées ou des sentiments d'une nature communicable ». (Sapir 1968 : 30).

Tous les êtres humains possèdent les mêmes organes articulatoires et le même système de perception. Le français contraste les voyelles orales et les voyelles nasales par le jeu du voile du palais, tandis que l'arabe n'a que des voyelles orales.

Nous allons décrire sommairement quelques - un de ces articulateurs.

#### **IV-5-1-2-La langue**

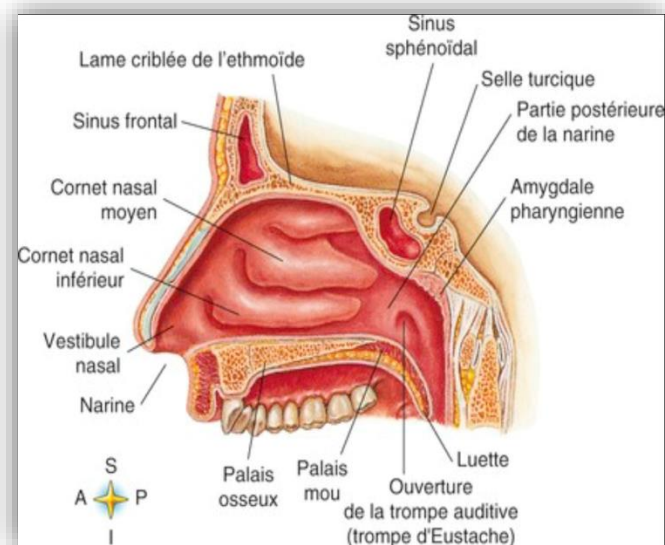
Deuxième organe essentiel dans la production de la parole après le larynx (Marchal 80) (O'Shaughnessy 87).

#### **IV-5-1-3- Les lèvres**

Les lèvres sont deux replis musculo-membraneux, également très mobiles, elles ont comme le reste de la cavité deux fonctions leur arrondissement et leur projection en avant modifient le timbre des sons voisés par l'ajout d'un quatrième résonateur.

#### **IV-5-1-4- Le palais**

Le palais se divise en trois parties (**Fig. 12**) : les alvéoles, le palais dur qui correspond à l'os palatal et le palais mou ou voile du palais terminé par la luvette, ou uvule qui, lorsqu'elle est relevée, empêche l'air de passer dans les fosses nasales, à l'exception de cette dernière partie, le palais est un articulateur fixe, dont la forme varie d'un individu à l'autre.



**Fig. 12 : Le palais<sup>1</sup>**

Dans le cas du langage parlé, certains de ces éléments s'appellent les phonèmes. L'une des tâches du phonologue est d'établir l'inventaire des phonèmes d'une langue tout en associant à chacun d'eux un ensemble de traits distinctifs qui le caractérise.

« Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique. » (Martinet 1960/1991 : 20).

Prenons comme exemple la paire minimale formée des mots « peau » et « beau » dont les transcriptions phonétiques sont [po] et [bo]. Les prononciations de ces deux mots ne diffèrent que par leur premier élément. Les sons [p] et [b] sont dits en opposition pour cette paire minimale (notation : [p] - (b) et le trait distinctif) qui les oppose est le voisement. En effet [p] est une occlusive bilabiale sourde alors que [b] est une occlusive bilabiale sonore.

Chaque langue se distingue par des habitudes articulatoires spécifiques qui sont, selon Malmberg (1971 : 267), des habitudes inconscientes, fonctionnant automatiquement permettant de réaliser concrètement les contrastes entre les phonèmes et leurs combinaisons. L'activité musculaire et le mécanisme de production des sons du langage sont modelés par la langue maternelle des locuteurs. Cela se traduit par des habitudes articulatoires qui s'enracinent au fil du temps et leur deviennent propres et qu'ils auront tendance à transposer dans les autres langues.

<sup>1</sup>- <https://servimg.com/view/19582565/26>. Page active 29/10/2018.

Dans chaque langue, les phonèmes s'unissent entre eux selon des règles phonotactiques bien établies. A force d'entendre toujours, les mêmes sons et les mêmes combinaisons et d'être exposé au même, « paysage sonore » (Lhote 1995 : 23), notre système perceptif, éduqué par le système phonologique de notre langue, devient inconsciemment sélectif. Il ne décode que ce qui est déjà, encodé et imprimé dans la mémoire à long terme. Il n'accorde de différence distinctive qu'aux phonèmes existants dans la langue maternelle.

De ce fait la perception et la production des voyelles du français par des locuteurs arabophones maghrébins soient déterminées largement, par le crible phonologique développé à l'issue d'une coexistence de l'arabe standard et l'arabe dialectal. Cette manifestation caractérisant la base phonatoire des locuteurs arabophones en général influe leurs performances orales de façons différentes, voire des différentes sonorités de la langue cible enclenche un contexte naturel d'acquisition pour le locuteur, jusqu'à aller établir une période critique au-delà de laquelle il serait très difficile, pour le locuteur de se débarrasser de son accent étranger. Outre d'autres facteurs se révèlent aussi déterminants pour établir une communication linguistique. Si l'émetteur ne respecte pas ces normes, personne ne peut comprendre ce qu'il dit et il ne peut s'agir dans ce cas de communication linguistique réussie. Il faut que les différentes structures répondent d'après Guimbretière (1994) aux attentes des locuteurs francophones :

« Lorsque l'on se place dans la perspective de parler une langue étrangère, une des choses essentielles est d'essayer de produire une suite de sons qui fassent sens, pour qu'ils fassent sens il est nécessaire de faire en sorte que ces sons soient conformes à ce que l'on entend dans la langue, c'est-à-dire qu'ils soient reconnus auditivement par les locuteurs natifs et ensuite que ces sons assemblés les uns aux autres, produisent ce que l'on appelle un message. » (Guimbretière 1994 : 11).

Cependant, les sons de parole ont la particularité d'être le produit d'un filtrage par un conduit vocal humain et d'être interprétés comme tels par les auditeurs (J, Vaissière 2005 : 59). La coarticulation entre les sons dépend également des langues (Manuel 1990) et n'épargne aucun phonème (Embarki et Dodane 2011 : 7). Les phonèmes sont les composantes des syllabes qui imposent leurs propres contraintes. Les consonnes à l'initiale, par exemple, ne sont pas prononcées de la même façon que les consonnes en finale de syllabe (Vaissière 1997). La différence entre consonnes initiales et finales de syllabe dépend des langues. Les mots sont composés d'une ou plusieurs syllabes, et ils sont caractérisés par des phénomènes,



d'accentuation du mot : la même syllabe sera prononcée différemment si elle est sous l'accent, avant l'accent ou après l'accent, ou si elle est la première ou la dernière syllabe du mot, et les différences dépendant de la langue. La syllabe et l'accent entretiennent un rapport si étroit que « dans beaucoup de langues, la notion d'unité accentuelle se confond avec celle de syllabe. » (Garde 1968, p. 13).

L'accent qui caractérise en général une syllabe particulière, permet à celle-ci de contraster avec les syllabes adjacentes, ce qui fonde l'étude du rythme (Benkirane 1982, Meschonnic 1982). Nous allons dans le chapitre suivant introduire une étude phonologique de l'accent. Ce qui oblige de décrire aussi les éléments prosodiques (suprasegmentaux) tels que l'accentuation, le rythme, etc. À titre d'exemple, Wioland (1991 : 51) souligne que le rythme du français parlé doit faire l'objet d'une sensibilisation particulière. Une petite déviation dans la réalisation orale peut entraîner un changement de sens et consécutivement un malentendu. Dans une étude sur la parole lue, l'auteur remarque que l'originalité rythmique du français parlé réside dans l'énergie articulatoire de la dernière syllabe prononcée de chaque unité, geste articulatoire qui réussit un entraînement particulier pour tout locuteur habitué à d'autres gestes.

#### **IV-6- Les facteurs influençant l'acquisition d'une langue seconde**

Face à une langue étrangère, parfois la compréhension d'un message en vue d'identifier quelques sons, qui ne sont pas familiers, est d'une complexité importante au risque de générer des gênes regrettables sur la production orale.

Dès lors, une négligence des composantes phonétiques et phonologiques, les sons de la langue étrangère reçoivent une interprétation phonologiquement inexacte. Troubetzkoy (1970 : 54) relève la notion de crible phonologique, met en relief également la notion de « l'accent étranger » relevant de deux processus en parallèle « perception production » assujettis à diverses appréciations par les sujets parlants. Troubetzkoy ajoute :

« [...] On pourrait multiplier à volonté le nombre de ces exemples. Ils prouvent ce qu'on appelle « l'accent étranger » ne dépend pas du fait que l'étranger en question ne peut pas prononcer un certain son, mais plutôt du fait qu'il n'apprécie pas correctement ce son. Et cette fausse appréciation des sons d'une langue étrangère est conditionnée par la différence existant entre la structure phonologique de la langue étrangère et la langue maternelle du sujet parlant. » (Troubetzkoy *ibid.* p. 56).

#### **IV-7- La perception des sons étrangers**

Les premières expériences sont réalisées dans le domaine de l'acquisition du langage. Mehler et Nazzi (1999) ont réalisé une étude perceptuelle qui rend compte des capacités de discrimination des langues chez les nouveaux nés provenant d'un environnement multilingue.

Ces expériences perceptuelles menées auprès de nouveau-nés en utilisant la méthode succion de haute amplitude <sup>(1)</sup> ont confirmé la pertinence perceptuelle des différentes classes rythmiques. Les résultats ont révélé que les bébés réagissent de façon sensible, c'est-à-dire que l'enfant naît normalement équipé d'un système auditif et perceptif opérationnel permettant de capter et d'analyser tous les signes sonores. D'autres expériences d'Eimas et al (1971), Kuhl (1979), Mehler et al (1988) ont montré que très tôt, les enfants possèdent une capacité d'identification similaire à celle des adultes.

Dans une autre expérience perceptuelle, sur les nouveau-nés, indiquent que d'une part ils ont des préférences pour la voix de leur mère (Mehler et al. 1978, De Casper et Fifer 1980) et pour les sons et les propriétés suprasegmentales de leur langue maternelle (De Casper et Spence, 1986), et que d'autre part dans les tâches de discrimination auditive, ils se montrent capables de distinguer les stimuli de leur langue maternelle des autres langues (voir les revues de Hallé, 2004 et Ohala 2008).

On pourrait donc résumer cette sensibilité et cette préférence de l'enfant aux sons de sa langue maternelle, lesquelles l'amènent à se spécialiser progressivement dans sa langue maternelle (Billières 1988, Segui 1993, Mehler et al. 1996 : 95). Il en résulte, que ses capacités de discrimination peuvent être mises en évidence rapidement et évoluent dans la direction des capacités générales à discriminer tous les sons de parole vers des capacités de discrimination spécifiques à la langue maternelle.

Les bébés disposent, à leur naissance, d'une représentation universelle de l'espace phonétique, alors qu'entre 10 et 12 mois de vie, ils réagissent en fonction d'une représentation phonétique de leur langue maternelle. Cette représentation spécifique a pu remplacer la représentation universelle, ou simplement avoir été construite en plus, et être plus accessible

---

1) La méthode de succion de haute amplitude permet de tester si des bébés âgés de 0 à 2 mois peuvent discriminer deux catégories de stimulate : (syllabe, mot, phrases). Elle consiste à évaluer la réaction de l'enfant au changement de catégorie. L'activité de l'enfant est mesurée à travers ses succions sur une tétine fermée, dont on mesure la pression interne.

que la représentation universelle pour une tâche demandant une réponse comportementale (et pour les traitements linguistiques ultérieurs). (Mehler et al. 1996 : 95).

Quelques points forts, inspirés des recherches conduites par Kuhl et *al.* (1991, 1992, 1995), sur la capacité discriminative des bébés et l'impact de la langue maternelle sur la perception des sons non familiers suffisaient à une bonne perception du son et à proposer un modèle de perception intitulé « l'effet d'aimant perceptif ».

#### **IV-8- L'effet aimant de la langue maternelle**

En complément du développement de la théorie de (kuhl : 1995) à propos de l'effet aimant de la langue maternelle, Kuhl a en recours à un système complexe mais concret qui est l'expérience sur des enfants âgés de 6 mois. Il a prouvé que la capacité à discriminer différents sons est affectée par notre environnement linguistique dès le plus jeune âge.

Mais comment, se déroule cette expérience ?

Elle a pour but de s'intéresser à faire écouter à ces enfants (anglais et suédois) des variantes du phonème anglais [i] puis des variantes du phonème suédois [y].

Les enfants doivent comparer chaque son entendu à un prototype pour construire leurs répertoires sonores ensuite faire un signe de tête lorsqu'ils entendaient une différence entre la variante du son et son prototype.

L'étude montre bien que les enfants suédois entendent les différences, et les enfants anglais perçoivent les différences entre les variantes de [y] alors que les suédois perçoivent toutes les variantes comme identiques au son prototype [y]. Par ces différents stades de développement, c'est ce que kuhl nomme l'effet aimant de perception.

Pour souligner encore ce lien entre l'espace perceptif dont les bébés sont capables de détecter des variations subtiles dans la réalisation par exemple de la voyelle [Y] Kuhl et al. (1992) en ont conclu que déjà à l'âge de six mois, les bébés exposent un fort effet aimant pour les prototypes de leur langue maternelle c'est-à-dire que la perception des enfants est influencée par le système phonologique<sup>1</sup> de leur langue maternelle et ils sont moins performants devant les variantes du même son. L'observation de perception de son révèle que

---

1) Ici l'étude des sons de la langue maternelle, elle n'est pas à comprendre avec la phonétique qui, elle étudie les sons eux-mêmes.

les bébés perçoivent par une oreille native une discrimination des sons non natifs, en comparaison de la capacité qui diminue progressivement à celle produite par des sons natifs. Cette caractéristique Kuhl et al, estiment que l'effet d'aimant perceptif des prototypes s'avère encore plus important à examiner sur des locuteurs étrangers et pourrait expliquer les difficultés que rencontrent les immigrés maghrébins entre autres à discriminer deux sons étrangers lorsque ceux-ci ressemblent à un seul son dans leur langue maternelle.

Les résultats de Kuhl et al, soutiennent cette distinction, parallèlement avec les expériences de Werker et Téés (1984) et Werker et Curtin (2005) qui ont montré que, 6 à 8 mois, les enfants discriminaient les phonèmes de leur langue maternelle. Ces chercheurs considèrent qu'entre 10 à 12 mois, les enfants ne discriminaient plus que les phonèmes natifs. Nous pouvons constater que face à une langue étrangère, nous nous trouvons souvent incapables d'identifier quelques sons qui ne nous sont pas familiers, qui n'existent pas dans la langue maternelle. Que se passe-t-il lors de l'écoute des sons non familiers ?

Nous essayerons de rapprocher ce que nous n'arrivons pas à percevoir à des frictions sonores de notre langue maternelle.

En effet, cette forme sélective des sonorités d'une langue étrangère a été souvent associée à la notion de « surdité phonologique » donc, ce crible maternel empêcherait de percevoir et de (re) produire correctement les structures phonologiques et prosodiques d'une autre langue.

Le crible, concept mis en évidence par Pol Ivanov (1931) et développé par Troubetzkoy (1938) dans le domaine de la phonologie est un filtre perceptif contracté dès l'enfance par les habitudes perceptives de la langue maternelle. Troubetzkoy (1970) explicite les caractéristiques du crible phonologique sur la base des opérations de décodage et d'encodage, comme suit :

« Le système phonologique d'une langue est semblable à un crible à travers lequel passe tout ce qui est dit. Seules restent dans le crible les marques phoniques pertinentes pour individualiser les phonèmes. Tout le reste tombe dans un autre crible où restent les marques phoniques ayant une valeur d'appel ; plus bas se trouve encore un crible où sont triés les traits phoniques caractérisant l'expression du sujet parlant. Chaque homme s'habitue dès l'enfance à analyser ainsi ce qui est dit et cette analyse se fait d'une façon tout à fait automatique et inconsciente. Mais en outre, le système des cribles, qui rend cette analyse possible, est construit différemment dans chaque langue. L'homme s'approprie le système de sa langue maternelle. Mais s'il entend parler une autre langue, il emploie involontairement pour l'analyse de ce qu'il entend le « crible phonologique » de

sa langue maternelle qui lui est familier. Et comme ce crible ne convient pas pour la langue étrangère entendue, il se produit de nombreuses erreurs et incompréhensions. Les sons de la langue étrangère reçoivent une interprétation phonologiquement inexacte, puisqu'on les fait passer par le « crible phonologique de sa propre langue. » (Troubetzkoy 1938 : 54).

La notion de « crible phonologique » est associée chez Troubetzkoy à de mauvaises perceptions des phonèmes d'une langue étrangère, est donc le résultat d'un système de filtrage modulé par le système sonore de la langue maternelle. Elle met en relief également la notion de « l'accent étranger » relevant de deux processus en parallèle « perception – production ».

Etant donné que chaque langue a sa particularité, ses propres phonèmes, ses propres suprasegmentaux, on aura, lors du premier contact avec une langue étrangère, des difficultés à percevoir des sons et des mots inconnus. Si on n'entend pas correctement les sons, on ne pourra pas les reproduire de manière correcte. Troubetzkoy ajoute :

« [...] On pourrait multiplier à volonté le nombre de ces exemples. Ils prouvent ce qu'on appelle « l'accent étranger » ne dépend pas du fait que l'étranger en question ne peut pas prononcer un certain son, mais plutôt du fait qu'il n'apprécie pas correctement ce son. Ex : cette fausse appréciation des sons d'une langue étrangère est conditionnée par la différence existante entre la structure phonologique de la langue étrangère et la langue maternelle du sujet parlant. » (Troubetzkoy *ibid.* p. 56).

Cela explique l'incompréhension de l'accent de l'immigré maghrébin lorsqu'il essaie de reproduire les sons d'une langue étrangère. Bozel-Mais Sonny (1969 : 15) a pu remarquer ce qui suit :

« Quand nous nous trouvons dans un pays étranger dont nous ignorons complètement la langue (...), on a l'impression de ne pas entendre les sons prononcés (...), on ne les discerne pas (...) et si on tente une reproduction de ce qu'on croit avoir enfin saisi, il est rare qu'elle satisfasse l'utilisateur habituel »

Aussi, Fougeron (1971 : 13) a pu remarquer que des chuintantes russes (t) et (d3) sont distinctement réalisées par des locuteurs francophones car leurs articulations diffèrent sensiblement de leurs correspondants dans la langue française [ʃ] et [ʒ]. Ces deux sons du français sont plus palatalisés que les chuintantes russes. L'auteur attribue ces substitutions segmentales aux différences des deux systèmes phonétiques du français et du russe. Il ajoute que :

« Lorsque l'on doit apprendre aux français à prononcer correctement le russe, on s'aperçoit qu'il est un certain nombre de difficultés auxquelles se heurtent les français et qu'il y a des fautes caractéristiques de " l'accent français " en russe. Toutes ces difficultés s'expliquent par les différences qui existent entre les systèmes phonétiques et phonologiques des deux langues ». (1971 : 13)

Prenons comme exemple, le français qui a deux sons, [X] et [R], lesquels diffèrent par le voisement et qui sont tous deux des réalisations du phonème / r /, sont dits en opposition pour cette paire [X] et [R] et ne servent pas à différencier deux mots contrairement à la langue arabe, où ces deux sons sont deux phonèmes distincts.

L'hypothèse du " crible phonologique " semble confirmée, les résultats donc des études plus récentes (Segui : 1993) corroborent l'idée du filtre perceptuel. L'idée principale est que les sujets ne percevant pas bien les sonorités d'une langue étrangère ne seront pas capables de les reproduire. Si des immigrés maghrébins sont incapables de reproduire les sons du français, c'est parce qu'ils n'existent pas dans leur crible phonético-phonologique.

Les recherches visant la vérification de l'hypothèse du crible prosodique, ont montré que toute langue possède des propriétés phonologiques et prosodiques propres et un crible accentuel, crible rythmico-mélodique. Il faut noter que ces recherches ont été confrontées dans les travaux de Schneider, 1981 (Français / Allemand), Billières, 1991 (Russe / Français), Dalbee & Santi, 1995 (Français / Anglais) Mora, Courtois & Cavé, 1997 (Français / Espagnol). Dans une recherche effectuée par Salsignac (1996) dans le but de vérifier l'hypothèse du crible accentuel, sept langues aux systèmes accentuels différents <sup>(1)</sup> et avec des degrés variés de prééminence de l'accent primaire (le français et le turc [à accent fixe] et le russe et l'espagnol [à accent libre], le tchèque et le hongrois [à accent initial] et le polonais [à accent paroxyton] ont été confrontées.

Salsignac est arrivé à expliquer que la capacité à repérer les indices acoustiques du signal de la parole varie d'un sujet à l'autre quelle que soit la stratégie adoptée. Or, le crible accentuel se montre plus résistant que le crible phonologique <sup>(2)</sup>

---

1) Dans une langue à accent fixe, l'accent tombe sur la même syllabe du groupe rythmique. En français, l'accent se place à la fin, il est donc oxyton, en Tchéque et en Hongrois, il est initial et alors paroxyton.

Dans les langues à accent libre (anglais, allemand, russe, espagnol), la place de l'accent varie selon les mots.

2) Et Moreau, M.L & Richelle, M (1981) sur l'acquisition du langage.

Les données utilisées dans cette étude ont porté sur les sons qui sont plus difficiles à percevoir et qui entraîneront un accent étranger, d'où l'importance du modèle de Best, Flege et Kuhl et al ayant trait aux systèmes phonétiques de la langue source et de la langue cible. Nous essaierons de décrire ce système dans la suite du chapitre.

Ce chapitre nous a permis d'exposer les différentes sources de la phonétique dans les communications et l'influence de la langue maternelle sur la perception des sons étrangers. En outre, nous tenterons de décrire un certain nombre d'éléments de ressemblances et des différences, entre les deux systèmes, leur continuité leur complexité.

Pour cette raison, nous nous confignons, cependant à présenter et de comparer les deux systèmes concernés par cette étude à savoir le système phonétique de l'arabe et du français.

Émettre un son représente une somme d'actions synchronisées et synergiques dont certaines se fondent sur la perception d'une sensation non garante de la réalisation correcte. Le fond de cette réflexion que Gairdner (1925 : 5) y a fait allusion :

« Acquérir une vraie prononciation de n'importe quelle langue étrangère implique une révolution entière dans nos habitudes établies d'articulation (...). Chaque étudiant doit clairement se rendre compte dès le début que cette révolution dans des habitudes articulatoires doit s'étendre aux subtils détails de prononciation et concerne à la fois, les voyelles, les consonnes et l'intonation. Même la proximité apparente de beaucoup de sons étrangers, avec ceux qui nous sont familiers est une difficulté supplémentaire, car cela nous incite à nous en tenir aux sons familiers parce que nous ne remarquons pas qu'ils diffèrent des sons étrangers ». W.H.T GAIRDNER (1925 : 5)

Par ailleurs, les habitudes articulatoires parfois complexes, véhiculent plusieurs niveaux d'informations acoustiques, auxquels s'ajoutent des messages phonémiques.

Nous examinerons ceux-ci, en nous fondant sur des modèles que nous avons évoqués plus haut.

#### **IV-9- Système phonétique de l'arabe et du français**

Le but de notre étude est d'analyser les deux systèmes phonétiques en mettant en évidence le processus physiologique de la cavité buccale afin d'expliquer le positionnement des organes de la parole. Il s'agit du domaine de la phonétique articulatoire.

L'homme produit de la parole avec des organes dont la fonction principale n'est pas linguistique. Pour produire des sons, l'homme utilise les poumons, le larynx, la langue, les lèvres et le voile du palais ; la fonction première des poumons est respiratoire (l'oxygénation du corps), celle du larynx est la fonction des voies respiratoires.

L'acte d'énonciation peut se décomposer en plusieurs phases : une phase psychique, celle de l'intention de parler ; une phase linguistique que la sélection des mots qui correspondent à l'intention de la communication, l'arrangement de ces mots selon les règles de syntaxe de la langue, et le choix d'une prosodie appropriée à l'intention de la parole. Jacqueline Vaissière (2006 : 48).

#### **IV-10- Qualité et articulation des voyelles**

Les voyelles sont des sons voisés et stationnaires dont les différents timbres résultant du filtrage de l'onde glottale par le conduit vocal. La plupart des langues ont de cinq à sept voyelles ; le français a un nombre de voyelles différent selon la région considérée.<sup>(1)</sup> La qualité des voyelles lors de la production d'un son est obtenue par le volume et la configuration de la cavité buccale qui donnent aux voyelles leurs timbres spécifiques, selon Martinet (1960 / 1991 : 41), Zerling (1979 : 180 - 181) Vaissière (1996 : 71 - 76). Ces organes, articulateurs des sons sont de cinq facteurs.

L'un des facteurs ou organes essentiels dans la production de la parole, la langue. Elle est constituée d'un ensemble de dix-sept muscles recouverts d'une muqueuse. La langue est l'organe principal de l'articulation des voyelles. Elle est massée vers l'avant de la cavité buccale pour les voyelles antérieures et vers l'arrière pour les postérieures (dites aussi vélaires). La distance entre la surface de la langue et le palais s'agrandit dans le passage, on parle de voyelles ouvertes et quand elle prévoit une position proche du palais, on parle de voyelles fermées<sup>(2)</sup>.

##### **IV-10-1- Le mouvement des lèvres : s'allonge ou se rétrécit**

Les lèvres sont deux replis musculo-membraneux. Egalement très mobiles, elles ont comme le reste de la cavité deux fonctions : leur arrondissement et leur projection en avant modifient le timbre des sons par l'ajout d'un quatrième résonateur. Les lèvres jouent un rôle

---

1) A propos des voyelles l'arabe standard possède un système triangulaire à trois voyelles brèves et trois voyelles longues de même timbre.

2) Jacqueline Vaissière (1996 : 71 - 76) la phonétique.



important dans le mouvement. Ainsi, les voyelles / i / et / y / sont distinguées par l'étirement pour /i/ et la protrusion pour /y/ des lèvres <sup>(1)</sup>.

#### **IV-10-2- Le volume ou le degré d'aperture de la cavité buccale**

Le mouvement du volume est important. Il prend en compte deux rapports de possibilités : la cavité buccale peut être agrandie de haut en bas par l'écartement des mâchoires.

Nous nous limitons ici au cas des sujets français dont le système phonologique comporte quatre degrés d'aperture : aperture minimale des voyelles fermées (i, y, u), aperture maximale propre à la prononciation de la voyelle ouverte /a/, et entre les deux degrés extrêmes, le français connaît deux degrés d'aperture relativement moyens. Le premier tend vers les voyelles fermées et caractérise les voyelles mi- fermées /e ø o /et le deuxième tend vers la voyelle ouverte /a/ et caractérise les voyelles mi – ouvertes, / ɛ œ ɔ /.

Ces degrés d'aperture peuvent constituer une certaine étrangeté d'accent pour les immigrés maghrébins en France, qui n'appréhendent pas la langue française et qui ne les possèdent pas dans leur langue maternelle.

L'idée que les langues des immigrés aient pu influencer le français. Les immigrés en provenance du Maghreb (objet de notre étude) de la région parisienne présentent une fissure entre leur système phonologique et le système phonétique du français. Il n'est donc pas exclu sans une formation phonétique, de dire que ces immigrés issus de l'immigration ne seront pas capables de reproduire les quatre degrés du français.

#### **IV-10-3- Le larynx**

L'air chassé des poumons arrive au niveau du larynx par l'intermédiaire de la trachée. Le larynx, grâce notamment à deux de ses éléments appelés cordes vocales, joue un rôle primordial dans le mécanisme de la production de la parole. Il permet de moduler le flot d'air en provenance des poumons en une onde de débit d'air possédant un certain nombre de propriétés.

Dans un premier temps, nous allons décrire les principaux constituants du larynx, ainsi nous donnons sommairement son mode de fonctionnement puis nous terminerons par une

---

1) Trait pertinent en français : le jeu des lèvres permet de distinguer /i/ (non arrondi) de /y/ (arrondi).

description des recherches de Grammont (Op.cit. 88 - 89). Notre travail se situe dans cette dernière catégorie.

Comme le montre la figure (**Fig. 13**) le larynx est composé de cinq cartilages principaux qui tendent à s'ossifier chez l'adulte et le vieillard, reliés par un ensemble complexe de ligaments et de muscles (Bouchet 83).

#### **IV-10-4- Les cartilages**

Le cartilage épiglottique ou épiglote est une lame fibreuse qui permet d'obstruer le larynx lors de la déglutition.

Le cartilage thyroïde est un dièdre dont l'arête, beaucoup plus saillante chez les hommes, est plus connue sous le nom de pomme d'Adam. Il s'ossifie à l'âge adulte et fait office de bouclier du larynx.

Le cartilage cricoïde en forme de cheville, situé à la base du larynx, constitue la fondation de celui-ci.

Les cartilages aryténoïdes sont deux petites pyramides placées sur le chaton du cricoïde. Mobiles à la fois en translation et en rotation, ils permettent l'étirement ainsi que l'écartement ou le rapprochement des cordes vocales auxquelles ils sont reliés au niveau des apophyses vocales.

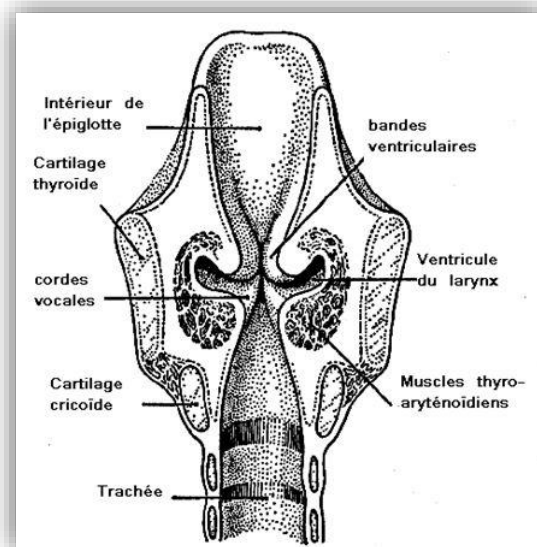
#### **IV-10-5- Les muscles**

Ceux-ci peuvent se décomposer en deux groupes :

Les muscles extrinsèques et qui relient le larynx au reste du squelette. Ces muscles servent essentiellement à abaisser ou à élever le larynx mais ils ont une double influence sur la production de la parole, premièrement en modifiant la forme et la taille des cavités résonantes situées au-dessus du larynx, deuxièmement en exerçant une action indirecte sur la fréquence du ton laryngien. Ainsi la contraction du muscle sternohyoïdien entraîne l'abaissement du larynx mais provoque également un raccourcissement, un épaississement et un relâchement

des cordes vocales conduisant à une fréquence fondamentale plus basse (Atkinson 78) <sup>(1)</sup>. Ceci indiquerait qu'un imitateur ne peut pas modifier de manière indépendante son timbre, qui dépend de la taille et de la forme de son conduit vocal et sa fréquence fondamentale.

D'après D- O'shaughnessy (O'shaughnessy 87), le même phénomène expliquerait pourquoi, lors de la production des voyelles fermées comme /i/ et /u/, la fréquence de vibration des cordes vocales est plus élevée que pendant celle des voyelles ouvertes comme /a/.



**Fig. 13 : Les muscles extrinsèques du larynx d'après Lumby dans (Marchal 80)<sup>2</sup>**

#### **IV-10-6- Les muscles intrinsèques qui interconnectent les différents cartilages du larynx**

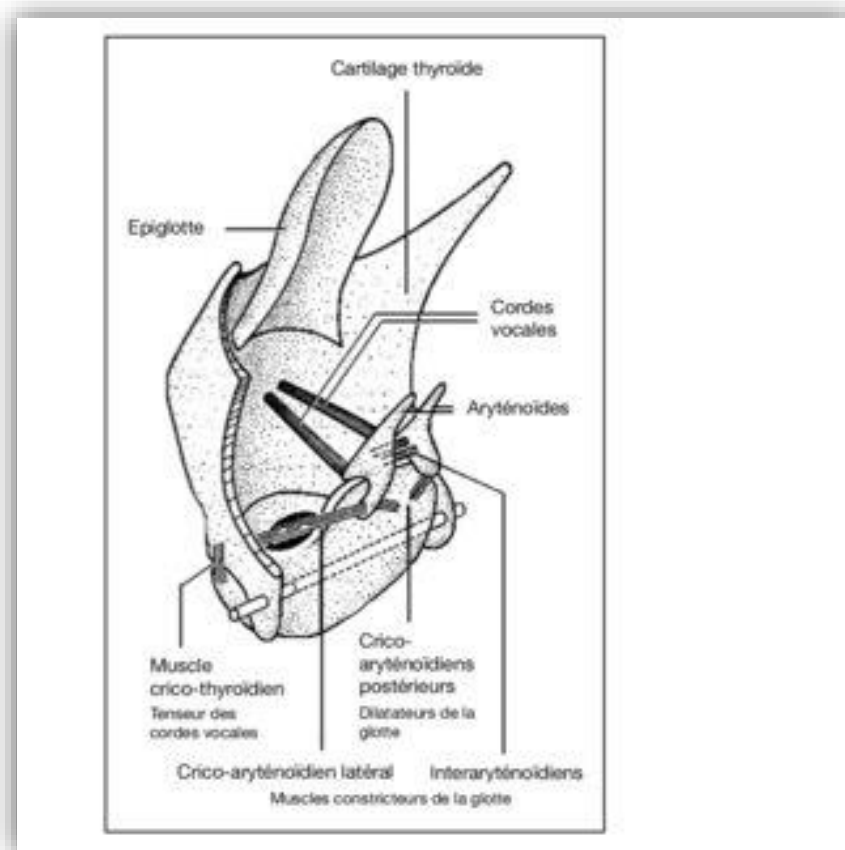
\* Les muscles thyro-aryténoïdiens ou muscles vocaux. Ces deux muscles horizontaux sont attachés ensemble au cartilage thyroïde et séparément à chaque cartilage aryténoïde.

Ils constituent la structure interne des cordes vocales et obstruent complètement le larynx sauf en un espace central, circonscrit par les cordes vocales et les faces internes des aryténoïdes, appelé la glotte.

\* Les muscles crico-thyroïdiens : leur contraction entraîne soit un basculement vers l'avant<sup>2</sup> du cartilage thyroïde soit un recul du cartilage cricoïde (**voir Fig. 15**).

1) Rendre compte du fonctionnement du larynx sur la base des recherches (D-O'Shaughnessy 87) nous semble d'un intérêt non-négligeable. En effet une description de l'appareil phonatoire, constitue des données constructives pour le lecteur.

<sup>2</sup>- <http://campus.cerimes.fr/orl/enseignement/dyspnee/site/html/1.html>. Page active 29/04/2018.

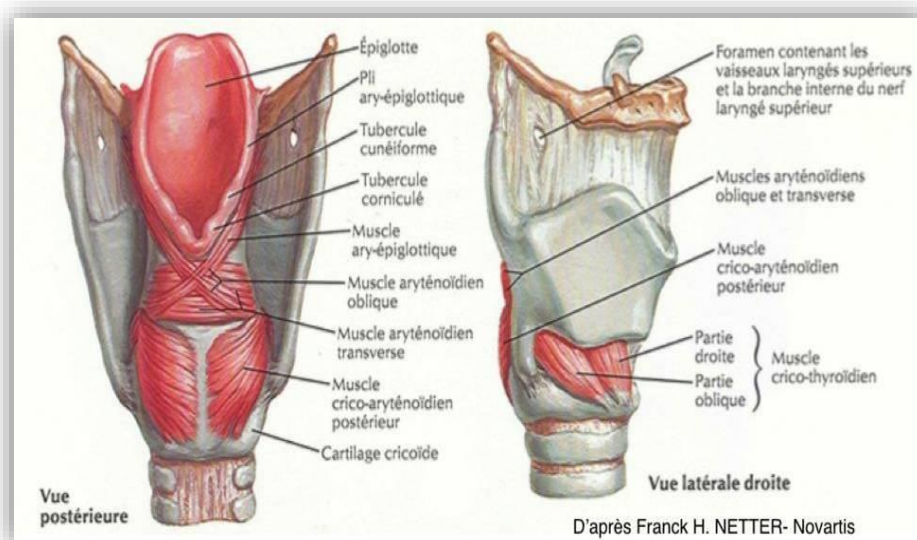


**Fig. 14 : Schéma simplifié du larynx, d'après Lullies dans Encyclopedia Universalis.<sup>1</sup>**

\* Les muscles crico-aryténoïdiens gèrent le degré d'ouverture de la glotte. Les muscles postérieurs sont les seuls muscles dilatateurs de la glotte (Bouchet 83).

Quant aux muscles latéraux, ils provoquent le pivotement des aryténoïdes sur eux-mêmes, ce qui a pour effet de fermer la glotte. La figure (15) présente les mouvements des aryténoïdes lors de la contraction des différents muscles crico-aryténoïdiens.

<sup>1</sup>- <https://ngaribi.pagesperso-orange.fr/timbre.htm>. Page active 29/10/2018.



**Fig. 15 : Les muscles crico-aryténoïdiens<sup>1</sup>**

\* Le muscle inter-aryténoïdien, tendu entre les deux aryténoïdes, sa contraction entraîne le rapprochement de ceux-ci et la fermeture de la glotte.

Les explications de (Lofavist 84) rendent compte sur les rôles assignés aux différents muscles du larynx.

Le processus de phonation étant très complexe, certains muscles peuvent avoir une toute autre fonction lors de la réalisation de sons ou groupe de sons particuliers.

Les informations concernant l'anatomie phonatoire sont en grande partie issues du traité d'anatomie et issues de la première partie de la thèse d'Etat A. Bouchet et J. Guilleret (Bouchet 83).

Nous allons expliciter la mise en œuvre du mécanisme dans la réalisation des voyelles grâce au fonctionnement de l'organe larynx.

Les voyelles orales du français se classent selon les trois critères articulatoires suivants :

\* Le degré d'élévation de la langue par rapport au palais qui classe les voyelles selon quatre degrés appelés degrés d'aperture : ouvert ([a]), mi-ouvert ([ɛ]), mi-fermé ([e]) et fermé ([i]) ;

\* La position longitudinale du point le plus élevé de la langue qui détermine une articulation plus ou moins antérieure ([i]) ou postérieure ([u]) ;

<sup>1</sup> - <https://ngaribi.pagesperso-orange.fr/timbre.htm>. Page active 29/10/2018.

\* Le degré de labialité (ou d'arrondissement des lèvres) : lors de la prononciation d'une voyelle, les lèvres peuvent être écartées ([e]) ou arrondies ([ɸ]). En français l'arrondissement des lèvres s'accompagne toujours de leur projection en avant - même si celle-ci peut être plus ou moins importante - ce qui crée une cavité résonante supplémentaire. Grammont (Op. Cit : 88 - 89) indique que le larynx prend la position la plus basse pour la réalisation de la voyelle /u/, qu'il monte légèrement pour /o/ et remonte encore pour les voyelles /a/ et /ɛ/. Il atteint son maximum de hauteur pour la voyelle /e/. Ce rapprochement a été confirmé par les recherches d'Ewan (1975).

Ewan a démontré que la position du larynx change d'une voyelle à l'autre. Il a expliqué que les plis vocaux (cordes vocales) permettent de modifier la longueur et l'écartement ainsi que sur la fréquence fondamentale (le Pitch) des voyelles.

Il propose que l'abaissement du larynx accompagné de l'expansion de la paroi pharyngale augmente la tension des plis vocaux, et élève légèrement le pitch.

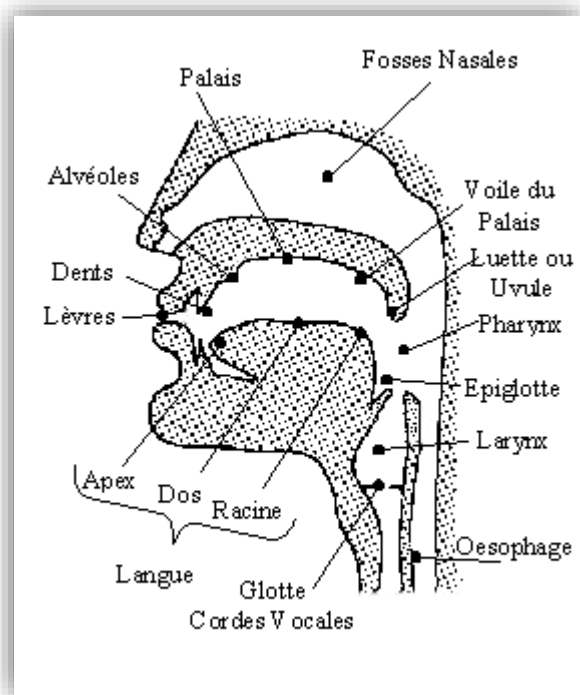
L'observation comparée (Ewan) pour tester cette hypothèse, montre les effets d'approximantes pharyngales arabes sur la fréquence fondamentale de voyelles en comparaison avec les effets des consonnes occlusives arabes. Il a conclu *ipso facto* que les approximantes pharyngales de l'arabe abaissent plus la fréquence fondamentale (pitch) des voyelles qui les suivent que les occlusives bilabiales, alvéolaires et vélaires.

Les résultats tendent ainsi à montrer que la constriction pharyngale et la rétraction de la langue abaissent significativement le pitch.

#### **IV-10-7- Le rôle du voile du palais**

Il se divise en trois parties (cf. figure 16) :

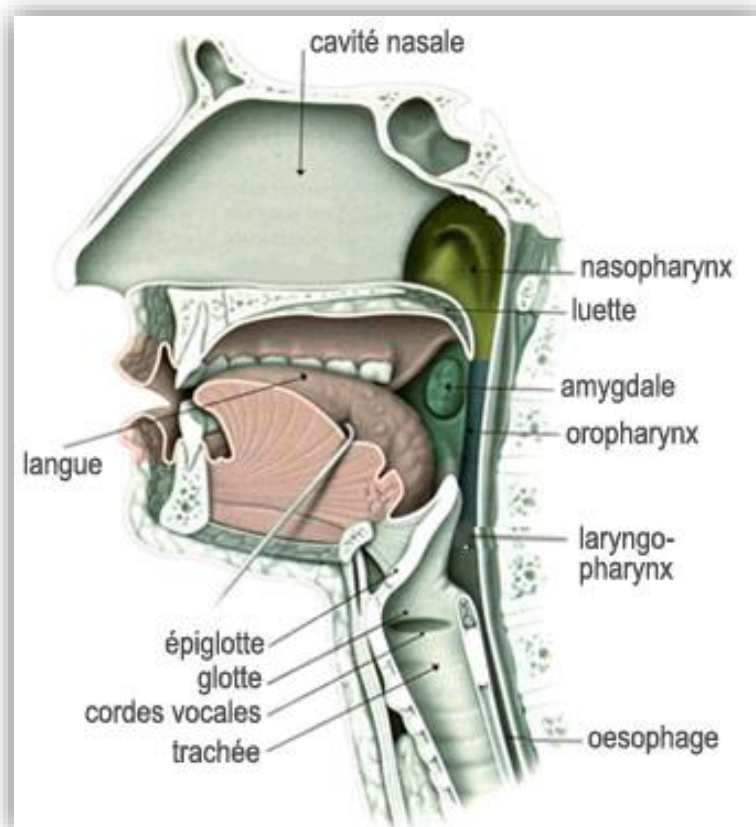
Les alvéoles, situées juste derrière les dents, le palais dur qui correspond à l'os palatal et le palais mou ou voile du palais terminé par la luette ou l'uvule qui, lorsqu'elle est relevée, empêche l'air de passer dans les fosses nasales.



**Fig. 16 : Le voile du palais<sup>1</sup>**

À l'exception de cette dernière partie, le palais est un articulateur fixe mais dont la forme varie d'un individu à l'autre. Le voile du palais, s'abaisse sous l'action pharyngo-staphylins pour ouvrir la communication entre les voies respiratoires et les fosses nasales : les phonèmes émis sont alors « nasalisés » par exemple /o/, /a/, /i/, deviennent / õ /, / ã /, / ë /, quand le voile se relève, sous l'action des nasales péri-staphylins internes, le conduit pharyngo-nasal est fermé et l'air expiré passe seulement par la bouche.

<sup>1</sup>- <https://ngaribi.pagesperso-orange.fr/timbre.htm>. Page active 29/10/2018.



**Fig. 17 : Les cavités supraglottiques<sup>1</sup>**

#### **IV-11- Conquérir le droit à la parole**

Si le langage est un ensemble de mécanismes cérébraux qui fournissent la matière essentielle à l'organisation de la parole, et la parole, longtemps confondue avec le langage, tous les deux demeurent deux éléments décisifs. Mais l'essentiel se joue dans le droit à la parole. Et là, il faut que locuteurs et interlocuteurs soient en mesure de se reconnaître l'un de l'autre comme les réels partenaires de l'acte langagier échangé (principe d'altérité), que les propos qu'ils échangent reposent sur un savoir commun (principe de pertinence), qu'il soit reconnu que chacun puisse chercher à agir sur l'autre (principe d'influence) tout en cherchant à le ménager de sorte que l'échange puisse se poursuivre (principe de régulation). C'est à respecter ces quatre principes que s'attache tout acte de communication.

<sup>1</sup>- <https://ngaribi.pagesperso-orange.fr/timbre.htm>. Page active 29/10/2018.



## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons décrit le processus de production de la parole en mettant en évidence la complexité de fonctionnement de certains organes de la parole. L'homme produit de la parole avec des organes dont la fonction principale n'est pas linguistique. Pour produire des sons, l'homme utilise un certain nombre d'éléments organiques (voies respiratoires, pharynx, larynx, langue et le voile du palais...), la fonction principale de la langue est de participer à la mastication et à la déglutition. L'émergence de la faculté créative de langage chez l'homme est sans doute liée à l'accroissement de ses capacités cognitives<sup>1</sup>, ce qui explique que l'onde sonore provenant du locuteur fait alors vibrer le tympan de l'auditeur, et le décodage du message a lieu avec une phase physiologique au niveau de l'oreille et du nerf auditif, puis linguistique avec l'interprétation du message, ce qui implique les organes de la parole nécessaires à la phonation et à la production des sons de langage. Tout ce que nous avons développé dans ce chapitre concerne les organes dits de la parole. Vous vous apercevrez que nous avons décrits l'acte de communication qui demeure un problème difficile, (sera revu plus loin.) Nous pouvons citer quelques données prises sur le terrain en matière de communication verbale : trois remarques pour terminer cette conclusion :

- 1) Le principe d'altérité oblige le sujet à répondre à la question ; « qui suis-je pour m'adresser à qui ? » ce principe définit l'acte de communication.
- 2) Le principe de pertinence oblige le sujet parlant à répondre à la question : « je suis là pour parler de quoi ? » ce principe pose deux choses : d'une part, que l'interlocuteur (ou le destinataire) suppose que celui qui s'adresse à lui à une intention, un projet de parole, qui donnera l'acte de langage, sa motivation, sa raison d'être.
- 3) Le principe d'influence oblige le sujet parlant à se demander : « je suis là pour parler comment ? »

Ce principe pose donc que tout sujet produisant un acte de langage vise à atteindre son partenaire, soit pour le faire agir, soit pour orienter sa pensée, soit pour l'émouvoir.

C'est ainsi que l'on retrouve les fameuses phrases des chercheurs :

- L'homme ne vit pas seul, c'est un être social qui communique en permanence.
- La communication consiste aussi à entrer dans le monde de l'Autre.

---

<sup>1</sup>- Jacqueline Vaissière (2011). (Les organes de la parole).

- S'adapter à nos vis-à-vis pour mieux communiquer avec eux.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **L'ACCENT COMME SPÉCIFICITÉ PHONIQUE**

# **CHAPITRE I**

## **LA PHONÉTIQUE ET LA PHONOLOGIE**

## **Introduction**

Dans cette étude, nous analyserons d'un point de vue sociolinguistique quelques aspects du système phonétique phonologique, c'est-à-dire les phénomènes segmentaux et suprasegmentaux. Les faits segmentaux désignent les sons de la langue, soit les voyelles, les consonnes et les semi- voyelles. Les faits suprasegmentaux, ou prosodiques, comprennent des phénomènes tels que l'intonation et le rythme. Ensuite de décrire de façon simple les langues étudiées (français-arabe).

## **Quelques définitions**

Cela nous conduit à définir la phonétique ainsi que la phonologie.

## **La phonétique et la phonologie**

La phonétique et la phonologie sont deux disciplines liées et complémentaires, qui font partie de la linguistique

### **I-1- La phonétique**

La phonétique a vu le jour en 1880 notamment grâce aux travaux de Clédat, Brunet, Nyrop, Jespersen, Passy, Rousselot, Rosset, Bréal et Sweet. Il y a très peu de travaux effectués par les chercheurs algériens qui se rapportent à la phonétique. On peut citer Hacini <sup>(1)</sup> et Hadj salah <sup>(2)</sup>

Jacqueline Vaissière (2006 : 7) écrit ce précis : « la phonétique est l'étude de la substance et de la forme sonore. Cette caractérisation volontairement large sera précisée au fur et à mesure de l'exposé situant cette discipline vis-à-vis de disciplines voisines. »

Il faut noter que cette grande discipline linguistique et scientifique qu'est la phonétique, se divise en plusieurs branches selon les différents aspects sous lesquels elle étudie la parole :

---

1) Fatiha Hacini, de l'articulation entre phonétique et didactique de l'oral, in synergie Algérie n°5, éditions Gerflint, année 2009, pp 101 – 108.

2) Gérard Guth, contribution expérimentale à l'étude des attributs acoustiques de la nasalité, Sibawayh, collection dirigée par Abderrahmane hadj Salah, Directeur de l'institut de linguistique et phonétique de l'université d'Alger, SNED, Alger 1975.

### **I-1-1- La phonétique articulatoire**

La phonétique articulatoire ou physiologique décrit le fonctionnement de l'appareil phonatoire ; elle tente d'expliquer comment sont produits les sons que nous émettons. Elle détaille les différents éléments d'articulation.

### **I-1-2- La phonétique perceptive**

Elle s'intéresse à la transformation par l'oreille de ces vibrations en influx nerveux et à leur interprétation par le système nerveux central.

### **I-1-3- La phonétique combinatoire**

Quant à elle étudie tous les phénomènes de coarticulation entre les sons.

### **I-1-4- La phonétique acoustique**

Nouvelle science, étudie les structures des sons, elle les analyse d'un point de vue physique en tant que vibrations des molécules d'air. Elle s'intéresse également aux éléments constitutifs d'un son, comme la fréquence, l'amplitude et la durée.

Aujourd'hui, de nouvelles techniques d'investigation telles que l'imagerie fonctionnelle de résonance magnétique, la tomographie par émission de positons, l'étude des lésions cérébrales, etc. On donne un nouvel élan au domaine de la recherche en phonétique.

## **I-2- La phonologie**

La phonologie est une discipline qui se base principalement sur « l'étude des phonèmes, du point de vue de leur fonction dans une langue donnée et des relations d'opposition et de contraste qu'ils ont dans le système des sons de cette langue (système phonologique) »

Donc, la phonologie s'intéresse à l'étude des sons par rapport à leur fonction dans la langue. Autrement dit, elle s'appuie sur la description des éléments segmentaux (phonèmes) et les éléments suprasegmentaux (les éléments prosodiques) du point de vue de leur fonction distinctive et de leur façon dont ils s'organisent dans la langue. Elle est nommée aussi phonétique fonctionnelle.

Cette étude, nous intéresse en ce qu'elle peut nous donner des pistes qui déboucheront sur une mise en pratique de la phonétique notamment la perception acoustique d'un accent chez nos participants parlant français.

En somme, une distinction entre audition et perception. L'audition peut se définir comme la sensibilité de l'oreille aux sons alors que la perception est un processus mental servant à reconnaître et à interpréter la réalité acoustique.

Il est intéressant, dans cette partie de décrire sommairement quelques-uns des articulateurs de notre langue. Nous y décrirons assez souvent dans la suite de ce chapitre la phonologie de la parole que ce soit pour un locuteur ou pour des locuteurs différents.

### **I-2-1- La phonologie segmentale et suprasegmentale**

La phonologie a pour objet l'étude des sons dans leur système, la langue. Elle comprend deux branches, la phonologie segmentale et suprasegmentale.

### **I-2-2- La phonologie segmentale**

Elle étudie les unités distinctives de la chaîne parlée, ce sont les phonèmes. Chaque langue a un nombre de phonèmes propres à son système.

### **I-3- Les organes de la parole**

Ils sont responsables de la production des sons du langage par un phénomène de résonance et d'articulation. Nous pouvons citer : le pharynx, la cavité buccale, la cavité labiale, les fosses nasales et deux clapets, (la luette et l'épiglotte). Ils sont complétés eux-mêmes par les articulateurs. Il y a deux types d'articulateurs :

- Les articulateurs supérieurs,

La lèvre supérieure, les dents supérieures, les alvéoles, le palais dur, le voile du palais, la luette, le pharynx et la glotte.

- Les articulateurs inférieurs,

La lèvre inférieure, la pointe de la langue, le dos de la langue, la racine de la langue.

Ces définitions ne sont peut-être pas assez précises, du point de vue du spécialiste en linguistique, mais à notre avis, suffisantes pour permettre à un initiateur d'appréhender le domaine de la parole.

Néanmoins, l'impact qu'exerce la phonétique sur toutes les études qui se rapportent au langage et à la parole, nous proposons ci-après le système phonétique du français et nous le comparerons ensuite avec le système de l'arabe.

#### **I-4- Système phonétique du français**

#### **I-5- Présentation et comparaison avec le système de l'arabe**

Le système phonétique est porteur d'une grande variété d'informations et repose sur un vaste réseau d'oppositions binaires relatives aux voyelles et aux consonnes. L'opposition phonologique détermine les habitudes articulatoires des locuteurs d'un système donné. Ainsi, dans le chaîne parlée, un signe s'identifie par opposition aux autres signes (Martinet 1960 / 1991 : 61). Sur le plan phonétique certaines oppositions peuvent disparaître, c'est-à-dire deux phonèmes jadis indéniablement distincts peuvent fusionner en un seul phonème.

Nous citons à titre d'exemple, de la distinction entre /  $\tilde{a}$  / de « brun » et /  $\tilde{\epsilon}$  / de « brin » au profit de la dernière, entre /a/ de « patte » et /a/ « pâte » en faveur de /a/ antérieure.

Plusieurs études ont eu recours à la question de la distinction entre ces oppositions pour expliquer, que la distinction n'est pertinente que pour un faible pourcentage de locuteurs.

Il a été établi qu'il y a également des oppositions menacées telles que l'opposition /e/- / $\epsilon$ / au profit de /e/ en Provence et au profit de / $\epsilon$ / à Paris (Léon 1993 : 89) et entre /o/ et / $\text{ɔ}$ /. Chez Calliope (1989 : 7). Notons à propos des distinctions vocaliques [e] - [ $\epsilon$ ], [ $\emptyset$ ] - [ $\text{œ}$ ], [o] - [ $\text{ɔ}$ ] d'après les auteurs que ces distinctions ne sont pas faites par tous les locuteurs du français.

Pour le système français nous pouvons compter dix-huit consonnes, trois semi-consonnes ou semi-voyelles /j/, /u/ /w/ et treize voyelles :

##### **I-5-1- Les phonèmes**

- Les voyelles et leurs articulations
- Les voyelles simples (orales)



Les paramètres articulatoires des voyelles sont définis comme suit :

- Phonème- mot incluant le phonème, (position antérieure/postérieure, labialisation, aperture).

Les quatre voyelles nasales

(Postérieure, lèvres arrondies ou voyelle labialisée, mi-fermée)

(Postérieure, lèvres arrondies ou voyelle labialisée, ouverte)

(Antérieure, lèvres étirées ou voyelle non-labialisée, mi-ouverte)

(Antérieure, lèvres arrondies ou voyelle labialisée, mi-ouverte)

### **I-5-2- Les consonnes orales**

[p] pile [pil]

[b] bête [bet]

[t] tête [tɛt]

[d] dame [dam]

[f] flamme [flam]

[v] ville [vil]

[k] calme [kalm]

[g] galop [galo]

[s] site [sit]

[z] zut [zyt]

[ʃ] chocolat [ʃokola]

[ʒ] journal [ʒuʁnal]

[ʁ] rousse [ʁus]

[l] loup [lu]

### **I-5-3- Les consonnes nasales**

[m] matou [matu]

[n] nul [nyl]

[ɲ] agneau [aɲo]

[ŋ] Parking [paʁkɲ]

### **I-5-4- Les voyelles orales**

[i] pire [piʁ]

[e] pré [pʁe]

[ɛ] père [pɛʁ]

[a] mal [mal]

[y] vu [vy]

[ø] peu [pø]

[ə] je [ʒə]

[œ] peur [pœʁ]

[u] mou [mu]

[o] zéro [zɛʁo]

[ɔ] sort [sɔʁ]

[ɑ] pâle [pal]

### **I-5-5- Les voyelles nasales**

[ɛ̃] pain [pɛ̃]

[œ̃] un [œ̃]

[ɔ̃] bon [bɔ̃]

[ɑ̃] blanc [blɑ̃]

### **I-5-6- Les semi-consonnes (Glissantes)**

[j] bille [bij]

[w] ouate [wat]

[ɥ] huile [ɥil]

### **I-5-7- Les consonnes**

Le système français compte 18 consonnes :

Les occlusives /p/, /t/, /k/, /b/, /d/, /g/.

Les fricatives /f/, /s/, /ʃ/, /v/, /z/, /ʒ/.

Et six sonantes /m/, /n/, /l/, /r/, /ɲ/, /ŋ/.

À cette liste se rajoutent les trois semi-consonnes /j/, /ɥ/, /w/ parmi les sonantes il y a une latérale /l/, et une vibrante /R/, et les autres sont des consonnes nasales. Les critères principaux de classification des consonnes sont le mode de voisement (voisé/ non voisé), les consonnes voisées (sonores) ou non voisées (sourdes). Les occlusives /b/, /d/, /g/, /v/, /z/, /ʒ/ sont voisées et les consonnes /p/, /t/, /k/, /f/, /s/, /ʃ/ sont non voisées. Les quatre consonnes nasales /m/, /n/, /ɲ/, /ŋ/ peuvent être considérées comme des occlusives voisées en ce qui concerne leur articulation orale. Cependant, lors de la tenue du barrage buccal, le voile du palais est abaissé, laissant l'air s'échapper par le nez. La consonne [ŋ] n'est pas à proprement parler un phonème du français : elle apparaît uniquement à la fin des mots empruntés à l'anglais : « parking » ou comme résultat d'une assimilation consonantique de nasalité.

Avant de détailler ce travail, nous introduisons en quelques lignes les critères principaux de classification des consonnes. Le tableau ci-dessous présente la classification articulatoire des consonnes.

### I-5-8- Classification articulatoire des consonnes<sup>1</sup>

Les consonnes se regroupent en grandes classes selon leur mode d'articulation c'est-à-dire selon la nature de l'obstacle : occlusives, nasales, fricatives, latérales, vibrantes et semi-consonnes. À l'intérieur de chaque classe, elles sont répertoriées suivant la position dans le conduit vocal. Cette position étant définie par deux composantes : l'élément articulant et le lieu vers lequel il articule.

**Tableau N° 01 : Classification articulatoire des consonnes**

MODE D'ARTICULATION				LIEU D'ARTICULATION								
Type de consonne selon le mouvement	Passage de l'air		Vibration des cordes vocales	Bi-labiale	labio-dentale	Apico-dentale	Apico-alvéolaire	Pré-dorso-alvéolaire	Pré-dorso-pré-palatale	médio-palatale	Dorso-palatale ou vélaire	Post-dorso-uvulaire
OCCLUSIVE	ORAL		NON-VOISEE	p		t					k	
			VOISEE	b		d					g	
	NASAL		VOISEE	m		n				ɲ	(ŋ)	
CONSTRUCTIVE	ORAL	TYPÉ DE CONSTRUCTIVE										
		FRICATIVE	NON-VOISEE		f			s	ʃ			
			VOISEE		v			z	ʒ			
		LATERALE	VOISEE				l					
		VIBRANTE	VOISEE									r

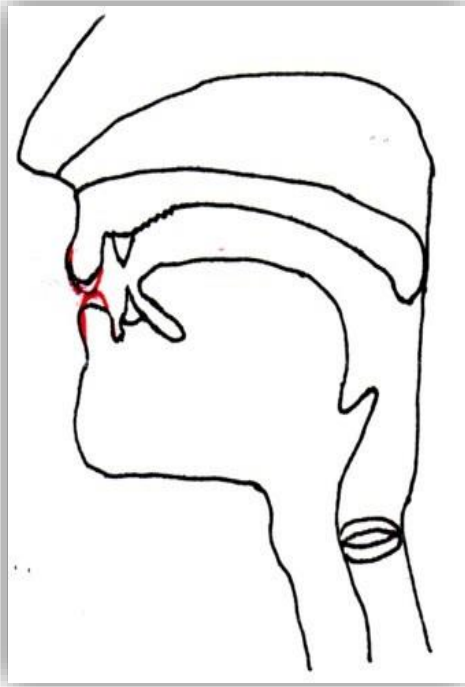
### I-5-9- Les occlusives

L'articulation des occlusives, comporte quatre phases :

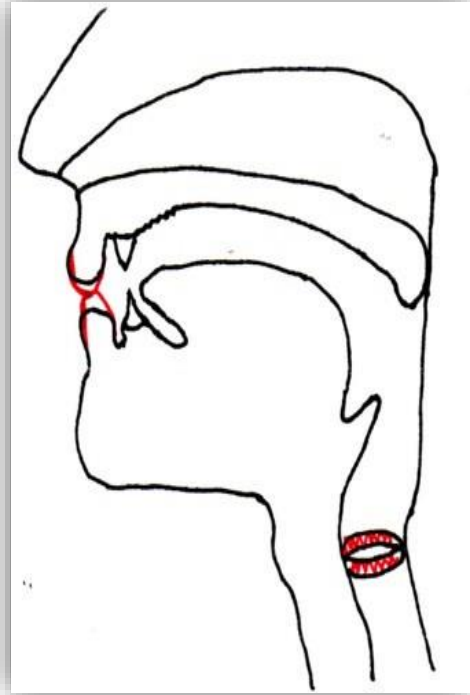
- La mise en place d'une occlusion complète :

Entre les deux lèvres pour [p] et [b], entre la pointe de la langue et face interne des incisives supérieures pour [t] et [d], entre le dos de la langue et l'arrière du palais pour [k] et [g] ;

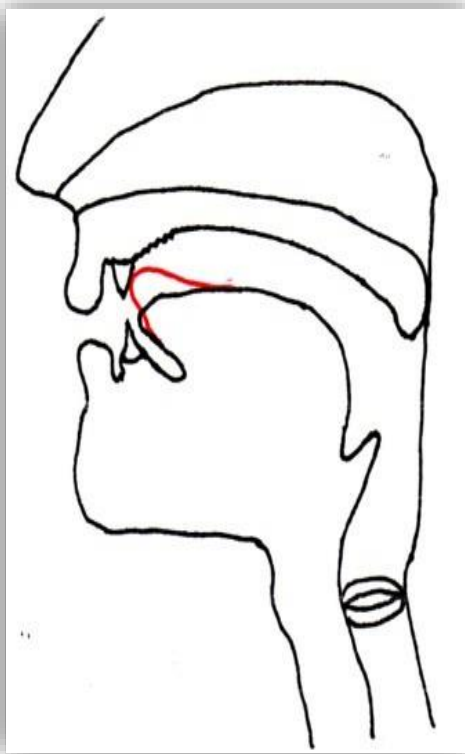
<sup>1</sup>- Figures (18 – 35) tirées (modifiées) de : La phonétique dans l'enseignement du français. **Cheryl A. Demharter, PhD FrenchSounds, LLC.** 2 mars 2013.



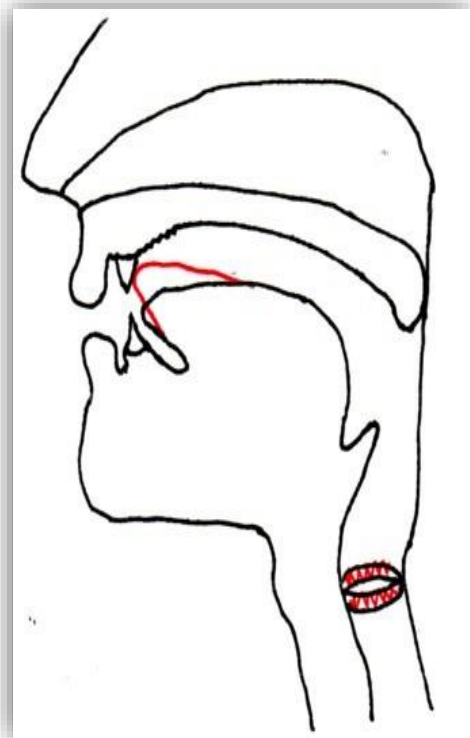
**Fig. 18: [p]**



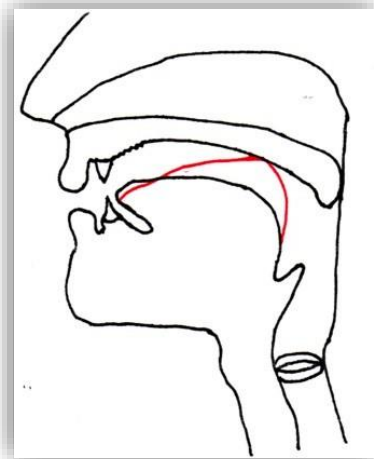
**Fig. 19: [b]**



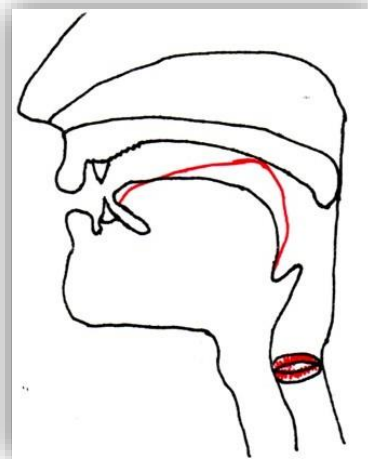
**Fig. 20: [t]**



**Fig. 21: [d]**



**Fig. 22: [k]**



**Fig. 23: [g]**

- La tenue de l'occlusion durant plusieurs dizaines de millisecondes pendant lesquelles l'air s'accumule derrière le barrage. Cela donne un silence pour les occlusives sourdes (p, t, k) et à un léger murmure pour les occlusives voisées (b, d, g) ;
- Le brusque relâchement de l'occlusion provoquant une intense perturbation acoustique de quelques millisecondes ; appelée communément explosion.
- L'écartement plus au moins rapide des articulateurs qui, lorsqu'il est lent, entraîne l'apparition d'un bruit de friction dû aux turbulences de l'air dans le passage rétréci entre les deux lèvres pour [p] et [b] entre la pointe de la langue et la face interne des incisives supérieures pour [t] et [d], entre le dos de la langue et l'arrière du palais pour [k] et [g].

L'aspect des consonnes les plus fréquentes du français, traité dans ce paragraphe atteste l'intérêt capital de l'articulation des consonnes. Le détail de l'énoncé nous le verrons plus loin dans le chapitre relatif au système phonologique / phonétique du français standard.

L'écartement des articulateurs qui lorsqu'il est lent entraîne l'apparition d'un bruit de friction dû aux turbulences de l'air dans le passage rétréci.

#### **I-5-10- Les fricatives du français**

Dans le cas des consonnes fricatives, l'obstacle au passage de l'air n'est pas total. Le rapprochement d'un articulateur mobile et d'un articulateur fixe forme un rétrécissement au niveau du lieu d'articulation, qui perturbe le passage de l'air, provoquant des turbulences qui engendrent un bruit de friction. /f/, /s/ et /ʃ/ sont les fricatives sourdes du français /v/, /z/

et /ʒ/ sont leurs homologues voisées, (Malmberg 74). Les fricatives sont produites par un très fort rétrécissement dans une zone plus ou moins étroite du conduit vocal, qui devient le lieu de création d'un bruit supra glottique, (Vaissière 2011 :78).

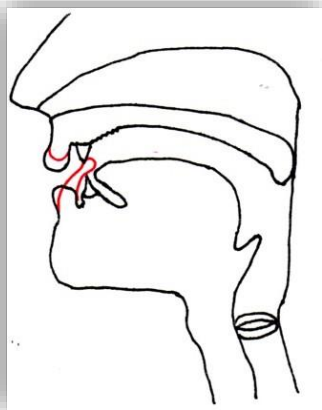


Fig. 24: [f]

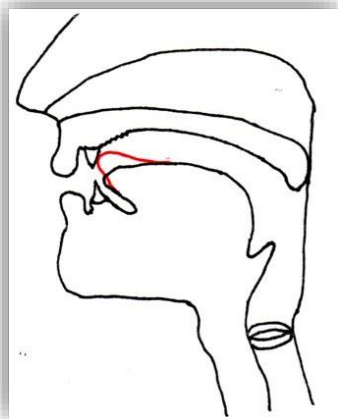


Fig. 25: [s]

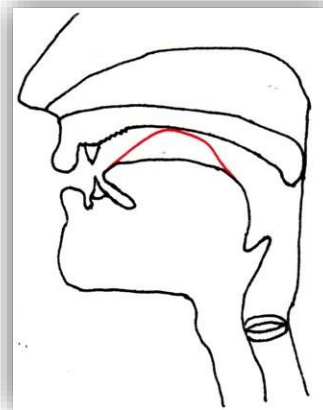


Fig. 26: [ʃ]

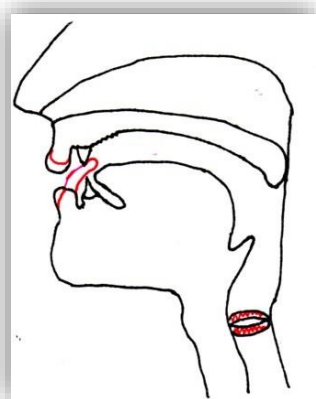


Fig. 27: [v]

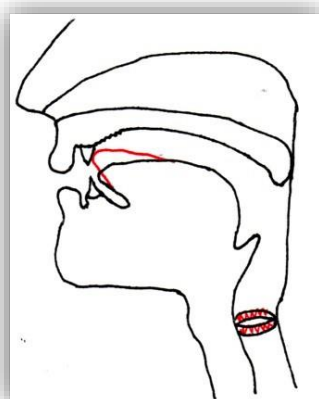


Fig. 28: [z]

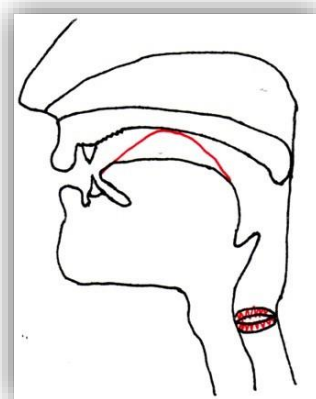


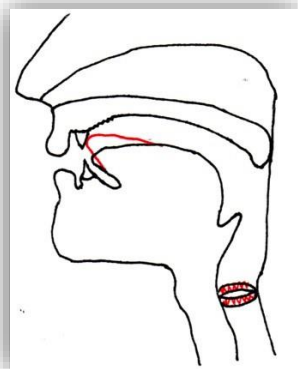
Fig. 29: [ʒ]

### I-5-11- La consonne latérale /l/

Nous remarquons que les consonnes nasales, dans le contexte de la latérale /l/ ont une parenté avec les occlusives voisées, sont proches, puisqu'ils reproduisent la même échelle de susceptibilité entre deux articulateurs mais dans le cas des consonnes latérales, le contact n'est souvent pas fermé complètement du conduit et l'air peut passer, latéralement, des deux côtés du barrage.

Du point de vue de la caractérisation du locuteur, la consonne latérale /l/ comporte deux aspects intéressants. Tout d'abord, son articulation présente une certaine variabilité aussi bien

au niveau du lieu d'articulation (dents ou alvéoles), qu'au niveau de la forme de la langue ou des deux côtés (Lonchamp : 87).

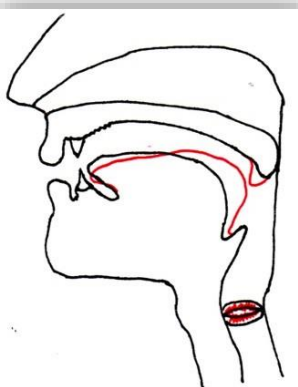


**Fig. 30 : [l]**

Le français n'a qu'une seule consonne latérale /l/. L'articulation avec la pointe de la langue se fait avec contact avec la surface intérieure des incisives supérieures ouvrant suffisamment le port vélo-pharyngé devant l'air de chaque côté de la langue, et il en provoque une différence de perception.

#### **I-5-12- Les différents allophones du phonème /r/**

Dans l'ensemble, selon les langues et les idiomes sont les parlars locaux d'une langue que la localisation soit socioculturelle ou géographique, le graphème "r" est une unité distinctive de la langue écrite : "cours" ~ "court". S'articule soit comme une consonne vibrante, [r] ou [R], soit comme une consonne constrictive [ɹ] ou [ʀ].



**Fig. 31 : [ʀ]**



Les deux sons [r] et [R] sont, selon les auteurs, des consonnes vibrantes, roulées ou battues. Tous ces types de [r] sont intrinsèquement sonores mais peuvent se dévoiser au contact d'autres consonnes sourdes.

### I-5-13-Les occlusives voisées

Les quatre consonnes nasales /m/, /n/, /ɲ/, /ŋ/ peuvent être considérées comme des occlusives voisées en ce qui concerne leur articulation orale.

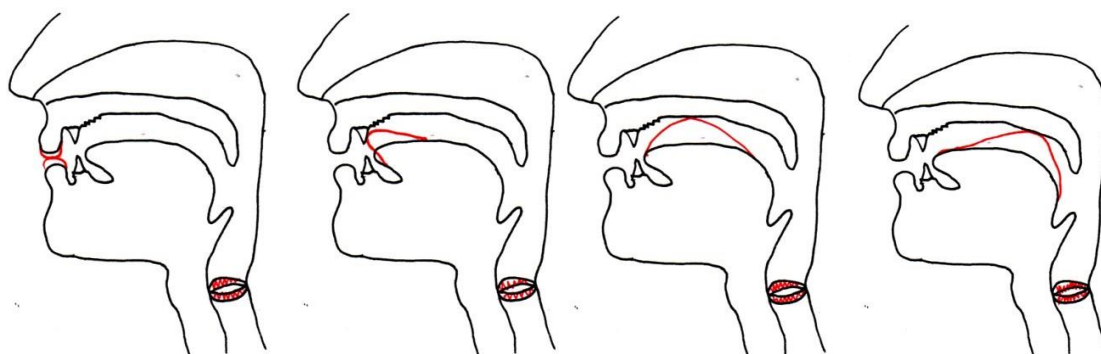


Fig. 32: [m]

Fig. 33: [n]

Fig. 34: [ɲ]

Fig. 35: [ŋ]

### I-5-Les semi-consonnes encore appelées semi-voyelles

Les semi-consonnes /j, ɥ, w/ sont plus fermées que [i] et [y] dont elles dérivent. Elles ont sensiblement la même articulation linguale, et doivent cette double appellation à leurs caractéristiques articulatoires qui les constituent à une assimilation entre les consonnes et les voyelles. En effet [j], [ɥ] et [w] ont des articulations très voisines de [i], [y] et [u] mais légèrement plus fermées et surtout plus brèves, on dira ici encore des glissantes (glides) mélangée à du bruit.

## Conclusion

Ce travail nous a permis d'entreprendre l'étude des phonèmes et à citer des réalisations normalisées des phonèmes du français. Toutefois, cette norme qui correspond à certaines oppositions des voyelles comme à l'articulation d'un problème prononcé isolément détermine le locuteur francophone d'un système donné. Nous avons constaté que l'articulation de certains phonèmes, comme les voyelles nasales ou le /r/ n'est pas le même pour tous les locuteurs.

De même, nous avons souligné le fait qu'une propriété articulatoire d'un phonème comme la vibration des cordes vocales peut être modifiée au contact d'un autre phonème. Ces deux faits sont des manifestations d'un phénomène plus complexe.

Par ailleurs, la comparaison des systèmes consonantiques français / arabe est toujours délicate.

## **CHAPITRE II**

# **SYSTÈMES CONSONANTIQUES ARABE ET FRANÇAIS**

## **Introduction**

Le français est une langue qui possède de nombreuses voyelles et sa compréhension est encore plus difficile lorsque la langue est comparée à des locuteurs maghrébins, qui possèdent un système vocalique pauvre. Le français, utilise les traits de labialité et de nasalité pour contraster entre ses voyelles, ce qui augmente la difficulté de maintenir une compréhension.

L'identification des sons d'une langue non native se heurte souvent au crible phonologique de la langue native qui agit comme un élément perturbateur.

Nous effectuerons un découpage de ce chapitre en plusieurs paragraphes. Les principaux traits distinctifs sont :

- Les voyelles antérieures non arrondies.
- Les voyelles antérieures arrondies.
- Les voyelles postérieures.

Après une présentation rapide de l'articulation des voyelles orales ; un peu plus sur des voyelles nasales en nous fondant sur les travaux menés par (Vaissière 2011) aussi (Zerling 1984). Puis nous terminerons ce paragraphe par quelques mots sur les variétés linguistiques de l'arabe maghrébin.

### **II-1- Comparaison des deux systèmes consonantique**

La particularité du système consonantique du français par rapport au système de l'arabe relève dans la dominance de l'articulation antérieure du français car il ne contient que trois consonnes postérieures /R/, /g/, et /k/. Cela peut engendrer des difficultés pour les français apprenant l'arabe dont le système consonantique possède neuf (9) consonnes postérieures. Sous l'angle du système du français il y a absence de trois phonèmes qui n'existent pas dans le système consonantique arabe : /v/, /p/ et /g/ cet aspect, d'après Coppel et al (1975 : 71), peut être gênant pour les sujets arabes apprenants le français. Un exemple illustre le cas combinatoire des deux autres phonèmes. /v/ et /p/, ils pensent qu'ils peuvent être appris sans difficulté par un locuteur arabophone, car il a pu être établi en arabe les correspondantes sourdes /f/ et sonore /b/. Il faut noter enfin que Martinet (1956 : 34) souligne qu'un locuteur

arabophone pourrait par imitation produire un [p], mais qu'il lui serait difficile de maintenir la bonne production en discours. Ainsi en l'absence des deux phonèmes /v/ et /p/ dans la langue arabe sont en opposition avec /f/ et /b/. Ainsi, les locuteurs notamment maghrébins doivent apprendre à ne pas les confondre, par exemple les mots comme « vont » et « font » « bas » et « pas » « port » et « bord » d'où la nécessité de travailler sur la prononciation. Le trait distinctif qui les oppose est le voisement. En effet, [p] est une occlusive bilabiale sourde alors que [b] est une occlusive bilabiale sonore.

Quelques désavantages qui apparaissent chez les locuteurs arabophones lors de leur contact avec le système vocalique du français et qui constituent ainsi de passer d'un système à trois timbres vocaliques à un système beaucoup plus riche.

## **II-2- Système vocalique du français et propriétés articulatoires**

La langue française comprend 16 phonèmes vocaliques, alors que l'alphabet utilisé, pour en rendre compte, ne comporte que 6 voyelles.

- 1- [ a ] de patte
- 2- [ ɑ ] de pâte
- 3- [ ɔ̃ ] de pente
- 4- [ ə ] de petit, je
- 5- [ e ] de pré
- 6- [ ε ] de prêt
- 7- [ ɛ̃ ] de brin
- 8- [ œ̃ ] de brun
- 9- [ œ ] de œuf
- 10- [ ø ] de feu
- 11- [ o ] de côte
- 12- [ ɔ ] de cotte
- 13- [ ɔ̃ ] de conte
- 14- [ i ] de nid
- 15- [ y ] de nu
- 16- [ u ] de nous

### **II-2-1- Voyelles antérieures non arrondies**

Les lèvres jouent un rôle important. Par exemple, /i/ est une voyelle antérieure à petite ouverture (fermée) et étirée, proche dans le cas du /i/ pré-palatal français, proche du /i/ cardinal (J. Vaissière, 2011).

/e/ est une voyelle antérieure mi- fermée non arrondie avec une position des lèvres moins étirée que pour la voyelle /i/.

### **II-2-2- Voyelles antérieures arrondies**

Du point de vue articulaire, les voyelles antérieures arrondies /œ/ et /ø/ sont réalisées avec la masse de la langue dirigée vers l'avant de la cavité orale par exemple, les voyelles /i/ et /y/ sont distinguées acoustiquement par la valeur élevée pour /i/ ou basse pour /y/. La voyelle /y/ s'articule quasiment de la même manière que la voyelle /i/ mais avec un arrondissement des lèvres. La voyelle /ø/ est décrite comme étant antérieure, mi-fermée et arrondie, et /œ/ est une voyelle antérieure mi-ouverte et labialisée, qui se distingue de /ε/ essentiellement par l'arrondissement des lèvres et de la voyelle /ø/ par son degré d'ouverture plus important. (Vaissière 2011).

### **II-2-3- Voyelles postérieures**

Pour la réalisation des voyelles postérieures, la langue se dirige vers l'arrière de la cavité orale, c'est-à-dire qu'elle se masse dans la cavité postérieure.

La voyelle /u/ est une voyelle postérieure fermée (la langue est rapprochée du palais mou) et très arrondie.

La voyelle /o/ est une voyelle postérieure mi- fermée et arrondie, relativement plus élevée que la voyelle /u/.

La voyelle /ɔ/ est une voyelle postérieure mi- ouverte orale arrondie.

### **II-2-4- Voyelles nasales**

Phonétiquement, les voyelles nasales sont en réalité oralo-nasales. L'air expiré par le nez ne représente qu'une faible partie de la voyelle nasale. Elles ont une articulation légèrement plus postérieure que les voyelles orales. D'après Delattre (1966 : 49), les voyelles nasales ont un formant haut, proche de la voyelle orale. La nasalité constitue une particularité du

phonétisme français. La nasalité dans le français contemporain ne donnerait que trois voyelles nasales /ã/, /õ/ et /ẽ / du fait de la non distinction entre / ã / et / ẽ /.

Difficultés attendues au vu des espaces vocaliques du système français opposé à celui de l'arabe. Le système vocalique du français possède quatre classes de voyelles : Les voyelles antérieures arrondies, les voyelles antérieures non arrondies et les voyelles postérieures arrondies et les voyelles nasales.

L'arabe standard en revanche se caractérise par un système vocalique seulement de deux classes : antérieures et postérieures. Mais en arabe dialectal, éventuellement maghrébin plus complexe que celui de l'arabe standard, il comprend 12 voyelles. Selon Bouhadiba (1988) les voyelles brèves /i a u/ et leurs correspondantes longues /i : a : u : / sont en distribution complémentaire avec les voyelles /e a o/ et leurs correspondantes longues /e : a : o :/. Ainsi les voyelles intermédiaires arrondies /y ø œ/ n'existant ni en arabe littéraire ni en arabe dialectal laissent présager des difficultés de prononciation pour les locuteurs maghrébins.

Nous proposons donc une approche articulatoire des trois voyelles longues de l'arabe en comparaison avec les voyelles orales du français.

L'étude des propriétés articulatoires des voyelles arabes et les propriétés articulatoires des voyelles orales du français, produites par des locuteurs francophones et des maghrébins par exemple, présentent des structures spécifiques, mais qu'il est difficile de les repérer sans recourir à la lecture d'un logiciel permettant d'enregistrer et en extraire ces mêmes propriétés.

Nous ne citerons que certaines différences qui séparent les voyelles du français de celles de l'arabe.

Certaines propriétés phonologiques de l'arabe et du français ont révélé que l'arabe est une langue consonantique alors que le français est une langue syllabique. Ce qui signifie que la consonne a une place psychologique en arabe tandis que c'est à la voyelle que ce rôle est attribué en français. Les parlers arabes exhibent de manifestes variations. Les indices de discrimination dialectale tributaires aux structures prosodiques se montrent significatifs.

Le paramètre du rythme se veut pertinent et ainsi entraîne une dichotomie, entre les parlers arabes et le français. En effet la variation rythmique dans les dialectes arabes peut se définir comme le fait qu'un segment de parole variant considérablement en fonction de son contexte,

d'un courant à un autre au sens le plus large du terme. Nous le verrons tout au long de ce chapitre. Nous essayerons sur le plan théorique, de décrire les paramètres du rythme des trois variétés dialectales arabes du Maghreb.

### **II-3- Aspects phonologiques**

La phonologie est une branche qui s'occupe de l'étude des sons d'une langue afin de former un énoncé. Dans cette section, nous rappellerons certaines propriétés phonologiques de l'arabe et du français qui ont démontré que l'arabe est une langue riche en consonnes alors que le français avec un système vocalique riche en voyelles est une langue syllabique. Les parlers arabes exposent de manifestes variations. Les traces de diversification dialectale qui restent dépendantes aux structures prosodiques se dévoilent significatives.

En ce qui a trait au rythme, Lorsque l'on observe les deux langues, faisant référence au rythme de la parole où des unités prosodiques font surface (Trask, 1996) les deux langues se confortent différemment. Mais comment pouvons-nous distinguer les propriétés rythmiques de l'arabe et du français ? Cependant plusieurs théories définissent que le rythme dans la parole en phonologie est comme un effet impliquant la récurrence d'un certain type d'unités de discours à des intervalles réguliers. Certains linguistes considèrent qu'un seul facteur comme la différence de durée, de hauteur, d'intensité, ou d'accent, permet de fonder le rythme en parole.

### **II-4- Présentation des variétés dialectales de l'arabe maghrébin**

Si tous les dialectes arabes sont « accentuels » comme le suggèrent (Abercrombe, 1967 ; Miller, 1984 ; Laver ; 1994 et Hamdi et al., 2002), il devrait au moins exister des sons classés à l'intérieur de la même catégorie rythmique qui expliquent cette variation prosodique inter-dialectales.

Nous entendons décrire dans cette étude, seules trois variétés dialectales arabes présentées dans le tableau :

<b>Variétés linguistiques</b>
<b>Arabe Maghrébin</b>
Algérien
Marocain
Tunisien

**Tableau N° 02 : Les trois variétés dialectales présentées**



## **II-5- Le choix des variétés dialectales arabes**

Le tableau N° 02 présente trois variétés dialectales arabes, caractérisées par une production des phrases en arabe et influencées par le parler de chacun (l'arabe standard n'a pas été inclus dans ce chapitre) fait observé par (Fergusson 1957).

Le choix des variétés observées dans le tableau a été effectué en fonction des caractéristiques linguistiques et une zone géographique particulière.

En effet compte tenu de la complexité essentiellement due aux processus d'arabisation qui dans toute les régions du Maghreb, s'est déroulée en deux phases bien distinctes interrompues par une période de plusieurs siècles, et ayant conduit à l'appropriation de la langue arabe par des populations autochtones d'origine berbérophone.

Les variétés du moyen oriental et l'arabe standard n'ont pas été inclus dans cette étude car l'arabe dialectal en terme sociolinguistique et en tant que langue maternelle à une influence sur la prononciation de l'arabe standard. Cette influence se manifeste surtout au niveau prosodique, un fait qui a été observé par de nombreux linguistes. Ghazali et al (2005) constatent que l'intonation de l'arabe standard produit par des locuteurs de différents parlers arabes (Maroc, Tunisie, Algérie, etc.) se caractérise par une variation des déclinaisons de la courbe mélodique.

## **Conclusion**

Nous avons tenté de proposer le schéma évolutif du phonétisme arabe et de souligner l'importance de l'altération du système consonantique de l'arabe dont les voyelles se sont montrées résistantes à de changements drastiques.

Nous avons ensuite souligné que l'arabe est marqué par l'anticipation consonantique due au timbre vocalique contrairement au français dans lequel les voyelles donnent le timbre aux consonnes. Cela a montré l'implication de deux éléments phonologiques dans les deux langues.

## **CHAPITRE III**

# **L'ACCENT ÉTRANGER, SPÉCIFICITÉ PHONIQUE**

## **Introduction**

Nous avons souhaité y introduire dans cette partie de notre travail quelques principes généraux à la compréhension de la problématique aussi bien dans le domaine de l'accent que sur les éléments dynamiques de la chaîne parlée qui déterminent, l'intonation et le rythme etc.

Les difficultés et les quelques désillusions historiques rencontrées dans les décennies passées par les chercheurs pour identifier différents accents, tant au niveau prosodique qu'au niveau phonétique, ont mis en lumière le caractère variable de l'accent, de par sa fonction de marqueur d'identité mais aussi de par sa stigmatisation dans les représentations de la population générale. [Fries & Deprez, 2003]. La définition que donne B. Harmegnies dans un manuel collectif de sociolinguistique (Moreau 1997 : 91) est finalement plus précise :

« L'accent est l'ensemble des caractéristiques de prononciation liées aux origines linguistiques, territoriales ou sociales du locuteur ».

En effet, comme nous le verrons tout au long de ce chapitre, nous étudierons en particulier le cas de l'accent «de maghrébins en France ou de banlieue parisienne » le terme en banlieue parisienne est séduisant mais à manier avec précaution ; il peut s'entendre également à l'intérieur des villes (L'Eglise, 2004).

Nous adhérons à cette étude de l'accent qui véhicule plusieurs approches sous l'angle phonologique / phonétique. Nous proposons la description de trois niveaux d'accent : l'accent en français, l'accent en arabe et l'accent maghrébin, nimbés de structures syllabiques. Ces concepts permettent, qui à notre avis malgré l'insuffisance de recherches au niveau sur la prosodie arabe, un examen limité chez les locuteurs maghrébins de l'Ile-de-France.

### **III-1- L'accent**

L'accent est un phénomène suprasegmental qui consiste à mettre en relief une syllabe "aux dépens des autres, dans une langue déterminée qu'on appelle couramment le mot. " Martinet (1991 : 89).

En effet, considéré d'un point de vue physique, pour Henriette Walter (1977 : 54), l'accent

« est la mise en valeur d'un segment par rapport et sans doute au dépens du reste de l'énoncé, et cette mise en valeur peut être réalisée soit par une grande énergie articulatoire, soit par une différence de hauteur mélodique, soit par un allongement de la syllabe accentuée. »

L'une des questions les plus discutées dans le domaine de la langue étrangère est l'accent. Qu'est ce qui constitue un accent <sup>(1)</sup>. Pour identifier un accent étranger, faut-il s'appuyer sur les écarts des faits suprasegmentaux, l'énergie articulatoire, des schémas rythmiques ou différence de hauteur mélodique.

Crystal <sup>(2)</sup> (2003) définit l'accent comme " l'effet auditoire cumulatif des traits de prononciation qui identifient l'origine régionale et sociale d'un locuteur ". Cette définition peut signifier soit un accent régional, soit un accent étranger.

Par ailleurs, Chambers & Trudgill <sup>(3)</sup> (2004 : 5) considèrent l'accent comme référant à " la façon de parler d'un individu et référé alors à une variété distincte d'autres variétés sur les plans phonétique et phonologique." (Traduction)

Dans une étude sur la parole, Cook <sup>(4)</sup> (2000 : 1) constate des spécificités de l'accent (ralenti, normal ou accéléré) et en particulier de l'accent américain et le définit dans un contexte linguistique.

Voici quelques-unes de ces particularités :

L'une des principales différences entre la façon dont les américains parlent et la façon dont le reste du monde (parle, c'est que nous ne faisons pas vraiment bouger nos lèvres, donc, quand un Américain dit : "Lisez sur mes lèvres !" Qu'est-ce qu'il signifie vraiment ? Nous créons la plupart de nos sons dans la gorge, en utilisant notre langue de manière très active. Si vous maintenez vos doigts sur vos lèvres ou vous serrez vos mâchoires lorsque vous pratiquez l'anglais américain, vous vous trouverez bien plus proche de la prononciation authentique

---

1) Georgette Loup (2008) a discuté les différentes théories et les expériences les plus récentes qui ont porté sur le rôle de l'âge sur l'acquisition de la phonologie d'une langue seconde. L'un des aspects analysés était l'accent et ses diverses manifestations dans les performances des enfants et des adultes. LOUP, G. (2008), exploring the role of age in the acquisition of a second language acquisition.

In J.G Hanson Edwards & M.L Zampini (Eds) phonology and second language Acquisition, Philadelphia: John Benjamins, 41 – 62.

2) CRYSTAL, D. (2003), A dictionary of linguistics and phonetics, Malden, Blackwell.

3) CHAMBERS, J & TRUDGILL, P (2004), Dialectology, Cambridge, Cambridge University Press.

4) COOK, A. (2000), American accent training: a guide to speaking and pronouncing American English for everyone who speaks English as a second language, 2 Edition, Hauppauge, NY: Barron's education.

(une prononciation quasi-native) que si vous essayez de prononcer chaque unique son très soigneusement.

Si vous pouvez relier l'anglais américain à la musique, n'oubliez pas que la musique indigène est le jazz. Ecoutez la musicalité de leur parole, et vous réaliserez que les Américains ont une façon de parler, jazz et mélodique. Imaginez le son d'un violoncelle, quand vous dites, *Beddy bada bida Beader Budder* (*Betty bought a bit of better butter*) et vous serez à proximité de la prononciation native. Parce que la plupart des Américains sont venus d'ailleurs, l'anglais américain reflète la contribution de nombreux accents. La musique de la parole est devenue beaucoup plus exagérée que celle de l'anglais britannique, en développant ainsi une intonation forte et distinctive.

Les connaissances les plus récentes accumulées sur l'appréhension (reconnaissance) d'un accent étranger (*accentedness*) s'appuyaient davantage sur les perceptions ou les figements que parlent les locuteurs natifs à l'égard des éléments marqués dans le parler de l'interlocuteur par rapport à une norme bien déterminée. Si l'accent est léger, il ne va pas perturber l'intelligibilité. La gêne apparaît seulement quand un son est ambigu pour l'intelligibilité.

### **III-1-1- Niveau phonétique**

Certaines études mises en relief par Martinet (1956), lequel trouve la source d'un accent étranger dans l'identification d'unités phoniques de deux langues différentes. A noter que la langue maternelle des locuteurs maghrébins diffère de l'inventaire phonologique de la langue qu'ils sont en train d'apprendre ou d'acquérir.

### **III-2- Introduction à la prosodie**

#### **III-2-1- Définir la prosodie**

La plupart des linguistes considèrent les notions de traits suprasegmentaux <sup>(1)</sup> et de prosodie comme globalement équivalentes. Aussi l'étymologie du mot « prosodie » s'avère-t-elle éclairante pour la définir. Ce terme tire son origine du vocable grec « *prosōidia* », qui désignait une pièce chantée avec un accompagnement musical. Il n'est donc pas étonnant que

---

1) Le terme « suprasegmental » n'est pas particulièrement sujet à controverse. Cependant, la circonscription des éléments suprasegmentaux varie sensiblement d'un auteur à l'autre.

Handley (2008) définit la prosodie comme la « musicalité des énoncés » « [the] music of the utterances »<sup>(1)</sup>

### **III-2-2- Difficultés de définition**

Dans la littérature linguistique, les définitions du terme prosodie recouvrent plusieurs faits dont le domaine d'application s'étend au-delà du phonème : syllabe, accent, rythme, ton, intonation, pause, débit, etc. En résumé, redéfinir la prosodie avant chaque étude est devenu une sorte de compromis entre les chercheurs qui abordent les études prosodiques sous des angles différents. Cependant, ce qui nous importe le plus c'est le débit, rapide ou lent. Cela pourrait avoir une influence sur l'articulation des phonèmes, surtout dans le cas de la chute du [ə], dit caduc.

Par ailleurs, la définition d'unités prosodiques abstraites soulève de nombreuses questions, qui restent aujourd'hui encore sans réponse définitive. De plus, il n'existe à ce jour ni d'alphabet prosodique international, ni de méthode de transcription prosodique universellement admise même si dans l'API on trouve tout de même un petit nombre de signes relatifs à des traits prosodiques, comme les symboles des accents ou d'allongement.

Au niveau phonétique, la définition courante de la prosodie est attribuée par référence à l'étude des paramètres physiques. De ce point de vue, la prosodie désigne les phénomènes liés à la variation dans le temps des paramètres de hauteur (liée à la fréquence fondamentale, fréquence de vibration des cordes vocales), d'intensité (liée à l'amplitude et à l'énergie) et de durée des sons. D'un point de vue perceptuel, la variation dans le temps de ces paramètres correspond à la perception de l'intonation des phrases, de l'accentuation et du rythme. Il s'agit de caractéristiques suprasegmentales, par opposition aux caractéristiques segmentales liées à la réalisation des phonèmes des langues.

Dans le cadre de ce paragraphe introductif à la prosodie nous nous tenterons, d'aborder cette partie à l'examen de l'accent en français en particulier chez les locuteurs maghrébins d'Île-de-France.

### **III-2-3- Niveau prosodique**

---

1) La définition de la prosodie remonte au phonéticien J.R Firth, contemporain de Daniel Jones et membre du département dirigé par ce dernier au sein du prestigieux university collège (de Londres) dans les années 1920.

On peut inclure dans la prosodie le débit de parole, qui influe sur le degré d'accent et sur l'intelligibilité d'une phrase. Des études réalisées par (Munre et Dèrwing, 2001) ont démontré que le degré d'accent est jugé comme plus faible et l'intelligibilité meilleure si le débit est légèrement plus rapide (10 %) que la production réelle, car si le débit est plus rapide, les natifs prêtent moins attention aux erreurs phonologiques.

En revanche, le ralentissement de la parole non-native n'apporte pas d'amélioration en termes de degré d'accent ou d'intelligibilité. Dans le domaine suprasegmental, l'effet du débit de parole a été souvent étudié, mais la plupart des études s'intéressent à la variation locale des durées de phonèmes.

### **III-2-3-1- L'accent en français**

En français, l'allongement en fin de groupe de phonation porte essentiellement sur la dernière voyelle et varie selon celle-ci et son contexte. Lonchamp (87 a) et Malmberg (74), Fant (90b), remarquent que la durée cumulée de l'allongement de la dernière syllabe d'un groupe de phonation et de la pause qui la suit possède le même ordre de grandeur que l'intervalle d'isochronie. La dernière syllabe d'un mot est aussi la plus longue, mais, comme l'accent est moins marqué, l'allongement est moins important (Vaissière 83) (Fant 10a). Malgré tout, la durée des syllabes suit les contours mélodiques, mettant en relief un découpage prosodique de la phrase. Ainsi dans une unité linguistique comme « château » prononcée isolément, la première syllabe [ʃa] est inaccentuée et l'accent est porté sur la seconde syllabe [to] du fait qu'elle est la dernière à être prononcée. Si ce mot est employé par exemple avec un adjectif comme « isolé » pour former l'expression « château isolé », la deuxième syllabe [to] de « château » perd son accentuation au profit de la dernière syllabe [e] du mot « isolé ».

### **III-3- L'accent en arabe**

Dans les paragraphes précédents, nous avons employé différents aspects sous lesquels l'arabe est décrit comme langue à accent fixe.

Dans la mesure du possible, nous essayerons de compléter l'étude. Si on se rapporte aux conclusions de Fleisch (1968 : 26) on voit bien que considéré comme secondaire, le

phénomène de l'accent en arabe a depuis longtemps très peu intéressé les spécialistes de la langue.

Cantineau (1960 : 120) qui a consacré beaucoup de travaux à l'étude de l'arabe, explique ce manque d'intérêt concernant son accent, précisant qu'« en arabe, on ne voit pas qu'un accent de mot ait joué un rôle distinctif quelconque. » Aujourd'hui encore l'arabe dialectal est traité de façon succincte, à l'exception de quelques études <sup>(1)</sup>. Pour ce qui est des parlers arabes, certains dialectologues ont ignoré complètement l'existence de l'accent en raison de la diversité linguistique.

De façon générale, des règles d'accentuation ont été établies pour les parlers maghrébins (Marçais 1977) comme suit :

- 1) L'accent porte sur la finale lorsqu'elle est sur-fermée (CVVC) ou doublement fermée (CVCC) ou lorsqu'elle est fermée.
- 2) L'accent porte, dans tous les autres cas, sur la première syllabe qui précède la finale, c'est-à-dire la pénultième, étant donné la structure syllabique du parler.

Cependant, pour ce qui de l'arabe maghrébin, il existe des études acoustiques qui s'intéressent aux paramètres physiques régissant le phénomène de l'accent. Cohen (1912) souligne que l'accent du mot est aussi faible dans le parler de Tunis, d'Alger et du Maroc. « De plus, l'accent fond en quelque sorte dans la modulation expressive de la phrase » (1975 : 84). Il ajoute que la modulation intonative dans la phrase énonciative est assez semblable à celle du français : ses groupes rythmiques se composent d'une partie montante suivie d'une partie descendante (Cohen *ibid.* 89).

Les parlers marocains possèdent un accent horizontal qui repose sur le paramètre de la durée, Benkirane (2000 : 300) souligne que « les fluctuations prosodiques observées indiquent clairement que c'est le paramètre temporel qui permet, à lui seul, de distinguer entre les syllabes accentuées et les syllabes inaccentuées ».

#### **III-4- L'accent des locuteurs issus de l'immigration maghrébine**

---

1) LAMBERT, M. (1987), De l'accent en arabe, JA 2 (10), 402 – 413, KUSSAIM, S. (1968), l'accent de mot dans l'arabe du Caire, Arabica (15), 2, 289 – 315.



Les recherches sur l'accent de l'immigration maghrébine est un phénomène sociolinguistique très étudié en France, sa perception est fondamentale et ses "percussions" sur la langue française sont caractérisées par des marques identifiables au niveau segmental, particulièrement par l'usage de la langue arabe.

Beaucoup de chercheurs se sont penchés sur l'étude des indices importants pour l'identification d'un accent : sub-segmental (Flège ; 1984), segmental : voyelles (Lauret ; 1998) segmental : consonnes (Flège et al., 2003), (Boula de Mareuil et al ; 2004a), suprasegmental : (Munro et Derwing, 2001).

Toutefois si l'idée que les locuteurs parlent avec un accent qui semble étrange, il n'est pas de même quant à ces indices perceptifs. En effet, les traits apparaissent à plusieurs niveaux : au niveau prosodique. On peut se demander dans quelle mesure ces particularités phoniques instituent-elles cet "accent maghrébin" et dans quelle mesure sont-elles effectivement caractérisées de la manière de parler ? Ces questions restent pour l'instant sans réponse. Jean Calvet suppose la réponse dès lors comme une fonction de marqueur social. La plupart des études en matière d'accent s'identifient comme des marqueurs d'identité, et leur identification semble poser des problèmes complexes. Un accent, peut être stigmatisé, dévalorisé et générateur de ségrégation, ou au contraire revendiqué pour affirmer son identité, sa loyauté, son intégration à une communauté à se démarquer d'un autre groupe (Bourdieu, 1982).

### **III-5- Spécificités suprasegmentales**

Les spécificités suprasegmentales de l'accent ont été encore moins étudiées que ses spécificités segmentales. Un des traits prosodiques fréquemment associés à l'accent est l'allongement de la syllabe pénultième. Cet allongement découvert par Z Fagyal (2003a) semble marqué chez les sujets issus de l'immigration maghrébine, il joue un rôle dans l'organisation du rythme. On parlera aussi d'enchaînements vocaliques et consonantiques.

En partant donc, de l'idée que cet allongement non standard constituerait une marque prosodique de l'accent maghrébin. Fagyal démontre que cet allongement constitue une des caractéristiques parlantes du français ordinaire formant un nouveau type d'accentuation. Il

n'en reste pas moins, que la prosodie est essentielle et constitue un puissant marqueur de spécificités inter-langues.

### **III-5-1- L'intonation en français**

Les recherches sur l'intonation en français se sont développées de façon très importantes aussi bien physiologique (activité des cordes vocales et organes phonatoires) et acoustique (mesure physique de durée, d'intensité sonore et de fréquence) qu'au plan linguistique. Ainsi, l'intonation sous-tend la transmission du contenu sémantique du message dans le cadre d'un acte de communication donné.

### **III-5-2- L'intonation en arabe**

En arabe, l'intonation est très peu développée, celle qui est faite par Kouloughli (1994 : 48) ne repose pas sur une méthode scientifique rigoureuse. Très synthétique, elle présente des contours intonatifs de l'arabe identiques à ceux décrits en français. En effet, au niveau du mot, le contour phonique ce que l'on appelle intonation ou accentuation. Il n'y a qu'une seule façon de savoir ce qui se passe au niveau intonatif quand un maghrébin parle en français, parvient-il à adapter sa structure intonative à celle du pays d'accueil ?

Pour apporter une réponse précise à cette question, l'idéal serait de soumettre les données à un examen acoustique aux fins d'enregistrement. Fautes de moyens, nous nous appuyons uniquement sur la perception auditive que nous avons pu noter lors de notre séjour en France.

Nous expliciterons ce détail dans la partie démarche auprès des participants maghrébins.

A l'instar des types d'intonations, certaines utilisées pour les phrases affirmatives courantes d'autres montantes utilisées pour les interrogations fermées, la fonction de la qualité de voix peut remplir les trois types de fonctions essentielles de la parole : linguistique, paralinguistique et extralinguistique (Laver 1994 ; Marasek 1997).

Dans certaines langues africaines ou anglaises les traits suprasegmentaux se comportent de façon différente (Ladd 2008 : 81).

En anglais comme dans d'autres langues, la qualité de voix peut également jouer une fonction délimitative entre phrases ou propositions. Epstein (2002 : 13 – 14), Marasek (1997 :

1 - 6) et Laver (1994 : 21), considèrent ici que la parole relève de la fonction paralinguistique. On pense plutôt qu'elle se situe au niveau syntaxique, c'est-à-dire linguistique.

Nous retiendrons ici, la caractéristique de la voix d'un locuteur résulte dans l'articulation. Hanikman (1964 : 73) considère que toute langue du monde est caractérisée par un positionnement spécifique des articulateurs sur le plan articulatoire et au niveau phonatoire.

### **III-6- Rythme en tant que marqueur « l'accentuation et la syllabe »**

Nous pouvons observer dans le chapitre suivant le rythme manifestement accentuel ou syllabique, le français par exemple est une langue syllabique.

Les langues à rythme dit syllabique sont caractérisées par une récurrence des syllabes à des intervalles perçus comme plus ou moins réguliers, et les langues à rythme dit accentuel par celles « d'accents » ou de « pieds », c'est-à-dire d'ensemble de syllabes, à des intervalles perçus comme plus ou moins périodiques.

Dans le cas de l'arabe, les travaux traitant le rythme sont rares et jusqu'alors assez dispersés.

### **III-7- L'influence sur le plan phonétique**

La plupart des études (Wilheim 2010 - 2011 : 6, 2012) ont montré que les composantes que sont l'intonation, la qualité de voix et le rythme constituent des caractéristiques spécifiques saillantes de toutes les langues et elles sont de puissants marqueurs distinctifs d'une langue à une autre.

En conclusion, nous considérons ainsi que la prosodie comme un ensemble d'éléments dont la fonction se superpose à celle des traits intrinsèques des phonèmes. L'approche phonétique considérée dans ce chapitre se focalise sur la recherche d'unités pertinentes dont les principales sont : la structure syllabique à laquelle il faut ajouter le rôle joué par l'accent. Ce travail, s'est limité à l'étude de quelques mots isolés, mais devrait englober plus d'aspects suprasegmentaux (intonations, accent, prosodie, etc.), seulement il n'est pas aisé d'aborder les différents obstacles d'ordre phonétique dans une seule étude.

### **III-8- Accent maghrébin**

Dans la perception d'un accent maghrébin, il a été observé dans les énoncés français produits par les locuteurs maghrébins, l'accent est placé en fin de phrase sur la dernière syllabe comme cela se produit habituellement dans la langue française. Cependant l'accent peut porter sur d'autres accents et qui peut prendre des formes multiples (ph. Boula de Mareuil et al 2004a).

Il apparaît en effet que, la dernière syllabe des groupes de mots français distingue les locuteurs maghrébins des locuteurs natifs du français, c'est qu'ils développent un nombre élevé d'accents (secondaires).

Le nombre élevé d'accents sur les mots français avec la gémation de certaines consonnes comme en arabe est davantage ici utilisé comme une valeur expressive.

Le français peut lui aussi porter l'accent sur une autre syllabe. En raison des différences accentuelles entre les deux langues, on se propose d'examiner entre autres une fonction des caractéristiques suprasegmentales des langues du monde : l'intonation.

### **III-9- Paroles spontanées d'un groupe d'immigrés maghrébins interviewés dans la région parisienne**

En ce qui concerne les locuteurs maghrébins interviewés individuellement (8 algériens dont 2 femmes, 2 tunisiens et 2 marocains) vivants dans divers quartiers de l'Île-de-France, rencontrés grâce à l'aide apporté par certaines de nos connaissances (famille et amis) à Paris. Les sujets étaient âgés de 25 à 50 ans. Ils sont tous issus de l'immigration maghrébine, mais n'ayant pas nécessairement les mêmes caractéristiques.

Le fait de nous entretenir avec ce groupe communautaire, nous a permis d'une part, de tester la perception de l'accent maghrébin en français. La parole spontanée non lue semble à l'écoute plus pertinente dans la perception de l'accent Algérien / Marocain honorablement reconnue, mieux que l'origine Tunisienne. En revanche, la lecture spontanée est également pertinente dans le cas où les disfluences sont reléguées au second plan.

D'autre part, des enregistrements ont été effectués dans un local à défaut de chambre sourde avec un microphone de haute qualité, remis par le laboratoire de phonétique et phonologie - LPP – Paris Sorbonne 3<sup>(1)</sup>.

### **III-10- L'accent entendu tel que peut l'appréhender la sociolinguistique**

En phonétique et en phonologie, l'accent est considéré de façon générale comme un phénomène de mise en relief ou de proéminence. En sociolinguistique, la prise en compte des processus de perception et de catégorisation élargit le spectre des phénomènes couverts par le terme accent.

« L'accent n'est pas une donnée absolue : il n'existe que par confrontation avec des pratiques linguistiques autres. [...] l'accent ne repose pas uniquement sur des faits phonétiques et prosodiques, mais également sur le savoir dont dispose le locuteur quant à ses propres pratiques et à la diversité des habitudes articulatoires. » (Petitjean, 2008 : 35).

C'est donc l'accent dans ce qu'il cristallise d'enjeux identitaires et sociaux. Le point de vue adopté n'est donc pas celui de la description de particularités linguistiques, mais celui d'une analyse des rapports que les individus entretiennent avec leur accent et avec des groupes potentiellement identifiables par des accents.

### **III-11- L'accent étranger**

De même il y a lieu de croire que l'accent dans les pratiques des maghrébins de France, de par sa fonction de marqueur d'identité, pouvait s'avérer être une ambiguïté. P- Guelpa (2007) « attire l'attention sur les prononciations de variantes du nord et du midi par rapport à la prononciation d'Île-de-France ». Pour vous dire que l'accent étranger maghrébin de France semble produire à l'écoute un « effet d'étrangeté », souvent réducteur.

### **III-12- Manque d'études sociolinguistiques sur l'aspect phonique**

Le fait que le manque d'études sur l'aspect phonique des parlars sociaux observables en sociolinguistique est devenu une sorte d'un phénomène complexe. La variation phonique a quand même suscité de nombreuses recherches. Les chercheurs continuent d'aborder ce domaine sous des angles différents.

---

1) Nous remercions Madame la professeure J. VAISSIERE pour l'utilisation du matériel d'enregistrement durant notre court stage.

La prosodie est complexe puisqu'elle englobe d'une part des phénomènes aussi variés que l'accentuation, l'intonation, les pauses, le rythme etc. et que d'autre part, elle peut être analysée au niveau phonologique comme au niveau phonétique.

Par ailleurs, sur l'aspect phonique, la prosodie désigne des phénomènes liés à la variation linguistique. Comme le déclarent Marielle Rispail et Marie-Souise, moreau,

« La variation linguistique a souvent été étudiée sous l'angle du contact des langues et des interférences linguistiques : alternance codique, emprunts, etc. (cf- Billiez 2002) ou sous l'angle des variations géographiques (cf- Marcellesi) [...]. Mais la variation sous l'angle des accents, donc par son aspect phonique, et de leur reconnaissance, liées à telle ou telle zone de parler, a donné lieu à beaucoup moins d'études, du moins en ce qui concerne les langues minoritaires d'Europe »

### **III-13- Situation sociolinguistique des maghrébins immigrés vivant en banlieue parisienne**

Etudier la situation sociolinguistique de population issue de l'immigration maghrébine (Algérie, Maroc, Tunisie) de l'Île-de-France est un sujet hautement important, c'est non seulement décrire les comportements verbaux des populations y résidant, mais comprendre l'environnement dans lequel elles évoluent.

Cette étude est contextualisée dans la région Île-de-France, où coexistent plusieurs langues, dont jouit cette région de la situation du plurilinguisme. Le paysage sociolinguistique de ce territoire français représente bien ce lieu par excellence.

La ville est composée de huit départements est découpée en 1281 communes. Cela renvoie à l'interaction entre les identités multiples des différents acteurs sociaux qui viennent avec leurs langues et créent ainsi du plurilinguisme avant parfois de s'assimiler à la langue dominante.

Le caractère d'une ville forcément plurilingue, tend à l'unification linguistique, dans la mesure où c'est par les entrecroisements d'ethnies, de coexistence de groupes, que les parlers identitaires s'accroissent et favorisent, l'émergence et le développement du vécu de chacun d'entre nous.

Une pratique linguistique est souvent révélatrice, d'une pratique sociale, elle se fonde sur des parlers identitaires avec la volonté d'affirmer une identité cela est emblématique, il convient de s'arrêter.

### **III-14- La notion d'interstice et de culture interstitielle**

Sur la dimension globale du problème de l'intégration sociale et culturelle d'une immigration sociologiquement plus visible et qui est à l'origine de l'émergence des mouvements identitaires et du développement de la culture interstitielle, ce qui constitue un intervalle, « se qui se trouve entre deux choses » (entre la culture du pays d'accueil et les cultures des pays des immigrés) permettant le développement de la différenciation sociale et linguistique.

Calvet (1994 :269), définit ce phénomène en tant qu' « *interstice géographique et social qui est à prendre comme lieu de passage culturel, lieu de transition.* » Utilisé en sociologie à l'Ecole de Chicago, mais aussi de Lépoutre, de Dubet et Lapéronne, ainsi que ceux des sociolinguistes. Mélliani, Billiez, Trimaile, Caubet sont particulièrement éclairant à ce sujet.

L'école de Chicago est un courant de pensée sociologique américain qui est apparu au XXe siècle avec la création d'un « département d'anthropologie et de sociologie » en 1892, à l'université de Chicago. Celui-ci qui sera dirigée par l'Albion Small jusqu'en 1924, joua un rôle institutionnel de premier plan dans les origines de la sociologie américaine.

Soulignons que cette ville qui connaît une croissance urbaine et une explosion démographique s'opérant sur fond de déracinements, multiples et d'hétérogénéité sociale et culturelle a été victime, en 1886 et 1919, de violentes émeutes qui traduisent un profond malaise social.

C'est dans cette visée, que CALVET (1994 : 28-2a) nous dit :

« Les gangs sont en effet formés de jeunes entre deux cultures, entre deux langues, celle minoritaire, de leurs parents (culture qu'ils ne possèdent plus tout à fait, langue qu'ils parlent peu) et celle, majoritaire, de leur pays d'accueil (qu'ils ne possèdent pas encore ou imparfaitement) »

C'est justement à ces immigrants et à leur implantation dans des quartiers gagnés par la pauvreté, la dégradation dont l'identité ainsi revendiquée est souvent nourrie par des éléments de la culture de leurs pays d'origine, mais elle s'appuie sur le sentiment d'appartenance au pays d'accueil. Il s'agit ainsi, d'une culture interstitielle qui relèverait non pas d'un rejet, mais d'un processus d'intégration.

Dans le contexte migratoire maghrébin d'Île-de-France à quoi renvoyons-nous quand nous parlons de questions identitaires, de rejet ou « d'intégration » des migrants et de leur descendance, de leur accent.

L'accent étranger « maghrébin » observé dans l'Île-de-France n'a pas connu une analyse pointue à ce sujet. Mais les recherches analysées aussi bien celles portant sur les spécificités segmentales de l'accent étudié et surtout celles suprsegmentales, semblent une entreprise difficile à cerner. Les linguistes, essayant de la saisir dans leurs analyses, malgré la pénible, quantité d'études. La difficulté est assez générale, elle imbrique beaucoup d'éléments de natures diverses, aussi bien dans la perception des accents sociaux que des accents étrangers.

Ce rappel du langage des locuteurs issus de l'immigration maghrébine a été déjà relevé. Différentes études ont été entreprises dans de nombreuses villes françaises rarement affichées en Île-de-France. En effet, le travail en sociolinguistique qui s'est intéressé à ce phénomène revient à Christelle Lotterie (2010). Il répondait à l'examen du langage dans sa globalité et non spécifiquement à l'accent, objet de notre étude.

D'autres travaux de spécialistes et chercheurs sans cesse précises de façon consciente, lui donnant entre autres le caractère social de la langue.

La situation linguistique des locuteurs comme « banlieusards » une communauté maghrébine francophone par rapport à leur langage, tel qu'il se réalise dans la vie quotidienne, suscite assez souvent différents problèmes qui reviennent fréquemment dans les conversations qui se distinguent par leur accent.

Cela nous paraît plus probable, que le parler en question est, nous l'avons vu dans un chapitre précédent, un phénomène social, suscité par un ensemble de processus lié à l'intégration des immigrants, besoin identitaire, rejet social, « discrimination linguistique ».



Avant de poursuivre, nous devons définir ci-dessous quelques-unes des caractéristiques « identitaires-discriminantes » pouvant nous servir de base, autrement dit se concentré sur l'accent que nous avons étudié.

Nous allons présenter des définitions et décrire brièvement l'impact de discrimination envers une personne pour sa façon de parler, son accent ou son vocabulaire ou celle qui parle mal la langue d'accueil.

La discrimination est omniprésente dans la société française contemporaine. Par la présence de l'accent maghrébin, elle apparaît comme l'un de ces phénomènes glissants et difficiles à saisir. On pouvait dire un attribut peu précis qui jette un discrédit profond.

#### Ce que disent les lois françaises

« La discrimination définit par la Haute Autorité de Lutte contre la discrimination et pour l'Égalité (HALDE) comme une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la Loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc. Dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation etc. »

La discrimination est tout d'abord celle des populations issues de l'immigration, des étrangers, induite par un sentiment intériorisé que cette population éprouve. C'est au moins ce que confirment les études menées par Jacques Lenormand, Pierre Coslin et Schmidt Shoen à l'égard des maghrébins.

Quoique notre objectif est de nous orienter plus précisément sur un marqueur langagier spécifique qui, lorsqu'il est perçu convoque une identification de l'immigré qui parle avec un accent. Du point de vue purement linguistique, Médéric Gasquet-Cyrus le note :

« La discrimination par la langue ou par l'accent [comme] un thème fondamental en sociolinguistique : identifier un locuteur comme appartenant à tel groupe social, régional ou ethnique à sa façon de parler est un point de départ vers des évaluations ou des attitudes qui peuvent éventuellement devenir discriminantes » (Gasquet-Cyrus, 2010, p. 2).

S'appuyant sur cette définition linguistique nous proposons provisoirement un relevé recueilli dans l'espace urbain « Île-de-France »

- Nous avons rencontré un résidant algérien âgé de 52 ans, dans la rue, (Banlieue parisienne) deux langues étaient parlées pendant l'entretien. Nous lui avons

demandé : avec votre accent assez fort, vous aurez de sérieuses difficultés à se faire comprendre. A répondu, c'est l'accent de ma langue d'origine, je n'ai pas le choix.

Nous estimons que les conséquences de la discrimination ne sont pas négligeables et traînent derrière elles un faisceau d'images négatives.

Mais la discrimination ne s'arrête pas là, elle porte également sur les pratiques langagières des locuteurs maghrébins résidant des banlieues. Et c'est en cela que dans l'espace social, l'accent n'est pas neutre mais chargé de significations, dans la mesure où l'accent est perçu comme éloigné de la norme, ce qui conduit dans ce cas à une mise à l'écart, des attitudes linguistiques des locuteurs non dominants.

Ainsi, l'interactant se sent en insécurité, sinon d'exclusion, comme le soulignent François Dubet et Didier Lapeyronnie (1985) : « Il n'existe pas de culture du ghetto limitant des aspirations, des ambitions et le désir de s'intégrer, refermant ces univers sur eux-mêmes ».

Il serait fiable et rationnel, le mieux que nous puissions faire de vérifier ce sentiment de rejet par la société d'accueil à cause de l'accent.

Dans ce contexte particulièrement hostile les locuteurs maghrébins poussent à se regrouper pour mieux appréhender leurs origines avec la revendication de l'appartenance à la société française, c'est donc un attachement à leur banlieue « Île-de-France ».

Nous tenterons d'une part de donner plus d'éléments à une approche de l'accent comme marqueur identitaire et d'autre part d'insérer leur revendication identitaire pour une intégration.

### **III-15- Accent, un élément phonétique**

Dans son approche sociolinguistique, l'accent regroupe tout ce qui est articulatoire, mais aussi sa dimension identitaire, c'est-à-dire de l'ordre de la prononciation, (approche précédemment évoquée).

Bernard Harmegnies (1997, Pp. 9 - 12) propose dans son approche sociolinguistique cette première orientation :

- « L'accent renvoie au domaine de la phonétique et de la phonologie et concerne la prépondérance relative, donnée par le locuteur à un segment de la chaîne parlée (accent tonique). Les paramètres qui tendent à varier sont l'intensité (amplitude), la hauteur (fréquence fondamentale), et la longueur (durée) qui peuvent ainsi contribuer à la mise en relief des traits distinctifs au niveau d'une accentuation. Il peut y avoir neutralisation (phonèmes, non-accentués, variation au niveau du degré d'aperture [par exemple – les deux variantes de o] d'un des traits phonétiques de prononciation. En français, l'accent est systématiquement situé sur la dernière syllabe, fonction démarcative pour signaler une frontière d'unité. Des langues à accent libre, où la position de l'accent varie selon les « mots ».

D'autres fonctions de l'accent peuvent se rapporter à une langue et ne pas concerner une autre. La diversité en matière de prononciation est donc à contextualiser.

### **III-16- L'accent marqueur d'une identité / d'une altérité**

Cette approche linguistique faite sur l'accent renvoie donc à la perception d'un accent correspondant à la prononciation liée aux origines linguistiques ou sociales du locuteur et dont la perception permet d'identifier la provenance du locuteur.

L'accent donc constitue une partie intégrante de l'identité. A partir du regard de l'Autre, le plurilingue peut passer sans difficulté, d'une langue à une autre, de construire l'identité / altérité. Il semble donc possible de maîtriser le rapport du binôme, un équilibre très satisfaisant.

### **III-17- L'intégration à l'égard des migrants maghrébins Île-de-France**

Le plurilinguisme en tant que pratique langagière des migrants qui sont héritiers de plusieurs générations de maghrébins immigrés parlent un français sans accent qui les différencie de leurs aïeux de la première génération et qui contribue à leur intégration à la communauté française. Certains d'entre eux avouent, être au moins bilingues, c'est parler parfaitement deux langues sans faire d'erreur et sans aucun accent. C'est avoir compétence d'un locuteur natif dans chacune des deux langues. Autrement dit, le bilingue est souvent catégorisé à travers sa seule compétence linguistique dans ses deux langues.

L'usage linguistique en contexte social qui est fait par le migrant contribue à renforcer la cohésion sociale et proche du concept de norme, « bien qu'il ne soit pas la réalité, mais parce qu'il constitue le seul accès au réel. » (Bulot, 2008, p - 3).

### **III-18- L'identité et ses marqueurs**

Dans les pays qui accueillent des immigrants, la question de l'identité se pose et notamment au sein de la société et des migrants eux-mêmes. C'est à cette question de la coexistence que les spécialistes en sciences sociales se sont focalisés aux différentes définitions de l'identité dans différents courants de pensée sur l'identité.

Selon un grand nombre de théoriciens (Winant, 1994, Pavlenko, 2004, Preston, 2004, Morley et Robins, 1995, Hall, 1990, Huntigton, 1999), ce sont les différentes identités mises côte à côte qui constituent une société multiculturelle et la renforcent.

L'identité est en effet le produit des relations dynamiques entre l'individu et les pratiques sociales de tous les jours. Elle peut donc sans cesse être construite et reconstruite. Pour les migrants il ne s'agit pas de renier leur pays d'origine mais de garder un lien fort avec celui-ci et de considérer cet héritage comme faisant partie intégrante de leur identité. Il est vrai que chez les immigrants les réseaux des relations sociales, les activités et la façon de vivre concernent le pays d'origine mais aussi le pays d'accueil.

Quel est le rôle potentiel que joue la présence de populations d'origine maghrébine dans les quartiers de la banlieue parisienne d'Île-de-France.

Une telle question, nous amènera de prime abord à se pencher sur le rôle de la formation de l'identité des locuteurs (issus de l'immigration maghrébine en particulier en Île-de France.

Compte tenu des influences qui peuvent être exercées par les langues « marqueur d'identité » dans le sens de « façon de parler » sur laquelle les locuteurs maghrébins portent un accent indexant leur parlure, contribuent souvent à changer le visage de l'immigration.

Quelques chiffres de cette population maghrébine en Île-de-France nous aideraient à mieux rendre compte de l'importance de la préférence de locuteurs maghrébins (algériens, marocains et tunisiens).

Selon le dernier recensement de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) de 2008<sup>1</sup>, les étrangers constituent 17% en Île-de-France de la population Île-de-France.

Nous observons une diversification des origines pour un nombre total de 11 millions d'habitants environ, d'où le taux moins élevé d'étrangers présent sur le territoire.

La population maghrébine présente (Algérie, Maroc, Tunisie) en Île-de-France, de loin, la mieux représentée, s'élève à 30%.

Pour ce faire, ce travail se penche sur le processus identitaire qui concerne ces locuteurs de la manière comment il s'ajuste avec leur différence en lien avec leur identité.

L'identité est un phénomène complexe qui engendre de multiples questionnements chez tout individu évoluant à travers plus d'une culture (Tittoun et Cesari Lusso, 1998).

L'environnement dans lequel évoluent les locuteurs maghrébins a un impact certain sur la façon dont ils s'identifient. Pour certains il s'agira d'une revendication parfois même plus d'une identité, à la fois et vouent une grande importance à leur langue première, qu'ils désirent transmettre à leur tour à leurs descendants.

## **Conclusion**

L'identité selon le domaine d'analyse, se façonne à partir des relations sociales. Le locuteur non natif doit se modeler la vie que de rester figé. L'identité n'a jamais été simple à saisir, du fait de sa complexité, son aspect évolutif et inconstant. Car comment se sentir exister, si ce n'est en s'investissant dans des pratiques linguistiques, comme l'illustre ce phénomène en le dépeignant comme une « boîte à outils » : chaque « outil » étant un élément identitaire que le sujet choisit en fonction de son adéquation à « l'opération » demandée, autrement dit, suivant la situation d'interaction dans laquelle il est. » Devereux (cité par Taoada-Léonetti, 1990, p -46).

---

<sup>1</sup>-([www.recensement.insee-er](http://www.recensement.insee-er))

## **PARTIE PRATIQUE**

# **PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE**

# **CHAPITRE I**

## **MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE**



## **Introduction**

L'objectif, du présent travail est de caractériser et d'identifier l'accent étranger des locuteurs issus de l'immigration maghrébine sur des critères phonétiques, et aussi de chercher à comprendre, les indices pertinents pour cet accent étranger sur cette population constituée exclusivement d'immigrés maghrébins installés en Île-de-France, en alliant l'aspect linguistique à la construction identitaire employés par ceux-ci en vue d'obtenir l'information pouvant répondre à notre question de recherche.

### **I-1- Présentation de la recherche**

Considérant le peu de recherches effectuées pour reconnaître tel ou tel accent quand un maghrébin immigré parle français. Nous croyions opportun de mener une recherche dont l'approche phonético-sociolinguistique est qualitative, car « au lieu de concevoir la réalité comme uniforme, la recherche qualitative la considère comme changeante ; au lieu de chercher à en diminuer la variété, elle cherche plutôt à en démontrer la diversité ; au lieu de rechercher le plus petit dénominateur commun, elle est à la recherche de la multiplicité » (Deslauriers, 1991, p. 19).

Il peut être intéressant de tirer profit sur la réalité sociale des locuteurs eux-mêmes, d'établir des parallèles des interférences phonétiques et sémantiques lorsque l'accent maghrébin est transféré dans la langue cible, le français.

### **I-2- Locuteurs**

Les locuteurs de cette étude sont des adultes d'origine maghrébine habitant dans différents départements en Île-de-France. Il s'agit d'un questionnaire oral proposé à ces locuteurs sous forme d'entretiens individuels. Les participants se sont montrés motivés et disponibles afin de faire partie de l'étude. L'échantillon est composé de soixante (60) participants, 49 hommes et 11 femmes dont l'âge varie entre 22ans et 70ans.

45 locuteurs d'origine algérienne

8 locuteurs d'origine marocaine

7 locuteurs d'origine tunisienne

### I-3- Portrait des locuteurs

Langue maternelle	Pays d'origine	Arrivée en France
Arabe dialectal	Algérie	1980 à ce jour
Arabe dialectal	Maroc	2009
Arabe dialectal	Tunisie	2010

**Tableau N° 03 : Portrait des locuteurs**

Arabe dialectal : langue vernaculaire des arabophones (langue maternelle). Les locuteurs maghrébins vivant en Île-de-France, tous étaient arrivés depuis de nombreuses années. Ils ont accepté de participer à l'entrevue.

Nous avons évidemment rassuré divers intervenants, quant au caractère neutre des questions allant être posées aux participants potentiels.

Nous assurerons également la confidentialité de tous. Par conséquent, nous aurons recours à des données chiffrées pour préserver leur anonymat.

### I-4- Répartition des enquêtés selon l'âge et le sexe

Age	Sexe	
	Masculin	Féminin
22	0	1
25 - 29	9	0
30 - 35	4	1
36 - 39	2	0
40 - 45	10	4
46 - 49	12	2
50 - 59	9	3
60 - 70	3	0
	<b>49</b>	<b>11</b>

**Tableau N° 04 : Répartition des enquêtés**

Nous pouvons constater que nos interviewés sont une variété, dont 49 hommes, deux d'entre - eux ont comme conjointes des femmes françaises, et 11 femmes nées de parents maghrébins (arabes ou berbères) « amazighs » d'un âge qui se limite entre les 22 ans et 70 ans.

### I-5- Les profils socioprofessionnels des participants

Profils	Hommes	Femmes
Professeur Histoire	1	
Laborantine		1
Médecin		1
Ingénieurs	2	
Sociologue	1	
Informatique		2
Ouvriers	27	
Restaurateur	5	
Animatrice		1
Conducteur de tram	1	
Coiffeuses		2
Enseignantes		2
Vendeuses		2
indéterminés	12	
	<b>49</b>	<b>11</b>

**Tableau N° 05 : Les profils socioprofessionnels des participants**

Le tableau n° 05 nous indique le profil socioprofessionnel des participants à notre interview. Ceux qui ont intégré le monde du travail occupent la majorité des postes. Les cadres sont peu nombreux. Les âgés soit 15 interviewés représentant des retraités ou des emplois indéterminés.

Cela a une grande influence linguistique sur la prononciation, l'accent, etc. de chacun, du milieu dont ils sont issus. Il est intéressant de remarquer que certains ingénieur, laborantine, enseignantes disposent d'un bon niveau de français parlé.

### I-6- Instruments d'enquête

L'enquête fait usage de l'entrevue individuelle, ce qui nous permettra d'interviewer dans différents lieux d'Île-de-France. Nous avons choisi ce type particulier d'entretien pour mieux saisir les questions principales de l'entrevue à l'aide des thèmes en lien avec le cadre théorique de la thèse. A ce propos, nous nous sommes inspirés de la méthode de Karsenti et Savoie-Zajé (2004, p - 133) à savoir : « une certaine constance est assurée d'une entrevue à l'autre, même si l'ordre et la nature des questions, les détails et la dynamique particulière varient. »

## **I-7- Description des questions d'entrevue**

Notre questionnaire oral d'entrevue répertorie 16 questions à l'intérieur de six sections, accent étranger maghrébin, intégration sociale, langue, identité, conflit identitaire, discrimination linguistique, communication verbale.

## **I-8- Matériel**

En ce qui concerne, le matériel nécessaire, puisqu'il s'agissait d'interviews, nous n'avons eu besoin que de la liste des questions, d'un enregistreur. En ma qualité d'enseignant et de doctorant en stages « court séjour » madame Jacqueline Vaissière, professeur Émérite de phonétique, Université Sorbonne Nouvelle -Paris 3-, membre de l'équipe LPP, a mis à ma disposition un enregistreur, carte de son externe EDIROL et un microphone « serre-tête » AKG, et m'a facilité les démarches, pour parvenir à réaliser les interviews menées notamment à Créteil, Clavizis, Bonneuil (Val-de-Marne), Seine-Saint-Denis... France, auprès des locuteurs et locutrices.

L'enquête sur le terrain s'est déroulée en plusieurs étapes. C'est celle des interviews ou entretiens libres avec mes enquêtés dans différents lieux déjà évoqués (les rues, centre commercial, parcs publics...)

À ce propos, ils se sont vus expliquer les objectifs de la rencontre et que leur approbation serait nécessaire pour la collecte de données. À cet effet, nous nous sommes inspirés de la méthode utilisée par Labov (1978 : 292) l'analyse des séquences d'une dimension phonétique.

## **I-9- Le corpus<sup>1</sup>**

Effectuer une approche phonétique et sociolinguistique de l'accent étranger et les éléments recueillis les soumettre aux interviewés de vérifier si nous avons bien saisi ce qu'ils ont exprimé. Pour y accéder efficacement, le travail observé de regrouper les données orales, constituées d'entretiens que nous avons eus avec les locuteurs, les unes sont enregistrées et d'autres seulement entendues. Nous présentons l'ensemble des données récoltées sous forme de questions avec des éléments de réponse « recommandation de Miles et Huberman (2003, p. 101) qui suggèrent » « l'analyse en cours de recueil de données [...] le chercheur peut alterner

---

<sup>1</sup>- Nous avons rapporté de façon aussi fidèle que possible les propos des enquêtés, avec leurs maladresses et leur spontanéité.

un travail de réflexion sur les données déjà collectées et une mise au point de nouvelles stratégies pour en collecter d'autres, souvent de meilleure qualité. Ce peut être un moyen efficace pour corriger des défauts systématiques restés inaperçus. »

## **I-10- Questionnaire oral**

Cette première partie renferme des questions d'un groupe de locuteurs en rapport avec leur accent. Nous apercevons ainsi que l'accent maghrébin en langue française connaît une déviation et peut mener à une discrimination.

### **I-11- L'accent : critère de discrimination**

**Q1** - Parlons-nous moins français avec un accent ?

**Q2** - Doit-on subir des humiliations si on n'a pas d'intonations standardisées ?

**Q3** - Pourquoi nos accents sont notre identité ? Faut-il gommer son accent, parce qu'il contient des éléments stigmatisants ?

**Q4** - L'accent projette-t-il un manque de sérieux, un manque de compétence ?

Les réponses des locuteurs ont été brèves telles que :

#### **Extrait 1 :**

**« [...] Les accents, n'existent que par la perception qu'on en a. Dépendent de notre origine [...], ils sont associés à notre langue maternelle [...]. Je pense qu'il est "important" ou "intéressant" de connaître "la langue de ses parents" car cela est "utile" pour communiquer avec eux ou avec la famille restée au pays, [...] moi, par exemple je parle arabe avec mes cousins, avec mes parents. Mais on me dit souvent, surtout dans le domaine professionnel, arrête de parler comme ça on ne te comprend pas ! »**

Nous considérons que cette perception dépend de nombreux facteurs, de notre origine, de nos connaissances linguistiques (Baker et al. 2009). De ce fait les résultats des locuteurs montrent que, parler français avec accent maghrébin semble approprié cela a été montré que les locuteurs gardent l'accent comme marqueur d'identité, permettant ainsi la pratique de la

langue maternelle (L1 : l'arabe maghrébin) Tabouret-keller, (1997 : 315) considère à ce propos que les accents sont liés à l'identité, Médéric-Gasquet-Cyrus (2015 : 5) également le suggère « l'accent n'est donc pas seulement prononciation, mais aussi marqueur identitaire ». La langue est, affirme Juliette Garmadi dans « La Sociolinguistique » (1981 : Pp 101-184) : « l'emblème du groupe et pour chaque locuteur l'affectation fonctionnelle première de la langue qu'il pratique est d'être le symbole d'appartenance au groupe. »

La langue n'est assurément pas une simple nomenclature de mots mais traduit une vision du monde et sous-tend une culture. Comme l'écrit J. Fishman (1971 : 43 - 49), plus qu'un simple outil de communication, elle fait elle-même sens :

« Elle n'est pas uniquement "porteuse" d'un contenu - que celui-ci soit inexprimé ou manifeste - mais elle est elle-même un contenu. Elle est un moyen d'exprimer l'amitié ou l'animosité [...]. L'adoption ou le rejet de l'une ou l'autre langue ne sera donc pas un simple fait banal mais indiquera l'implication dans un univers culturel donné. »

#### **Extrait 2 :**

**« [...] Toutes les langues se valent dans l'absolu, il n'y a pas un accent qui est plus beau que l'autre, voilà c'est juste subjectif, mais, il y a des valeurs qui sont associées [...] et c'est lié au pouvoir [...], le pouvoir, il est où, il est à la capitale dans tous les pays et la France est très centralisée. Donc, du coup tout ce qui vient de Paris à tendance à être considéré comme sérieux, plus légitime [...], ce qui donne parfois envie de gommer son accent jugé moins sérieux, pour ne pas s'exposer. »**

Nous comprenons ici, à quel point sont essentielles les attitudes des locuteurs à l'égard de l'appartenance de classes identitaires des groupes sociaux. Anne-Marie Houdebine Gravaud (1998 : pp. 160 - 162) vient à point nommé renforcer ce propos sur l'utilisation du subjectif. Pour elle, le subjectif est lié à un fait fictif de la pratique langagière des locuteurs. Confirmé par Singy (2004 p - 15) dans lequel montre l'existence de normes fictives de l'accent « marqueur linguistique ».

Par ailleurs, ces valeurs liées au pouvoir « central » évoquées par les locuteurs peuvent paraître assez vagues et imprécises mais elles semblent viser peut-être un des problèmes majeurs de l'intégration sociale. Nous pouvons se demander si ces propos ne sont pas

simplement des écrits juridiques (Sciences Humaines, mensuel n° 308/2018) cette affirmation de Candide, Cochy (2009 : 97) : « Les pouvoirs publics établissent un lien indéfectible à la fois entre connaissance du français et intégration. »

Elle semble justifier les propos des locuteurs.

Dans le cadre de ce paragraphe, nous étendrons le rapport de la langue et l'accent, dont les locuteurs maghrébins attachent une importance, mais nous savons beaucoup moins en revanche des fautes imputables aux causes profondes des accents étrangers (Leon 1978, p - 7).

Dans ce que Jacqueline Billiez (1997 : 46) désigne par le « parler spécifique du groupe ». Ce qualificatif ainsi que quelques autres termes linguistiques peuvent impliquer des obstacles sémantiques, et donner prise à des attitudes d'exclusion de la part des natifs.

De même, certains affirment avoir fait l'objet d'une discrimination linguistique à cause de leurs accents :

### **Extrait 3 :**

**« [...] Ma façon de parler le français, me bloque, mon accent rend la communication orale difficile, surtout avec le natif, y a des problèmes de rejet et de stigmatisation [...] »**

Les résultats obtenus des locuteurs nous paraissent intéressants, car ils mettent en évidence des difficultés au niveau de la communication orale qui constitue la façon de parler des locuteurs et leur accent.

Il s'agit de montrer, que le parler en question et, nous l'avons vu, un phénomène social qui suscite parfois des problèmes de rejet et stigmatisation. Nous observons donc qu'il existe entre les parlers des locuteurs des divergences linguistiques qui affectent la compréhension avec les natifs. Comme ils nous l'ont souvent rapporté lors des entretiens, lorsqu'ils se trouvent confrontés dans des communications orales pour véhiculer un message particulier.

Dès lors, ils explicitent privilégier garder l'accent de la langue maternelle comme vecteur de l'identité linguistique et appartenance sociale au groupe communautaire.

Ludi (1995 : 242) considère que « les particularités phoniques appelées accent étranger d'un locuteur sont inséparables de son identité ».

Cette affirmation d'une locutrice disait :

**Extrait 4 :**

**« [...] je parle bien la langue française, pas facile de me distinguer de mes camarades françaises, ma façon de parler passe souvent d'égal à égal [...], sauf que c'est vrai parfois je me perds... L'arabe, c'est la langue de la religion parce que le Coran est écrit en arabe et je ne sais pas le lire et j'en ne suis pas fière ».**

La langue fait partie intégrante de l'identité et elle constitue un élément majeur de tout échange culturel et linguistique, c'est à cette question que nous nous sommes focalisés sur l'écrit de J. Fishman (1971 : 43 - 49) :

« La langue n'est certes pas une simple nomenclature de mots mais traduit une vision du monde et sous-tend une culture. Plus qu'un simple outil de communication, elle fait elle-même sens : elle n'est pas uniquement - porteuse - d'un contenu, que celui-ci soit inexprimé ou manifeste, mais elle est elle-même un contenu. Elle est un moyen d'exprimer l'amitié ou l'animosité [...], l'adoption ou le rejet de l'une ou l'autre langue ne sera donc pas un simple fait banal mais indiquera l'implication dans un univers culturel donné.

et a été choisi comme expression de notre Extrait 1. Le reprendre est toujours un élément fondamental.

**Q-5 :** Quelle compétence avez-vous dans la langue des parents ?

**Extrait 5 :**

**« [...] Je la comprends, mais je la parle pas tellement [...], il est important ... de connaître la langue de ses parents pour communiquer avec eux ou avec la famille restée au pays, on peut mieux les comprendre »**, selon LF-MIF, laborantine, 22 ans.

Les résultats de cette analyse nous ont conduit à tirer quelques tentatives d'explications à propos de la phrase, de notre locutrice, « je parle bien la langue française ».



En effet, parler bien la langue française, c'est cette capacité de communiquer avec les natifs sans obstacles sémantiques d'origine phonétique. Au vu de ces résultats, nous estimons que le parler de la locutrice, se réalise de manière satisfaisante et apprécié par une oreille native.

Se positionner du côté de la population d'accueil, semble mieux réussir l'intégration sociale, au risque de perdre progressivement la langue d'origine.

Claude Hagège (1985 : 56), nous explique que : « [...] les locuteurs ont peu à peu choisi leur identité linguistique ailleurs, en une autre langue socialement représentée comme plus puissante, comme plus valorisante »

Par exemple le terme « égale à égale » de notre locutrice. Elle a tendance de choisir de se séparer de son accent pour s'intégrer à la société d'accueil, Ludi et B, By (2002 : 63) affirment que la langue joue un rôle de premier plan dans l'intégration. D'autres qualifient la façon de parler avec accent, apparaît comme facteur de discrimination.

**Q-6 : L'accent peut-il discriminer ? Existe-t-il des discriminations liées aux accents ?**

Il y en a des locuteurs qui ont témoigné qu'ils étaient quasiment embarrassés de répondre à cette question. D'autres disaient que :

**Extrait 6 :**

**« [...] C'est en soi que l'accent peut-être discriminant ! Ou c'est dans certains contextes et en fonction de certains groupes qui vont plus ou moins, imposer une norme, une façon de parler. Si vous collez, c'est bon, vous passez inaperçu, si vous ne collez pas, on va vous le faire ressentir, oui ressentir, et là ! Il peut y avoir une forme de discrimination [...] »**

Nous présentons les résultats obtenus de 10 locuteurs ; 6 Algériens, 2 Marocains et 2 Tunisiens de 25 à 35 ans sur un rapport de deux groupes différents, où chacun a sa propre réponse : les résultats des locuteurs 2 algériens, 2 marocains et deux tunisiens du premier groupe, nous incitent à expliciter deux niveaux de communication.

Il y a d'abord 5 locuteurs décidant de rompre leur accent pour mieux communiquer dans la société française et suivre leur trajectoire linguistique, c'est-à-dire adapter une nouvelle

norme, avoir un emploi salarié, et d'une certaine façon, pouvoir s'intégrer avec les valeurs culturelles du pays d'accueil.

Il semble par ailleurs au regard des autres groupes sociaux, et cela nous a été rapporté par les interviewés, que cette situation de rompre avec l'identité et avec le groupe social produit un « mal être social » perçu comme un isolé. Le point de vue de Pierre Achard le confirme lorsqu'il soutient que : « dire la norme exclure le dérivant en le désignant » (coll. Que sais-je ? 1993, p. 118).

En revanche, nous tenons compte de la différence fondamentale du premier groupe, quand son choix avec l'autre diverge profondément. Le deuxième groupe garde son accent maghrébin et affirme utiliser la langue maternelle avec l'intention d'être constamment en rapport avec les institutions familiales, l'environnement social et culturel. Lesquels ne favorisent pas l'insertion professionnelle, tant du point de vue social et linguistique, confirmé ici par (Boutet, 2001) : « Le contact permanent avec des natifs favorise l'acquisition de la L2 dans les multiples situations de la vie professionnelle. »

#### **Extrait 7 :**

**« [...] on pourrait multiplier ces récits, ajoutait une locutrice dans ces cas de discrimination. Une discrimination à l'accent, ça peut être le cas pour les accents des maghrébins, on peut vous dire vous avez un accent sympa, c'est chantant, on entend le soleil, les vacances, ça peut être très positif, mais le revers de la médaille, c'est que ça ne fait pas sérieux, et quand ce n'est pas sérieux ça veut dire que si on doit vous confier une tâche sérieuse votre accent ne collera pas ou on va croire qu'en fonction de votre accent vous n'êtes pas fait pour cette tâche-là. »**

Les résultats sont pratiquement les mêmes que ceux su-cités plus haut. Pour cette raison, nous avons jugé inopportun de donner plus de résultats des locuteurs.

En revanche, nous estimons que les problèmes que rencontrent les locuteurs et la locutrice sont ceux le plus communément appelés « discrimination linguistique de l'accent ».

Cependant Gasquet-Cyrus (2004) nous rappelle sur les images positives associées aux accents pour une catégorie d'artistes à travers des supports : littérature, Chanson etc., qui suscitent des remarques agréables. L'allusion de notre locutrice à cet effet est moins claire.

À l'opposé, des répondants ont simplement dit que :

**Extrait 8 :**

**« [...] ces questions ne s'appliquaient pas à notre situation : connaissances, diplômes. Sauf que nous avons du mal à s'identifier aux groupes ethniques. »**

L'analyse des réponses des locuteurs après deux répétitions énoncées par 10 locuteurs masculins, lors d'interviews, a révélé une facilité de communication orale de ces derniers avec les natifs où l'accent tout au moins perceptible dans les échanges langagiers passe linguistiquement inaperçu. Au point où les locuteurs semblent devenir « assimilés » (dont l'étymologie renvoie à l'idée « rendre semblable ») et sous-tend une forme d'identification à la population d'accueil. A- Lefebvre (2011 : 42) après. D-Schapper (1998). P- Weil (2002) et bien d'autres auteurs.

Nous montrons donc que l'idée même de s'assimiler, les locuteurs estiment que c'est un devoir de chaque migrant de le réaliser (avec absence ou un léger accent).

Les réponses de certains affirment le contraire disaient :

**Extrait 9 :**

**« [...] plein d'exemples concrets de gens notamment qui travaillent dans le domaine de la parole, les journalistes, les comédiens, les chanteurs, les profs, les avocats ou les vendeurs, tous les gens dont le métier consiste à prendre la parole en public, ou pour lesquels la parole est importante professionnellement peuvent être discriminés. Plus d'un quart d'entre eux affirment être régulièrement l'objet de moqueries dans leur quotidien. Et une majorité écrasante auraient été victimes de discriminations lors d'un concours, d'un examen ou d'un entretien d'embauche, à cause de leur accent. »**

Les résultats obtenus montrent la réaction des locuteurs 8 hommes et 1 femme de 25 à 40 ans dans la région de Créteil, qui occupent des emplois importants. Ils expliquent, des professionnels des médias, journalistes, comédiens ou autres professions libérales lorsqu'ils communiquent en langue dominante avec un accent phonique se sentent identifiés par les natifs, et comme cet accent de la langue maternelle, ne leur convient pas, il se produit de nombreuses incompréhensions. Troubetzkoy (1938 : 54).

**Extrait 10 :**

**« Une étude montre que lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et qu'elle a le choix entre deux candidats de compétence et de qualité égales [...] la façon de parler avec accent, intervient comme 3<sup>ème</sup> critère déterminant le choix, après le look et l'apparence physique générale. »**

Cette autre remarque, qu'un locuteur soulignait en dehors de l'interview. Même avec un beau langage, la communication verbale pourra être jugée inadéquate. Par exemple, un non natif avec un curriculum vitae identique d'un natif, il est moins probable qu'il reçoive une réponse favorable de l'employeur. Tout simplement parce qu'il a un accent « étranger ou bizarre »

Le locuteur parlant en tant qu'immigré qu'être communicant, doit tenir compte des contraintes et comportements discriminatoires qui semblent présentes assez souvent à l'embauche.

La communication verbale fera surface dans notre chapitre précédent ou nous avons évoqué notamment ses obstacles.

Nous avons fait appel à deux auditeurs de langue maternelle française, nés en France, habitant la région parisienne. Ces derniers devaient entendre et juger les enregistrements de « l'accent étranger et de l'intonation » de dix locuteurs maghrébins. Tous les dix de niveau moyen et secondaire, âgés de 22 ans à 38 ans, les évaluations se sont déroulées dans des endroits publics en deux séances distinctes.

Les enregistrements des locuteurs ont été entendus par les auditeurs natifs. Leur observation est :

**« [...] On ne parle pas comme ça ! Il est conseillé de corriger cette manière de parler, quand on parle bien le français, on n'a pas d'accent ! »**

Nous avons par souci de précision, posé de partielles questions à nos locuteurs maghrébins une fois entendus telles que :

**Q7-** Sentez-vous un traitement différent ou avez-vous observé des clichés ou autres stéréotypes par rapport aux auditeurs ?

Les réponses des locuteurs dans cette partie sont les suivantes :

**Extrait 11 :**

**« C'est, quand même, dure de confronter à un tel cliché tenace [...] Oui, c'est un cliché qui revient, on pense souvent qu'il y aurait un bon parler standard, sans accent, qui correspond à celui qu'on utilise ou certains l'utilisent dans la capitale, et qu'il y aurait d'autres parlers avec des accents étrangers qu'on trouve parfois sympathiques, parfois ridicules, mais qu'on juge toujours avec un peu de mépris et pourquoi ça ? [...] »**

Une locutrice évoque les rires qui ne manquaient pas de se manifester d'une manière soudaine et éclatante, dès qu'elle se mettait à parler :

**Extrait 12 :**

**« Dès que je prenais la parole, les rires occasionnés par mon accent, me faisaient perdre le contenu de mes propos [...]. Qu'est-ce qui se cache derrière cette hiérarchie ? Et d'abord est-ce que c'est possible de ne pas avoir d'accents ? Je trouve ça dommage, je ne suis pas trop d'accord là-dessus... gommer une partie de moi-même ! Bien que je m'enregistrais, et je travaillais à le faire (accent) disparaître. »**

Résultats tirés des entretiens avec 10 locuteurs algériens niveau moyen et secondaire, âgés de 25 à 39 ans. 2 auditeurs français, ayant une bonne audition, résidents de la région parisienne, ont été invités à écouter une fois notre enregistrement particulièrement sur l'accent. Ils devraient préciser l'origine des locuteurs et essayer de reconnaître l'accent qu'ils venaient d'écouter.

En reconnaissance des accents des locuteurs. Nous avons adopté deux démarches. La première consiste à situer les origines des locuteurs. Dans un premier résultat, nous avons pu constituer 10 locuteurs<sup>1</sup> : 7 algériens 2 marocains et 1 tunisien ont été bien reconnus. Viennent ensuite les accents également identifiés sans « grand problème » seul l'accent tunisien se distingue très bien des deux autres accents (Algérien – Marocain).

L'autre démarche cherche au contraire, à repérer l'accent de celui ou celle qui parle faisant référence ici, aux anecdotes rapportées par les auditeurs : « on ne parle pas comme ça... quand on parle bien le français, on n'a pas d'accent ». Nous retrouvons ces termes dans la catégorisation (Fries et Doprez, 2003).

Nous nous sommes dès lors demandé d'où vient le fait que certains traits de prononciation sont stigmatisés, associés à des accents au détriment de la norme.

L'analyse des résultats nous a permis de montrer que de telles anecdotes ont une incidence sur la perception de certains accents et le stéréotype est perçu de façon particulière dans la société (Labov 1976) ; (Chambers et Trudgill 2004). Rappelons notre (Extrait1), à partir des réponses, les locuteurs considèrent leur accent comme peu connu et interprété en négatif.

Bourdieu affirme : « [...] les traits linguistiques ne sont jamais clairement autonomisés par rapport à l'ensemble des propriétés sociales, vêtement, etc. » Bourdieu, (1982 : 94).

Faut-il perdre l'accent des siens pour une façon de parler plus normée, plus précisément une communication plus soignée, celle de la bourgeoisie parisienne (Martinet, 1970), pour en gagner un autre.

Dans un autre ordre d'idées, deux locuteurs exposent le fait qu'ils ne se retrouvent pas devant la discrimination à l'accent en France, et ne peuvent émettre une autre réaction à ce sujet :

**Extrait 13 :**

**« [...] on n'a pas de problèmes avec notre manière de parler. C'est vrai que j'éprouve un certain plaisir à parler le français et articuler ces nouveaux sons, mais quelque part, c'est comme si je devenais quelqu'un d'autre [...] »**

---

<sup>1</sup>- Nous avons eu une rencontre préalable avec les locuteurs d'origine maghrébine pour une prise de rendez-vous.

**Autrefois on m'avait dit de faire un effort de ne pas parler l'arabe à la maison, pour que je puisse m'appropriier le français bien comme il faut. »**

Les résultats révèlent, que les deux locuteurs ont un bon niveau d'éducation, âgés respectivement de (35 à 45 ans), utilisation du français bien élaboré dans les échanges avec les natifs. S'inscrivant dans une logique d'intégration sociale. Mais nous ne saurions expliquer pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous avons cherché du côté de l'ethnie car elle constitue la pierre d'achoppement, nous pensions après avoir entendu un locuteur employé le mot gêne laisse peu de place à un contact avec les deux appartenances.

Un locuteur âgé de 25 ans, habitant à Créteil, a un avis contraire, rapporte ce qui suit :

**Extrait 14 :**

**« [...] j'aimerais parler d'accent, et de notre manière de les juger, de les estimer, de les critiquer, de les gommer ou de les rechercher. Ce que les accents cachent et ce qu'ils révèlent ? Moi franchement, j'n'ai pas saisi tout de suite ce qui clochait. Quand je laissais des messages vocaux, les gens ne me recontacteraient pas. Durant des semaines, mon répondeur est resté désespérément vide. Puis j'ai fini par comprendre que ce qui faisait obstacle c'était mon accent. »**

Les résultats obtenus pour un seul locuteur masculin, âgé de 25 ans d'origine, algérienne, travaille à Paris, sont basés sur deux énoncés de vingt-cinq minutes et nous les commentons. Ce qui, en somme, situe dans cette optique la position du locuteur sur son accent déjà connu. Il semble illustrer un intérêt qui recouvre une réalité très vaste, c'est-à-dire à la fois son attachement à son identité mais aussi au groupe de sa communauté qu'il défend en défendant son accent, de le reconnaître en tant qu'une richesse. (Des articles écrits par Jean-Louis Naume, Op. Cit, p. 94) permettent de faire le point sur ce sujet.

Deuxième séance espacée de deux jours dont l'écoute a été soumise à nos auditeurs français. Nous verrons maintenant un échantillon de locuteurs ayant fait des études supérieures, le plus souvent plurilingues (arabe –français –anglais). Chose qui les différencie des autres participants. Les réponses que voici :

**Extrait 15 :** Par exemple pour un locuteur tunisien touchant deux volets importants

**« [...] la langue et la société, et c'est ça la démarche de la sociolinguistique, comme l'affirme William Labov (1976 : 37). La réponse : personnellement, j'ai un accent tunisien (arabe) qui est, alors peut-être, léger, disent certains, mais en fait, ça dépend de l'endroit où je suis. Si je suis en cours ou à l'administration, je fais exprès de masquer mon accent, je vais vers un accent plus pointu et plus standard. Quand je parle au téléphone avec mon père, mon frère et bien effectivement j'ai mon accent maghrébin (tunisien) qui ressort, basiquement et on me le fait remarquer. Aussi donc, je suis assez caméléon. Enfin toute langue parlée sur un territoire donné ou dans un espace donné varie, et comme il va y avoir des accents, ces accents vont se développer en dialectes et sont devenus ou seront devenus des langues. Ensuite le même processus se produit, c'est-à-dire qu'il y a des accents selon les régions, selon les milieux sociaux aussi, donc, ça n'arrête pas dès qu'il y a langue. »**

Les résultats que nous présentons correspondent à un groupe de locuteurs (12 algériens et 1 tunisien) à partir d'une même interview, mais qui est un ensemble de deux données proches. Pour plus de clarté, nous les introduisons séparément.

Distinguerons-nous donc, la première donnée pour les locuteurs algériens des parfaits plurilingues, une aisance avec laquelle ils manient chacune des langues, (Hames et Blanc 1983 : 22) par rapport aux monolingues. Remarquons de part ce statut favorisé, ils sont en position dominante, d'où éventuellement le risque de rompre avec la langue maternelle (L1).

Pour le locuteur tunisien, en se rapprochant de ses données. D'une part, le locuteur a le sentiment de communiquer avec les natifs avec un rapport neutre, façon de masquer son accent. Il se considère comme utilisant le langage auquel il aspire et qui a pour lui des connotations favorables (Peter Trudgill, 1974, p - 97).

Il s'efforce d'atteindre une conversation soignée (accent masqué). Pierre Bourdieu (1982) nous explique dans un passage suggestif :

« Il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas ».



Alors que les échanges familiaux sont marqués par l'accent de la langue d'origine « dominée » pour exprimer son appartenance à la communauté maghrébine (en France).

Un entretien de 45 minutes a été tenu au domicile d'un participant marocain, un lieu paisible à l'abri des bruits âgé de 44 ans, enseignant, nous donne son point de vue à propos de l'accent :

**Extrait 16 :**

**« [...] Il y a variation, et dès qu'il y a variation, il y a accent et c'est une variation (de prononcer les mots) dans la manière de prononcer les mots, cette variation peut être due à plusieurs facteurs, la géographie bien sûr, l'âge des locuteurs et des locutrices mais aussi leurs classes sociales, leurs origines, et tout ça peut évoluer. On a tendance à dire les accents sont très présents en français mais qu'ils s'effaceront de plus en plus au profil d'une norme, celle du parler parisien, celle du parler d'Île-de-France. Avoir un accent, c'est stigmatisant, et on se sent toujours dans la gêne. »**

Les résultats obtenus pour un seul locuteur d'origine marocaine, instruit et occupe un poste d'enseignant, permettent de montrer des phénomènes qui s'observent dans beaucoup de langues dues à des entités sémantiques comme les mots (Lehiste 75), les accents, et cela nous amènera au résultat précédent tel que décrit dans (extrait 9) qui est lui-même le produit de discrimination linguistique entre deux ensembles la langue maternelle et le français standard.

Nous notons les données évoquées à plusieurs reprises par le locuteur sont à la variation et à l'accent. Un atlas linguistique (Paris, 1902 – 1920 H. champion) de Gilliéron et Edmont nous donne des exemples de cette variation « régionale ». Mais ces variables peuvent aussi avoir un sens social, lorsqu'en un même territoire une différence linguistique est plus ou moins une différence sociale.

Le locuteur algérien 35 ans d'un niveau socio-économique plutôt modeste, bon niveau, parlant la langue française depuis son enfance, se trouvant en France depuis plus de 26 ans répondait à notre interview :

**Extrait 17 :**

**« [...] alors je dirais, il y a des tendances au nivellement à quelque chose qui doit de l'homogénéisation, et c'est toujours le cas des forces centrifuges et centripètes. On va dire convergence vers un centre, c'est-à-dire qu'il y a référence, il y a un centre qui s'auto-définie comme centre. Il y a la norme, et l'accent ne fait pas la norme. »**

**Enquêteur :** Nous notons un constat pour dire simplement que les arguments avancés par le locuteur algérien (ci-dessus) ont quelque chose de commun, se fondent avec ceux du premier groupe de locuteurs, montrant que la France est centralisée. Le travail, rappelons-le, aborde les questions de « l'accent » cette fois-ci, trois locuteurs de niveaux d'étude variés, deux hommes et 1 femme à l'intérieur, de trois tranches d'âges : 25 - 35 ans. Une interview de 30 minutes en moyenne, ils partagent la même réponse sur le sujet et les mêmes problèmes sociaux très divers qui méritent d'être examinés :

**Extrait 18 :**

**« [...] Il y a une façon de parler que la majorité valorise (parce que c'est celle utilisée dans les médias, les chaînes TV...) elle est désirable par le système de l'éducation. Avoir un accent peut gâcher le boulot. »**

Les résultats (EXT14) ont mis en lumière que les 3 locuteurs et 1 locutrice avec un niveau non négligeable d'études, font état de convergence avec la langue valorisée de la société d'accueil. Ils s'accommodent avec les formes de comportements sociaux pour autant qu'ils soient en accord avec la pression institutionnelle appelée « le centre ». Celui-ci cherche à préserver l'intégrité des différentes communautés.

Cette façon de parler des locuteurs d'origines « algérienne – marocaine – tunisienne » que se crée cette visibilité dans la société civile (MAAS 2003) et arrive même à influencer les centres villes par exemple dans le domaine de la publicité et des médias, et que l'officiel (le centre) s'en empare.

### **Extrait 19 :**

**« [...] D'un point de vue linguistique tout le monde a un accent, mais d'un point de vue social, certaines manières de parler sont considérées comme meilleures que d'autres et on se moque des accents qu'on juge inférieurs. On coupe la parole aux gens et ils ont du mal à retrouver leurs mots ! (On voit bien l'effet de ce genre de moquerie). »**

Aussi, ajoute -t- il, ce qui suit :

### **Extrait 20 :**

**« [...] On leur signifie qu'ils n'ont pas la bonne manière de parler, ils n'ont pas droit à la parole, parce qu'ils n'ont pas le bon accent ! »**

Nous avons vu au chapitre précédent, que ces phénomènes peuvent être mieux décrits et expliqués dans le cadre d'une analyse sur la discrimination. Comme l'a fait remarquer Fabrice Antoine (colloque 2002) lors de ses diverses interventions, *« il faut se méfier des clichés car à force de grossir le trait, on risque de tomber dans la caricature, voire l'exclusion »*. Et derrière ces stéréotypes, nous pensons que certaines approches confèrent une valorisation de l'accent et plus largement le profil de bon usage, c'est ce que Bourdieu appelle *« l'accent légitime, c'est à partir de lui qu'on va mesurer les autres »*.

Les résultats obtenus de 3 sujets (2 hommes, 1 femme) résidants de la localité de Créteil, montrent que l'accent est largement caricaturé, plutôt stigmatisé par tous, il peut ainsi faire obstacle.

L'autre aperçu, celui des auditeurs natifs souvent en contact langagier avec les locuteurs. Ils qualifient l'accent entendu comme :

***« Un accent fortement marqué pour les hommes et une diminution de ton de l'accent initial pour la femme. »***

Cela s'explique d'après nous que l'accent semble, donc, être vu comme un accent étranger non normé, plutôt une visualisation négative. *« Comme le disait Carton F (1987, Paris, pp. 29 - 49) à propos de l'identification des accents, identifier c'est comparer »*.

Un enregistrement a été mené sur les réponses de 4 locuteurs, tous étaient algériens, la tranche d'âge varie entre (40 - 55) avec un niveau d'étude leur permettant de travailler dans des secteurs différents comme l'habillement, commerce, livraison, une seule personne sans niveau d'étude.

**Q8-** Pensez-vous qu'il serait facile de vous identifier en tant qu'algérien dès lors que votre accent ne ressemble pas à celui des français ? Un locuteur algérien a répondu par :

**Extrait 21 :**

**« [...] la ville, et en particulier Marseille, elle attire du point de vue sociolinguistique des ruraux ou des provinciaux qui viennent à la fois y gagner leur vie, car c'est là où il y a beaucoup de langues, beaucoup d'accents. Si Marseille était la capitale du monde, les accents seront mesurés autrement et la norme deviendrait celle des maghrébins puisque leur accent semble identique qu'à celui des marseillais entre « Rause » et « Rose ». La « rause » ne serait plus un accent, ça serait la manière de parler standard. Donc, toutes ces questions de point de vue, on est dans le relativisme absolu le plus complet, mais effectivement, il n'en demeure pas moins que ce non accent, il est là, il existe, on ne peut pas dire que c'est un accent comme les autres. »**

Autres arguments témoignés par les trois locuteurs algériens interviewés, parlant arabe, français, occupent des emplois assez importants dans le secteur privé. Ils disaient :

**Extrait 22 :**

**« [...] Souvent quand on croit parler sans accent c'est tout simplement qu'on a un accent considéré comme légitime, l'accent standard qu'on croit être un non accent c'est juste l'accent du groupe symboliquement dominant, sachant que ce groupe peut changer selon le temps, selon l'époque. »**

Suite à ces interviews, et muni d'un dictaphone au souhait de vouloir tout noter le plus fidèlement possible, nous avons posé la question suivante :

**Q9-** Qui détermine ou bien quoi qui détermine, celui qui a un accent ou pas et qui est ce qui a l'accent dominant ou pas ?

Cette question a nécessité une reformulation presque pour tous les participants six (06) algériens, un (01) marocain et un (01) tunisien, et nous croyons que l'usage interrogatif a peut-être compliqué la compréhension de la question. Ceux qui ont relativement bien compris, ils avancent :

**Extrait 23 :**

**« Il y a une évolution ! Si on prend l'histoire du français, l'accent est toujours associé au pouvoir. Mais ce pouvoir change, c'est-à-dire, que ça y était l'aristocratie, l'accent dominant était celui de l'aristocratie, de la classe dominante. Puis c'était l'accent de la bourgeoisie, et ça arrive avec la révolution française lorsque la classe bourgeoise s'empare un petit peu du pouvoir. Et les aristocrates sont restés quand même un peu relégués. C'est ceux dont on a pris le privilège, du coup, ils n'ont plus de force, ils ne sont plus la référence. Ensuite ça va être un peu la petite bourgeoisie, la petite et moyenne bourgeoisie parisienne cultivées et aujourd'hui on en arrive à ne plus avoir cette référence à la bourgeoisie, mais c'est plutôt des gens qui ont un capital culturel élevé mais forcément économique, donc, ça va être des gens qui travaillent dans les médias, à la radio, télévision, tout ce qui est communication, etc. Ce sont ces gens-là qui font la norme, sans être pas forcément parisiens, ni riches, ni bourgeois. »**

Parmi les participants ayant pu ensemble s'exprimer de la même façon à la suite de cette question bien que reformulée, une locutrice s'est prononcée sur le contact des langues, et que la communication nous rapproche les uns des autres.

La réponse de cette locutrice renvoie à ce que Martinet (1960 /1991 : 20) nomme : « Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique ».

Nous avons marqué une pause de (45 à 60 mn) pour enregistrer les paroles de sujets, trois algériens un marocain (âgé de 25 à 38 ans), nous leur avons demandé de nous parler particulièrement de leurs accents utilisés dans des situations communicatives très diverses, par exemple avec l'enquêteur natif.

Nous avons obtenu les réponses suivantes :

**Extrait 24 :**

**« [...] Dès qu'on dit accent étranger (maghrébin), on est dans la caricature, et on dit effectivement n'importe quoi [...] »**

**« Dès qu'on est là, ou on vient de ces régions, on est dans la réduction et on peut déverser, justement toutes les idéologies qu'on a dessus et on ne parle pas de la chose correctement (ça montre bien l'aberration du truc). »**

C'est donc le locuteur le plus âgé des quatre de l'Île-de-France qui a répondu (d'une durée de 10 secondes) tiré de notre entretien sur la discrimination linguistique, même si la réponse n'est pas très précise, mais que l'accent marocain est remarquablement bien reconnu. La réponse était la suivante :

**Extrait 25 :**

**« [...] On juge que c'est une manière de parler de gens issus de l'immigration donc c'est une manière de parler qui n'est pas française. De toutes les façons, on garde notre accent de l'arabe marocain sur la prononciation du français. Malgré l'effort de parler français dans notre cercle familial ou amical fermé. »**

**Auditeurs**

Les deux auditeurs dont la langue maternelle est le français, résidents de la région parisienne, études universitaires en communication et en information déclaraient quasiment tous familiers des accents maghrébins. Les auditeurs prenaient du temps pour aborder l'accent et devraient évaluer après une seconde écoute. Il a donc paru normal à l'un des deux auditeurs d'interviewer ainsi :

**Extrait 26 :**

*« Tu veux devenir journaliste, tu vas faire la presse régionale parce qu'avec ton accent, tu ne vas pas présenter la politique ou tu ne vas pas avoir un poste avec le public parce que toi et ton accent, c'est le décalage par rapport à la prononciation d'Île-de-France [...] ».*

Le locuteur tunisien a bien senti la discrimination induite par ces propos, puisqu'il a rétorqué :

**Extrait 27 :**

**« En effet, j'ai un accent maghrébin, mais je refuse ces mots éphémères, je ne veux pas faire ce métier. Est-ce qu'un handicap d'avoir un accent, qui est le vrai, qui est l'authentique qui a le droit d'édicter les lois, les normes, c'est inhérent à toutes les langues ? »**

Lors des interviews, notre enregistrement s'est effectué dans des conditions réalistes avec répétition de la phrase prononcée par un locuteur de niveau élevé à l'instar de 15 locuteurs (10 algériens – 2 marocains – 3 tunisiens) tous unanimes sur le problème des obstacles observés dans des dialogues avec des locuteurs de culture très éloignée de la leur. Notre locuteur algérien intervient avec émotion ceci :

**Extrait 28 :**

**« Je suis tout à fait d'accord avec vous, la preuve est là, à cause de mon accent, je n'ai pas pu trouver un travail dans mon domaine de présélection, je suis représentant vendeur ordinaire dans la vie de tous les jours dans l'informatique, avec mon accent maghrébin, vous voyez c'est à cette intégration sociale que vous faites allusion, ça fait quand même rire, mais amèrement. »**

Après ces réponses obtenues des entretiens basés sur l'oralité par le canal de l'enregistrement, nous observons à priori un nombre de données qui reflètent de façon significative l'influence de l'accent dans la phrase lue.

Bien que l'influence d'un accent sur la communication verbale soit un paramètre le moins étudié et le moins pertinent du point de vue perceptif (Lehiste 75), le locuteur natif ayant

tendance à le discrédité. Champagne-Muza et Bourdages (1998) démontrent que l'accent « altère la perception de la compétence linguistique ».

L'acte de parole est avant tout un acte de communication qui, pour réaliser au mieux cette fonction, il doit être régi par un code connu du locuteur et de l'auditeur. Dans le cas du langage parlé, Labov a essayé dans les années 1970 de théoriser les rapports de la langue et des sentiments des sujets, les sociolinguistes français intègrent dans leurs travaux tous les phénomènes qui relèvent de la subjectivité du langage. Mais à partir des années 1980, la perspective qui semble la plus répandue se caractérise en situation d'enquête plus ou moins formelle par des locuteurs interrogés (Cahut, 1989. 15)

C'est à partir de ce principe qu'Anne Marie Houbedine-Gravaud (1989 : 23) insiste sur la nécessité d'étudier et les comportements et les attitudes des locuteurs afin de compléter (questionnaire et entretien) avec les interviewés.

L'approche Labovienne comme élément constitutif de la langue nous permettra de suivre les aspects phonétiques et prosodiques chez les locuteurs issus de l'immigration maghrébine d'Île- de-France, auprès desquels nous poursuivrons notre questionnaire oral.

Comme nous l'avons vu dans le questionnaire précédent, celui-ci totalise 16 questions orales, nous insisterons un peu plus sur les aspects phonétiques et sociolinguistiques ; objet de notre démarche, que nous allons aborder dans les pages qui suivent.

La question pour le premier groupe constituait de 12 locuteurs masculins.

**Q10** – Que pensez- vous de votre accent dans des entretiens en milieu français ?

**Extrait 29 :**

**« Imaginez si on a un accent qui faisait en sorte que nous nous fassions constamment juger sur notre capacité à parler le français ! »**

Pour aider les locuteurs à saisir mieux la question, nous avons fourni quelques exemples de cas réels appropriés.

Nous reprenons notre question en rapport avec l'accent.



**Q11** – Donc, vous admettez que vous avez un accent ? Est-ce que vous vous êtes déjà dit que vous aviez un accent ?

Le groupe revient sur les obstacles vécus, puis de dégager la réponse à notre question :

**Extrait 30 :**

**« C'est un commentaire qui revient assez fréquemment, c'est parfois anodin, mais le problème, c'est souvent accompagné d'une dose de jugement. Puis, trois locuteurs : 1 tunisien, 1 marocain, 1 algérien déplorent ce genre de problèmes tout en faisant des critiques à la première personne comme : oh ! Que c'est beau comment tu pratiques ton français ! »**

**Extrait 31 :**

**« [...] Je ne pratique pas mon français, je suis 100% francophone. Je me sens parfois frustré, le fait d'avoir un accent, et ça peut me créer une sorte d'insécurité linguistique. »**

Pour obtenir des énoncés clairs des locuteurs, nous avons dû demander, qu'est-ce que vous entendez par « insécurité linguistique » probablement un thème que nous leur avons suggéré lors de notre interview. Les locuteurs argumentent ainsi :

**Extrait 32 :**

**« [...] C'est un malaise, un sentiment d'infériorité qui provoque un manque de confiance, le fait de s'exprimer avec un accent, on nous a toujours dit que notre français n'était pas bon. »**

**Extrait 33 :**

**« [...] Donc, nous préférons communiquer avec un groupe social, auquel nous pouvons nous identifier, parce que nous allons peut-être, être moins susceptible, d'avoir du jugement par rapport à nos accents, et d'éviter d'avoir souvent ce reproche de la part des natifs (l'Autre – Altérité), c'est une espèce de violence méconnue. »**

La question qui suit traite de l'accent. Cela implique naturellement des sons et des règles de prononciation. Cette approche phonétique est très importante pour notre échange communicatif oral avec les locuteurs.

**Q12** – Peut-on être discriminé à cause de son accent ?

La très grande majorité des répondants soit 8 sur 12 du deuxième groupe prétend que l'accent gêne la vie.

**Extrait 34 :**

**« [...] N'importe quel français peut déceler que nous sommes maghrébins, parce que dès que nous disons « réfrigirateur » au lieu de dire « réfrigérateur » ou nous roulons les /R/ ou parlons avec un débit rapide ou mettre des pauses là où il ne faut pas en mettre. La tâche est effectivement ardue, ce qui explique que l'accent peut nous rendre très mal à l'aise en parlant en français. »**

Trois (03) parmi les répondants qui sont de niveau d'éducation élevé (Bac et +) sont ainsi gênés, mais moins influencés par la langue française.

L'auditeur natif caractérise l'accent parisien comme un accent « neutre », il explique :

**Extrait 35 :**

***« [...] Je crois que le fait que l'accent est neutre, tout le monde le comprend, ça s'homogénéise. Alors que certains accents très prononcés, comme d'ailleurs ceux des maghrébins sont difficiles à comprendre, si on n'est pas vraiment attentif [...] Donc, dois-je déchiffrer : les mots qui leurs sont propres, et qui ne peuvent être compris que par certains de leur groupe social, ou dois-je déchiffrer l'accent qui m'est inconnu ? C'est compliqué ! Du coup je préfère interrompre la communication mieux que de s'engager dans l'inconnu. »***

Nous ne pourrions, cependant, passer sous silence l'ambiguïté qu'en donne sous prétexte linguistique qui traduit limpide le vécu sociolinguistique des locuteurs. Nous nous voyons contraints de rappeler donc les propos de Sue Duguay (2018) (présidente de la

Fédération de la Jeunesse canadienne-française Université OTTAWA ''Canada'') qui affirme que : « Ce n'est pas l'accent qui fait la qualité de la langue ».

Nous ajouterons : c'est la perception de l'accent et de l'identifier qui est porteuse de sens.

L'auditeur natif invité à prendre part à l'entrevue d'un locuteur, lui déclare que :

**« La difficulté de s'exprimer en bon français est manifestement une barrière pour votre vie professionnelle (...), on n'a pas à déchiffrer votre accent, c'est le contenu de votre message qui nous intéresse, sauf que celui-ci semble confus, et incompréhensible (...) »**

Un autre locuteur maghrébin nous explique à quoi il est exposé quotidiennement :

**Extrait 36 :**

**« [...] Votre mâchoire y est sûrement pour quelque chose, vous êtes blessé là ! Vous avez mal quand vous parlez là. Je vous assure que vous vous exprimez d'une façon, très particulière ! Ce sont là quelques propos, qu'on entend quotidiennement ».**

Le locuteur interviewé pèse le pour et le contre avant de fixer son opinion. D'abord il réplique à l'aide de cet extrait :

**Extrait 37 :**

**« Il n'est pas nécessaire d'apprendre la langue de Molière pour travailler. »**

Puis il exprime son étonnement envers le manque de respect envers l'interviewé et racontant au passage une situation qu'il a vécu dans un métro à Paris et qui l'a laissé plutôt abasourdi. Il conclut donc :

**Extrait 38 :**

**« Honnêtement, ça m'a choqué sur le coup parce que c'est une forme de discrimination insupportable. Et ce qu'on demande à des maghrébins, étudiants ou pas, c'est précisément d'abdiquer quelque chose de leur identité ».**

Nous avons interviewé les locuteurs à tous les niveaux du processus en communication orale<sup>1</sup>. Sans être exhaustives, les interviews comportaient des questions notamment sur l'accent précis, l'accent maghrébin pour nous permettre de nous focaliser sur la prononciation. Seuls une dizaine de locuteurs des 1<sup>ier</sup> et 2<sup>e</sup> groupes auxquels s'ajoute un locuteur du 3<sup>e</sup> groupe, leurs réponses entretenaient des réactions, qui ont généré parfois des regards plutôt perplexes, alors que la majorité des locuteurs semblent moins sensibles et trouvent que c'est culturel et spécifique.

Le but n'était donc pas de poser des questions avec déformation orale, mais la recherche de paramètres phonétiques susceptibles de caractériser au mieux les locuteurs.

Pour cela, nous avons fait un travail considérable de plusieurs jours et des moyens importants que sont l'élaboration de données, et l'enquête sur le terrain, car elle constitue la pierre d'achoppement de collecter des informations au sein de cette population locale maghrébine, afin d'analyser les points de nos objectifs fixés du type sociolinguistique. Ces points peuvent peut-être soit la question des accents dans le cas d'un énoncé oral, soit de la discrimination linguistique à cet accent.

De façon générale, les entretiens ont été conduits dans le respect total avec les participants et des interactions les plus « naturelles » où la parole de chacun circule librement.

Bien que des motivations émergent spontanément, et qui demandent d'être prises en compte, d'où l'orientation de notre regard sur ces questions et les parlers dans des situations formelles ou peu formelles et fonctionnant en tant qu'indicateurs sociolinguistiques (Gadet, 1997 : 95).

Le point de l'orientation est pertinent et à la fois préoccupant, tout ce qu'il y a de social dans la langue, les principes sont évidemment un apport important de la sociolinguistique. Comme l'affirment beaucoup de chercheurs aussi différents les uns aux autres :

La sociolinguistique recouvre un champ de recherche, de compréhension et d'intervention, dans le monde social qui est double. Le premier c'est le plus connu, point d'étonnant c'est

---

<sup>1</sup>- (Aussi avons-nous décidé de consacrer à la communication orale un chapitre à part entière à la frontière des derniers paragraphes dédiés au fait social.)

étudier la façon dont les phénomènes sociaux produisent des effets sur les pratiques linguistiques. En quoi le social a des effets sur le linguistique, ça est un grand classique de recherches en sociolinguistique, mais on a l'idée aussi qu'on peut traiter la question dans l'autre sens, et se dire qu'en sociolinguistique, ce qu'on peut faire, c'est étudier les organisations sociales à partir de leurs facettes linguistiques.

Un passage de L. J. Calvet avec une bonne réflexion : « La sociolinguistique, ça consiste à analyser et étudier la communauté sociale sur son versant linguistique »

Dès lors qu'on se dit qu'on est là pour étudier la communauté sociale, l'organisation d'une société, on peut à partir de son versant linguistique, regarder ce qui est pour nous important, c'est de mettre la focale sur la discrimination linguistique due à un accent qui empêcherait l'intégration sociale. Ce qui semble démontrer J-L Calvet, deux domaines non étanches l'un à l'autre : « Comme une carte d'identité, la langue, et la façon dont nous la parlons révèle quelque chose de nous, elle dit notre situation culturelle, sociale, ethnique, professionnelle, notre classe d'âge, notre origine géographique, etc. Elle dit notre différence ».

Toujours en lien avec les interviews, nous avons récolté quelques remarques. D'après un locuteur qui affirme à ce sujet, de ne pas idéaliser les apparences :

**Extrait 39 :**

**« Je n'aime pas idéaliser les apparences à mon entourage, ce qui fait de moi un sceptique envers le rejet. »**

Puis un autre locuteur semble réprouber tant d'éléments négatifs, qu'il se dit :

**Extrait 40 :**

**« Ne pas y penser du tout (...), pour moi rompre avec les particularités de sa langue maternelle, afin de s'appropriier la langue du pays d'accueil, donc la langue de l'Autre, le natif, cela signifie s'identifier à une société à laquelle je n'appartiens pas. Parler comme un natif, n'est qu'une forme d'assimilation, où on se perd et on perd aussi ses repères. Sauf que cette langue est nécessaire pour trouver un boulot, mais avec un accent prononcé, on ne risque pas d'en trouver..., peut être des petits boulots à mi-temps (...) »**

Un autre locuteur indique simplement que :

**Extrait 41 :**

**« C'est un phénomène que nous vivons tous au quotidien, très naturellement apparemment, et pourtant on sait à quel point ça a un impact, ça peut nous atteindre très négativement, ça peut provoquer la honte de prendre la parole, surtout en public. »**

Nous avons posé la question suivante : que nous avons dû substituer l'adjectif éthique par morale.

**Q13** - Sur le plan éthique, ne voyez-vous pas que c'est une disparité de traitement fondée sur un critère subjectif ?

Cette question a nécessité plusieurs éclaircissements d'abord l'adjectif « éthique » à causer une gêne à quelques locuteurs. Pour plusieurs d'entre eux avouent que cette situation n'existe que très peu dans notre environnement, plutôt préfèrent alléguer le fort rapport indissociable entre leur accent et la langue maternelle.

Cette opinion disent-ils est partagée par nous :

**Extrait 42 :**

**« [...] Manifestement l'accent, ce n'est pas quelque chose qui est distincte de nous, mais c'est quelque chose qui fait partie de nous. Cependant, il nous expose (...) »**

Et donc on considère que cette particularité de l'accent maghrébin, pour ces mêmes maghrébins, est utilisée comme légitime au niveau de l'oral :

**Extrait 43 :**

**« Il est inacceptable de considérer qu'une de nos caractéristiques n'est pas recevable (...) Ce n'est pas légitime d'exclure quelqu'un parce qu'il parle avec une langue qu'on refuse ou avec une façon qu'on stigmatise. »**

Notre question :

**Q14** - parler avec un accent provoque-t-il l'exclusion ? Remarquons que dans ce type de questions posées aux locuteurs, l'accent a tout ce qu'il a de complexe ou de réducteur avec les rapports que les locuteurs entretiennent dans la société d'accueil. De ceci, découle leur principal inconvénient, celui de ne pas entendre parler de catégorisation.

La vision de ce phénomène a été brièvement introduite dans le chapitre précédent, nous n'allons pas faire un énoncé technique. Ceci est une participation d'un auditeur natif âgé de 37 ans en moyenne avait passé 10 ans dans la région parisienne « Créteil » quasiment familier des accents maghrébins.

L'auditeur a paraphrasé de la façon suivante : « [...] *Ils plaquent une autre langue ou une autre manière de parler sur la langue parlée, et du coup ils n'arrivent pas à rendre les mots intelligibles pour les locuteurs natifs de cette langue. Moi je pense que le fait de gommer son accent est plus que nécessaire !* »

Un locuteur répond indépendamment des autres locuteurs. Voici sa réponse :

**Extrait 44 :**

**« [...] Parler « sans accent » c'est éviter les vagues de rire, c'est cela, une langue sans accent, l'oral se fait clairement et l'articulation plus compréhensible. Mais il se trouve que mon gosier est façonné de cette manière... »**

Un autre appui cette réponse en rajoutant :

**Extrait 45 :**

**« [...] Il m'est arrivé d'entendre des remarques qui me font parfois sourire, mais, avec tristesse et ressentiment, genre : « quoi ! », « pardon ! » l'effet de ces remarques est souvent négatif. »**

Il existe entre les parlers de certains locuteurs des convergences linguistiques qui n'affectent pas leur compréhension mutuelle mais qui reflètent des déviations accentuelles à leur localisation géographique d'origine et leurs habitudes linguistiques personnelles, ces déviations idiomatiques s'appliquent au niveau de la communication orale et notamment à la prosodie et à leurs réalisations phonétiques.

Comme nous le verrons ultérieurement. Nous remarquons que certains locuteurs paraissent sensibles à la discrimination, alors que d'autres semblent s'adapter à des situations socioculturelles. A ce propos Telep<sup>1</sup> note dans son article paru (en 2015) elle écrit : « Un accent étranger, peut stigmatiser le locuteur ».

**Q15** - N'est-il pas nécessaire d'émettre des sons distincts et intelligibles, qui peuvent être compris et perçus distinctement par l'oreille du natif, utilisateur de la langue qui fait la norme, donc prononcer des mots qui peuvent être saisis par l'esprit, appréhendables et compréhensibles ?

Des répondants, soit six (06) algériens et un (01) tunisien âgés de 33 à 40 ans, qui proviennent d'un milieu socioculturel élevé réfutent le changement de leur identité. Parmi ceux-ci, un locuteur algérien partage effectivement ce propos. Il avance :

**Extrait 46 :**

**« [...] Oui, mais cet accent, dit fort prononcé, est un élément de mon identité, et je ne suis pas prêt à le perdre, je risque de perdre mon identité, après ! la situation aide à décrypter le sens. »**

À propos, de la question précédente, voici une autre sans que cela conduise à une répétition.

**Q16** - Si le contexte doit intervenir pour que votre message soit compréhensible, cela ne sous-entend pas que votre accent pourrait être considéré comme un obstacle sémantique à la communication verbale ? Et par la suite peut devenir un obstacle à l'intégration sociale ?

Huit locuteurs estiment le fait de maîtriser la langue du pays d'accueil et d'avoir un travail, qui contribue au développement de la société, est synonyme de productivité, éventuellement d'intégration. Et un locuteur n'y croit pas beaucoup, il donne sa réponse :

**Extrait 47 :**

---

<sup>1</sup>- TELEP, Suzie, (2016) « Speaking french Wit hout an accent ». Université Paris Descartes.



« [...] Je suis tout à fait d'accord avec vous et avec les participants (dix locuteurs du groupe) ; la preuve est là, à cause de mon accent je n'ai pas pu trouver un emploi qui peut convenir à ma formation, je suis infirmier, avec mon accent maghrébin, personne ne veut m'embaucher, c'est vraiment scandaleux. »

Nous proposons, à présent, une présentation générale des témoignages de nos locuteurs sous forme d'un tableau récapitulatif qui met en évidence les informations recueillies, et donne un aperçu détaillé des résultats obtenus :

Extraits	Garder son accent		Rompre avec son accent		Mal-être social
	Communication verbale efficace	Intégration Sociale	Communication verbale efficace	Intégration Sociale	
Extrait 01	-	-			+
Extrait 02	*	*	*	*	*
Extrait 03	-	-			+
Extrait 04			+	+	+
Extrait 05			+	+	+
Extrait 06	-	-			+
Extrait 07	-	-			+
Extrait 08			+	+	+
Extrait 09	-	-			+
Extrait 10	-	-			+
Extrait 11	-	-			+
Extrait 12	-	-			+
Extrait 13			+	+	*
Extrait 14	-	-			+
Extrait 15			+	+	+
Extrait 16	-	-			+
Extrait 17			+	+	+
Extrait 18	-	-			+
Extrait 19	-	-			+
Extrait 20	-	-			+
Extrait 21	-	-			+
Extrait 22	-	-			+
Extrait 23	-	-			+
Extrait 24	-	-			+
Extrait 25	-	-			+
Extrait 26	*	*	*	*	*
Extrait 27	-	-			+

<b>Extrait 28</b>	-	-			+
<b>Extrait 29</b>	-	-			+
<b>Extrait 30</b>	-	-			+
<b>Extrait 31</b>	-	-			+
<b>Extrait 32</b>	-	-			+
<b>Extrait 33</b>	-	-			+
<b>Extrait 34</b>	-	-			+
<b>Extrait 35</b>	*	*	*	*	*
<b>Extrait 36</b>	-	-			+
<b>Extrait 37</b>	-	-			+
<b>Extrait 38</b>	-	-			+
<b>Extrait 39</b>	-	-			+
<b>Extrait 40</b>	-	-			+
<b>Extrait 41</b>	-	-			+
<b>Extrait 42</b>	-	-			+
<b>Extrait 43</b>	-	-			+
<b>Extrait 44</b>			+	+	+
<b>Extrait 45</b>	-	-			+
<b>Extrait 46</b>	-	-			+
<b>Extrait 47</b>	-	-			+

**Tableau N° 06 : Présentation générale des résultats obtenus**

À partir des différentes questions que compte notre enquête autour de l'accent d'une communauté, celui des maghrébins issus de l'immigration. L'accent c'est en quelque sorte, un reflet. C'est en effet un reflet très fidèle. Observer dans les pratiques langagières quotidiennement, c'est constater en un coup d'œil que les locuteurs par habitude linguistique conservent leurs particularités phonatoires, considérées comme un marqueur d'identité. Malheureusement les déviances phoniques qui en résultent font obstacle sémantique et donc une association de sources d'obstacles à la communication verbale et au fur et à mesure une contrainte à l'intégration sociale.

Très révélateurs, ils brandissent l'accent avec fierté, terme qui est aussi leur appartenance sociale et identitaire à une communauté maghrébine. Ce qui est révélateur, c'est l'accent sous toutes ses formes que ce soit du point de vue linguistique, sociolinguistique ou autres, mais aussi sa prononciation, la syntaxe, la sémantique. C'est très parlant parce qu'ils sont comparés à des natifs, donc à des réalités nouvelles. Pensez à travers l'accent qu'ils utilisent porté par une parlure chantée revêtue de mots inintelligibles par les habitants de la société d'accueil. Des pratiques sémantiques correspondant à un phénomène de rejet à une dérive de non intégration.

Parler « sans accent » c'est « (...) éviter les vagues de rire (...) » (Extrait 44), c'est cela, une langue sans accent, l'oral se fait clairement et l'articulation plus compréhensible.

L'intégration des maghrébins immigrés est un processus aux aspects multiples, qui rend son évaluation complexe. Elle implique des accommodations de ceux-ci, qui vont au-delà de dispositifs d'accueil spécifiques : accepter en son sein de nouvelles formes de comportements sociaux, pour autant qu'ils soient (d'allures nouveaux comportements) en accord avec les valeurs fondamentales de la société d'accueil.

Où est la frontière des préjugés entre langue « sans accent » et langue « avec accent » de locuteurs maghrébins habitant la région parisienne. C'est poser le problème autrement : rompre avec son accent marqueur d'identité, et apprendre à utiliser une nouvelle langue dite sans accent ou accent standard, celui de la société d'accueil des natifs, ne relève donc pas seulement de l'efficacité pratique mais déclenche potentiellement des processus de remise en cause des identités.

Parler avec accent étranger, est considéré comme une nouvelle parlure étrangère, une sorte de variation qui, pour les nombres de la société d'accueil, peut susciter des appréhensions, voire craintes pour l'identité nationale : remise en cause de l'unité, linguistique (comme disaient les linguistes, unité linguistique souvent mythique et ne reposant sur aucune preuve).

Donc, on peut ainsi mal accepter la création d'autres parlures avec d'autres spécificités phoniques dues à d'autres langues étrangères, qui viennent se superposer sur la langue de la société d'accueil, et s'imposer par leurs lois phonologiques, croyant ainsi des accents étrangers qui viendraient se substituer à la diversité linguistique héritée. Effectivement, la langue (maghrébine) a des origines très éloignées, cependant, plusieurs recherches ont en effet démontré qu'il était possible de maîtriser une langue seconde (Asher et Price 1967) en relevant les influences de l'accent, afin de s'adapter en terre d'accueil. Le plurilinguisme donne sur cela des raisons dont l'immigré doit s'inféoder à la langue d'accueil, même s'il agace et à brocarder les erreurs orthographiques, support phonique, sens d'un mot sémantique ou les accords de verbe. Parlé parfaitement le français peut donner un mode de vie, pour passer linguistiquement inaperçu et utiliser la langue ordinaire sans accent comme les natifs. C'est ce que certains locuteurs natifs appellent l'homogénéisation linguistique. Il revient de dire que tout cela induit inévitablement à une sorte de dynamique identitaire qu'il importe de gérer. Aussi nous limiterons-nous à en présenter les grandes lignes.

Les résultats obtenus que nous présentons et expliciterons ci-dessous font suite à notre enquête que nous avons menée oralement, pour une approche sociolinguistique de l'accent étranger des locuteurs issus de l'immigration maghrébine « Île-de-France ».

Etant donné la masse de résultats recueillis, nous ne commentons que les phrases des locuteurs développées dans nos énoncés. Ces résultats sont en harmonie avec les approches de différents chercheurs.

Les locuteurs peuvent être présentés par ordre de groupes. Les résultats de la première partie qui mettent en évidence certains problèmes liés à la perception de l'accent maghrébin se justifient par un phénomène qui existe par rapport à la perception d'un public donné, comme soulignés par Rasier et Hiligsmann (2007).

Par ailleurs Anne Marie Houbedine-Gravaud (1998, pp. 160 – 182) à propos de la mise du subjectif, fait remarquer que celui-ci est lié à un fait fictif de la pratique langagière du locuteur. Confirmé par Singy (2004 : p 15), dans lequel montre l'existence de normes fictives de l'accent de locuteur « marqueur linguistique ».

D'après Bernard-Harmagnies (1997, pp 9 - 12) a mis en évidence, dans une étude sur les prémisses de la discrimination faite sur la perception d'un accent non correct, il explique que la prononciation est liée aux origines linguistiques du locuteur.

## **I-12- Résultats**

Les résultats des 10 locuteurs de niveaux différents confirment, qu'il existe une discrimination à l'accent lors de l'insertion professionnelle, surtout à l'embauche. Nos résultats coïncident avec l'étude menée par Bulot (2008 : 1) sur les relations conflictuelles en milieu professionnel, qui ont démontré que celles-ci avaient des problèmes de discrimination.

C'est également nos résultats concernant 8 locuteurs d'origine maghrébine principalement plurilingues, comme nous l'avons indiqué précédemment.

Les résultats ont montré que les locuteurs lettrés de niveau avancé n'éprouvent pas ou très peu de difficultés dans la prononciation. Tout en admettant que la langue cible L 2 leur est facile à prononcer et se contentent de parler les deux langues : le français et l'arabe.

La communication verbale représente l'aspect le plus quotidien des échanges langagiers oraux, nécessite une maîtrise des différents aspects de la langue cible. Sa réussite dans la transmission des messages verbaux ne peut se faire sans surmonter les difficultés que rencontrent un locuteur parlant une langue non native destinée à un autre natif dont il sollicite l'écoute.

Nous pouvons dire que l'échange verbal est le produit d'une action de parole qui a lieu entre, au minimum, deux interlocuteurs ; mais sans égard au nombre des participants impliqués, d'après Karl Buhler<sup>1</sup> « une multiplicité de relations et en même temps une multiplicité de problématiques ». Comme son nom l'indique, une multiplicité très complexe nous ne pouvons pas consacrer plus d'attention, eu égard à l'objet de notre travail de recherche.

Aussi avons-nous décidé de nous limiter à l'étude des échanges langagiers oraux qui se créent entre le locuteur issu de l'immigration maghrébine émetteur d'un message que le locuteur natif sent recevoir et le comprendre sans obstacle.

Celle-ci constitue une approche idéale que nous allons aborder dans la suite de ce paragraphe, ce qui étayera plutôt notre thèse.

A notre connaissance, le tiers des locuteurs présentent des difficultés avec la langue française, à laquelle ils ont substitué une langue des usages de façon spontanée dans les différentes situations de la vie quotidienne souvent comprise d'eux seuls.

Nos résultats rapportés dans un chapitre de cette partie ont démontré de manière spécifique l'influence de l'accent sur la communication verbale que ce soit au niveau du locuteur ou de l'auditeur.

Les quelques influences rencontrées par les locuteurs « banalement et fréquemment dans l'agglomération Île-de-France demeurent fragmentaires. Certaines informations qui y sont consacrées nous semblent manquaient de précisions. Cependant l'étude demande des moyens considérables, par exemple, des travaux beaucoup mieux développés en traitement automatique, qui permettant aujourd'hui de regarder d'un œil nouveau ces différents phénomènes.

---

<sup>1</sup> Karl Buhler d'un point de vue linguistique, pp- 14 -15.

Nous citerons un, le plus remarquable, car son effet sur la communication est complexe, met en relief une combinaison de renseignements sur l'identité du locuteur, son origine géographique, ses habitudes linguistiques.

Nous étendrons la remarque de l'influence de l'accent rendant le message abrupt un Feed-back<sup>1</sup> positif qui conduit à accentuer le phénomène avec un effet de tension entre les communicants. En réalité ce sont des influences de l'oral dues, à cet accent qui jaillissent au moment de l'écoute (étape de décodage) discréditent l'émetteur (étape de codage) et présentent des ambiguïtés de certaines lubies d'infimes minorités influentes. Voilà qui nous amène aux pensées de Cécile Champagne-Muzar et Johanne S. Bourdages : « Une sorte d'interférence ou de bruit dans le décodage psycholinguistique », lorsque l'auditeur n'est pas habitué à l'accent en question.

Quelle que soit la question, une autre demeure. Pourquoi cette influence ne s'observe-t-elle que chez certains locuteurs ? Est-il une fonction de l'effort intellectuel, de la situation professionnelle du locuteur. Nous n'avons pas eu le temps d'étayer ces considérations ni de répondre à ces questions. Pour cela il faudrait un autre corpus et enregistrer les mêmes locuteurs dans d'autres conditions.

Rappelons les interviews recueillies lors de nos enquêtes de terrains dans l'Ile-de-France de nombreux locuteurs s'attirant ainsi oralement les moqueries qui n'y voyaient qu'une forme déguisée de communication de discrimination. Il y a cependant des cas de locuteurs montrent au détour un parler positif de l'accent, avouaient qu'on leur a plusieurs fois demandé de gommer leur accent.

Toutes ces données se combinent de façon complexe à partir duquel le locuteur natif récepteur du message souvent mettra fin à la conversation.

Ainsi, pour établir et réussir une communication du type émetteur-message-récepteur ; chaque émetteur doit obéir aux règles qui régissent les interactions verbales acceptées par la communauté de la société d'accueil. Si l'émetteur ne respecte pas ces règles (normes) personne ne peut comprendre ce qu'il dit et il ne peut s'agir dans ce cas de communication

---

<sup>1</sup>- La notion de Feed-back (en anglais) est issue des travaux de Norbert Wiener sur la cybernétique (1948-1950).

réussie. Il faut que les différentes structures répondent d'après Guimbretière (1994) aux attentes des locuteurs francophones :

« Lorsque l'on se place dans la perspective de parler une langue étrangère, une des choses essentielles est d'essayer de produire une suite de sons qui fassent sens ; pour qu'ils fassent sens il est nécessaire de faire en sorte que ces sons soient conformes à ce que l'on attend dans la langue c'est-à-dire qu'ils soient reconnus auditivement par les locuteurs natifs et ensuite que ces sons, assemblés les uns aux autres, produisent ce que l'on appelle un message ». (Guimbretière 1994 :11).

Sans l'intermédiaire du langage et son caractère de communication, le message n'a pas de sens. C'est la combinaison du verbe, de la voix humaine dans la chaîne parlée où s'influencent mutuellement, codage de l'émetteur et décodage du récepteur. Grâce au langage et son caractère intermédiaire les pensées peuvent être formulées « vues » entendues et partagées. Janette Friedrich<sup>1</sup> explique : « Nous avons vu que guidés par les médiateurs langagiers, le locuteur et l'auditeur voient et pensent quelque chose dans le monde qui sans l'intermédiaire du langage, ne serait ni vu ni pensé par eux ».

Le changement dans nos intonations, dans notre façon de parler, d'articuler de faire ou de ne pas faire les liaisons est beaucoup moins évident, la raison conduit à conclure qu'en sémantique des langues naturelles, devra avoir recours à des langages formels, accessibles à chacun, quelles que soient les langues qu'il parle. Peut-on faire la sémantique d'une langue avec un accent étranger ? Il est certain qu'une déviation dans la réalisation orale d'une communication (verbale) soulève de nombreux obstacles.

Tout d'abord, il y a un problème d'un accent dénigré à l'infini, comme on le sait l'accent comporte des ambiguïtés, des imprécisions que le locuteur natif ne peut s'accommoder le plus souvent mais qui devient un handicap sérieux du locuteur.

De ce point de vue, en guise de réponse à la question posée plus haut, portant sur l'accent comme obstacle à la communication, le locuteur non natif peut-il avoir le contrôle et le pouvoir de communiquer avec un nouveau code linguistique, auquel s'ajoute nécessairement l'intégration d'une nouvelle culture, une autre manière de voir le monde.

---

<sup>1</sup>- Janette Friedrich. « Présentation » dans la théorie du langage. P 44.

Dès lors, face à cette interrogation, le locuteur en tant qu'émetteur communicant, doit être en mesure de se reconnaître par le récepteur tout en cherchant à le ménager de sorte que l'échange langagier puisse être un échange du moins égalitaire.

Comme nous l'avons décrit dans le chapitre précédent très court, nous avons noté une absence d'une conscientisation aux divergences des échanges communicatifs entre locuteurs et natifs.

Bien qu'elle constitue un échange moins harmonieux entre natifs et non natifs, il est souhaitable de ce fait à notre avis, d'introduire quelques éléments de la communication, susceptibles d'élucider les mécanismes sous-jacents à l'interaction caractérisée à la fois par l'enchaînement d'obstacles entre les sujets parlants et par les malentendus linguistiques ce qui nous intéresse ici. Tout d'abord nous essayerons de définir la communication et d'en dégager les échanges caractéristiques.

Cette description des éléments définitoires de la communication est volontairement détaillée pour deux raisons. La première est de souligner à la fois la complexité et la diversité des composantes de la communication. La deuxième est de mettre en évidence l'interaction par laquelle s'expriment les interlocuteurs du point de vue de leur désaccord communicatif.

Jean Dubois « dictionnaire de linguistique » avait bien défini quelques éléments de la communication. La communication « est l'échange verbal entre un sujet parlant, qui produit un énoncé destiné à un autre sujet parlant, et un interlocuteur dont il sollicite l'écoute et ou une réponse explicite ou implicite (selon le type d'énoncé). Le mot « communication » est employé dans plusieurs domaines, peut désigner des échanges de propos par deux personnes, peut transmettre des messages, que ce soit par le langage articulé ou en écrivant.

Ainsi que le souligne Winkin (1981 : pp. 13 – 14) « communiquer » et « communication » deux termes qu'ont vu le jour dans la langue française pendant la moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle, vont d'abord signifier « participer à », « mettre en commun », qui ont ensuite pris le sens général de « partager à deux ou à plusieurs ».

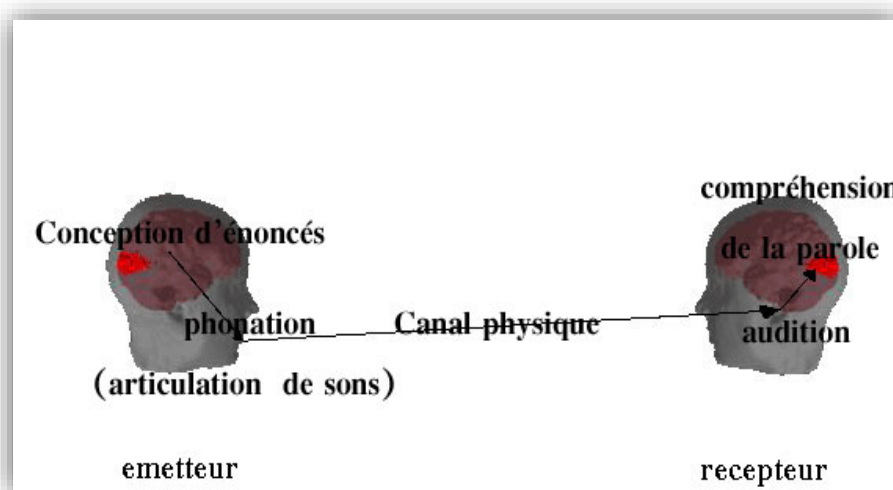
Au XVI<sup>ème</sup> siècle, une évolution sémantique s'installe : « les usages signifiants globalement » « partager » passent progressivement au second plan pour laisser place aux



usages centrés autour de transmettre (...) c'est ce sens de transmission qui prédomine dans toutes les acceptations françaises « contemporaines » Winkin (1981 :13 – 14).

F. DE Saussure (1975 Paris : Pavot. P 29.), le premier qui a établi un schéma représentant l'échange entre individus, il n'a présenté, selon d'autres linguistes qu'un modèle simple « du circuit de la parole », sans se référer à la communication. Ce que F – De Saussure a représenté, n'était qu'un modèle langagier entre deux sujets parlants et interchangeable appartenant à une même communauté linguistique avec le même système de signes communs mais pas identique.

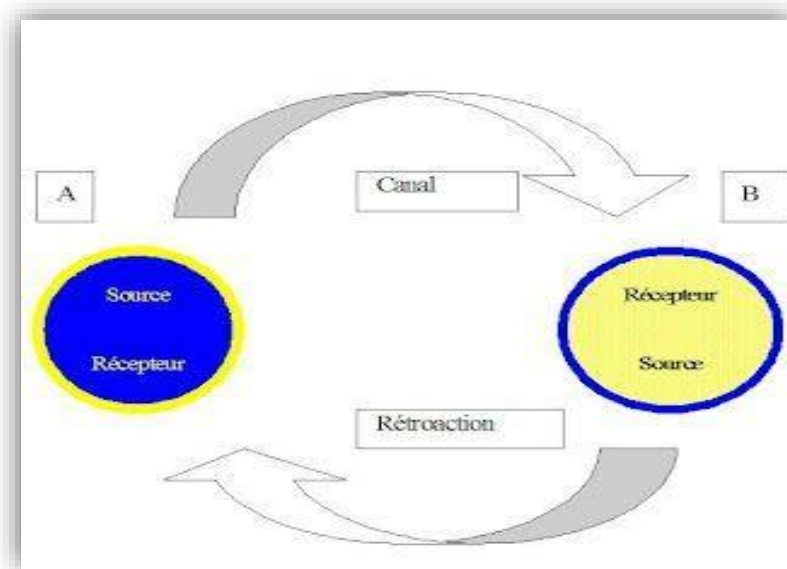
Comme notre travail est centré entre locuteur natif et non natif et sur leurs relations linguistiques, il exige donc à notre sens un schéma de la communication explicité par Marcin et par Shannon :



**Fig. 36 : Schéma de la communication verbale selon Marcin Sobieszczanski<sup>1</sup>**

Le message de *Rétroaction*, ou message de *feedback* (ou encore feed-back) en anglais, est le message, verbal ou non, renvoyé par réaction par le récepteur, à l'émetteur. Lorsqu'il existe, on parle de **communication bidirectionnelle**.

<sup>1</sup>- Source : [www.unice.fr/.../PERCEPTIONCOGNITION/Cours1.html](http://www.unice.fr/.../PERCEPTIONCOGNITION/Cours1.html). Page active 29/09/2018.



**Fig. 37 : Schéma de la communication verbale d'après Shannon<sup>1</sup>**

Le modèle de Shannon est réduit à sa plus simple expression, la transmission d'un message. Cela donne une certaine précision et netteté. Shannon a explicité les notions d'étapes de communication : « Un émetteur, grâce au codage, envoie un message à un récepteur qui effectue le décodage dans un contexte perturbé de bruit ».

Le modèle de Jakobson enlève la notion de bruit du modèle établi par Shannon et Weaver pour se concentrer sur le message et son contenu. Il a développé une réflexion sur le message dans la communication verbale. Ce modèle est composé de six (06) facteurs : le destinataire ; le message ; le destinataire ; le contexte ; le code ; le contact. (Le modèle de Shannon et Weaver qui est en fait à la base du système de Jakobson).

D'autres facteurs se révèlent aussi déterminants, pour l'efficacité de la communication, tels que le codage et le décodage d'un message intervenant entre locuteurs natifs et non natifs. Le message est donc interprété. L'interprétation s'avère représenter « la concordance entre l'effet produit et l'intention initiale »

Il arrive via la conversation entre les sujets parlants des obstacles communicationnels que les partenaires mettent en œuvre lorsqu'ils interagissent en présentiel et se font des influences provoquant l'intercompréhension et réactions diverses.

<sup>1</sup>- Source : <http://tfecolinet.blogspot.com/2007/05/chapitre-1-passage-du-schma.html>. Page active le 03/10/2018.

Gimson et Cruttenden<sup>1</sup> (2008 : 7) décrivent cette réalité : « Toute investigation sur la parole, comme acte de communication, doit, en fin de compte insister sur la production et la réception » (traduction)

A côté de cette dimension verbale, nous ne traiterons pas dans ce chapitre, les différents éléments non verbaux, et paraverbaux de la communication.

## **Conclusion**

Nous allons maintenant quitter le domaine des généralités sur les éléments de la communication pour entrer dans celui des obstacles à la communication et malentendus linguistiques qui intéressent notre étude. Ce sera l'objet du chapitre suivant (chapitre II).

---

<sup>1</sup> Gimson, Ac & CRUNITENDEN, A – (2008), Gimson, Pronunciation of English, 7th édition, Hodder Education, Oxford University Press.

## **CHAPITRE II**

# **ANALYSE SOCIOLINGUISTIQUE DES DONNÉES OBTENUES**

## Introduction

Il importe de rappeler ici, que s'appuyant sur des dialogues ordinaires recueillis lors de nos entretiens auprès de nos locuteurs où les algériens se présentent en nombre plus élevé (12 personnes) que celui des marocains (2 personnes) ou encore des tunisiens (2 personnes). Pour avoir des données plus ou moins représentatives souvent confidentielles, nous avons fait appel à des connaissances à Paris, dans le but d'obtenir plus d'informations auprès des parents et autres membres communautaires. Le profil sollicité : (4 étudiants, 2 commerçants, 1 femme de ménage 2 parents membres communautaires) tous issus de l'immigration maghrébine, implantés depuis plusieurs années en France.

Nous avons pu engager divers contacts ; qu'il s'agisse de nos locuteurs ou des parents et membres communautaires. La prise de parole représente une réalité particulière dont la portée est significative sur laquelle il a été retenu des intercompréhensions et obstacles à la communication en français. Communication qui peut être caractérisée par des divergences entre les interactants (Linton 1945 – 1967, Flahault 1978, Vion 1992).

Ce message que nous gardons en mémoire d'un membre communautaire réalisé plus tard et individuellement semble confirmé le mal à l'aise relevant par au moins deux obstacles d'ordre culturel, où les mots ont du mal à se faire décodés par le récepteur.

Nous pouvons considérer que, l'accent est l'un des obstacles à la communication. Cantineau (1960 : 119) cherchait à décrire et analyser l'influence de l'accent sur les faits segmentaux et suprasegmentaux. Remarquons que nous écartons cette notion volontairement, car nous l'évoquions dans un chapitre précédent. Le problème d'accentuation dans la langue française est perçu comme un obstacle qui affecte l'interaction sémantique entre les interlocuteurs. Bohas et Kouloughli (1981) ont souligné le problème d'accentuation et l'ont expliqué comme suit :

« Le problème qui se pose toujours concernant l'accentuation est assez particulier en raison du statut sociolinguistique de la langue, statut qui fait que l'on ne dispose pas, au sens strict, de véritables locuteurs natifs capables de nous renseigner avec certitude sur la manière d'accentuer les formes de cette langue ».

Nous comprenons ici, à quel point, le parler du non natif le distingue du natif et peut même déboucher sur une communication conflictuelle plus au moins profonde selon la nature interactionnelle du contact.

Il est aujourd'hui devenu évident que la communication entre natifs et non natifs est une communication réputée difficile, dès lors qu'il s'agit de locuteurs d'appartenance de l'immigration maghrébine.

Nous pouvons observer, lorsqu'il y a domination d'un groupe sur l'autre eu égard aux différences de « cultures » de statuts sociaux, l'interaction (message) est souvent accompagnée de tensions, c'est-à-dire de désaccord jusqu'à dénaturer le message de l'émetteur. Celui-ci sensibilisé par ces différences, cherche évidemment sans cesse de défendre la conception dynamique de sa culture, par l'abandon de ceux qui avaient été acquis auparavant et, de l'autre, la fidélité de sa culture d'origine, qui conduit à valoriser son identité première ou à entretenir des sentiments de loyauté à l'égard de ses ascendants.

Le problème mérite d'être plus explicite, c'est une nécessité pour autant qu'il remplisse les exigences de notre objectif. Nous décrivons rapidement dans la suite de ce chapitre deux démarches qui nous ont paru répondre à cet objectif. Nous les présentons dans l'ordre chronologique de notre étude, l'une fondée sur les obstacles à la communication en tenant compte des réflexions de nos locuteurs, l'autre exploite les malentendus linguistiques.

## **II-1- Obstacles à la communication exolingue**

En interaction exolingue, il est permis de dire que l'une des premières conditions pour réussir une communication exolingue, en langue étrangère, est de permettre à un sujet-émetteur non natif d'acquérir une compétence communicative dans cette langue avec un sujet récepteur natif. Cependant, force est de constater que l'étude de l'interaction exolingue, que ce soit au niveau de sa production, de sa transmission ou de sa réception, est l'objet de difficultés d'intercompréhension. Que Pozkier (1984 : 18) définit comme : « celle qui s'établit par le langage par des moyens autres qu'une langue maternelle éventuellement commune aux participants » (1984 : 18), et qu'il s'oppose à d'autres types de communication par des paramètres linguistiques (les compétences linguistiques dont disposent respectivement les interlocuteurs) ou situationnels (comme le milieu linguistique dans lequel se déroule la communication) (ibid. : 29).

## **II-2- Phonétique et phonologie**

La phonétique et la phonologie sont deux branches importantes de la linguistique. Selon Ferdinand de Saussure, tout message linguistique est décomposable en un contenu (ou signifié) et en une expression (ou signifiant), chacune de ces deux entités étant elle-même décomposable en une forme (ou structure) et une substance (ou réalisation) [Malmberg : 74].

La phonétique et la phonologie sont les deux sciences du langage qui s'intéressent à l'expression orale d'un message linguistique. Bien que la répartition exacte de leurs domaines d'études respectifs ait évolué au cours des siècles et varie encore de nos jours selon les diverses écoles de pensée linguistique, nous pouvons dire en simplifiant que la phonétique s'occupe de la substance d'un énoncé oral alors que la phonologie s'efforce d'établir les règles structurant la forme de cet énoncé.

Pour y arriver à des relations constructives, les sujets parlants doivent faire appel à priori à la phonétique et à la phonologie dans le but d'incarner et de se donner un cadre concret dans la situation où le décodage correct de la part du récepteur s'actualise (Sperber -Wilson (1986) et Rebol (1999)). L'acte de parole est avant tout un acte de communication qui, pour réaliser au mieux cette fonction, doit être régi par un code connu du locuteur et de l'auditeur. Ce code doit posséder, entre autres facteurs, un nombre fini d'éléments unitaires distinctifs permettant au récepteur de décoder n'importe quel message linguistique. En général, ces codes diffèrent d'une langue à une autre.

Il faut noter que depuis Aristote jusqu'à Shannon-Weaver (1949), à Jakobson (1963) la conception codique de la communication (message) linguistique est très importante et même indispensable pour la compréhension mutuelle.

Dès lors, un mauvais décodage acoustico-phonétique des sons du langage dans l'émission et la réception du message perturbe du même coup la communication (Sons et mots) ceci s'explique par l'interaction asymétrique (Watzlawick) Helmick-Beavin et Jakson (1967) susceptible d'entraîner la rupture de la communication du récepteur qui la reçoit.

Nous avons considéré jusqu'à maintenant les divergences des codages de l'un ou l'autre des interlocuteurs. Il y a deux obstacles qui semblent se produire essentiellement dans la transmission et la réception du sens des informations (sémantique), la manière de parler, la

mauvaise maîtrise des faits phonétiques (phonétique), qui seront employés dans la suite de ce chapitre. Par conséquent, il n'existe pas d'interaction tout à fait symétrique. Mondala, L (1999 : 21)

### **II-3- Habitudes linguistiques**

Les membres d'une communauté linguistique ne parlent pas tous de façon identique. Sans aller jusqu'à la notion de dialecte. Il existe entre les parlars des locuteurs des divergences linguistiques qui n'affectent pas leur compréhension mutuelle mais qui reflètent leur origine socioculturelle et leurs habitudes linguistiques personnelles, ces variations idiomatiques s'appliquent à la communication orale et notamment à la réalisation phonétique.

Certains locuteurs parlent bien la langue étrangère, la langue de la société d'accueil, que d'autres, et constituent un bon indice pour mener à bien l'interaction, soit par rapport à ce que Hymes (1973 / 1991) appelle « compétence de communication ».

Ainsi, il existe des sujets qui s'expriment naturellement avec un accent fort prononcé, il est beaucoup plus nuancé et emphatique (Vaissière : 84).

La difficulté de connaître l'état émotionnel réel d'un locuteur natif, rend problématique la faisabilité au sens d'une communication efficace. Il faut tenir compte que le locuteur non natif n'est pas à l'aise dans la langue du natif. De ce fait, l'une des sources de différences du locuteur qui, à notre avis réside de l'obstacle lors du passage d'un énoncé distinct à la norme linguistique, aussi bien pendant la phase de la communication orale (Jakobson) que pendant la compréhension contradictoire de l'énoncé entre interlocuteurs (Trevisse de De Hérédia 1984 – 1986).

De ceci découle la volonté du sujet non natif de développer des techniques rhétoriques pour atteindre le niveau de la compétence du natif qui, d'après Windish, (Saggi - 03 : 2010), utiles à traiter le produit de l'autre. Comme Jean François De Pietro (1988) qui souligne que :

« La communication est exolingue, lorsque les divergences entre les répertoires linguistiques respectifs des interlocuteurs, apparaissent comme constitutives du fonctionnement de l'interaction, c'est-à-dire lorsque le recours à des procédés d'ajustement réciproque, devient un travail saillant de la communication, dans une telle situation, le locuteur peut avoir recours à un schéma facilitateur ».



Remarquons que l'écart senti perturbant la transmission de message du destinataire au destinataire est moins sensible, peut être levé si l'émetteur non natif adressant un message, agit avec une pensée harmonieuse pour éviter la communication conflictuelle<sup>1</sup>.

Comme nous allons le voir, la problématique du malentendu d'origine phonétique n'est pas simple. Avant de la poser, nous en proposons un résumé sous la forme d'un extrait d'un article de Cécile Champagne-Muzar et Jahanne S. Bourdages (1998) en ces mots : « L'importance de la pratique phonétique systématique résulterait du fait qu'elle permet d'attirer l'attention du locuteur sur des aspects qui, selon certains chercheurs, sont mis à l'écart comme stratégie d'écoute. »

D'une part il semble que les locuteurs qui tentent de décoder un message portent peu attention aux aspects formels du code linguistique telles la syntaxe et la phonologie (Dreher et Larkin (1972 : 228) ; Faerch et Kasper (1986 : 270) ; Newmark (1981 : 43). Cette stratégie est conforme aux objectifs de la compréhension pour décoder un message (Rivers : 1987. Pp. 7 - 8).

Nous allons essayer de dégager quelques faits linguistiques, en prenant pour exemple un malentendu d'origine phonétique.

#### **II-4- Malentendu d'origine phonétique**

Les recherches sur l'évolution de la langue du signifiant produit par un locuteur, peuvent mener à éclairer les divers malentendus qui ont affecté la communication et qui n'étant pas reconnu par son interlocuteur, d'une part, à une mauvaise prononciation ambiguë, d'autre part, par la non maîtrise de la langue du natif.

Le malentendu phonétique a, au moins, deux aspects l'un touchant les sons, l'autre la parole. Bien que la phonétique du français présente des différences et difficile d'accès par les locuteurs non natifs. Nous savons qu'une mauvaise prononciation ou un mauvais rythme peut entraver, voire bloquer la communication. Mais, même dans un autre cas, nous touchons là à une difficulté classique du français pour des allophones, c'est le cas par exemple le mot « brun » servant de distinction de « brin » au profit du dernier, entre /a/ de « patte » et /a/

---

<sup>1</sup>- Cf. BROWN – LEVINSON (1987) pour la motion de face Threatening Act et KERBRAT-ORIECCHIONI (1990 ; 1992 ; 1994 ; 2001) pour celle de Face Flattering Act.

« pâte » en faveur de /a/ antérieure. Il y a également une autre difficulté du français par les allophones – plus – est un « mot » servant de comparatif à beaucoup et entrant dans la formation des comparatifs de supériorité et dans celle de superlatif relatif de « supériorité » (le Robert 1993) et peut se prononcer de trois façons : [ply] devant consonne, [plyz] devant voyelle en [plys] à la finale, ou employé seul. Dans le sens « désormais ... ne pas », c'est-à-dire la négation « ne... plus », il se prononce toujours [ply], ou [plyz], facultativement, devant voyelle [« je ne peux plus attendre »].

Nous estimons que les malentendus en interaction exolingue que rencontrent les locuteurs alloglottes sont encore plus importants, lors de leur contact avec les deux systèmes arabe / français de passer d'un système de trois timbres vocaliques à un système beaucoup plus riche (deux phonèmes qui n'existent pas dans le système consonantique arabe : /v/ et /p/. Cette lacune, d'après Goppel et al (1975 : 71), peut être gênante pour les alloglottes parlant français. (Ces données avaient été notées lors de la première étude.)

Il semble y avoir également et rarement une ambiguïté entre locuteurs natifs et être levée dans l'échange reformulé. Dans le cas du non natif, l'auditeur natif identifie le malentendu et discrimine ce dernier (non natif) manifestement surpris, il verbalise le malentendu et tente de le résoudre par une construction en raison de sa position dominante, due à l'asymétrie des rôles sociaux.

## **II-5- Malentendu d'origine sémantique**

Un locuteur non natif peut provoquer par divers moyens des mots erronés dans la langue parlée avec un natif. Il s'agit d'une communication en situation d'asymétrie dont le dialogue provoque un malentendu, lié au fait qu'un même mot recouvre des réalités différentes.

L'usage d'une langue est un mécanisme de base impliqué dans la moindre de nos activités cognitives ou sociales, que nous pratiquons sans jamais y penser, et sans souvenir bien net de l'époque où nous l'aurions acquis. Son initiateur reconnu est G. Frege (1848 – 1925). En effet, souvent dans le dialogue, à propos d'une phrase prononcée par un locuteur alloglotte dans un contexte particulier demeure un problème difficile dû à un malentendu, auquel le sens du mot diverge de celui du natif.

C'est ce qui recouvre perceptivement des réalités incorrectes mais tout juste suffisamment opposées sémantiquement entre-elles, c'est-à-dire d'avoir plusieurs significations qui ne renvoient pas aux mêmes choses d'une énonciation à une autre.

C'est le cas des malentendus tels qu'ils nous ont été rapportés par les auditeurs natifs, dans les entretiens avec les non natifs est encore sur la forme phonique du message plus fragile dans les rencontres informelles dues à l'inégalité des compétences linguistiques laissant place à une inférence simple : ici se sont des expressions de type sémantique comme le montrent ces exemples :

- L'information transmise par l'émetteur au récepteur a plusieurs significations, sans rapport avec le référent, ce dont on a voulu écouter.
- Contradiction avec ce qui pourrait circuler et contribuer à la compréhension de la communication.

Ce que l'alloglotte essaye de résoudre ce dysfonctionnement en cherchant à répondre au natif buté sur un malentendu. Nous pouvons se demander si une telle démarche naturelle est conforme à une reconstruction des valeurs référentielles pour dissiper l'illusion, et de revenir au consensus nécessaire à la poursuite de l'échange. Comme le postulent Alber et Py (1986 :63)

- La collaboration des interactants révèle leur effort de pallier le dysfonctionnement attaché à la divergence sémantique, par un travail discursif de rapprochement, et ce d'une manière interactive menant finalement à la compréhension mutuelle.

Il s'agit d'une simple exploration et nous voyons que le malentendu à la communication exolingue provient de la rencontre de deux systèmes différents, d'où les divergences d'interprétation, qui semblent à première vue asymétriques entre interlocuteurs. En fait, cela exige un effort, un développement plus fécond un peu plus sophistiqué de la sémantique, et une expression orale avec une phonétique structurant la forme de l'énoncé.

Cette partie est assez longue pour plusieurs raisons. Tout d'abord nous avons cherché de comprendre et d'apporter une explication aux difficultés rencontrées par les locuteurs immigrés maghrébins en ce qui concerne le rôle que joue la langue d'accueil, tant au niveau

des locuteurs qu'en situations de communications dans lesquelles le français est utilisé parmi les non natifs.

Une phrase illustre très clairement la langue :

« La langue est une des manifestations concrètes de l'activité langagière de l'homme. La parole est l'utilisation de la langue. Elle est un mode de communication verbale à la différence de langage ». Plus récemment, les recherches se sont orientées vers les stratégies d'acquisition spontanées de la langue du pays de résidence à l'égard des adultes d'origine étrangère, ainsi que vers les échanges langagiers dans les relations intercommunautaires (Noyan, 1984, Dabène, 1980, Py et Alber, 1984).

Sous l'effet des contacts langagiers, les locuteurs ont pris conscience de la déviance plus ou moins considérable du message qu'ils souhaitent donner, qualifié de flou, de non neutre et non approprié à la situation de communication.

Alors que la langue du pays d'accueil est cruciale, souvent considérée comme la langue du droit par excellence grâce à ses qualités intrinsèques, à savoir sa clarté et sa richesse. Le linguiste français Antoine Meillet (1866 – 1936) a souligné dans de nombreux textes le caractère social de la langue. Et il donnait un contenu très précis à ce caractère, et particulièrement l'évènement historique de Ferdinand de Saussure (1916)<sup>1</sup> qu'il a su baser la discipline sur l'objet véritable de la langue, comme étant un fait social. Il traçait ainsi une frontière nette entre ce qui lui paraissait pertinent « la langue en elle-même et pour elle-même ». Et le reste, il fut suivi sur ce point par des chercheurs aussi différents que Chomsky ou Bloomfield.

Nous avons donc voulu citer quelques éléments du caractère social notamment celui élaboré par Saussure concernant la langue en usage. La théorie étant complexe nous préférons auparavant passer aux paragraphes suivants, ce que serait le rôle que joue la langue d'accueil dans la société d'aujourd'hui puis par ordre de priorité,

- Naissance et évolution du français
- La politique linguistique de la France
- Le répertoire langagier du locuteur

---

<sup>1</sup> On consultera de préférence, l'édition critique de Tullio de Maurs Paris, Payot, 1985.

- L'intégration linguistique et sociale
- La cohésion sociale

Les deux sous chapitres suivants correspondent à deux étapes de cette partie entièrement consacrée à notre travail. Dans le premier, nous fournissons une description argumentée de la naissance et évolution du français. Dans le second, nous décrivons une réflexion sur la politique linguistique en France pour mieux comprendre la place et le rôle que joue la langue du pays d'accueil.

## **II-6- Naissance et évolution du français**

Le français est une langue romane. Sa grammaire et la plus grande partie de son vocabulaire sont issues des formes orales et populaires du latin, telles que l'usage les a transformées depuis l'époque de la gaule romaine.

Au moyen Âge, la langue française est faite d'une multitude de dialectes qui varient considérablement d'une région à une autre. On distingue principalement les parlers d'Oïl (au Nord) et les parlers d'Oc (au Sud). Avec l'établissement de la monarchie capétienne, c'est la langue d'Oïl qui s'impose progressivement.

Mais, on peut dire que la France est comme tous les autres pays d'Europe à l'époque, un pays bilingue. D'une part, la grande masse de la population parle la langue vulgaire (ou vernaculaire), qui est aussi celle des Chefs-d'œuvre de la littérature ancienne (chanson, Roman, etc.), d'autre part, le latin est la langue de l'Eglise, des clercs, des savants, de l'enseignement, et c'est aussi l'idiome commun qui permet la communication entre les peuples aux dialectes plus ou moins bien individualisés.

Malgré la progression continue du français, cette coexistence se prolonge jusqu'au XVIIe siècle, et même bien plus tard dans le monde de l'Université et dans celui de l'Eglise.

L'extension de l'usage du français (et, qui plus est, d'un français qui puisse être compris par tous) est proportionnelle, pour une large part, aux progrès de l'administration et de la justice royale dans le pays. Inversement, l'essor de la langue française et la généralisation de son emploi sont des facteurs déterminants dans la construction de la nation française.

## **II-7- Maîtrise de la langue du pays d'accueil pour l'intégration des migrants**

La politique linguistique a mis en évidence son ancrage sur une série d'indicateurs qui permettent l'analyse des orientations de ses actions linguistiques qui doivent être menées dans le domaine de la maîtrise de la langue, de cohésion sociale et d'intégration.

Nous pouvons se demander dans quelles mesures ses actions sont appliquées et si elles ne sont pas en partie subjectives. De quel accueil parlons-nous et qu'entendons-nous par cohésion sociale et d'intégration ? Une langue du terroir qui permet l'exercice de la citoyenneté, une langue normée, voire pure, c'est-à-dire l'idée que la langue française (d'accueil) existe dans un état de perfection quasi immuable et que, dès lors, une langue vraie avec la littérature du temps.

La raison en est simple, ces comportements qui permettent un fonctionnement, doivent être sans heurts de la société dans son ensemble ou ceux-ci doivent être partagés de certaines valeurs. L'une de ces actions, qui fait l'objet de notre recherche est orientée sur les locuteurs non natifs installés en Île-de-France dont l'appartenance a une identité culturelle différente de l'Autre.

La recherche présentée ici implique à la fois une intégration linguistique sur un potentiel outil sociolinguistique, et une intégration dans l'espace social.

## **II-8- Intégration sociale**

Le référentiel FLI en donne un exemple concret :

« La langue détermine la façon de raisonner des peuples et le regard qu'ils portent sur le monde. La connaissance et l'usage de la langue du pays d'accueil constituent le premier facteur de l'intégration car ils permettent une vie sociale normale. La langue est aussi le vecteur de la culture et elle seule permet d'appréhender le sens des valeurs difficilement transmissibles dans les langues d'origine. »<sup>1</sup>

En considérant l'incontournable fonction du parler de la langue d'accueil, cela implique un savoir parler avant de s'intégrer. Car l'intégration sociale est un processus complexe et

---

<sup>1</sup>- Référentiel FLI, Français langue d'intégration (2011)

renvoyant à : « C'est un processus inconscient quasi invisible de socialisation, qui ne peut être uniquement le produit d'un volontarisme politique de la société » (Sayad : 1994, p8).

En effet, le savoir parler est à la fois un état des lieux et un sentiment éprouvé par un ressenti à l'égard d'une pratique langagière normée et donc d'un locuteur non natif au travers des interactions. Lorsque cette adaptation est ajustée à la situation linguistique, le locuteur se trouve en sécurité sociolangagière (Francard : 1997, p 171 - 172).

Nous observons ici, l'insécurité sociolangagière comme reconnue acceptable et adaptée à la situation. Celle-ci favoriserait la reconnaissance de la valeur personnelle et le renforcement de soi.

Pourtant, ces actions méritent d'être un peu mieux éclairées Buchlé (2008, p - 94) pose la question « Est-ce que parce que l'on ne » « maîtrise » pas cette langue ? Pour lui, penser que l'intégration linguistique est un préalable à l'intégration sociale ne résiste pas à l'examen de cas particuliers. Le niveau de maîtrise ne garantit en rien une intégration réussie.

Cependant, elles permettent surtout de poser un cadre de réflexion fondé sur des données positives dans la perspective d'une meilleure cohésion sociale qui serait construite entre autres, autour du français comme langue commune.

Les chercheurs s'accordent pour dire que la maîtrise de la langue constitue un facteur essentiel. Une faible intégration des langues du répertoire :

Dans cette situation, l'intégration linguistique envisagée ne peut se concevoir sans la disponibilité des ressources linguistiques dans les répertoires individuels, car celles en langues majoritaires ne sont pas suffisantes pour gérer, avec efficacité et sans effort excessif les situations de communication. La communication implique souvent la participation active à des tiers et ne peut être satisfaite que s'il y a un succès des interlocuteurs.

Nous savons que cette faiblesse des ressources linguistiques conduit à des inégalités et peut mener à des autocensures sociales. Dès lors selon un angle sociologique, Goffman (1974) note que : « l'interface en face à face est posée comme une scène théâtrale où l'individu retrouve un personnage et un rôle parmi les personnes en présence. »

En effet, ces répertoires peuvent être ressentis par les locuteurs comme manquant d'efficacité et sont source de frustration. Ils peuvent se transformer en exclusion de la part des natifs. Mais l'intérêt grandissant que ces répertoires peuvent aussi être assumés par la valorisation des langues antérieurement connues et par l'attribution d'un rôle exclusivement pratique à la langue majoritaire de la société d'insertion et donc ne pas évoluer. La langue d'origine peut y conserver une forte fonction identitaire.

Nous distinguerons deux autres formes :

Les travaux de Saussure ont amplement souligné l'importance de la fonction de communication de la langue en essayant de retrouver les traces linguistiques des différents choix opérés par le locuteur. Il s'agit de l'orientation intégrative si le locuteur non natif souhaite s'intégrer dans la société d'accueil, parce qu'il s'y intéresse avec une certaine ouverture d'esprit, au point d'être accepté à la limite comme membre de l'autre groupe. Nous pensons qu'il y a cohérence à associer une vision du fonctionnalisme tel qu'incarnait André Martinet (1997 : 20 - 21) à l'intégration fonctionnelle des langues. Dans cette vision, seules les langues majoritaires apparaissent comme un atout suffisant pour gérer avec succès la plupart des situations de communication sociale et personnelle. Dans la mesure où les ressources du répertoire sont adéquates essentiellement, celles en langue majoritaire. Cela répondra à notre objectif d'évoquer le choix langagier des locuteurs, de savoir comment ils opèrent leurs échanges verbaux. Cette sélection simplifie leur communication langagière et ne peut se faire que par le levier de la maîtrise de la langue. La langue d'origine n'a pas nécessairement de statut identitaire prééminent.

## **II-9- L'intégration des langues du répertoire**

En ce qui concerne la langue, elle est parmi tous les éléments pouvant être pris en considération pour évaluer une intégration d'un migrant dans la société d'accueil, sa maîtrise peut se faire par différents chemins, dont certains représentent un vecteur d'intégration social et linguistique. C'est en reconnaissant la langue principale de la société d'accueil que le locuteur non natif se reconfigure affectivement son répertoire en y intégrant la langue majoritaire, qui y trouve sa place à côté des langues déjà maîtrisées, le répertoire n'est plus géré sous tension, mais en abordant naturellement l'alternance des langues dans la vie sociale.



Faut-il maîtriser la langue pour participer à la vie sociale de la société d'accueil ? Le positionnement par rapport à cette question va permettre de nous donner un aperçu sur les formes d'intégration des langues (faible intégration, intégration fonctionnelle, intégration des langues).

Ces modalités peuvent recouvrir différents choix et constituent les possibilités ouvertes aux locuteurs migrants non natifs :

- Décision de ne pas modifier le répertoire. Il distingue l'aspect performatif de l'aspect constatif. C'est-à-dire de ne pas entreprendre une formation de la langue principale de la société d'accueil ; s'accommoder de la pression fonctionnelle, en particulier s'il l'on évolue dans un milieu où la langue d'origine est pratiquée de manière dominante.
- Désir de modifier son répertoire mais met en cause l'impossibilité de la faire par manque de temps, ce qui génère un taux élevé de souffrance psychosociale.
- Se démarquer de la recherche d'adéquation normative en situation d'immigration, donc avec acceptation des obstacles à la communication (accent...) des habitudes culturelles de communication transposées dans la langue cible, langue d'origine.
- Tandis que la finalité de réorganisation avec projet de banalisation linguistique et donc mise en parenthèse, abandon de la langue d'origine et sa disparition à terme (non transmission intergénérationnelle), dans un projet linguistique lui aussi mono identitaire (marqueur : langue de la société d'accueil).

## **II-10- L'hétérogénéité des pratiques linguistiques des locuteurs immigrés maghrébins**

Comme l'écrivait André Martinet (1967 : 147) « Nous devons poser qu'il y a langue dès que la communication s'établit [...], et qu'on a affaire à une seule et même langue tant que la communication est effectivement assurée ». C'est essayer de répondre à cette fonction communicative de la langue (réputée unique), notamment celle adoptée par les locuteurs non natifs. En s'inspirant de la démarche sociolinguistique de A. Martinet, nous voyons que les groupes sociaux recourent à une ou plusieurs langues dans leurs échanges communicatifs avec les natifs.

En général, les codes diffèrent d'une langue à une autre et permettent de distinguer un locuteur d'un autre (non natif) par leurs usages de la langue en leur possession. Pour donner une idée sur la réalité effective, la majorité des locuteurs le français reste un phénomène

vivace, sont capables de comprendre, voire parler la langue d'accueil dans sa variété acrolectale, donc une maîtrise de la langue française, mésolectale avec les bilingues plus au moins parfaits, et basilectale (usages insuffisamment formés ou réticents...) malgré les nombreux problèmes sociaux qui traduisent un malaise social.

Ce sont ces versions controversées, sans doute, face à cette armature de la langue d'accueil que le français parlé par le locuteur reste très productif en ce qui concerne la maîtrise de la langue.

Mais deux constats s'imposent. D'une part le locuteur ne dispose pas de moyens adéquats pour une telle maîtrise. D'autre part, des facteurs (sociaux, ethniques ...) maints avouables peut être et sur lesquels il est aussi plus difficile d'agir et de maintenir la langue d'origine, et parfois le fait de ne pas maîtriser la langue d'accueil<sup>1</sup> comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, l'emploi non cohérent de la langue d'accueil est ressenti de manière prégnante, la maîtrise de la langue en question apparaît comme une nécessité à l'intégration et une condition pour comprendre la société d'accueil. Seule cette compétence permettait au locuteur non natif de lever les obstacles entre son parler et la langue normée. Mais qu'entendons-nous par maîtrise linguistique ?

Sur ce sujet, le CECRCL<sup>2</sup> décline le concept en six niveaux de maîtrise. Dans une première étape, il détermine le niveau B1 comme le niveau seuil et celui de la maîtrise de la langue. Le locuteur est alors capable « de se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées ». Ce niveau<sup>3</sup> reconnaît des compétences linguistiques en français mais ne prend pas en compte le plurilinguisme des personnes et les situations de communications dans lesquelles elles utilisent le français parmi leurs autres langues. Il représente, au vu de la politique en matière d'émigration, le niveau nécessaire pour l'intégration dans la société d'accueil.

Comme nous l'avons décrit, le français parlé par les non natifs d'Île-de-France, est fortement influencé par les usages de la langue d'origine maghrébine, souligne beaucoup de

---

<sup>1</sup> Transposition des unités linguistiques (phonétiques et sémantiques d'un système linguistique à un autre).

<sup>2</sup> Cadre Européen commun de Référence pour les langues (2001) Paris.

<sup>3</sup> CECRCL (2001) Niveau B1 (maîtrise de la langue).

différences par rapport aux pratiques langagières utilisées en français commun. Cela aussi pourrait se traduire par un vocabulaire limité à des besoins. Là aussi, le constat sur la langue nous montre (ce qui intéresse ici la sociolinguistique) c'est le comportement social que cette norme peut entraîner. Elle peut en fait avoir deux types de retombées sur les comportements linguistiques : les unes concernent la non maîtrise de la langue cible du locuteur, les autres concernent un répertoire langagier non valorisé par rapport à un modèle prestigieux, la langue française.

Mais c'est oublier, que différents obstacles que rencontrent les locuteurs non natifs rendent la fonction communicative inintelligible dans la langue normée, c'est ce que nous exposerons dans le paragraphe suivant.

Plusieurs locuteurs au profil professionnel et personnel sérieux, lesquels ont une passion pour la langue française, ont cependant souligné qu'ils se trouvaient pleinement affirmés, pour ainsi dire, se disent avoir une bonne compétence linguistique axée sur l'appropriation de la langue d'accueil, mais ne réussissent pas une communication orale avec les natifs. Autrement dit son inintelligibilité est due à une mauvaise prononciation.

L'obstacle est sans doute, que ces locuteurs qui ont joué un rôle de premier plan sous l'angle de la participation à la vie sociale, et qui s'estimaient à juste titre avoir droit humainement à la reconnaissance sociale. Reflexe paradoxal laissant penser inmanquablement à un sentiment discriminatoire.

Ils parlent bien le français, mais ne le prononcent pas correctement (dans le chapitre suivant, nous allons décrire sommairement quelques écarts phonétiques de prononciation).

Malmberg (1954 – 2002 : 120) nous indique :

« L'enseignement des langues étrangères est aussi un domaine où la phonétique a une très grande importance pratique. Celui qui veut apprendre à bien prononcer une langue étrangère, devra acquérir d'abord la maîtrise d'un grand nombre d'habitudes articulatoires nouvelles (une base articulatoire). Il doit s'habituer à articuler les sons étrangers exactement comme on le fait dans la langue en question (...). Il ne faut pas croire qu'il s'agisse seulement d'apprendre quelques sons nouveaux et, pour le reste, utiliser les sons déjà connus. C'est un système d'habitudes articulatoires, y compris l'intonation et l'emploi des accents expiratoires, qui sera remplacé par quelque chose de nouveau. »

Ce phénomène de prononciation pourrait être suivi également en partie par des intonations adoptées par les locuteurs par exemple pour prononcer cette phrase au mode impératif (« Goutez-moi ce cake au beurre »). Il y a toutefois bien évidemment des différences entre le parler des non natifs qui vont créer des confusions et qui sont incompréhensibles pour les natifs. Le natif auditeur perçoit une différence de hauteur de ton dans les mots et dans les phrases. (Cela correspond à ce que nous avons entendu et vu.)

Dans ce cas, la langue d'accueil n'a pas joué son rôle préalable à l'intégration du migrant qui lui est assigné. Nous pensons compléter ce travail et que nous pourrions parler de cohésion sociale dans le paragraphe suivant.

## **II-11- Langue et cohésion sociale**

Dans la région parisienne Île-de-France, la grande partie de la population issue de l'immigration maghrébine est repérée à l'écoute à partir des particularités phoniques de leur manière de parler<sup>1</sup>. C'est-à-dire cet accent et cette prononciation en français très particulière, largement décrite par le sociolinguiste. Là où, précisément, la langue française d'un locuteur non natif par moment ne nourrit pas l'ambition d'être écoutée par le natif. Ceci est bien connu,

C'est aussi se retrouver en présence d'une autre culture et de nouveaux schèmes. À partir de cela, il paraît évident que le locuteur non natif essaye d'utiliser des moyens susceptibles de l'amener à s'adapter à une société et une culture différente afin de s'y intégrer. Ce constat relatif à l'importance de la langue source apparaît moindre dans la maîtrise de la langue d'accueil, sans nier sa nécessité.

En outre les notions évoquées ici sont-elles mêmes loin d'être définies de manière claire, dont la difficulté réside dans la multiplicité de ses sous disciplines au caractère multipolaire de la politique linguistique. Et c'est en cela qu'une réflexion de fond est nécessaire. Labov (1976 : 258) montre ainsi qu'il ne distingue pas entre une linguistique qui étudie les langues d'un point de vue formel et une sociolinguistique qui prend en compte leur aspect social. Cependant, nous notons que le caractère social de la langue n'est pas une découverte labovienne. Il est souligné par (Saussure 1916 : 33) : « La langue est une institution sociale ».

---

<sup>1</sup> La langue et l'accent permettent de marquer une appartenance, une origine et constituent « un marqueur social » (Billiez, 1985).

Evidemment, il existe diverses notions qui émergent et se développent dans le contexte du migrant qui maîtrise peu le français<sup>1</sup>. Les premières causes sont d'ordre linguistique et sociolinguistique, ces locuteurs ne se limitent pas à une seule catégorie socioprofessionnelle « ouvrier artisan, chauffeur, etc. », d'autres travaillaient souvent entre eux dans un domaine où ils n'avaient pas nécessairement besoin d'apprendre la langue française continuaient à parler le français passif qui en général n'acquièrent pas facilement leur intégration dans la société d'accueil, ce n'est qu'au terme d'une formation linguistique et de faire preuve d'une compétence communicative, vont pouvoir accéder à certains droits.

Donc, dans l'absolu, la réalité n'est pas donnée, mais construite, et elle est construite, non pas de manière fortuite, mais en adéquation avec la société d'accueil basiquement francophone.

Beaucoup de sociolinguistes s'accordent sur le fait que le plurilinguisme est finalement compatible avec l'intégration des locuteurs immigrés dans la société d'accueil ou comme une forme de cohésion sociale. Ainsi que l'a expliqué Ludi (1986 : 10) : « Le plurilinguisme n'est pas une exception, il n'a rien d'exotique, d'énigmatique, il représente simplement une possibilité de normalité, une des manifestations de la compétence linguistique humaine offertes à l'observation de celui qui considère son entourage avec l'optique du linguiste. »

Cette vision qui repose sur des considérations objectives remet en question l'existence réelle du locuteur non natif pratiquant insuffisamment la langue source. Finalement un problème complexe pour l'intégration et la cohésion sociale.

Qu'entend-on par cohésion sociale ? Le simple constat de comportements qui permettent un fonctionnement sans heurts de la société dans son ensemble ? Où nécessitent-elles une sorte d'engagement individuel, le partage de certaines valeurs ?

Nous allons décrire sommairement quelques-uns de ces éléments et en intégrant l'axe qu'est la cohésion sociale.

Nous entendons par « cohésion sociale », la part de l'individuel et du social. C'est le reflet des comportements et des attitudes observées dans la société, à savoir la manière dont la

---

<sup>1</sup> Elle ne se limite pas à cette catégorie de locuteur en Île-de-France, la région connaît de nos locuteurs non natifs : d'ingénieur, enseignants et d'étudiants.

société d'accueil gère la présence en son sein de personnes qui possèdent d'autres langues et d'autres cultures, et dans ce cas elle assure la « paix sociale », tout en permettant aux individus d'être eux-mêmes, dans la plénitude de leurs identités.

C'est vraisemblablement dans le choix du droit à la paix sociale, que les actions politique et linguistique doivent être menées dans le domaine de la maîtrise de la langue, introduire une vraie liberté pour un équilibre gracieux, entre la langue du non natif et la langue normée officielle, une langue où toute expressivité, ne soit pas bannie d'avance.

Nous développons dans ce chapitre, les étapes qui sont nécessaires aux différents angles de la cohésion sociale que nous souhaitons étudier : De l'intégration à la cohésion sociale, l'accès aux droits, statut de condition préalable dans le processus d'intégration, discrimination, un problème complexe des conséquences des discriminations.

## **II-12- De l'intégration à la cohésion sociale**

Maintes recherches ont été menées dans le but consiste à réfléchir aux moyens de fonder des actions de politique linguistique et de dégager dans la mesure du possible, des axes d'action commune. Elle concerne toujours la langue française. Le français se trouve aujourd'hui, la langue utilisée par les locuteurs issus de l'immigration maghrébine en France. Manifestement certains parviendront à s'appropriier la langue cible et encore avec des erreurs phonétiques dues essentiellement aux divergences systémiques entre la langue d'origine et le français, alors que d'autres éprouveront des difficultés. Or, les locuteurs non natifs déterminés à s'affranchir de toute contrainte imposée par le jeu des lois phonétiques et sociales. (Cf. Conti et De Pietro, 2005), essayent d'assurer un certain vivre ensemble et éviter d'exacerber certains conflits sociaux.

Parler de cohésion sociale s'avère représenter l'aspect le plus important, c'est mettre au centre des préoccupations de la société, la question des valeurs à la confiance et à la tolérance entre les migrants et les institutions. Ces particularités « comportements et attitudes » ne sont pas une habileté innée mais plutôt une compétence à construire. Comment favoriser cette équation qui recouvre principalement la corrélation entre intégration, cohésion en bien-être social et individuel.

Ce n'est bien sûr pas un hasard (le Paye et Tabouret-Keller, 1985), semblent avoir répondu à la question, qui mettaient l'accent sur la notion d'intégration et sur les stratégies des individus pour s'insérer dans leur environnement, portaient un intérêt tout particulier aux pratiques langagières des migrants. Ceux-ci étaient alors précisément interprétés comme l'indice d'une modalité d'insertion, (ce que ces chercheurs considéraient, justement, comme intégration.)

### **II-13- L'accès aux droits**

Pour illustrer ce volet à l'égard des locuteurs non natifs nous remarquons qu'en France, l'accès à certains droits (accès aux soins) à la formation n'est pas conditionné par la nationalité ou par le statut des personnes. Par contre les difficultés linguistiques et la méconnaissance des rouages administratifs et du fonctionnement des services publics sont une entrave à cet accès.

En effet, pour rendre la réalisation efficace à cet accès, faut-il pousser plus loin le travail de formation et mettre en relief les attitudes linguistiques.

Une meilleure maîtrise de la langue va permettre de mieux bénéficier de ces droits, à l'emploi, lequel est souvent la cause du locuteur. L'accès au marché du travail n'est possible que si le locuteur est en situation régulière sur le territoire français.

### **II-14- Les limites de ce modèle**

La précocité dans l'acquisition du français, langue d'accueil quant à la maîtrise linguistique par les locuteurs immigrés est admise. Bien que son statut de condition préalable dans le processus d'intégration ne demeure pas si évident. Il s'agit davantage de dynamiques simultanées qui interagissent entre elles. Le Paye et Tabouret-Keller soulignent qu'« il y a une dépendance réciproque entre apprentissage de la langue d'accueil et insertion sociale. L'apprentissage agit favorablement sur l'insertion et celle-ci conditionne celui-là, autrement dit d'être plus ou moins bien intégré » (1985 : p145).

C'est précisément la question traitée ici par certains auteurs :

Au-delà des compétences linguistiques des locuteurs, Duchêne et Lucchini (2010 p. 31 - 105) mettent en avant d'autres facteurs qui rendent l'intégration difficile.

## **II-15- Les conséquences de ces discriminations**

La langue est vitale dans l'existence humaine et sa légitimité perçue en situation sociale. La légitimité ici est posée comme une considération faite par des interactants. Et inversement dans un pays « monolingue » comme la France, la langue est censée créer une identité collective et permettre aux individus de s'y identifier. Elle sous-tend à favoriser la cohésion sociale, permet l'intégration sociale et forge la symbolique identitaire (Charaudeau, 2001- p - 15). Dans les cas de discriminations, où la langue est utilisée comme prétexte pour l'exclusion, elle ne peut plus jouer son rôle unificateur.

La considération dichotomique entre discrimination et difficulté d'intégration peut être ressentie non pas seulement par les non natifs maghrébins mais tout individu étranger, alors que les prérequis linguistiques sont atteints vont impacter négativement leur sentiments d'appartenance à la société et à la langue. La langue est un « marqueur d'identité » (Billiez, 1985) et la non reconnaissance de cette maîtrise linguistique va affecter l'identité sociale des personnes et empêcher le développement d'un sentiment d'appartenance.

Par ailleurs, il semble que le contexte phonologique en est aussi pour quelque chose et du contexte syntaxico-sémantique rendant difficile l'intégration.

Selon Tajfel, l'identité sociale est fondée sur le sentiment d'appartenance à un groupe et elle s'élabore à partir de la construction de différences et de comparaisons, qui opposent le « nous » à « eux ». Ces appartenances impliquent des dimensions affectives et idéologiques et permettent aux individus d'être valorisés à l'intérieur de leur groupe. Le manque de sentiment d'appartenance à la langue du pays d'accueil renforce celui d'appartenance aux communautés d'origine.

À cause de ces discriminations, son groupe d'appartenance ne sera ni la société d'accueil ni la langue car « appartenir à un groupe implique non seulement de s'y identifier, mais aussi d'être reconnu comme semblable aux membres sur quelques caractéristiques jugées essentielles mais rarement explicitées. » (Trimaille, 2015, p – 20)

## **II-16- Un problème complexe**

Persuadé que c'est dans la maîtrise de la langue que réside l'intégration des migrants, ce que préconise la politique linguistique. Biichlé (2008 : p 98), a souligné également le



problème quant à la maîtrise de langue « or ces responsabilités incombent aux deux acteurs du processus intégrationnel, le migrant et la société censée l'accueillir, avec pour chacun son lot de découvertes et d'enrichissement.

## **Conclusion**

Nous arrivons ici au terme de notre chapitre la cohésion sociale et avons apporté une réflexion, même si cette réflexion est peu importante du point de vue du nombre de points restants à étudier. En effet, la maîtrise linguistique est un préalable à l'intégration, permet-elle seule la réussite du processus. La langue ne porte pas à elle seule la possibilité de l'intégration. Il apparaît que ce processus est complexe et qu'il peut être favorisé par d'autres facteurs tels que la formation, le travail et la reconnaissance juridique et sociale. Parmi les freins rencontrés, la perte d'estime de soi est un facteur social. Donc, la seule maîtrise de la langue ne peut garantir à elle seule l'intégration sociale.

## **CHAPITRE III**

# **LES MALENTENDUS D'ORIGINE PHONÉTIQUE**

## **Introduction**

Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'interrogation sur un nombre de faits linguistiques se poser sur les liens entre langue et société était une démarche difficile et souvent un problème de taille de la communauté maghrébine dans la région Île-de-France. Cependant nous en privilégions le domaine de la sociolinguistique que nous l'avons évoqué tout au long dans la partie qui lui a été réservée.

Ce domaine très important, qu'on essaye de donner une définition par l'utilisation de parenthèses : (socio) linguistique, d'abord pour tenter modestement de cerner quelques faits de cette discipline, chacun essaye de comprendre le cadre de la sociolinguistique, mais aurait du mal à le définir. Marcellisi (2003 : 45) qui la considère comme un « fourre-tout ». La sociolinguistique recouvrait à la fois plusieurs disciplines, la psychologie, l'anthropologie, la sociologie, l'histoire. D'autres linguistes adhèrent aux mêmes idées (Byer, 1996 : 8).

Ce bref exposé sur la sociolinguistique ne se borne pas à ces seules considérations. Ses idéaux permirent à des chercheurs de conférer une autre dimension sous différents angles à partir desquels ils entrevoyaient un cadre linguistique très étendu, dont Labov (1976 : 258) affirme que la langue est « un ensemble de plusieurs directions » ne peut révéler toutes ses facettes que si nous l'examinons de l'intérieur et aussi en lien avec ses usages et son contexte de productions linguistiques. Nous les examinerons en soulignant certains axes touchant nos locuteurs non natifs dans lesquels nous avons choisi de mener notre travail.

### **III-1- Usage linguistique du français**

Dans le parler maghrébin de l'Île-de-France, nous notons des caractéristiques le distinguant de la variété du français, langue d'accueil. Par exemple, nous pouvons observer nos locuteurs dans leur pratique spontanée, des différences, voire des confusions phonétiques, un phonème est perçu à la place d'un autre phonème.

C'est ainsi que nous pouvons se demander si une bonne perception par l'auditeur natif, peut-elle engendrer une bonne production. Avant de répondre à cette question, A-Lacheret-Dujour (1990), dans une étude sur les variantes phonologiques du français parisien note qu'« en parole continue le sens de l'harmonisation vocalique ne respecte pas cette tendance mais varie selon les locuteurs ».

Nous examinerons l'articulation de certains phonèmes, comme les voyelles nasales, orales ou fermées dans ce qui suit.

Au cours des précédents chapitres, nous avons essayé d'analyser un certain nombre de travaux développés par les chercheurs dans le domaine de la sociolinguistique de « Labov et de l'ethnolinguistique de Gumperz » dans le but de bâtir une démarche phonétique visant à définir un environnement de perception, auditive et visuelle, ce que Murray-Schafer<sup>1</sup> a nommé « paysage sonore ». En d'autres termes, repérer ainsi la corrélation pouvant exister entre ces travaux et le rôle de leurs interactions dans le déroulement d'une communication verbale entre natif et non natif, et comment s'identifier linguistiquement parlant, aux groupes ethniques et réussir l'intégration au sein de la société.

La perception des différentes structures phoniques du français L2 détermine des comportements d'écoute qui varient d'un auditeur à l'autre, tant en ce qui concerne leur production que leur perception ou la construction de leur signification sociale. Le problème de perception quand deux langues sont confrontées, engendre un obstacle à franchir par le locuteur non natif. Le paysage sonore de L2 (le français) n'existe pas dans L1 (l'arabe maghrébin), ce qui peut entraîner des malentendus sémantiques, qui pousse le natif à interrompre la communication verbale du fait les messages reçus sont inintelligibles.

L'un des facteurs importants de malentendus est la prononciation erronée par le non natif. Celle-ci peut gêner la compréhension d'un message, car souvent il n'y a qu'un son qui porte la distinction. La qualité de l'échange en dépend. Nous imaginons aisément l'incompréhension et la confusion entre natif et non natif dans l'un s'entend dire exemple : « Dites-moi tout » alors que l'autre voulait dire « Dites-moi tu ! »<sup>2</sup>. Ce sont toutes ces interrogations qui nous amènent à nous pencher sur cet objet complexe que constitue la phonétique qui, nous l'avons vu, n'a pas encore été étudiée de façon rigoureuse.

En quoi cette spécificité consiste, comment elle fonctionne par rapport à nos locuteurs non natifs, c'est donc à la recherche des interactions et par là-même l'analyse de la phonétique articulatoire et qui seront développées dans la suite de cette thèse.

---

<sup>1</sup>- Il revient en effet au compositeur canadien Raymond Murray-Schafer d'avoir proposé la notion de paysage sonore et vise à définir un environnement de son (1977)

<sup>2</sup>- Le non natif voulait par-là, nous semble-t-il passer de « vouvoiement » à « tutoiement ».

La phonétique a depuis longtemps intéressé les spécialistes. Son étude scientifique a permis de dégager tous les phénomènes sonores liés à l'expression du langage humain. Dans ce travail, nous nous intéresserons à la prononciation du français et comment l'obtenir de manière acceptable, c'est-à-dire à la manière dont le son est perçu puis articulé grâce aux différents organes phonatoires et surtout produire une parole compréhensible, intelligible et porteuse de sens.

Mais son grand intérêt est de mettre en évidence certaines difficultés qui apparaissent lors de l'émission. Bien sûr, parce qu'elle est omniprésente dans la communication orale.

Nous avons souligné ici la façon dont la phonétique est présente dans tout acte de communication et particulièrement saillante dans la prononciation. Nous observons une prononciation de « type neutre », dans les médias correspondant à la norme, une tendance d'un savoir articuler convenablement dû à une compétence qui s'acquiert grâce à un entraînement régulier. Et c'est par cette prononciation correcte d'un phonème « dominant » mieux articulé, correspond à une activité mentale complexe permettant la reconnaissance et l'identification de ce phonème. C'est-à-dire il imposera certaines de ses caractéristiques aux phonèmes environnants. Les cas des phonèmes des locuteurs non natifs sont dominés sous l'influence des phonèmes normés qui l'entourent, au point de disparaître (le chapitre suivant dans lequel nous présentons les confusions phonétiques fournira une démonstration plus complète de ces difficultés).

Nous allons maintenant temporiser ce domaine pour aborder celui de la communication verbale, plus précisément la production de sons sélectionnés grâce à un appareil phonatoire. Ce sera l'objet de ce chapitre.

Du point de vue de la perception de sons, les ondes sonores peuvent être observées par le système auditif (externe) du destinataire sous l'angle de sa réception par le cortex auditif qui, à son tour, va les transmettre à l'hémisphère gauche pour être décodés et identifiés.

La communication verbale n'est pas constituée de segments isolés, mais de sons enchaînés dans une chaîne d'accents, d'intonations, de variations phonétiques, ces dernières si elles existent, apportent au cours de ce processus des informations sur l'appartenance sociale du locuteur.

Pour terminer ce paragraphe, nous indiquons quelques traits que nous avons extraits d'une étude réalisée par A Martinet (1991 : 10) sur la langue « chaque langue possède ses propres signes sonores qui se réalisent de manière uniforme par les membres d'une communauté donnée afin de communiquer et de se comprendre mutuellement. Par conséquent, communiquer dans une nouvelle langue implique naturellement une maîtrise satisfaisante des sons et des règles de prononciation de cette langue. Il est nécessaire que la reproduction de ces sons soit conforme à ce que l'on entend dans la langue cible, c'est-à-dire qu'ils soient reconnus par les natifs de cette langue. Quant au seuil de tolérance des variations acoustiques au-delà duquel la production ne sera plus acceptée et pourrait provoquer des malentendus, ce point de vue est alors défini par Guimbretière (1994 : 19).

### **III-2- Les voyelles orales**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre de la première partie de notre travail, les voyelles sont des sons voisés et stationnaires dont les différents timbres résultent du filtrage de l'onde glottale par le conduit vocal.

Le français figure parmi les langues possédant un triangle vocalique dense qui contient des voyelles qui se répartissent en : 11 voyelles orales / [i] [e] [ɛ] [a - ɑ] [y] [u] [ø] [ɔ] [œ] [o] [ɔ] /, 4 voyelles nasales : / [ã] [ɔ̃] [ɛ̃] [œ̃] /, un phonème au statut particulier / [ə] /.

Notons ici, les différences qui séparent les voyelles du français de celles de l'arabe de nos locuteurs non natifs, ce qui explique les malentendus et confusions.

Nous reprenons un peu plus loin l'essentiel de la description des articulations plus individuelles sur nos locuteurs. Les langues ayant des espaces vocaliques denses nécessitent une bonne précision articulatoire tandis que, selon Lindbrom (1986), les langues ayant des espaces vocaliques à faible densité présentent une grande variabilité intra-catégorielle.

De surcroît, le français se singularise par quatre degrés d'aperture :

(fermé, mi-fermé, mi-ouvert, ouvert), par la labialité qui contraste les trois voyelles antérieures arrondies /y œ ə/ avec les voyelles antérieures écartées / i e ε a/ et qui caractérise les voyelles postérieures /o u ɑ ə/, par la tension musculaire (Guimbretière, 1994 : 20 ; Zerling, 1979 : 180 -181 ; Wioland, 2005 : 73) ainsi que par l'absence de correspondance régulière entre les graphies et la phonie (Defays, 2003 : 43 ; Abry et Veldeman-Abry, 2007 :

37). Toutes ces particularités du français expliquent pourquoi les locuteurs maghrébins, immigrés en Île-de-France rencontrent de multiples difficultés dans la prononciation de certaines voyelles.

Ce chapitre nous a permis de décrire les phonèmes du français, comme les voyelles nasales dont l'articulation de certains phonèmes est une manifestation d'organes complexes. Nous essaierons dans le chapitre suivant de nous intéresser particulièrement à la description de la procédure expérimentale employée dans notre étude. Pour des raisons d'homogénéité de personnes, que nous avons interviewées quarante-quatre locuteurs et locutrices tous maghrébins immigrés résidant Île-de-France, ont été choisis pour lire au cours d'une session deux répétitions de chaque phrase d'un texte en français.

Presque tous ces locuteurs sont des francophones s'exprimant en français L2 de différents niveaux ; qui n'ont donc pas été impressionnés par le fait de parler dans un microphone.

L'enregistrement proprement dit a été soumis à six auditeurs natifs sans troubles d'audition connus, considérés comme juges (hommes et femmes, âgés de 25 à 45 ans) dont la langue maternelle (LM) est le français parisien. Ils ont longtemps vécu en Île-de-France. Ils devaient écouter et évaluer les extraits qu'ils venaient d'écouter selon les six paramètres suivants :

- L'intelligibilité.
- Le niveau d'accent étranger.
- Le niveau de compréhensibilité et malentendus sémantiques d'origine phonétique.
- L'envie de continuer ou de rompre (couper la continuité) une communication avec un de ces locuteurs maghrébins immigrés dont la L1 est l'arabe dialectal.
- L'intégration sociale, l'identification et l'appartenance au groupe ethnique.
- Le rejet, la défiance et l'exclusion.

Les résultats ont permis d'obtenir les scores, et qui ont fait l'objet de malentendus sémantiques d'origine phonétique.

Aussi avons-nous décidé de rappeler quelques jours plus tard nos auditeurs natifs afin d'évaluer, en tant que juges, la façon avec laquelle nos locuteurs prononcent le français et tel qu'il a été communiqué en langue cible, suivant les paramètres utilisés lors de la séance d'évaluation. A ce propos, nous nous sommes inspirés de la méthode utilisée par Labov

(1978 : 292) qui analyse les séquences d'une dimension phonétique sur de longs entretiens d'écoutes.

Au fur et à mesure des séances d'évaluation, l'écoute s'affine pour converger vers des accents étrangers faisant obstacle sémantique à la communication verbale et entraînant des malentendus d'origine phonétique, qui rendant la communication avec nos locuteurs non natifs, difficile voire nulle, de comprendre à quel point nos auditeurs juges ont tendance à rompre ou ignorer la communication.

Nous développons un peu plus loin, l'étape qui a été nécessaire à la construction des phrases mises en œuvre pour l'enregistrement qui s'est déroulé dans un endroit absorbant le bruit dans une chambre sourde, isolée et à des heures calmes.

### **III-3- Malentendu d'origine phonétique**

Nous avons considéré quelques particularités dans la communication verbale et sa relation avec le malentendu d'origine phonétique chez les non natifs parlant couramment la langue française, que l'auditeur natif les prend pour un problème linguistique.

Nous distinguons à peu près deux singularités :

- L'origine du malentendu serait explicable en termes de « ressemblances phonétiques » empêchant le décodage correct de la part du récepteur.
- L'écart phonétique de l'accent étranger ?

La définition du malentendu qui nous est offerte par Catherine Kerbrat-Orecchioni (2005, 153), est la suivante : « L'origine dans le fait que les interlocuteurs interprètent différemment un segment linguistique qui se prête à deux lectures également possibles, le contexte ne permettant pas de trancher entre-elles ».

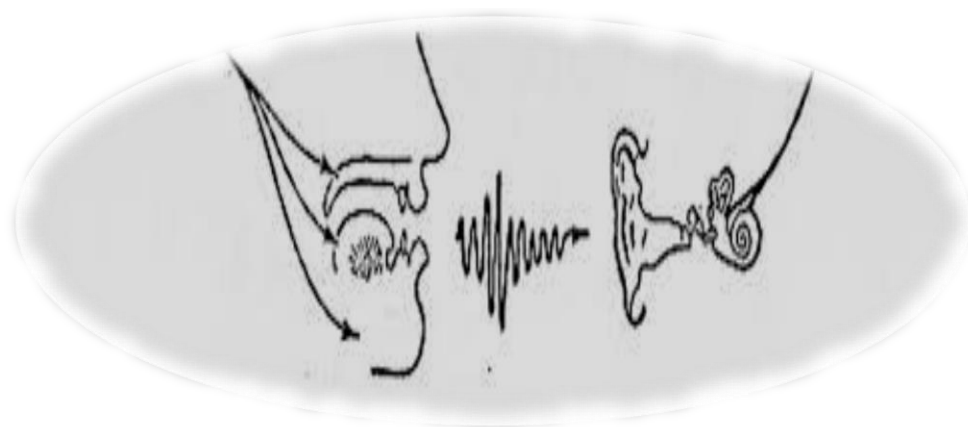
Le malentendu est d'abord un problème concernant avant tout le signifié, plutôt que le signifiant. Enfin le signifiant produit par un locuteur, et qui, n'étant pas reconnu par son interlocuteur (l'auditeur natif), est pris pour un autre, par exemple à cause d'une ressemblance phonétique entre – eux, De Hérédia (1986 : 52) et (1987 : 24 – 25), De Hérédia-Deprez (1990 : 217). Ce type de malentendu n'est pas toujours dû à une erreur de réception



acoustique chez l'interlocuteur. Il peut tenir également à d'autres facteurs provenant du locuteur, comme une particularité en l'occurrence « accent étranger ».

#### **III-4- Notion du crible phonologique.**

Cette métaphore a été proposée en 1939 par Troubetzkoy. Elle illustre le principe de la surdité phonologique en langue étrangère qui avait été énoncé quelques années plus tôt par Polivanov. « Le système phonologique d'une langue est semblable à un crible à travers lequel passe tout ce qui est dit. Seules restent dans le crible les marques phoniques pertinentes pour individualiser les phonèmes. Tout le reste tombe dans un autre crible où restent les marques phoniques ayant une valeur d'appel ; plus bas se trouve encore un crible où sont triés les traits phoniques caractérisant l'expression du sujet parlant. Chaque homme s'habitue dès l'enfance à analyser ainsi ce qui est dit et cette analyse se fait d'une façon tout à fait automatique et inconsciente. Mais en outre le système des cribles, qui rend cette analyse possible, est construit différemment dans chaque langue. L'homme s'approprie le système de sa langue maternelle. Mais s'il entend parler une autre langue, il emploie involontairement pour l'analyse de ce qu'il entend le « crible phonologique » de sa langue maternelle qui lui est familier. Et comme ce crible ne convient pas pour la langue étrangère entendue, il se produit de nombreuses erreurs et incompréhensions. Les sons de la langue étrangère reçoivent une interprétation phonologiquement inexacte, puisqu'on les fait passer par le « crible phonologique » de sa propre langue (Troubetzkoy, 1939, p. 54).



**Fig. 38 : Crible phonologique**

### **III-5- Les écarts de prononciation des locuteurs**

A l'issue du premier cas étudié du type de situation susceptible de nuire à l'intercompréhension (natif et non natif) de la séquence 01 tirée de l'entretien réalisé auprès de nos enquêtés en Île-de-France. Celui-ci nous a permis de mettre en évidence, l'un des facteurs importants de malentendu, qui est la prononciation ambiguë ou la mauvaise prononciation par le sujet non natif. Par une articulation défectueuse de la langue de communication « le français », celui-ci ne peut ou ne veut, ou encore ne sait pas rompre (ou comment rompre) avec son accent marqueur de son identité, il prononce certains sons (certains phonèmes) d'une manière différente de celle des natifs, certainement, il s'agit des sons ou phonèmes inexistantes dans sa langue maternelle (dans son paysage sonore) en l'occurrence « l'arabe maghrébin ». Cette spécificité phonique, considérée comme déviation phonique par rapport à la norme socialement acceptée, entraîne des malentendus sémantiques, contre lesquels, le natif doit se concentrer et garder toute son attention sur ce code linguistique, composé de deux langues superposées, où l'une des deux langues s'impose par ses lois phonologiques. Ces malentendus sémantiques sont observés dans la séquence suivante.

Nous allons tout d'abord décrire rapidement ce qui concerne l'EXTRAIT 01 de notre analyse phonétique, sur un ensemble de 47 Extraits, celui-ci, se rapporte à un entretien enregistré d'une durée d'une heure et trente minutes (1 h 30 mn). La conversation réalisée avec quelques locuteurs maghrébins dans un appartement situé à Bonneuil, au 16<sup>ème</sup> étage ; a pour résumé un article<sup>1</sup> rédigé, intitulé : « les marchands de légumes et le nouveau maire ». Pour cela, nous nous sommes inspirés d'écrits d'articles de journaux nationaux, reformulés puis recomposés par nos soins selon nos besoins pour la réalisation de l'expérimentation. En fin de phrase, nous l'avons fait apparaître dans la transcription suivante : « Un maire pas comme les autres ».

### **III-6- Objet de l'étude**

En écoutant certains locuteurs maghrébins immigrés en Île-de-France, l'auditeur francophone natif, reconnaît ce qu'il appelle un accent arabe qui constitue une variété

---

<sup>1</sup>- Il a été introduit 20 mots dont la prononciation est voisine, basée sur des règles phonétiques pour faciliter la détection éventuelle de certains phonèmes.

d'accent étranger. Il nous a paru intéressant de voir dans cette partie réservée à l'analyse phonétique, à quels points cet accent étranger pourrait faire obstacle à la communication verbale et aussi dans une autre partie antérieure à celle-là, croisant l'aspect sociolinguistique, expliquer comment cet accent marqueur d'identité pourrait-il faire obstacle à l'intégration sociale.

Pour ce travail, nous avons choisi douze (12) parmi les quarante-quatre (44) locuteurs pour l'analyse sociolinguistique. Nous rappelons que nous avons pu observer leur degré d'accent maghrébin, mais n'ayant pas nécessairement les mêmes caractéristiques, du moins prononcé au fort prononcé.

Cette rencontre nous a été très utile pour avoir suffisamment de données sur le langage, pour mener à bien notre analyse phonétique qui sera explicitée au chapitre suivant. Les locuteurs maghrébins qui ont lu à voix haute notre texte d'une trentaine de lignes reformulées, recomposées, seront désignés chacun par un code pour préserver leur anonymat. (**Ex** : Locuteur Homme **LH** – Maghrébin immigré en Île-de-France **MIF** 1-2-3...) (Locutrice Femme **LF** – Maghrébine immigrée en Île-de-France **MIF** 1-2-3...).

### **III-6-1- Méthodologie**

#### **III-6-2- Enregistrements et matériel**

L'enregistrement a été effectué à l'aide d'un microphone serre-tête AKG C 520L et d'un enregistreur numérique Fostex. Le taux d'échantillonnage est de 44100 Hz et l'encodage de 16 bits.

#### **III-6-3- Corpus et locuteurs**

##### **III-6-3-1-Corpus**

Notre choix s'est porté sur un corpus sous forme d'un texte<sup>1</sup> constitué de 739 mots, qui forment des phrases diverses et porteuses de sens. Elles sont composées de mots contenant des voyelles orales et nasales que l'on peut rencontrer dans n'importe quelle communication orale quotidienne, se déroulant entre locuteurs natifs et non natifs, dans différents endroits du département Île-de-France, où nous nous rendions de façon ordinaire.

---

<sup>1</sup> Le texte comprend 20 phrases extraites d'un journal quotidien lu par les locuteurs.

Le corpus se compose de plusieurs phrases. Ces dernières contenant des mots (paires minimales) dont la prononciation est voisine (proche). Il s'agit de paires minimales où la confusion touche beaucoup plus les voyelles (orales et nasales), plutôt que les consonnes (le système phonétique de l'arabe maghrébin et riche en consonnes mais pauvre en voyelles). Ce qui justifie notre choix des mots à insérer dans le texte : « Un maire pas comme les autres ». Des mots de la langue française ayant été placés dans le texte décrit plus haut. Sous l'aspect d'un article déjà cité reformulé et recomposé afin de réaliser l'enquête et l'expérimentation.

### **III-6-3-2- Locuteurs**

Rappelons, également que les enquêtés, tous originaires du Maghreb, sont au nombre de 44 locuteurs dont 35 primo-arrivants et 15 ex-primo-arrivants. La quasi-moitié d'entre- eux est de nationalité algérienne. On remarque que leur âge varie entre 16 et 30 ans. Aussi, les hommes sont plus nombreux que les femmes et la majorité de cette tranche d'âge est célibataire et sans enfant. Par contre, ceux dont l'âge se situe à partir de 30 ans, sont de statut différent.

Pour distinguer les douze locuteurs maghrébins (hommes et femmes) et les six auditeurs français natifs et faciliter leur reconnaissance au cours de cette analyse, nous les répertorions dans le tableau ci-après (tableau 08), avec les abréviations correspondant à chaque sujet. La tâche donnée aux locuteurs était de lire des phrases construites à partir du texte contenant des mots dont la prononciation est voisine. Nous avons procédé à la constitution d'un corpus d'environ quatre heures de parole enregistrée à partir d'un texte<sup>1</sup> lu spontanément, sans préparation, et qui est très proche de la parole spontanée (mis à part les improvisations et l'émotion<sup>2</sup>). Cependant, nous la considérons comme de la parole spontanée dans le sens où une phrase est lue et perçue au fil de son énonciation (débat, interviews, entretiens, ...). C'est pourquoi nous nous proposons dans un premier temps d'enregistrer la parole, pour l'établissement d'un corpus de parole spontanée, variable en débit et en fluidité, afin d'en faire ressortir les principales spécificités. Puis, nous procéderons à une analyse phonétique des phrases lues spontanément, qui a pour but, la détection de particularités phoniques, repérables par l'auditeur natif, et considérées comme déviation provoquant un effet de sens. Les résultats

---

1- « Un maire pas comme les autres »

2- L'état émotionnel du locuteur peut également être un problème de la parole spontanée. Les émotions, dans la parole spontanée, semblent jouer un rôle beaucoup plus important que dans la parole lue.

ainsi obtenus nous permettront notamment, l'identification des locuteurs sur des critères phonétiques, et connaître quels mécanismes physiologiques sont liés à la communication verbale, et susceptibles de provoquer l'exclusion sociale.

Nous allons décrire ces mots dans le paragraphe suivant sous forme de tableau, ensuite nous détaillerons les abréviations.

### Texte : Un maire pas comme les autres

En fin d'année, la souffrance des déplacés avec l'avènement de l'hiver, complique la situation des commerçants de la région, qui n'ont pour **subsister** que leurs commerces. Les communes rurales y sont bien rarement groupées, elles sont au contraire **disséminées**, en un éparpillement de fermes. Néanmoins, la venue du nouveau maire, est considérée par les habitants de cette région, comme un heureux événement, il a déjà pris la décision d'installer des chapiteaux marrons, pour protéger ces/six commerçants des fortes pluies. On dirait qu'on y voyait à l'intérieur **des rouleaux de soie**, probablement, préparés pour être vendus, comme nouveau produit dans cette région, longtemps connue par la culture jardinière de légumes et fruits. Un de ces commerçants, très content, a dit : « C'est un marron ! Je l'adore. **Demain je porterai une chemise propre**, pour l'évènement » Cette scène représente le premier acte de son arrivée, **surtout** que les habitants n'ont pas oublié, lors de l'inondation de l'année passée, où seuls les toits des maisons affleuraient de l'eau. La partie noyée des maisons était plus importante que celle émergée. (§01 - 184 mots)

Les commerçants de poissons, de leur part, ont dit que le thon n'était pas terrible, mais plutôt, défavorable pour la vente. Certains habitants ont rajouté, que tout ça est abêtissant/appétissant, mais, qu'effectivement, ils n'aimaient pas ce temps/ton/thon là. (§02 - 44 mots)

Lors des déplacements, un conducteur d'engins, imprudent, a juste effleuré un **obstacle**, mais ce dernier est tombé, et avec la chaussée glissante, la collision était inévitable, causant des dégâts énormes. Et **pendant** ce temps, les voleurs ont saisi l'occasion pour entrer dans les magasins par **effraction**. Un vol a été commis cette nuit mais les enquêteurs n'ont encore trouvé aucune trace d'**effraction**. Il semble flagrant qu'il y a eu **collusion** entre les détaillants pour maintenir les prix élevés, **surtout** que la **conjoncture** économique actuelle semble peu

favorable, mieux vaut demeurer prudent. Un des commerçants a dit : « J'ai **un vague sentiment** que cette complicité sera punie, et ne tardera pas à être dévoilée. » (§03 - 118 mots)

Les marchands des fruits et légumes ont ramené l'éventaire à l'intérieur des chapiteaux, **surtout** que le commerce était temporairement fermé, pas uniquement, pour cause d'inventaire, mais aussi, par les dernières chutes de neige qui « ont bloqué non seulement la récolte des différents produits mais aussi le transport des marchandises ». (§04 - 52 mots)

« C'est ma serre ! » Dit l'un des marchands de légumes. « C'est une merveille ! **Je crois** qu'il y a des pousses de salade ! Il y a des/dix puces/pousses de salade ! ». Un autre lui répond : « En caserne, j'avais appris le potage/le pontage, et c'était le plus important ! **Maintenant, je suis** devenu l'homme des choux/déchu. » Il lui réplique : « Ce que tu dis est vraiment **subtil** pour moi. » (§05 - 69 ~ 74 mots)

Autrefois, à cause du manque, la majorité des commerçants était dans le plus affreux **dénouement**, l'absence des **médecins** a mis **trop de temps**, elle est devenue une véritable **obsession**, les pauvres commerçants étaient isolés et dépouillés du strict nécessaire de la vie. Mais, **aujourd'hui**, avec l'arrivée du nouveau maire, cette situation a eu un heureux **dénouement**. (§06 - 59 mots)

Cette semaine la température était extrêmement lourde, si elle descend en **dessous** du zéro degré, l'orage sera **imminent** pour la fin de la journée. Le lendemain, les **rues**, étaient couvertes de neige, même **au dessus** des toits, blanche comme **du riz**. Un habitant explique qu'avec le reste **des produits** des maçons, qui ont enduit les façades de certaines maisons, la neige deviendrait boueuse et sa couleur comme **du sucre roux**, et elle ne **se dissout** pas dans l'eau, plutôt, elle se solidifie sous forme de matières, utiles pour certains spécialistes. **Des** marchands lui répliquent : « t'es **sûr** ! » **Beaucoup** d'habitants de la région, ont su un peu plus tard qu'ils **vont décailler** ces substances. Mais, **pas de problèmes**, tout ça n'est que **secondaire**, personne n'est **déçu**, la **vue** est magnifique, cela au contraire, n'a pas empêché les familles de sortir. Certes, **pendant l'hiver**, il faisait très froid, au point où les lèvres se **fendaient**, mais avec la prochaine fonte des neiges, ces prix élevés des fruits et légumes **vont-ils**, eux aussi, **fondre** ? Se **fondre** parce qu'ils sont trop mûrs. En conséquence, le maire encourage le maraicher à transporter l'excédent de ses produits mûrs par **paquebot**, sur

l'autre rive de la ville. Arrive-t-il à son vœu. (§07 - 208 mots)

Présentation des 20 mots tirés du texte :

Mots tirés du texte « Un maire » (Paronymes et paires minimales)	SON 1 = SENS 1	SON 2 = SENS 2
Avènement / évènement	[a] : avènement	[i] : ivènement
marrons / marrant	[õ] : marron	[ã] : marrant
thon / temps	[õ] : thon	[ã] : temps
ces/six	[e] : ces	[i] : six
des / dix	[e] : des	[i] : dix
immergée / émergée	[e] : émergée	[i] : immergée
infligé / affligés	[ẽ] : infligé	[a] : affligés
infraction / effraction	[ẽ] : infraction	[e] : effraction
Éventaire / inventaire	[e] : éventaire	[ẽ] : inventaire
des pousses / dix puces	[e] : des	[i] : dix
Des / dix puces /pousses	[y] : puces	[u] : pousses
le pontage / potage	[õ] : pontage	[ɔ] : potage
des choux / déchu	[e] : des [u] : choux	[e] et [i] : dé / dix [y] : chu
dénuement / dénouement	[y] : dénueement	[u] : dénouement
collusion / collision	[y] : collusion	[i] : collision
rues / roues	[y] : rues	[u] : roues
dessous / dessus	[e] : dessous [e] et [y] : déçu	[i] : dissout [i] et [u] : dissout
sûr / sourd	[y] : sûr	[u] : sourd
vont décailler / vendent des cahiers	[õ] : vont	[ã] : vendent
vue / vie	[y] : vue	[i] : vie
Décailler / des cahiers / dix cahiers	[e] : décailler	[i] : dix cahiers
fondre / fendre	[õ] : fondre	[ã] : fendre

Tableau N° 07 : « les paires minimales » tirés de notre texte

Tableaux de quelques abréviations nécessaires pour notre analyse :

<b>Locuteurs Maghrébins Immigrés en Île-de-France</b>
<b>Abréviation</b>

<b>H</b> omme	<b>F</b> emme
<b>LH-MIF</b> (1, 2, 3...)	<b>LF-MIF</b> (1, 2, 3...)

**Tableau N° 08 : Abréviations des locuteurs maghrébins installés en Île-de-France**

<b>Auditeurs Français</b>	
<b>Abréviation</b>	
<b>H</b> omme	<b>F</b> emme
<b>AH-FR</b> (1, 2, 3...)	<b>AF-FR</b> (1, 2, 3...)

**Tableau N° 09 : Les abréviations : Auditeurs Français**

### III-6-4- Le niveau phonétique

Les deux langues arabe et française ont deux systèmes phonétique et graphique<sup>1</sup> radicalement différents. Les locuteurs acquièrent un système phonétique différent de celui de leur langue maternelle et les acquis phonétiques de la langue maternelle leur servent occasionnellement. Cette interférence met l'auditeur natif (juge) devant plusieurs malentendus sémantiques qui entravent la communication verbale.

Les locuteurs commettent systématiquement des confusions phonétiques multiples, soit dans leurs communications avec les natifs, dans leurs lieux de travail ou certaines déviations phoniques commises dans leurs messages vocaux envoyés par téléphone.

#### III-6-4-1- Les problèmes d'ordre phonétique

Nous n'allons pas nous inscrire dans une étude précise dans ce chapitre sur les deux langues, le français et l'arabe, mais nous tenterons d'aborder les principales difficultés d'articulation posées aux locuteurs maghrébins non natifs qui pratiquent une langue étrangère.

Il est important de rappeler que le français standard comprend quinze voyelles<sup>2</sup> sans le / ə / caduc (ou e instable, sourd ou muet). Ce dernier illustre le décalage entre l'oral et l'écrit.

<sup>1</sup> La référence qui suit pourrait être utile pour approfondir la question de la graphie arabe : voir DE-SACY, sylvestre. (1904) Grammaire arabe, 3<sup>e</sup> édition, Institut de Carthage, Tunis.

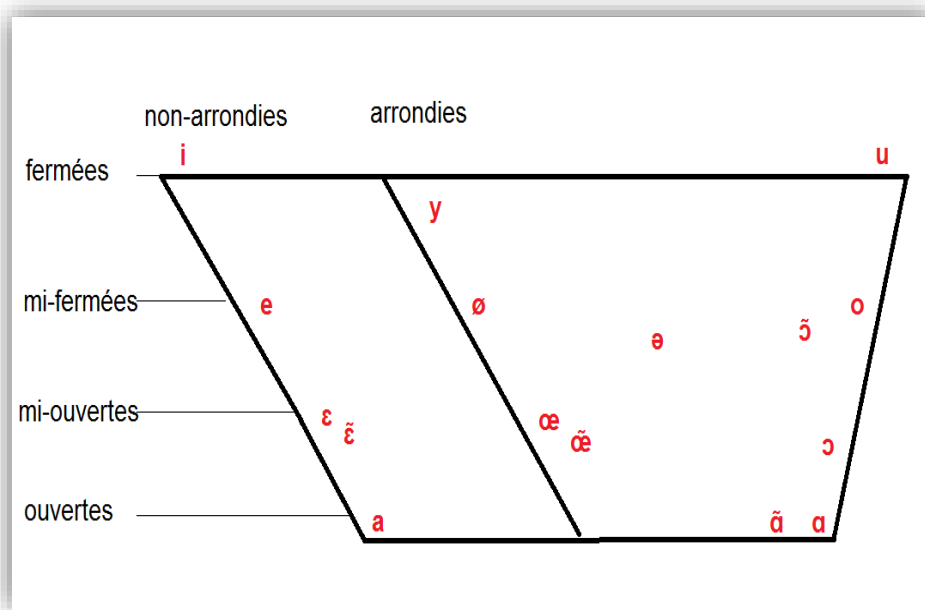
<sup>2</sup> Dans certaines recherches, le nombre des voyelles du français se réduit à 13 voyelles selon (carton, 1974 et Warnant 1996).



C'est la voyelle la plus écrite mais aussi celle qui la moins prononcée à l'oral. Le e caduc (jamais accentué) est fragile, puisqu'il peut ou non se prononcer, en fonction de nombreux facteurs extérieurs. D'après A. Martinet, le e caduc joue le rôle de « lubrifiant phonétique » (notamment dans le cas des trois consonnes, où sa prononciation évite la rencontre de trois consonnes difficile en français).

La prononciation du e caduc dépend du niveau de langue, mais aussi de l'accent régional ou « étranger ». Les études relatives à « e caduc » ont été particulièrement abondantes pendant les dernières décennies. On considère généralement qu'il n'a pas de fonction distinctive en français moderne, sa fonction, comme déjà citée plus haut, étant celle d'un « lubrifiant phonétique » (Martinet).

La langue française contient onze voyelles orales comprenant les voyelles antérieures non arrondies /i e ε a /, les arrondies antérieures / y [ø œ] ə /, les postérieures /u o ɔ /, et quatre voyelles nasales / [ã] [õ] [ẽ] [œ̃] /.



**Fig. 39 : Trapèze vocalique du français**

Lauret a décrit les voyelles qui constituent le système vocalique du français comme :

« Arrondies ou étirées, orales ou nasales, les voyelles du français standard sont plutôt homogènes : un unique timbre stable par voyelle, une tension générale de l'articulation, une même

intensité (pas de voyelles fortes ni de voyelles faibles), une relative stabilité suivant les positions dans le groupe rythmique (pour les voyelles dites - moyennes -) » (2007 : 64).

Le système vocalique arabe possède par contre trois phonèmes : /i/ /u/ /a/ (brèves ou longues), le plus souvent les voyelles /i/ et /e/ sont confondues, le timbre est imprécis et la voyelle est perçue par l'auditeur (natif) différemment, ex : /i/ à la place de /e/ et vice-versa. Nous avons déjà souligné des exemples de telles difficultés dans le chapitre 03 et paragraphes précédents, nous faisons allusion aux systèmes consonantique et vocalique.

### **III-6-5- Perception par le natif**

La perception de l'accent étranger revient également aux auditeurs à qui les non natifs s'adressent. Certains auditeurs seraient plus tolérants que d'autres (Munro and Derwing, 1995 a), en fonction de leur propre vécu linguistique ; il en ressort qu'un ressortissant de culture plurilingue serait plus compréhensif qu'une personne monolingue (Els and Bot, 1987).

En effet, l'histoire sociolinguistique en France avec les immigrés maghrébins s'articule du moins de deux langues L1 et L2 inspirées parfois par une insécurité linguistique l'une est la langue maternelle des non natifs et l'autre linguistiquement et légitimement française.

Si l'accent impacte lourdement les attitudes des français, il est observé comme un parler stigmatisé, en particulier de sa composante phonétique.

Nous rencontrons des attitudes de refus ou d'acceptation sur la façon dont parlent les locuteurs maghrébins sur la façon dont les natifs perçoivent l'accent. Effectivement interrogés, les locuteurs pensent, l'accent est refusé par l'auditeur natif d'un niveau socioculturel, peu élevé, considéré de façon défavorable, et admis par l'auditeur natif de classe plurilingue.

Après une présentation rapide des causes des malentendus sémantiques d'origine phonétique des deux systèmes vocaliques arabe français, nous commenterons dans le paragraphe suivant, l'articulation des voyelles du français contenues dans un texte reformulé en vingt phrases.

Le texte conçu pour l'analyse phonétique porte sur les pratiques quotidiennes d'un nouveau maire d'une région, des souffrances de ses habitants et ses commerçants relativement récurrentes, et de plus en plus d'actualité.

La lecture par les locuteurs implique un décryptage attentif des sons par rapport au sens. Autrement dit, déterminer des différences sémantiques causées par des différences phonétiques.

En résumé, le son d'une langue amène le sens, si le son est défectueux, le sens devient inintelligible, phonétiquement incorrect ; que nous allons aborder dans la suite de ce paragraphe.

Dans notre étude sur la situation sociolinguistique des maghrébins immigrés en Île-de-France, notre échantillon est constitué de 44 locuteurs issus de l'immigration maghrébine ces derniers (Hommes et femmes) tous ont participé de manière très dynamique à l'échange que nous avons eu avec eux.

Parmi ces participants, nous avons opéré une sélection de 12 locuteurs (10 hommes et 2 femmes) consciemment réfléchi pour notre analyse phonétique pour mieux cerner les confusions phonétiques des voyelles. C'est pourquoi, il a été préférable de sélectionner d'après leur qualité de voix et leur degré d'accent de maghrébin.

Cependant, le problème ne se limite pas à ces considérations. En effet des erreurs de phonèmes ont été observées sur les paires minimales. La raison en est, comme nous l'avons évoqué précédemment, que les données d'un locuteur et deux locutrices présentent un « léger accent » et parallèlement des confusions sur quelques paires minimales. Trois locuteurs masculins, avec « accent prononcé » et qu'il en est de même pour les confusions chez les six locuteurs masculins, nous observons un « accent fort prononcé » et présentent des confusions sur toutes les paires minimales. Quant aux données des trente-deux locuteurs faisant partie de nos enquêtés, ceux-là offrent tous un accent moins marqué.

Bien que ces deux systèmes vocaliques arabe – français aient contribué à décrire sans aucun doute, en ce qui a trait au caractère articulatoire des voyelles. En revanche, il sera question ici de présenter l'analyse des phonèmes ciblés par des paires minimales, c'est-à-dire une opposition de deux mots qui ne se distinguent que par un seul phonème. Quoiqu'il en soit nous disposons de vingt paires minimales pour douze locuteurs non natifs soumis à la lecture et à l'analyse.

Ainsi, des tableaux ont été élaborés pour une meilleure visibilité de ces données. Par conséquent, nous exposerons ci-après différents phonèmes contenus dans un texte d'une vingtaine de phrases segmentées en paires minimales.

Il nous semble donc nécessaire de commencer de définir de façon simple les voyelles concernées (citées dans le corpus de données que nous avons élaboré pour notre étude) tout en associant à chacune d'elle le résultat qui la caractérise.

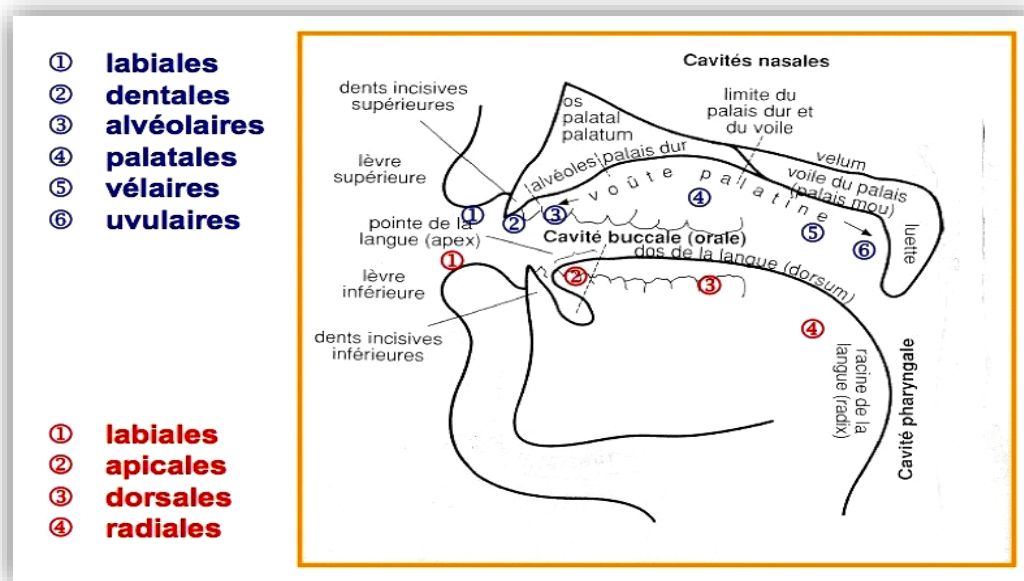
### III-6-6- Les voyelles françaises

Avant d'en revenir aux confusions phonétiques et à ses erreurs persistantes dans la production de locuteurs maghrébins, reprenons le fil des voyelles françaises (**voir tableau N° 10**). Les voyelles du français peuvent être classées sur le plan articulatoire à l'aide de quatre éléments : le lieu d'articulation, le degré d'aperture buccale, l'arrondissement des lèvres, la nasalité.

**Tableau N° 10** : Les voyelles françaises

Voyelles										
Degrés d'aperture	Antérieures				Centrale	Postérieures				
	La labialisation									
	Non-arrondies écartées		Arrondies		Non-Arrondie	Non-arrondies écartées		Arrondies		
	Orales	Nasales	Orales	Nasales	Orale	Orales	Nasales	Orales	Nasales	
<b>1</b> (fermée)	<b>i</b>		<b>y</b>					<b>U</b>		
<b>2</b> (mi-fermée)	<b>e</b>									
<b>3</b> (moyenne)					<b>ə</b>					
<b>3</b> (mi-ouverte)	<b>ɛ</b>	<b>ẽ</b>	<b>œ</b>	<b>œ̃</b>				<b>ɔ</b>	<b>õ</b>	
<b>4</b> (ouverte)	<b>a</b>					<b>ɑ</b>	<b>ã</b>			

Commençons par établir les premiers niveaux articulatoires : voir **Fig. 41**



**Fig. 40 : Niveaux articulatoires<sup>1</sup>** (Modifiée par l'auteur)

Le lieu d'articulation défini par la position de la langue sur un axe antéropostérieur, l'aperture buccale, le degré décrit l'ouverture de la cavité buccale sur un axe vertical, plus la mâchoire monte sur l'axe vertical, plus la voyelle est fermée. A l'inverse elle descend, la voyelle sera ouverte. L'arrondissement des lèvres détermine le degré de projection labiale. Plus les lèvres seront arrondies et projetées vers l'avant, plus les voyelles seront dites arrondies. Réciproquement, si elles ne le sont pas, elles seront dites étirées. La nasalité, est lorsque l'abaissement du voile du palais provoque une résonance dans la cavité nasale.

Le domaine de l'articulation des phonèmes est à la fois vaste et pointu, par son environnement phonémique, par l'acte de communication linguistique, par la spécificité du locuteur non natif. Cela dit, nous tenterons de donner ici, un premier découpage de ce chapitre en abordant successivement les traits distinctifs des voyelles, la physiologie dans le domaine articulatoire des voyelles.

Nous voilà donc arrivés, après description de cette notion de phonétique du français. Du point de vue sémantique, nous examinerons sommairement le sens linguistique et ses combinaisons (Larousse 2012 : p 997). Troubetzkoy (1976 : 54) parlait déjà du « code » de l'information sonore de la langue première du locuteur phonologiquement inexacte des sons de la langue étrangère. Ce qui permet de déterminer des traits distinctifs qui existent dans les

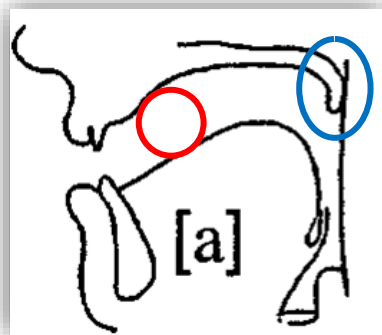
<sup>1-</sup> <https://www.verbotonale-phonetique.com/classement-sons-parole/>. Page active le 07/12/2017.

phrases du texte (Rappelons l'énoncé du maire avec les difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants...). La lecture spontanée, permet de comprendre que les phrases que les locuteurs non natifs utilisent ne sont pas souvent apparentes, de telle sorte qu'un son peut véhiculer un sens différent.

Dans ce cas, le but recherché est de repérer et d'analyser les confusions phonétiques effectuées par nos locuteurs grâce aux paronymes et paires minimales introduits dans le texte en question, et de s'intéresser aux confusions lors de la prononciation. Deux études sont prévues, celle des traits distinctifs de chaque phonème, les points communs et les différences, correspondant au phonème produit (articulé, prononcé) par le locuteur non natif (maghrébin) lisant la première phrase celle du texte « Un maire pas comme les autres » et celle du phonème perçu par l'auditeur juge.

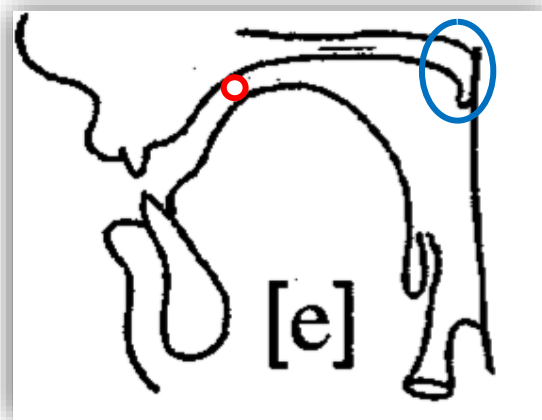
Du point de vue du locuteur, influencé par sa langue maternelle, en l'occurrence l'arabe, a tendance à remplacer ou substituer un phonème inexistant dans sa langue par un autre son plus proche, à ce titre il entraîne une différence de sens.

Prenons comme exemple le phonème /a/ la plus ouverte voyelle de la langue française a ses traits distinctifs qui n'existent pas dans le phonème /e/ et inversement dans la prononciation. Elle résulte d'une écoute assemblée : Avènement / évènement : / avɛnmã / /evɛnmã / différence de signification en remplaçant /a/ par /e/. Les deux sons sont deux phonèmes différents donc deux unités distinctives.



**Fig. 41 : Aperture et oralité du [a]**

Les deux monèmes (avènement / évènement) forment ce qu'on appelle deux paronymes, aussi, une paire minimale, cette dernière est composée d'au moins deux unités dont l'une est stable tandis que l'autre forme l'objet de la substitution par une autre.



**Fig. 42 : Aperture et oralité du [e]**

Pour les auditeurs français elles demeurent, deux phonèmes qui s’opposent, notamment dans « avènement » et « ivènement », ils ne représentent pour les locuteurs non natifs, parlant français, que deux variantes du même phonème.

Le phonème est la plus petite unité fonctionnelle d’un système phonologique. La fonction des phonèmes dans une langue est d’établir des oppositions entre les mots. Le locuteur non natif a sur certaines combinaisons de traits dans la langue cible des difficultés à réaliser le son souhaité (Ex : arrondir les voyelles très ouvertes). Différentes études ont montré que les auditeurs natifs rencontrent des difficultés liées à la qualité des sons en comparaison avec la parole naturelle (Johnson et al, 1999)

Quelle que soit la difficulté ici évoquée, une autre s’observe chez les natifs, la commutation du phonème avec un autre phonème, le sens sera différent. Pour cela, nous appelons alors de paires minimales. Les couplets de voyelles soulignés dans tableau (07) ont été étudiés dans tous les cas. Les phrases seront développées dans le prochain chapitre.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, traiter un sujet de phonologie à la fois vaste et complexe n’est pas chose facile en raison de l’immense travail d’analyse que cela nécessite, il requiert des compétences inouïes, mettant en évidence certaines récurrences diachroniques, tant le domaine est vaste et évolutif.

Nous pouvons remarquer d’après notre tableau 07 que les vingt couplets fournissent des informations sur les traits distinctifs. C’est-à-dire décrits en termes articulatoires. Phonéticiens et phonologues se sont intéressés au premier chef aux contraintes, au sens large, qui président

au choix des systèmes d'opposition de sons dans les langues du monde et à leur évolution au cours du temps. R Jakobson propose une liste fermée d'une douzaine de traits distinctifs « universels » constitutifs des phonèmes.

Dans ce sens, Jean Dubois, (1999 : 489) explique qu'en phonologie : « Les traits distinctifs appelés aussi traits pertinents constituent les composantes phoniques minimales à valeur distinctive, ou unités distinctives simultanées dans lesquelles peut être analysé un phonème. Le phonème peut être défini comme un faisceau de traits distinctifs ».

Pour réaliser au mieux cette fonction, la communication en tant que parole doit être régie par un code connu du locuteur et de l'auditeur. Ce code doit posséder entre autres facteurs, un nombre fini d'éléments unitaires distinctifs permettant à un être humain de décoder n'importe quel message linguistique. Certains de ces éléments s'appellent des phonèmes, c'est-à-dire une unité distinctive minimale, ce n'est pas le phonème tout entier qui est distinctif, celui-ci est composé d'un certain nombre de traits dont au moins un les distinguent : on l'appelle le trait distinctif pertinent.

D'autres études sur les phonèmes concluent que « ce n'est donc pas le phonème, mais le trait qui constitue l'unité de base de la phonologie, tous les traits pertinents sont binaires, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent prendre que deux valeurs distinctes. J - Dubois, (1999 : 489).

Nous avons déjà souligné le fait, quand deux phonèmes s'opposent entre eux, il est possible d'identifier les traits distinctifs qui les opposent. Pourtant beaucoup de confusions s'étendent entre ces paires minimales. Et des voyelles jouissent d'une certaine fonction sémantique. Ainsi le phonème /õ/ qui exprime la couleur (ou le fruit) « marron » et bien il est perçu comme « marrant » puisque c'est le cas du parler d'un locuteur non natif. Le problème ici est autrement, il rouvre le malentendu sémantique et le pose aussi en termes de rejet, qui fait obstacle à une cohésion sociale.

### **III-6-7- Les traits articulatoires des phonèmes vocaliques**

Les traits de l'articulation des phonèmes vocaliques, sont aussi une source de différences entre les locuteurs. Nos douze locuteurs non natifs arabophones parlant français qui ont lu le texte « un maire pas comme les autres » leur articulation qui résultait était inappropriée à la précision de la mesure. La cause est certainement due au fait que les systèmes vocaliques de



l'arabe et du français sont formés différemment. Rappelons que le premier est composé que de trois voyelles brèves : / i /, / a /, /u/ tandis que le second compte seize voyelles orales et nasales. Le contact des deux langues chez le locuteur non natif (maghrébin) a des effets phonétiques qui caractérisent son parler français par rapport à celui du locuteur natif. Les différences de prononciation, nécessitent une étude des sons pour établir les distinctions qui correspondent à des différences de sens, ce qui est désigné par des oppositions distinctives, n'existant pas en arabe.

Les voyelles françaises le montrent :

Voyelle orale / voyelle nasale [ɑ / ɔ̃] – [e / ɛ̃]

Voyelle antérieure / écartée / voyelle antérieure arrondie [i / y]

Voyelle antérieure arrondie / voyelle postérieure arrondie [y / u]

Voyelle fermée / voyelle mi- fermée, mi- ouverte [i / e] [u / o]

Voyelle nasale opposée à voyelle nasale du timbre différent [ɔ̃ / ɔ̄].

Dans ces conditions, vouloir localiser les phonèmes n'existant pas en arabe, a toujours constitué un problème pour exploiter ce qui a été réellement prononcé.

Outre ces oppositions phonologiques, la réalisation des voyelles françaises est caractérisée par sa netteté, due à une grande tension articulaire. Toute modification du timbre (même légère) pourra être perçue comme un écart par l'auditeur francophone.

En résumé les trois voyelles longues de l'arabe ne présentent pas les mêmes propriétés acoustiques que les voyelles /i/, /a/ et /u/ du français. La stratégie dans la réalisation des voyelles par exemple /i/ arabe par les non natifs est différente. Le son par le jeu des lèvres est élevé que celui des natifs.

Il importe de rappeler que la physiologie de la cavité orale change d'un sujet à l'autre du point de vue de la qualité des voyelles. En effet, quand un individu à l'intention de parler, son système nerveux commande aux organes de la phonation (poumon, larynx, langue, lèvres, voile du palais, etc.) de se préparer pour émettre des sons. Dans une étude (Marchal : 80) et

(Bouchet : 83) expliquent le rôle des muscles (extrinsèques et intrinsèques) ainsi que leur influence sur la production de la parole.

### III-7- La production de la parole

Les sons de la parole, constituent les réalisations physiques des phonèmes, sont des ondes de pression d'air produites par l'appareil phonatoire d'un locuteur qui propagent, par l'intermédiaire des molécules d'air, jusqu'au tympan d'un auditeur.

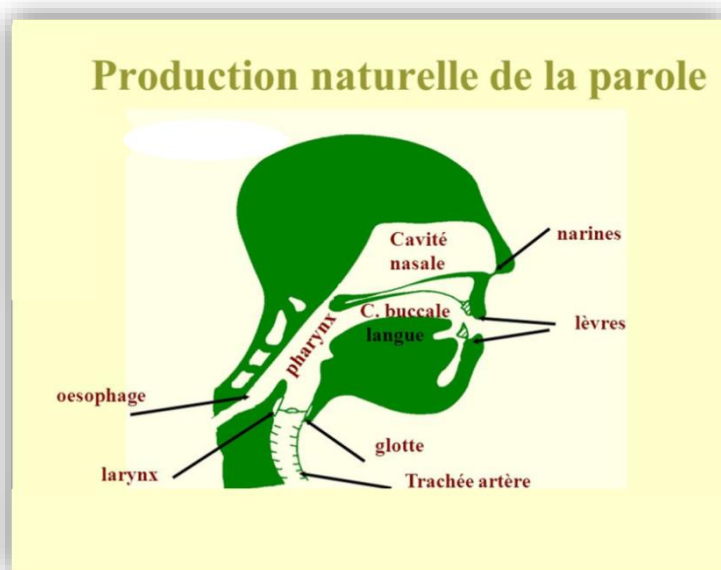


Fig. 43 : Schéma de la production de la parole<sup>1</sup>  
(modifiée par l'auteur)

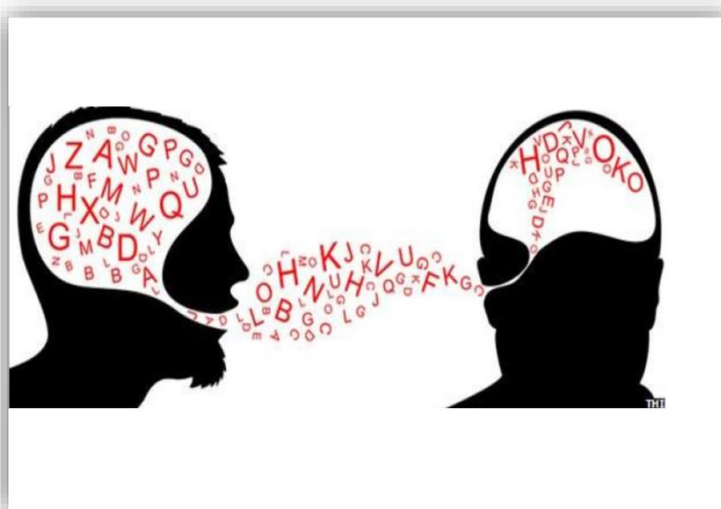


Fig. 44 : Schéma des réalisations physiques des phonèmes qui propagent, par l'intermédiaire des molécules d'air, jusqu'au tympan d'un auditeur<sup>1</sup>

<sup>1</sup>- <https://slideplayer.fr/slide/187264/>. Page active le 29/10/2018.

Nous nous intéresserons, très succinctement, à l'aspect respiratoire pour voir la façon possible de réaliser des sons.

### **III-7-1- Les organes de la phonation<sup>2</sup>**

La physiologie en est l'élément indicateur le plus efficace. En effet, le processus de phonation peut se décomposer en trois phases : la création d'un écoulement d'air en provenance des poumons, la transformation de ce courant d'air en une énergie sonore par la vibration des cordes vocales (sons voisés), et enfin le filtrage de cette énergie sonore par les cavités supraglottiques que sont le pharynx, le conduit buccal et les cavités nasales.

L'objectif est de comprendre comment percevoir le son d'un locuteur en mettant en œuvre les muscles intercostaux internes ainsi que la plupart des abdominaux [Marchal : 80]

Bien qu'il soit possible de réaliser des sons lors de l'inspiration (parler d'un locuteur par exemple), la production de la parole s'effectue au cours d'une expiration prolongée. [O'shaughnessy 87]. Comme nous pouvons l'observer sur la figure 46

---

<sup>1</sup>- <https://by-night.fr/aubagne/soiree/le-pouvoir-eclairant-de-la-parole--465348>. Page active le 29/10/2018.

<sup>2</sup>- Pour approfondir la question du chapitre « Les organes de la phonation », on pourra se référer à un ou plusieurs ouvrages suivants : (p. 235).

D Béchode, phonétique et morphologie du français moderne et contemporain, Paris, PUF, 1992 ; F-carton, Introduction à la phonétique du français Paris, Bordas, 1974 –F Wioland, les sons du français, Paris Hachette, 1991.

# LES TROIS COMPOSANT DE L' APPAREIL PHONATOIRE:

## Schéma de l'appareil phonatoire

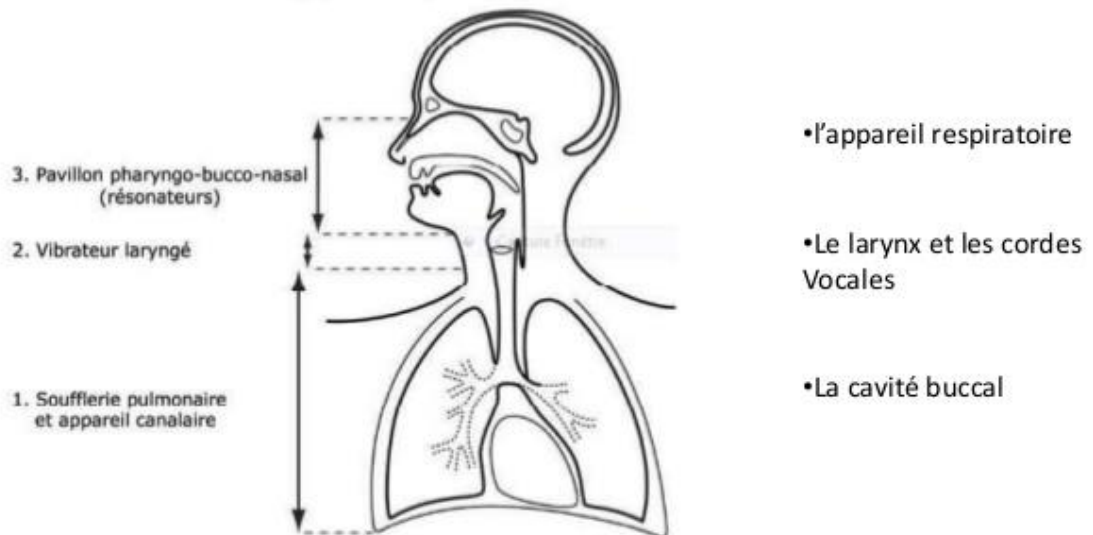


Fig. 45 : L'appareil phonatoire

## éléments du système phonatoire supérieur

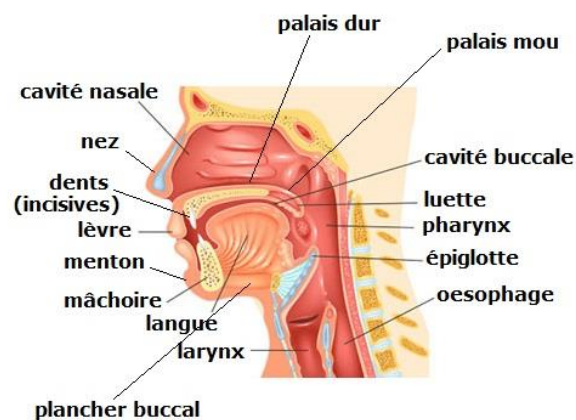


Fig. 46 : Élément du système phonatoire

La figure 46 nous conduit aux deux autres groupes d'organes de la phonation largement connus.

### III-7-1-1- Le larynx et la phonation

L'air chassé des poumons arrive au niveau du larynx par l'intermédiaire de la trachée. Le larynx, grâce notamment à deux de ces éléments appelés cordes vocales. Joue un rôle primordial dans le mécanisme de la production de la parole.

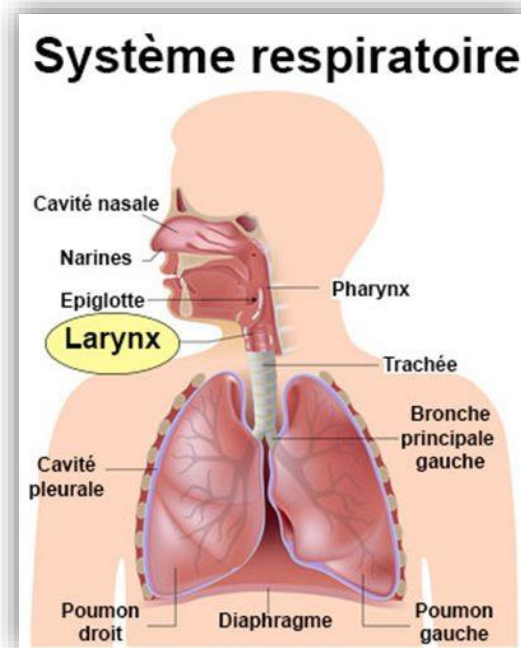


Fig. 47 : Le larynx

### III-7-1-2- Les cordes vocales

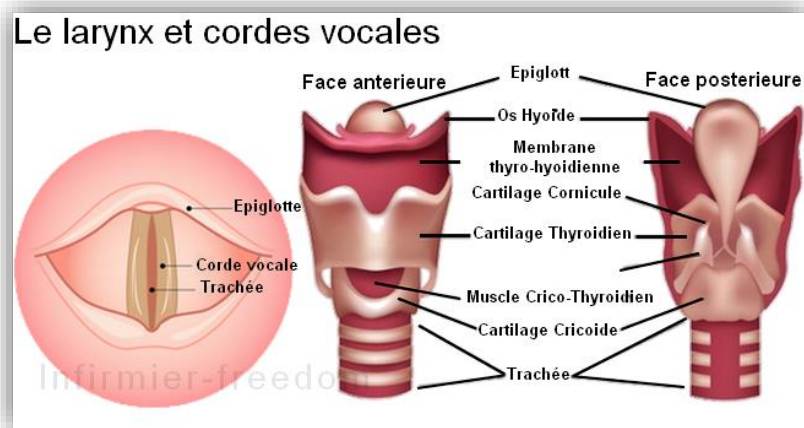
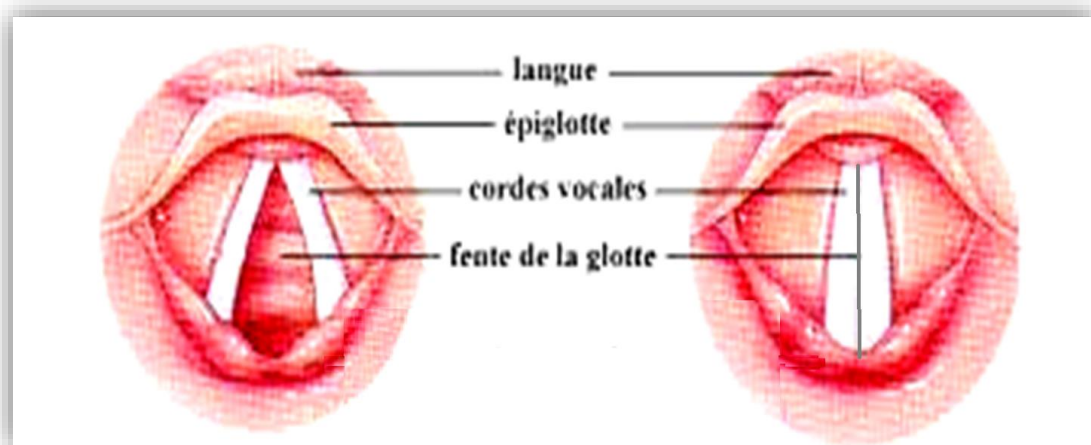


Fig. 48 : Le larynx et cordes vocales (modifiée par l'auteur)

Telles qu'elles sont appréhendées par Lamby dans [Calliope 89] les deux cordes ressemblent plus à des lèvres qu'à des cordes. Chacune d'elle est constituée d'un muscle, c'est le muscle vocal, et d'un ligament, le ligament vocal, recouverts d'une muqueuse.

Cette description cherche en particulier à établir pourquoi lors du passage de l'air à partir de la glotte, on a affaire à une voyelle. Le phénomène expliquerait lors de la production des voyelles fermées /i/ et /u/ la vibration des cordes vocales est plus élevée que pendant celle des voyelles ouvertes comme /a/.



**Fig. 49 : Vue au laryngoscope des plis vocaux**  
(Modifiée par l'auteur)

La caractéristique majeure des voyelles est le libre passage de l'air à partir des cavités supra-glottiques.

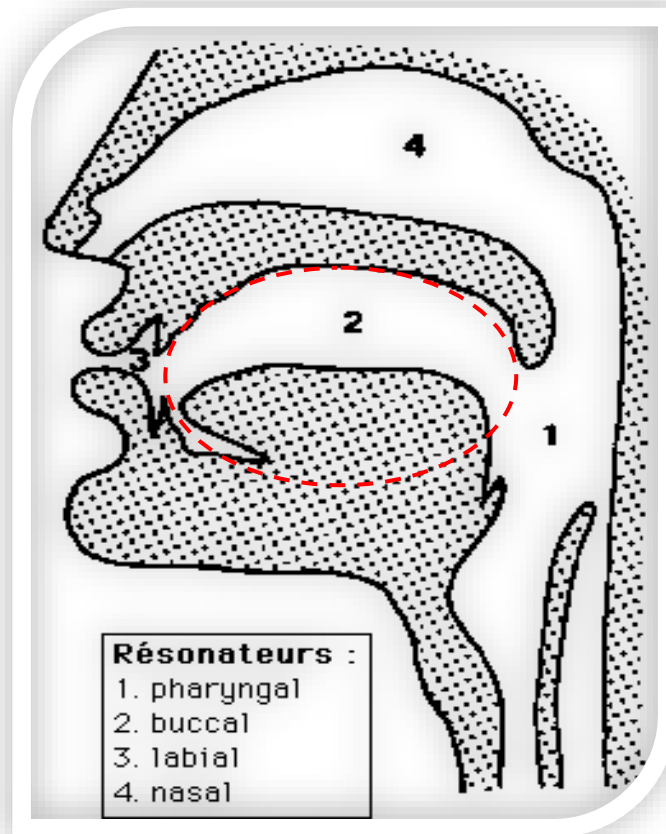
### III-7-1-3- Les cavités supra-glottiques

Il y a quatre résonateurs du son laryngien, nous les examinerons en essayant d'expliquer ce qui relève de la formation des voyelles.

Le pharynx, les fosses nasales, la cavité buccale et la cavité labiale. Le pharynx est un conduit situé derrière la langue.

Le palais (terminé par la luvette) étant mobile, lorsqu'il se détache de la paroi pharyngale, il permet à l'air provenant des poumons et du larynx de s'échapper vers le nez. C'est ainsi que sont produites les articulations nasales.

La cavité buccale procure un résonateur supplémentaire au son laryngien et pharyngien. Elle a deux composantes ; la voûte palatine, les articulations dentales, les articulations alvéolaires et le palais dur (articulations palatales), voile du palais (articulations vélares) et la luvette ou uvule (articulations uvulaires). Dans la partie inférieure de la cavité buccale se trouve la langue, articulateur principal des différents sons.



**Fig. 50 : La cavité buccale**

### **Conclusion**

Notre souci a été avant tout de décrire dans ce chapitre le processus de production de la parole en mettant en exergue un rapport complexe des différents organes, particulièrement le larynx, les cavités supra-glottiques et de façon sommaire les mouvements des cavités nasales.

Ce faisant, notre objet était de comprendre le mécanisme de production des sons voisés, de ces cavités dans la production des voyelles, mais très peu d'informations sont données sur la complexité des résonances dans l'appareil phonatoire.

Dans l'analyse phonétique suivante, nous trouvons les questions et réponses des extraits reliés aux résultats obtenus.

## **CHAPITRE IV**

# **ANALYSE PHONÉTIQUE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS OBTENUS**



## IV-1- Analyse phonétique des données obtenues

### Introduction

Nous avons proposé à nos enquêtés un texte, « Un maire pas comme les autres »<sup>i</sup>, puis, nous sommes passés à l'étape des données utilisées. Elle comprend des élocutions de mots différents sur deux sessions espacées de quelques jours. Pour recueillir le maximum de productions langagières de la façon la plus objective possible, au départ, nous nous sommes limités à un seul groupe comptant soixante enquêtés et deux natifs français se déclaraient volontaires pour écouter les réponses données par les non natifs. En effet, cela ne nous semblait à priori pas vraiment ordonnable en termes de temps. Nous avons veillé à ce que ce groupe (au départ de soixante locuteurs et locutrices) soit participant seulement au questionnaire oral, car il représente une catégorie productive en termes linguistique.

C'est pourquoi, nous avons procédé à la répartition de deux autres groupes : le groupe des quarante-quatre locuteurs qui a répondu aux entretiens oraux a été sélectionné et désigné pour notre analyse sociolinguistique. Ils ont bien accepté de nous lire le texte. C'est ce qui nous a permis de sélectionner les quarante-sept extraits souhaités.

Parmi ces quarante-quatre locuteurs (44), nous avons donc opté pour une sélection de douze (12) locuteurs ayant des accents du moins prononcé au plus fort prononcé valables pour notre analyse phonétique.

Les deux auditeurs natifs français concernés par les énoncés réalisés par les non natifs, se sont finalement renforcés par quatre autres natifs au cours de l'enquête pour regrouper six personnes.

Remarque : « Est considéré comme un mot, toute unité syntaxique précédée et suivie d'un espace blanc. »

Présentation des 04 mots tirés du texte<sup>1</sup> :

**Tableau N° 11 : [ɔ̃] et [ɑ̃]** Liste des premières paires minimales

Mots tirés du texte « Un maire » (Paronymes « paires minimales »)	SON 1 = SENS 1	SON 2 = SENS 2
marr <b>o</b> ns / marr <b>a</b> nt	[ɔ̃] : marr <b>o</b> n	[ɑ̃] : marr <b>a</b> nt

<sup>i</sup> Voir en annexes.

<sup>1</sup> - Un maire pas comme les autres.

th <u>on</u> / t <u>em</u> ps	[ɔ̃] : th <u>on</u>	[ɑ̃] : t <u>em</u> ps
v <u>on</u> t d <u>é</u> cailler / v <u>en</u> dent d <u>es</u> cahiers	[ɔ̃] : v <u>on</u> t	[ɑ̃] : v <u>en</u> dent
f <u>on</u> dre / f <u>en</u> dre	[ɔ̃] : f <u>on</u> dre	[ɑ̃] : f <u>en</u> dre

**Tableau des paronymes « les paires minimales » tirés de notre texte « Un maire (...) »**

Les paragraphes, contenant les phrases d'où sont extraites les paires minimales sont les suivants :

Le premier (§1) **75, 77 et 130<sup>ème</sup> mots** : « (...) des chapiteaux marrons, (...) ». « C'est un marron ! Je l'adore. »

Dans cette phrase, pour le mot grammatical « marron » [maʁɔ̃], le phonème [ɔ̃] est prononcé [ɑ̃], donc ceci donne le mot « marrant » [maʁɑ̃] avec le phonème [ɑ̃]. Pour lequel les 12 locuteurs ont une prononciation incorrecte. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les locuteurs ont en commun presque les mêmes confusions, c'est-à-dire le phonème [ɔ̃] est réalisé [ɑ̃], si la nasalisation est présente. D'après Grammont (1933 /1965 : 93), un phonème est dit nasal, lorsqu'il est articulé avec le voile du palais abaissé vers le dos de la langue, ouvrant suffisamment le port vélo-pharyngé devant l'air laryngé vers les fosses nasales. Grammont se place donc à un niveau phonétique.

En ce qui concerne les phonèmes contenus dans les paragraphes deux et huit, les confusions semblent les mêmes produites par les locuteurs et se retrouvent dans les paires minimales :

Deuxième paragraphe (§2) - **mots (12 et 40)** : « (...) les commerçants de poissons, de leur part, ont dit que le thon n'était pas terrible (...) », « (...) ils n'aimaient pas ce temps-là (...) »

Aussi,

Septième paragraphe (§ 07) - **mots (104 et 105)** : « (...) les habitants de la région, ont su un peu plus tard qu'ils vont décailler // ces substances. »

- Le signe typographique : double barre oblique (slash) veut dire « pause longue ».

La phrase telle qu'elle est prononcée par les locuteurs. Cela semble être entendus par les auditeurs (juges) comme :

(§ 07) – mots (104, 105 et 106) : « (...) Ils **vendent **des cahiers** (...). » ou encore :**

« (...) Ils **vendent **dix cahiers** (...). »**

Nous pensons que ce regain provient de la confusion du phonème [ɔ̃] avec le phonème [ã] de la prononciation incorrecte.

Septième paragraphe (§07) - mots (170 et 172) : « (...) ces prix élevés des fruits et légumes **vont-ils eux aussi **fondre ?** », « Se **fendre** parce qu'ils sont trop murs. »**

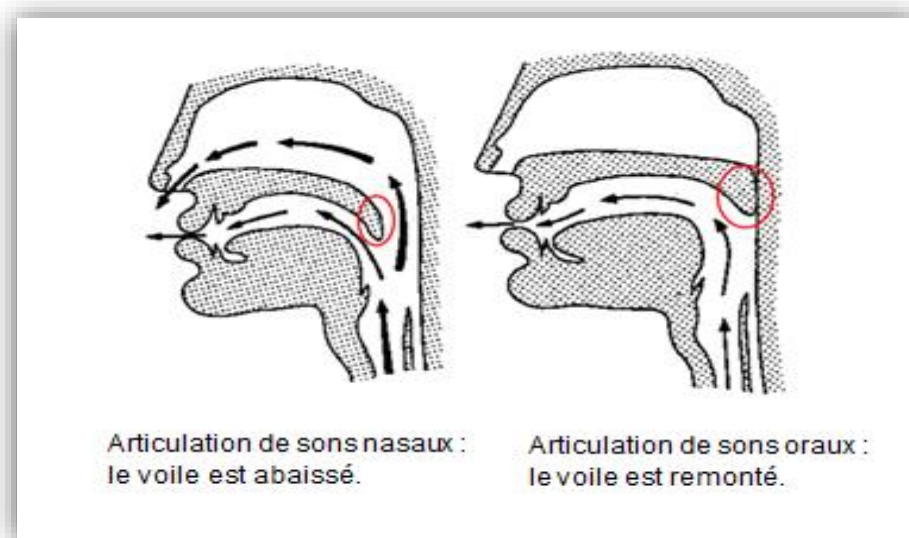
Au vu de ces paires minimales, nous constatons que les locuteurs non natifs rencontrent des difficultés à reproduire les phonèmes avec le système français. Il est à noter que les auditeurs français qui se sont intéressés à leur prononciation en français, considèrent que leur langue de base les a conduites à confondre les phonèmes [ɔ̃] et [ã] et à nommer différemment les objets.

Selon les auditeurs français, nous remarquons une assimilation à la position du [ã] plus facile peut être à prononcer, dans la mesure où son lieu d'articulation correspond à une des trois voyelles de l'arabe.

Le résonateur nasal entre en jeu lorsque le voile du palais, et évidemment la luvette est abaissée. L'air passe par la bouche et par les fosses nasales, ce qui permet de produire un timbre particulier. Cette tendance pourrait s'expliquer par une ouverture buccale et une position linguale communes aux deux voyelles. Ainsi, nous remarquons qu'en français, il y a quatre voyelles nasales : pour les prononcer, le voile du palais est abaissé ; le passage vers la cavité nasale est alors ouvert, l'air sortira à la fois par le nez et la bouche, nous obtenons une articulation nasale.

Il convient, avant d'aborder notre analyse des voyelles nasales produites par des locuteurs non natifs, de reprendre ici la description de (s) l'articulation (s) nasale (s) **figure 52**.

Remarque : « Le tilde au-dessus de la voyelle [ã], est la marque de la nasalité. »



**Fig. 51 : Position du voile du palais**

Exemple : pour le son [ã], nous proposons : marrant, vent

Pour le son [õ], nous proposons : marron, vont

Substitution des voyelles nasales : les voyelles nasales se prononcent avec le voile du palais abaissé, ce qui laisse passer de l'air par la bouche et par le nez.

- Substitution des voyelles nasales [ã] / [õ] : « marron » [makõ] a été prononcé [makã].

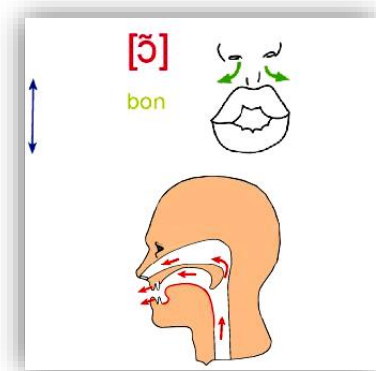
#### **IV-1-1- Analyse du phonème /õ/**

Résumé : Une voyelle se définit d'un point de vue articulatoire selon quatre critères :

- aperture
- antériorité
- labialité.
- Nasalité

**Tableau N° 12 : Aperture et nasalité**

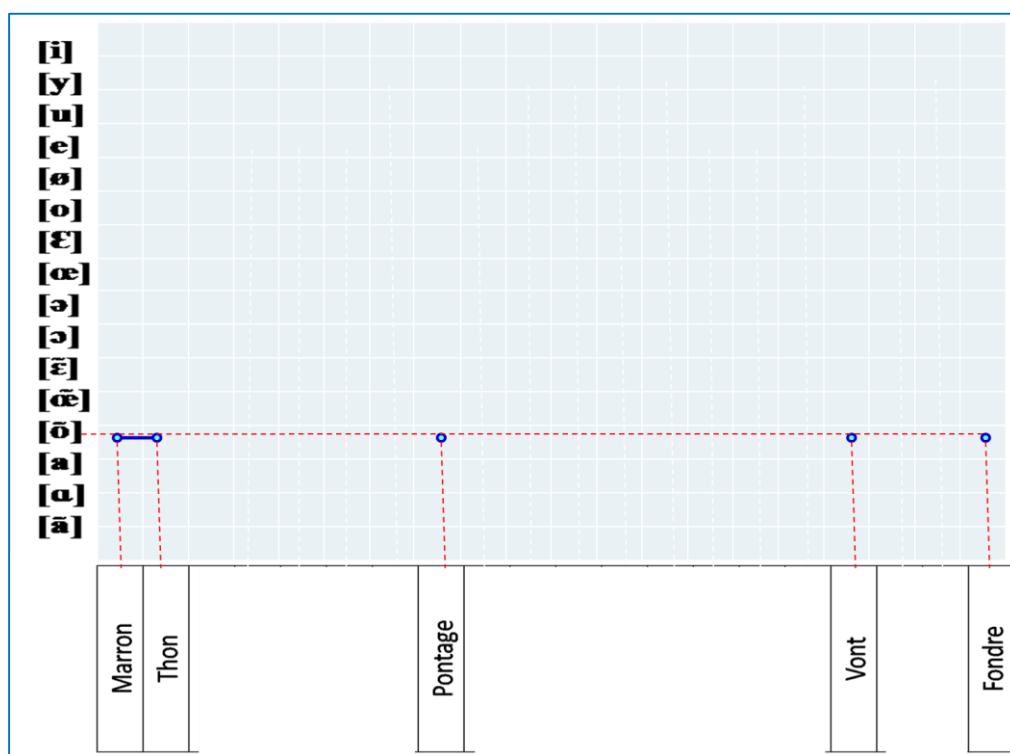
Aperture	<b>mi-ouvert</b>
Antériorité	postérieur
Labialité	<b>arrondi</b>
Nasalité	Nasal



**Fig. 52 : La nasalité du [ɔ̃]**

Le phonème [ɔ̃], qui est postérieur, arrondi, mi-ouvert, nasal, est prononcé comme suit : [ã], postérieur, non arrondi, ouvert, nasal, L'incorrection est dans l'arrondissement et l'aperture.

Nous signalons ici une confusion entre les deux voyelles nasales [ɔ̃] et [ã] : le critère articulaire qui pose problème est le **degré d'aperture** puisque le locuteur a tendance à articuler avec moins de fermeture, donc le degré d'aperture est plus haut ou plus ouvert, aussi, avec plus de **labialisation**, donc les lèvres sont écartées, non-arrondies et ils ne sont pas projetées en avant, donc en position neutre. (**Voir graphe 01** : courbe représentative 01) :



**Graphe 01 : courbe représentative [ɔ̃]**

La voyelle se distingue par la position de la langue et sur un axe antéropostérieur, selon quatre critères :

#### IV-1-2- Degré d'aperture du conduit buccal

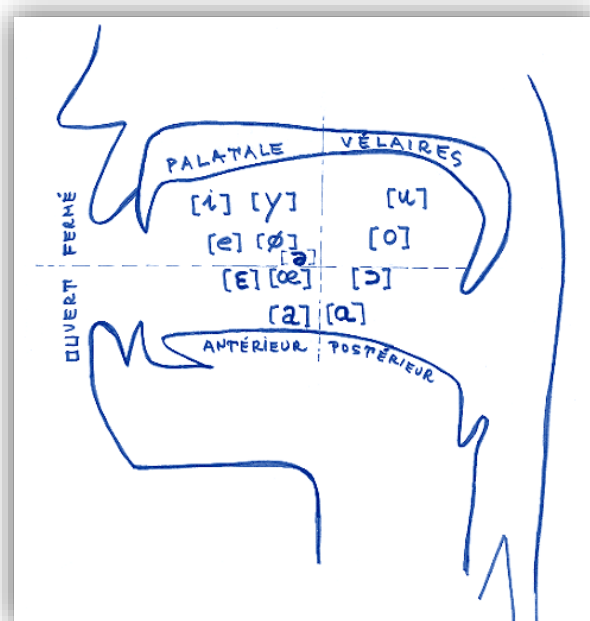
La cavité buccale peut être agrandie de haut en bas par l'écartement des mâchoires. Ce degré d'aperture peut constituer un problème pour une catégorie de locuteurs non natifs qui ne possèdent pas dans leur langue maternelle une telle précision articulatoire.

**Tableau N° 13 : Les voyelles nasales du français**

Voyelles nasales	Antérieures	Postérieures
Ecartées (non-arrondies)	ẽ	ũ
Arrondies	œ̃	õ

Les locuteurs (objet de notre étude) qui ne connaissent pas les voyelles mi-fermées sont incapables de reproduire les degrés du français.

#### IV-1-3- L'antériorité ou la palatalité :



**Fig. 53 : Axe antéropostérieur**

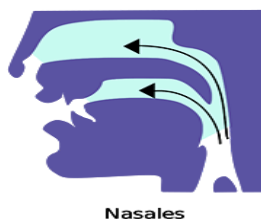
L'utilisation de la voyelle correspondant à « o » ou « on » se situe vers l'arrière de la bouche, car sa vibration est quasiment dans la gorge, elle est donc postérieure. Après cette description en ce qui a trait au lieu d'articulation sous le palais dur (articulations palatales) la perception du son est faible à l'oreille et pendant laquelle l'articulation est relâchée. Les locuteurs ont vraisemblablement présenté une certaine déviation par rapport à la voyelle cible. Ce cas est dû probablement à un défaut de précision, comme nous ne disposons pas d'un détecteur fondamental, l'articulation du palais est fixe dont la forme varie d'un locuteur à l'autre

#### **IV-1-4- Le degré de labialité (ou arrondissement des lèvres) :**

Sur la phrase qui contient la voyelle étudiée, les locuteurs ont des difficultés à réaliser le phonème /õ/ de « marron », qui s'oppose au niveau du degré d'aperture au phonème /ũ/ de « marrant ». L'articulation phonétique n'est sûrement pas étrangère à cette mauvaise prononciation. Le timbre mi-fermé /o/ il se confond aussi avec /u/ car les deux partagent le même lieu d'articulation, exemple « peau » et « pou » ; hormis une différence très subtile, la forme ronde (arrondissement) a perturbé l'identification de cette voyelle chez les auditeurs natifs. Les auditeurs ont révélé que la différence entre les deux voyelles était subtile, la confusion était possible.

#### **IV-1-5- La nasalité**

Nous constatons que les voyelles nasales produites par les locuteurs non natifs du point de vue perceptif sont auditivement moins bonnes que celles des voyelles orales (Vaissière : 1995). D'après Johnson (2003 : 51-53), l'oreille humaine est très sensible aux modifications dans la zone fréquentielle en dessous de 1000 Hz. C'est l'une des particularités de fréquence (autour de 1000 Hz) qui explique que celle des locuteurs n'est pas assez élevée. Une valeur élevée caractérise mieux les locuteurs.



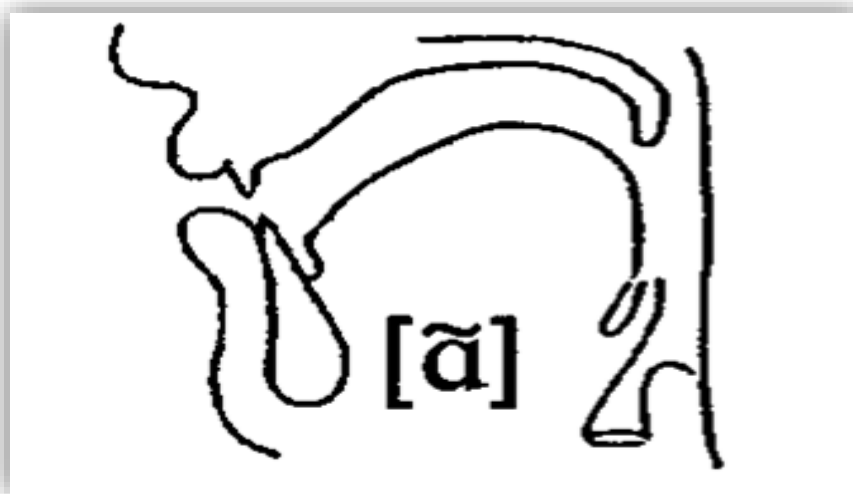
**Fig. 54 : Nasales**

#### IV-1-6- Analyse du phonème /ã/

La phrase est composée de mots contenant les voyelles nasales /ã/ et /õ/ porteuses de sens. Benguerel (1974 : 110) a noté, chez quatre sujets français, une tendance à abaisser le voile du palais. Nous constatons chez les locuteurs non natifs le même effet. Le phonème /õ/ est prononcé /ã/. Par conséquent le phonème /ã/ est une voyelle ouverte, légèrement postérieure mais non labialisée. La position de la langue et des lèvres est celle de la voyelle [a].

**Tableau N° 14 : Aperture et labialité**

Aperture	Ouvert
Antériorité	Postérieur
Labialité	Non arrondi (écarté, étiré)
Nasalité	Nasal



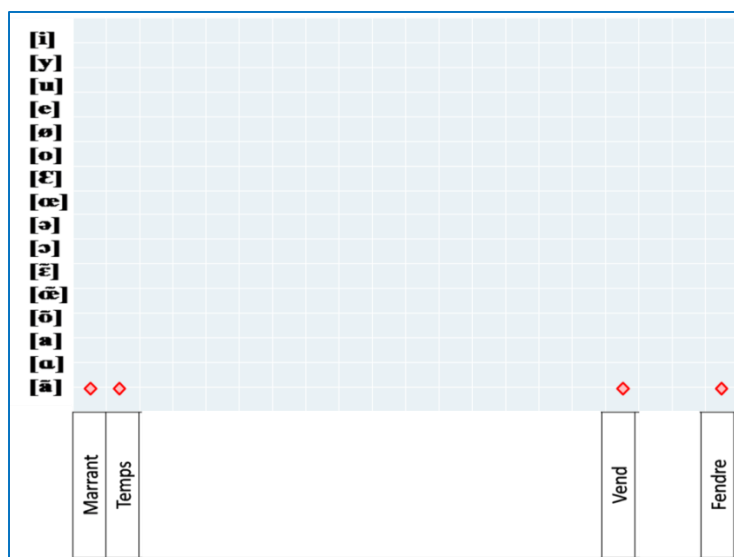
**Fig. 55 : La nasalité du [ã]**

L'antériorité est la même, la nasalité est pratiquement la même, mais l'incorrection est dans l'arrondissement (la labialité) et l'aperture. C'est ce qui permet aux auditeurs natifs de faire la différence.

Nous signalons ici deux confusions entre les deux voyelles nasales [õ] et [ã] : le premier critère articulatoire qui pose problème est le degré d'aperture puisque les locuteurs ont



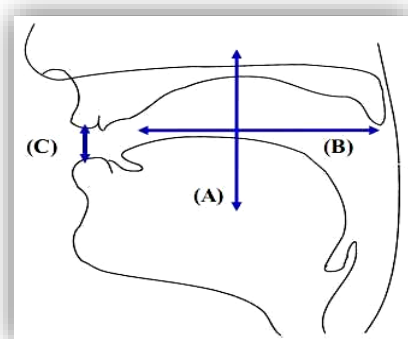
tendance à articuler avec moins de fermeture, donc le degré d'aperture est plus haut ou plus ouvert. (Voir Graphe 02 : Courbe représentative 02) :



**Graphe 02 : courbe représentative [ã]**

Il est à noter que l'aperture en tant que telle dans la traduction générative, c'est-à-dire une préférence de parler de « plus ou moins haut » plutôt que de « ouvert fermé » car les voyelles sont, par nature, réalisées sans aucune obstruction possible.

Aussi, le deuxième critère qui entraîne la confusion est celui de la labialisation, induite par les lèvres écartées, non arrondies que nous avons supposé détecter à travers les exemples (Fig. 56) et les avons utilisé pour les locuteurs non natifs. Dans ce cas, nous pouvons donc dire que les lèvres ne sont pas projetées en avant.



- A- Aperture
- B- Antériorité/postériorité
- C- Arrondissement

**Fig. 56 : Aperture – antéropostériorité et labialité<sup>1</sup>**

<sup>1</sup>- <http://coursdelinguistique.free.fr/semestre%201/Phonetique%201/Cours%206%20PROF.pdf>. Page active le 27/12/2017.

Cette projection pouvait avoir plusieurs positions : en position neutre, qui se traduit par la position des lèvres faisant intervenir le résonateur labial lorsqu'elles s'avancent, celles-ci deviennent rétractées vers l'arrière. Comme nous l'avons souligné, le résonateur labial confirme que la voyelle est non arrondie. (Cf. - Fig. 56).

Donc, les traits de labialité et d'aperture permettent de distinguer le phonème [ɔ̃] dans le mot « marron » [maʁɔ̃], du phonème [ã] dans le mot « marrant » [maʁã].

Pour chacun des locuteurs, il a été effectué une analyse pas à pas sur l'ensemble des confusions détectées. L'une d'elle la constatation chez les locuteurs non natifs leur tendance à ramener la réalisation de quelques voyelles orales au triangle vocalique de base de la langue arabe, à savoir /a /i /u / : Remarquons que, dans ce cas la plupart des locuteurs portent sur la langue parlée (maternelle) et dénotent une langue autre. Nous pensons que l'arabe maghrébin s'impose par ses lois phonologiques. Toutefois, dans un chapitre sur les habitudes articulatoires, nous avons noté que ces articulatoires des locuteurs non natifs et les différences anatomiques de leurs conduits vocaux se répercutent sur les voyelles orales. La confusion entre les sons est fréquente, les difficultés sont par conséquent, nombreuses et très diverses.

En marge de ces confusions, deux difficultés rencontrées s'observent dans la langue du locuteur non natif. La première est relative au débit d'air nasal en fonction des voyelles et principalement en fonction du locuteur non natif. A titre d'exemple un locuteur non natif présente des durées très élevées par rapport au locuteur natif. Dans la production de la voyelle nasale / ã /, l'oreille a perçu chez le locuteur non natif une durée élevée pour la prononciation par rapport au locuteur natif.

En résumé, lors d'une reconnaissance perceptive des locuteurs non natifs qu'avec l'abaissement du voile du palais ne parviennent pas à manipuler convenablement les voyelles nasales par rapport aux locuteurs natifs.

Nous verrons ci-après, l'énonciation de phrases prononcées par des locuteurs non natifs. Il s'agit d'une communication verbale, d'une enquête locuteurs/auditeurs, comprenant quatre paires minimales suivantes pour l'analyse au niveau sémantique : marron/marrant, thon/temps, vont/vend, fondre/fendre.

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une phrase à interpréter, mais identifier correctement le support phonique, lui donner le sens. Autrement dit, transmettre un message qui sera bien compris.

Notons que cela est à la source d'un considérable nœud de difficultés pour un auditeur français natif, écoutant un étranger, en l'occurrence, un locuteur maghrébin immigré en Île-de-France. Il serait difficilement imaginable que l'auditeur aura envie d'échanger l'information qui n'a pas été donnée explicitement ni de recevoir des messages inintelligibles, mêlés avec beaucoup de malentendus sémantiques d'origine phonétique.

Sémantiquement, le sens dans la communication et l'articulation des sons qui satisfont l'auditeur français se prêtent le mieux au décodage de messages, leur portée est la clé pour comprendre l'un avec l'autre.

Nous comprendrons alors pourquoi les locuteurs ont tant de difficultés : il y a des accents qui font un obstacle à la communication verbale, et provoquent un effet de sens qui peut laisser apparaître deux interprétations différentes.

#### **IV-1-7- Niveau sémantique**

Consultons le dictionnaire Larousse (2012), censé donner la définition du mot. Nous pouvons donc proposer les phrases suivantes qui ont été traitées plus haut.

Qu'est-ce que ça veut dire « **marron** » ?

De ce fait, le dictionnaire (Larousse 2012) nous donne plusieurs sens<sup>1</sup>

- Sens 1 : fruit comestible de certaines variétés cultivées de châtaigniers.
- Sens 2 : couleur brun rouge.
- Sens 3 : adj – être marron, être trompé dans son attente, ou dupé.

Il en va ainsi dans « **marrant** ».

Définition :

---

<sup>1</sup>- Pour plus de détails sur le mot marron, voir Larousse 2012.

## Familier

- Qui est très amusant, très drôle : une histoire marrante.
- Qui est bizarre, étonnant : c'est marrant qu'il ne soit pas encore là.

Considérons maintenant « **thon** », qui est perçu pour « **temps** ».

Ce qui peut mettre mal à l'aise l'auditeur à l'égard de cette confusion, c'est d'abord nous reconnaissons cette difficulté de prononciation qui ne devrait pas impressionner le locuteur non natif outre mesure. D'une part, c'est un phénomène caractéristique en matière d'articulation du son. Le substantif thon est supposé s'employer pour un type de commerce de poissons, mais le mot « thon » lui-même prononcé par le locuteur a provoqué une interprétation différente, qui sans aucun doute perçu pour « temps ».

### **IV-1-8- Présentation des 06 mots tirés du texte :**

<b>Mots tirés du texte « Un maire » (Paronymes et paires minimales)</b>	<b>SON 1 = SENS 1</b>	<b>SON 2 = SENS 2</b>
ces/six	[e] : ces	[i] : six
des / dix	[e] : des	[i] : dix
émergée / immergée	[e] : émergée	[i] : immergée
des pousses / dix puces	[e] : des	[i] : dix
dessous / dessus	[e] : dessous	[i] : dissout
Décailler / des cahiers / dix cahiers	[e] : décailler	[i] : dix cahiers

**Tableau N° 15 : [e] et [i] « Les paires minimales » tirées de notre texte « Un maire (...) »**

À partir de ces sept paires minimales, nous avons essayé de trouver un compromis entre « la boucle audio phonatoire » c'est-à-dire la manière dont le son est perçu et articulé grâce aux différents organes phonatoires. Suite à la sélection de douze locuteurs qui, rappelons-le, ont certaines spécificités phonatoires omni présentes dans la communication orale. Cela nous a permis de cibler entre autres les six paires minimales du texte « Un maire pas comme les autres ». Les phonèmes des couplets [i] et [e] seront développés dans ce qui suit. Dans un premier temps, ces phonèmes sont présentés dans le tableau N°15 ci-dessus.

Premier paragraphe (§01) - mot (80<sup>ème</sup>) : « pour protéger **ces/six** commerçants des fortes pluies (...) »

Nous pouvons remarquer d'après cette table que plus de 90% des cas des locuteurs ont entraîné des confusions, Pour les voyelles [i] et [e], par un ou plusieurs traits distinctifs et pertinents. Tandis que les auditeurs français confondent beaucoup moins le timbre [e] avec [i] qui se distingue par la position des lèvres.

Ici encore, les deux voyelles orales [i] et [e] ont le degré d'aperture du conduit buccal presque fermé, et elles sont non labialisées.

[i] est une voyelle d'avant, fermée (haute) non nasale, non arrondie alors que [e] est une voyelle d'avant, mi-fermée (mi-haute), non nasale, non arrondie. Nous estimons que le problème que nos locuteurs rencontrent avec ces deux voyelles, c'est la tendance à prononcer correctement le phonème /e/ voyelle orale. Quant à l'identification de cette voyelle, s'explique par la maîtrise insuffisante des degrés d'aperture buccale et par la disposition inadéquate de la langue.

Le critère articulatoire qui pose problème est le degré d'aperture, comme nous l'avons indiqué plus haut, c'est l'écartement des mâchoires et l'espace entre les dents. Si nous considérons ces observations, nous remarquons que nos locuteurs : (un homme et deux femmes) un accent léger, (trois hommes) accent prononcé et (six hommes) accent fort, jugés par deux auditeurs natifs, comme ayant (les locuteurs) la bouche presque fermée.

La voyelle / e / : elle est perçue par les natifs (juges) comme / i /, la confusion se fait donc au niveau du sens. Les locuteurs ont manqué leur cible en prononçant la voyelle / e /.

Ce qui laisse penser que la production déviée des locuteurs constitue une baisse de perception, et ne favorise pas la reconnaissance des voyelles par les auditeurs.

Dans le cas de / e /, qui est prononcé comme suit :

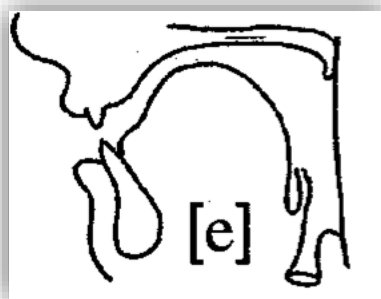
#### **IV-1-9- Analyse du phonème /e/**

Notons tout de même le caractère distinctif de chacune des voyelles.

**Tableau N° 16 : L'aperture**

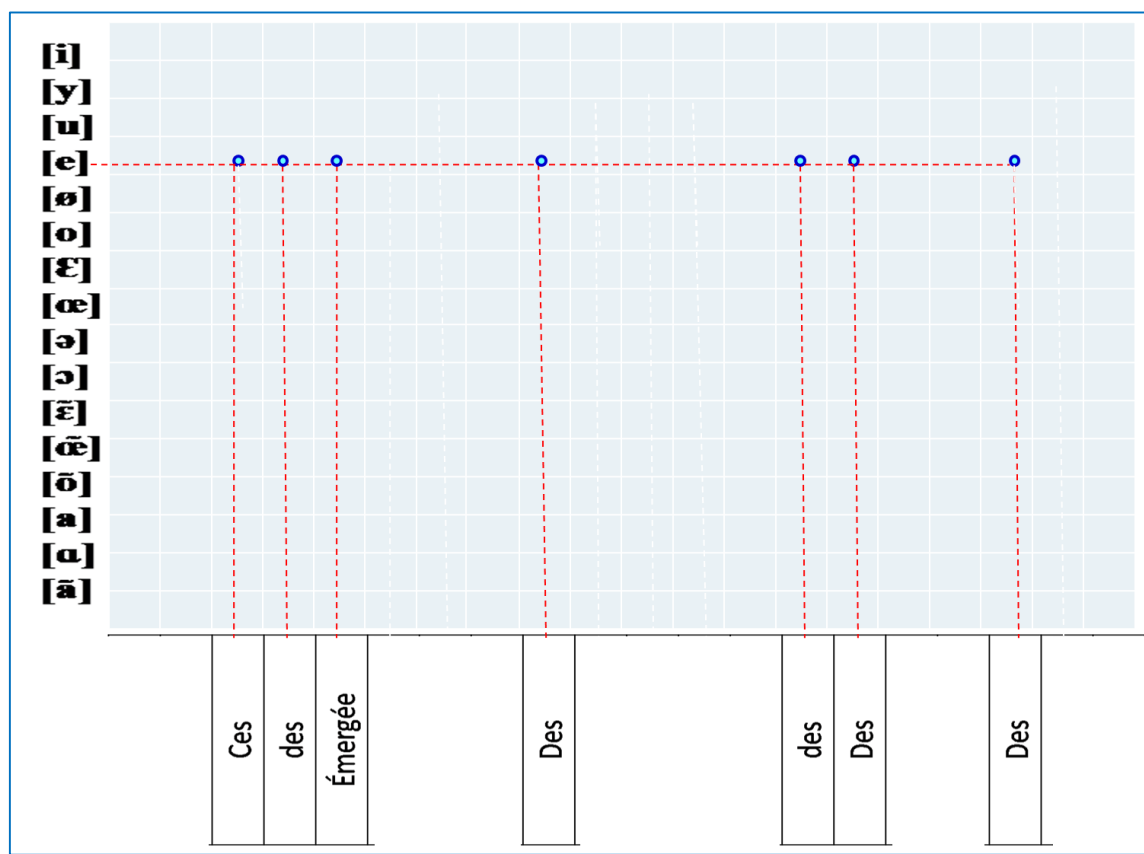
<b>Aperture</b>	<b>mi-fermé</b>
<b>Antériorité</b>	Antérieur
<b>Labialité</b>	Non-arrondi
<b>Nasalité</b>	Oral (non nasal)

- Voyelle antérieure écartée.
- Orale (non nasale).
- Langue appuyée à la pointe des incisives inférieures.
- Lèvres étirées.



**Fig. 57 : Aperture du phonème /e/**

Voici la courbe représentative des mots tirés de notre texte « Un maire pas comme les autres », et contenant le phonème /e/. Ce dernier constitue notre cible recherchée et conforme à nos attentes.



**Graph 03 : Courbe représentative [e]**

#### IV-1-10- Analyse du phonème /i/

Tableau N° 17 : L'aperture

Aperture	Fermé
Antériorité	Antérieur
Labialité	Non-arrondi (non labial)
Nasalité	Oral (non nasal)

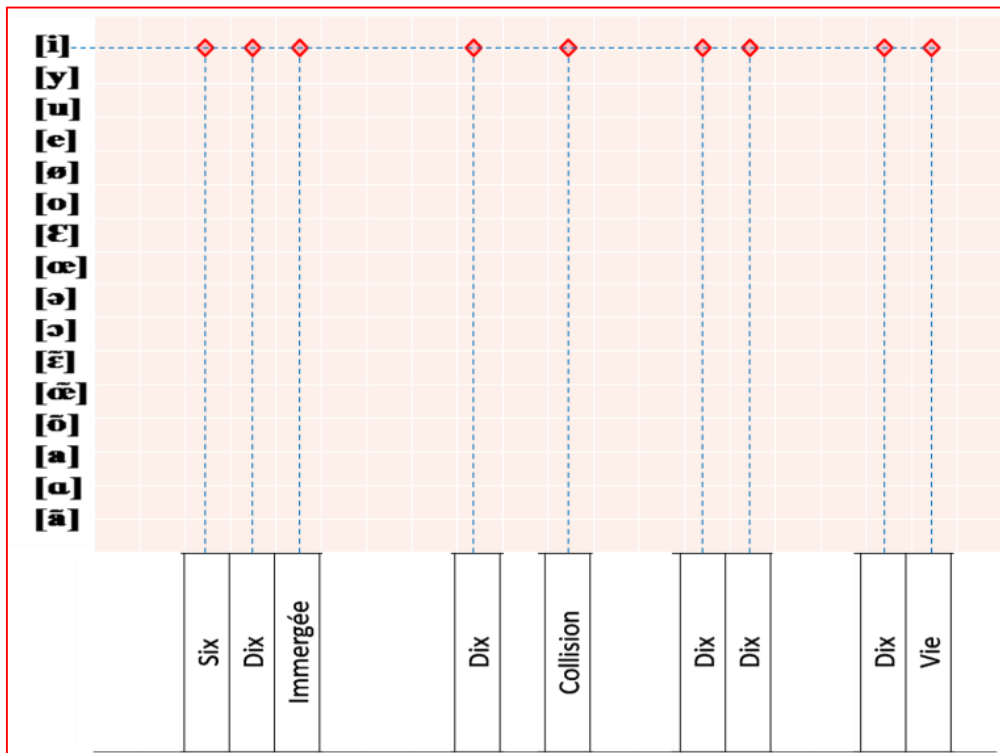
- Voyelle antérieure écartée (antériorité : point articulaire).
- Oral (non nasale).
- Langue appuyée à la pointe des incisives inférieures.
- Lèvres étirées (souriantes). La labialité.

[i] est une voyelle fermée, le voile du palais est relevé, il ne permet pas à l'air de s'échapper par le nez, pour la nasalité.

#### IV-1-11- Analyse des paires minimales

Les voyelles orales réalisées par les non natifs détaillées dans le paragraphe précédent et perçues également par des natifs faisant ressortir que les confusions sont dues à l'effet de l'aperture pouvant distinguer les phonèmes dans les mots. Ces confusions concernent, six phrases extraites du texte « Un maire pas comme les autres ». (**Voir Graphe 03 : Courbe représentative 03**) :

La courbe suivante montre que nos locuteurs, dans leur articulation de la série de paires minimales proposées dans notre texte, ont raté la cible recherchée à savoir le phonème /e/. Ce dernier, étant inexistant dans le système vocalique de leur langue maternelle. Ils l'ont substitué par un autre plus proche, c'est le phonème /i/. Et cela semble provoquer un effet de sens, pour nos auditeurs natifs (juges).



Graphique 04 : Courbe représentative [i]

Nous reprenons à titre d'exemples, les phrases dans notre texte où les locuteurs dégagent des prononciations différentes de celles utilisées par les natifs, (accent, timbre de la voix) en plus des confusions relevées par les auditeurs (juges).

Voici donc les exemples, produits par nos enquêtés :

- Paragraphe (§ 01) – mot (80) : « Pour protéger **ces** / **six** commerçants des fortes pluies. »
- (§ 05) – mots (22, 23) : « Il y a **des** / **dix puces** / **pousses** de salade. »
- (§ 07) – mots (12, 35) : « (...) Si elle descend en **dessous** (...) au-**dessus des** toits (...) »
- (§ 07) – mots (104, 105) : « Les habitants de la région, ont su un peu plus tard qu'ils **vont décailler** (...) »

À partir de ces phrases, nous notons que ce qui paraît, en effet, distinguer les mots de nos locuteurs, c'est l'emploi de certaines voyelles à la place d'autres. Cela concerne :

- La réalisation de [i] et [e]



Les voyelles antérieures écartées [i] et [e] sont abondamment inversées dans les usages de nos enquêtés. La voyelle [e] est presque régulièrement réalisée en [i] tel que nous l'avons relevé dans les paires minimales.

Les voyelles [i] et [e] sont souvent confondues et perçues de manière négative par l'auditeur francophone. En quoi nos 44 enquêtés maghrébins d'Île-de-France que nous observons, ont-ils à ce niveau-là des usages différenciés par rapport à ceux utilisés par les natifs ? En quoi s'éloignent-ils du français standard ?

Ce domaine reste à explorer et mérite un travail d'investigation empirique qui dépasse nos objectifs fixés par cette recherche. Néanmoins nous avons relevé des différences chez certains locuteurs, un même phonème ne s'articule pas toujours de la même façon dans un mot, d'autres articuleront ce même phonème, d'une façon qui rappellera leur origine.

En outre, le système vocalique nous paraît revêtir un intérêt particulier, les enquêtés parlant français sont contraints de passer d'un système vocalique pauvre à un système riche. Le système vocalique moderne du français comporte 13 voyelles (Wioland et Pagel, 1991) tandis qu'en arabe standard, il y a seulement trois voyelles longues / i : a : u : / et leurs contreparties brèves / i a u /.

#### **IV-1-12- Conclusion sur la pertinence des deux voyelles orales [i] [e]**

Nous venons d'étudier deux voyelles orales / e /, / i /, au sens de l'articulation buccale et qu'en particulier le degré d'aperture (voyelles des mi-fermées) pose problème aux locuteurs, ne se rendent pas compte quels articulateurs manipuler pour mieux prononcer les deux timbres en français.

Ils ferment davantage la cavité buccale sur un axe vertical en sorte que la voyelle / e / tend vers / i / (fermé).

Nous allons essayer de dégager quelques faits intéressants sur l'analyse des phonèmes proprement dite.

Nous avons vu dans les paires minimales dans l'analyse précédente comment les auditeurs français perçoivent les phonèmes / ð /, / ã /, / e /, / i / pour chacun des douze locuteurs lisant le texte spontanément (face à face). Cette partie de ce corpus a été de nature perceptive, dans

laquelle un degré d'accent et des confusions phonétiques ont été perçus et attribués aux locuteurs enquêtés.

Cette section, essentiellement issue du même texte, analyse également cinq paires minimales qui se disent quasiment de la même façon, fournissant parmi la chaîne de phonèmes de la langue française : /y/ et /u/.

Ce faisant, les phrases utilisées sont inventoriées tout juste après les six paires minimales, ci-dessous tout en essayant de maintenir une certaine cohérence sémantique, de façon à déterminer les différences phonétiques (son et sens).

dix <u>pu</u> ces / <u>de</u> s <u>po</u> usses	[y] : puces	[u] : pousses
<u>de</u> s <u>chou</u> x / <u>dé</u> chu	[y] : dichu	[u] : dix choux
dén <u>u</u> ement / dén <u>ou</u> ement	[y] : dén <u>u</u> ement	[u] : dén <u>ou</u> ement
<u>ru</u> es / <u>rou</u> es. S <u>û</u> r / <u>sou</u> rd	[y] : rues	[u] : roues
<u>de</u> ssous / <u>de</u> ssus	[e] et [y] : <u>dé</u> çu	[i] et [u] : <u>di</u> s <u>ou</u> t

Tableau N° 18 : [y] et [u]

Nous nous proposons de commencer l'étude des deux phonèmes /y/, /u/ réalisés par les 12 locuteurs. Tous deux sont des voyelles orales, arrondies.

(§05) – Mots (22, 23) : « (...) il y a des pousses de salade. » se confondent avec (§05) mots (29, 30) : « il y a dix puces (...) »

(§05) – mots (56, 57) : « (...) je suis devenu l'homme des choux (...) », confusion avec « (...) dix choux / dichu / déchu (...) »

(§ 06) – mots (15, 59) : « (...) La majorité des commerçants était dans le plus affreux dénuement (...) », se confond avec : « (...) Situation a eu un heureux dénouement. »

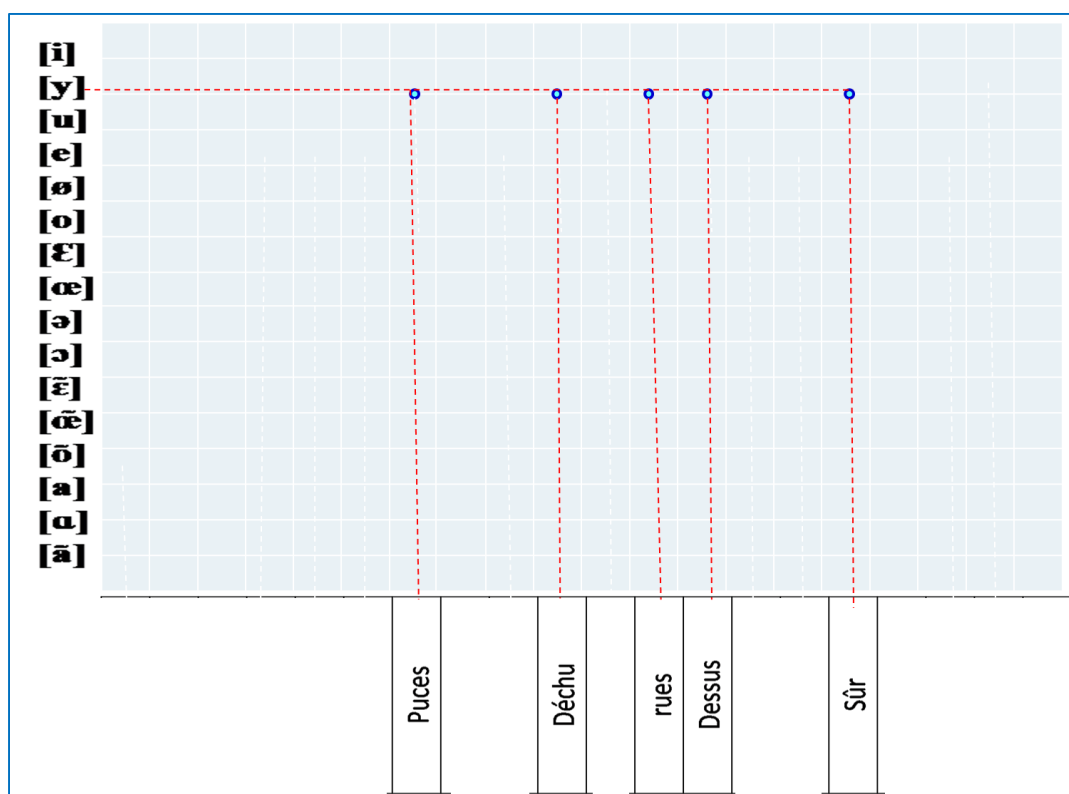
(§ 07) – mot (29) : « (...) Les rues étaient couvertes de neige (...) », confusion avec : « (...) les roues (...) »

(§ 07) – mots (12, 35) : « (...) Si elle descend en dessous du zéro degré (...) », se confond avec « (...) au-dessus des toits (...) »

Au niveau des phrases, le cas des phonèmes suivants :

Ces confusions se manifestent dans la prononciation au niveau de la réalisation de [y] vers [u], des locuteurs. Nous pouvons remarquer, que la voyelle [y] a subi l'influence articuloire de la voyelle [u]. Toutes les deux sont des voyelles orales, fermées et arrondies, mais l'influence articuloire du phonème [u], dont l'articulation semble habituelle pour nos locuteurs, et s'apparente à celle d'un phonème existant en arabe. Cette influence en question a provoqué la postériorité des deux phonèmes. (**Voir Graphe 05 : Courbe représentative [y]**) :

#### IV-1-13- Le phonème ciblé /y/



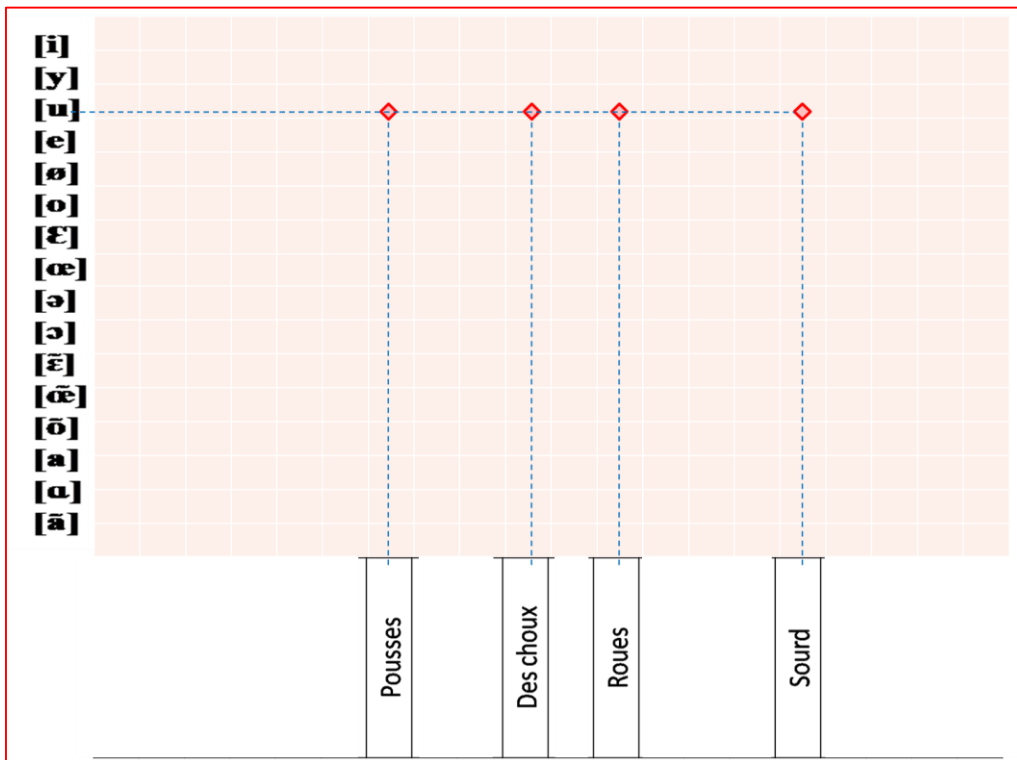
**Graphe 05 : Courbe représentative [y]**

Quelques tentatives d'explication à propos des deux phonèmes.

#### IV-1-14- Voyelle antérieure arrondie / y /

La voyelle / y / n'existe pas en arabe et par conséquent, il est possible que cette voyelle tend, perceptivement, vers / u / par nos douze locuteurs, car elles ont des caractéristiques communes (orales, fermées et labialisées). Deux auditeurs français natifs ont été invités à se prononcer sur la perception de cette voyelle du français réalisée par les locuteurs non natifs. Ils l'ont perçue comme étant la voyelle / u / postérieure arrondie. Le phonème a perdu son identité (son antériorité) au profit du timbre antérieur, fermé et arrondi / y /. (**Voir Graphe 06 : Courbe représentative [u]**) :

#### IV-1-15- Le phonème /u/ cible de nos locuteurs



Graph 06 : Courbe représentative [u]

Dans les deux phrases suivantes, la réalisation de / y / et / u /

(§ 06) – mots (15, 59) : « (...) la majorité des commerçants était dans le plus affreux dénuement (...) », « (...) situation a eu un heureux dénouement. »

Dans cette paire minimale, toute modification du timbre (même légère) pourra être perçue comme un écart, de nature à permettre sa connaissance par une oreille native.

#### IV-1-16- Description des voyelles

Sur le plan articulatoire, que nous avons déjà présenté nous pouvons classer les deux voyelles françaises de la façon suivante :

[y] - langue appuyée à la pointe des incisives inférieures, le bout de la langue se déplace vers l'avant de la bouche.

- Les côtés de la langue, bien relevés

- Bouche presque fermée (petite ouverture)
- Lèvres arrondies, bien décollées des dents

**[u]** - La pointe de la langue en bas. Le dos de la langue se masse dans l'arrière de la bouche

- La langue très reculée
- Bouche presque fermée
- Lèvres arrondies. Les lèvres s'avancent et s'arrondissent
- Le voile du palais (palais mou ; vélum) relevé
- Le souffle passe seulement par la cavité orale

Rappel des oppositions n'existant pas en arabe :

Voyelle antérieure arrondie / voyelle postérieure arrondie

Exemple, [y / u].

Nos locuteurs avaient tendance à prononcer [u] voyelle orale, fermée, postérieure, arrondie, au lieu de [y] voyelle orale, fermée, antérieure, arrondie.

#### IV-1-17- Analyse du phonème /y/

**Tableau N° 19 : L'antériorité**

<b>Aperture</b>	Fermé
<b>Antériorité</b>	<b>Antérieur</b>
<b>Labialité</b>	Arrondi
<b>Nasalité</b>	Oral (non nasal)

L'opposition de localisation : Les phonèmes vocaliques ne se réalisent pas tous au même niveau de la cavité buccale. Certains sont formés dans la partie antérieure de la cavité buccale, d'autres dans la partie centrale, d'autres enfin dans la partie postérieure.

Une substitution d'une voyelle palatale, antérieure, relâchée par une autre postérieure, vélaire tendue.

## Voyelles orales

- 1) Série palatale :
  - a) Non labialisée / i /
  - b) Labialisée / y /
- 2) Série vélaire : labialisée / u /

Lieu d'articulation : défini en fonction de la partie la plus élevée du dos de la langue.

[y] : c'est une voyelle antérieure (dos relevé et masse de la langue en avant), fermée (mâchoires très rapprochées), arrondie, orale. Les voyelles antérieures la partie la plus élevée du dorsum se trouve vers l'avant du palais.

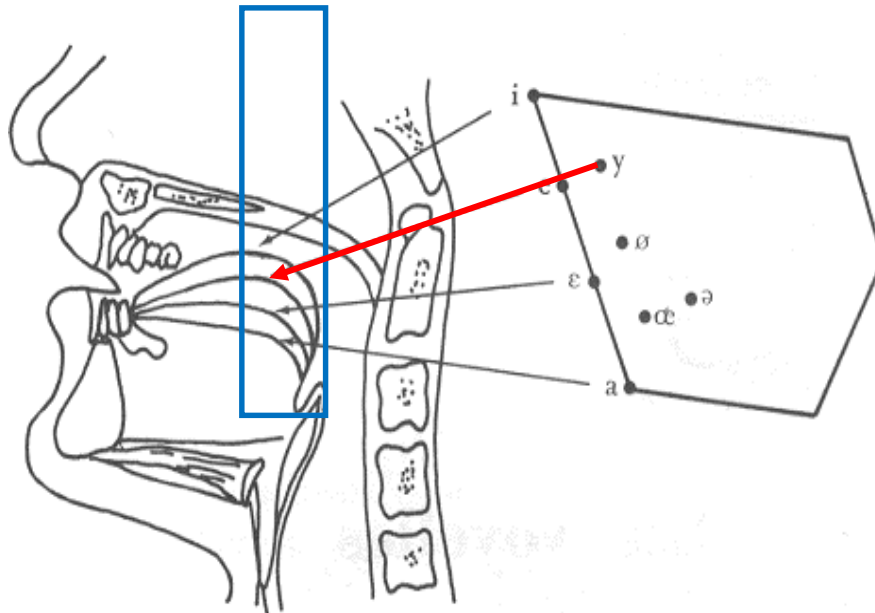


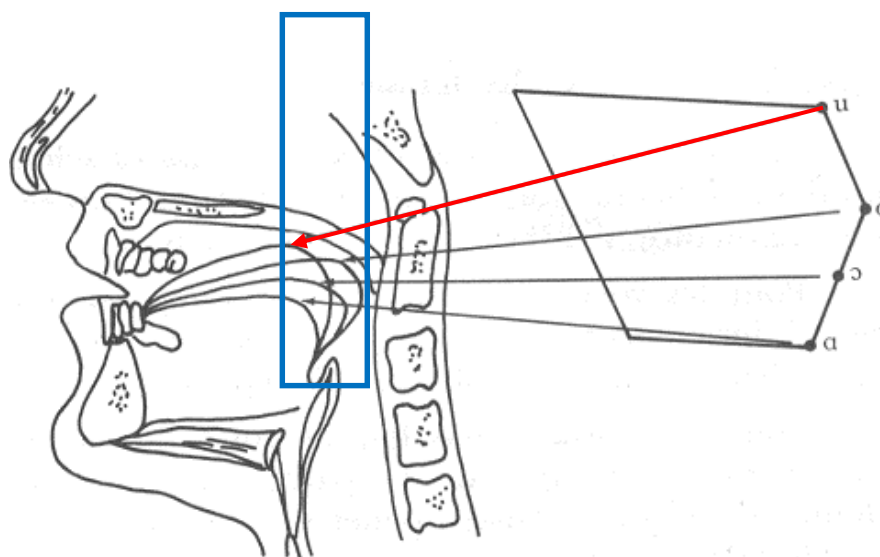
Fig. 58 : Dorsum vers l'avant (modifiée par l'auteur)

## IV-1-18- Analyse du phonème /u/

Tableau N° 20 : La postériorité

Aperture	Fermé
<b>Antériorité</b>	<b>Postérieur</b>
Labialité	Arrondi
Nasalité	Oral (non nasal)

En ce qui concerne la réalisation de la voyelle /u/ par les 12 locuteurs demeure la plus pertinente en tant que voyelle postérieure, labialisée (arrondie), se confond avec /y/ reflète une maîtrise insuffisante de l'antériorité. (Passage de l'arabe au français) en raison de l'instabilité de /u/ dans la langue maternelle des locuteurs maghrébins.



**Fig. 59 : Articulation du /u/**

En revanche, les auditeurs natifs attirent notre attention sur la confusion repérée entre [y / u].

« Les voyelles françaises les plus fréquentes sont, dans l'ordre : /a/, /i/, /u/, /e/, /o/. Les langues tendent à exploiter seulement les deux dimensions que sont l'aperture (ouverture) du conduit vocal et le degré d'antériorité / postériorité de la langue pour les huit premières voyelles, et à utiliser un trait secondaire (la labialité, la nasalité ou la longueur) »<sup>1</sup>

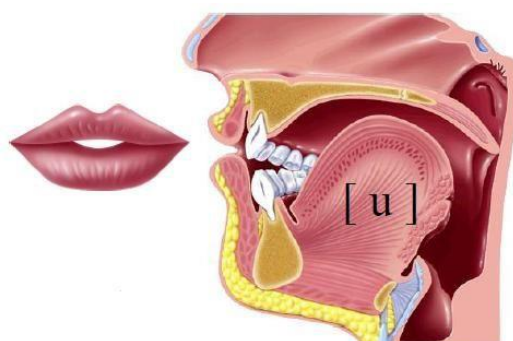
En effet, le mode phonétique antérieur du français comprend l'avancement lingual et la labialisation, c'est-à-dire l'arrondissement des lèvres et la forme concave de la langue dont l'effet auditif produit ce que Delattre (1953 : 61) a appelé « voix française » cela se remarque dans tendances des 12 locuteurs enquêtés, en articulant la voyelle [u] les lèvres arrondies.

Ainsi, les remarques des auditeurs natifs ont permis de souligner, de façon globale, certaines difficultés des non natifs. Les locuteurs nécessitent un ajustement convenable des

<sup>1</sup> - Voir J. Vaissière « la phonétique » Que sais-je ? p 71 (2006 – 2011).

articulateurs buccaux au niveau de l'aperture de la cavité orale, et du degré d'arrondissement, en plus de l'abaissement du voile du palais.

La voyelle [u] : quant à elle, c'est une voyelle postérieure (dos relevé et masse de la langue en arrière, recul du dorsum vers l'arrière du palais.), fermée (mâchoire très rapprochée), arrondie, orale.



**Fig. 60 : La labialité du [u]<sup>1</sup>**

Ce qui donne la même description que pour la précédente, à part la situation dans la cavité buccale.

La voyelle fermée (ou haute) postérieure arrondie est une voyelle utilisée dans la plupart des langues. Son symbole dans l'alphabet phonétique international est [u].

- Son degré d'aperture est « fermé », ce qui signifie que la langue est positionnée aussi proche que possible du palais.
- Son point d'articulation est postérieur, ce qui signifie que la langue est placée aussi loin que possible à l'arrière de la bouche.
- Son caractère de rondeur est arrondi, ce qui signifie que les lèvres sont arrondies.

Antérieures ou postérieures (voyelles d'avant ou d'arrière) :

Le point d'émission, la zone de vibration dans la bouche se situe soit vers l'avant soit vers l'arrière : c'est vers cette zone que la langue se soulève plus ou moins en direction du palais. Ainsi, la voyelle correspondant à « u » donc au phonème /y/, se situe vers l'avant, elle est antérieure. Il en est de même du « a » le plus courant.

<sup>1</sup>- [c\\_meunier\\_production\\_2015.pdf](#). Page active le 29/10/2018.



La voyelle correspondant à « ou », le phonème /u/, se situe vers l'arrière, car la vibration se situe quasiment dans la gorge, elle est donc postérieure. (Voir Fig. 62)

Les deux voyelles sont très fermées, la langue s'approche du palais, avec écartement minimal de la mâchoire. Le critère articulatoire qui pose problème est dans l'antériorité.

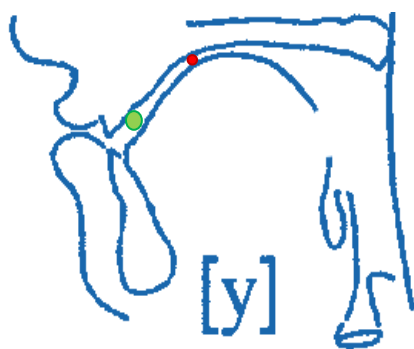


Fig. 61 : l'aperture du [y]

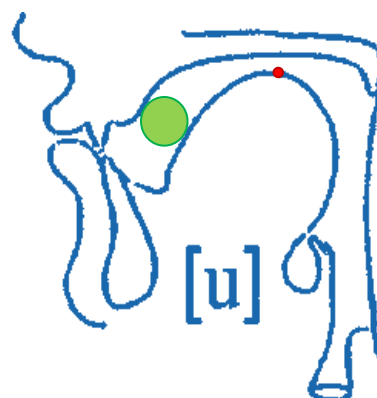


Fig. 62 : L'aperture du [u]

Nous avons vu précédemment un réseau d'oppositions relatives aux voyelles de nos locuteurs non natifs n'existant pas en arabe, qui, prises en gros « que certains désignaient Baragouin »<sup>1</sup> ce détail amusant explique peut-être pourquoi, certaines voyelles se confondent entre elles et deviennent incompréhensibles.

Les oppositions des voyelles françaises des 12 locuteurs, nous ont permis de pouvoir estimer le degré de déviation dans la réalisation des voyelles du français. En revanche, nous proposons les deux voyelles /y/ et /i/ qui seront étudiées dans la suite de ce chapitre. Il s'agit de deux voyelles orales du français extraites de la phrase :

(§ 03) – mot (25) : « (...) La collision était inévitable (...) / « (...) Il semble flagrant qu'il y a eu collusion (...) »

Remarquons que le phonème /y/ s'articule à peu près comme son homologue non arrondi /i/, et que le /y/, comme nous l'avons souligné dans les précédentes phrases du texte est labialisé, exemple :

Dénusement / dénouement, sûr / sourd

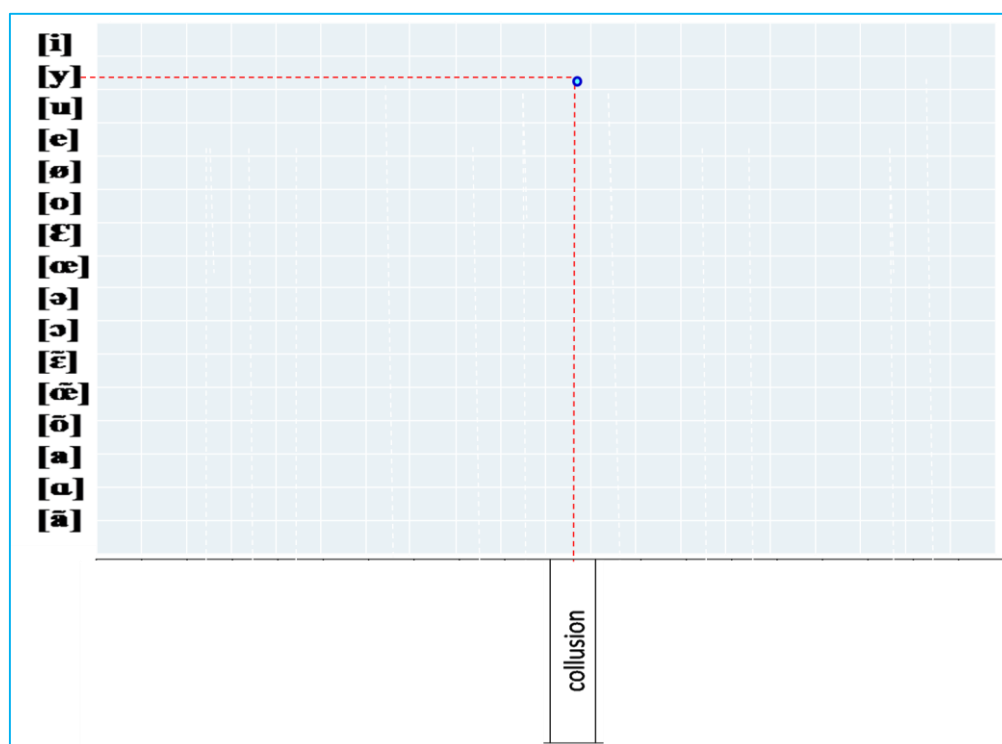
<sup>1</sup>- Langage incorrect et inintelligible. Langue que l'on ne comprend pas.

Ainsi, ces phonèmes /i/, /y/ vont apparaître dans d'autres phrases, ciblant d'autres traits distinctifs pertinents qui causent un effet de sens.

Ce que montre l'enquête, c'est que le premier élément de ces phonèmes, le /y/ a une tendance à être « centralisé » chez les locuteurs, c'est-à-dire à prendre une prononciation plus proche du /i/. Est-il possible d'apporter à cela une réponse de la configuration phonétique.

En d'autres termes, au-delà même de cette enquête au demeurant plutôt, et surtout ce qu'il faut retenir, le nombre de locuteurs est limité à douze, nous donne une idée de rechercher la prononciation des voyelles des locuteurs maghrébins. **(Voir Graphe 08 : Courbe représentative [i]) :**

#### IV-1-19- Le phonème ciblé /y/



**Graphe 07 : Courbe représentative [y]**

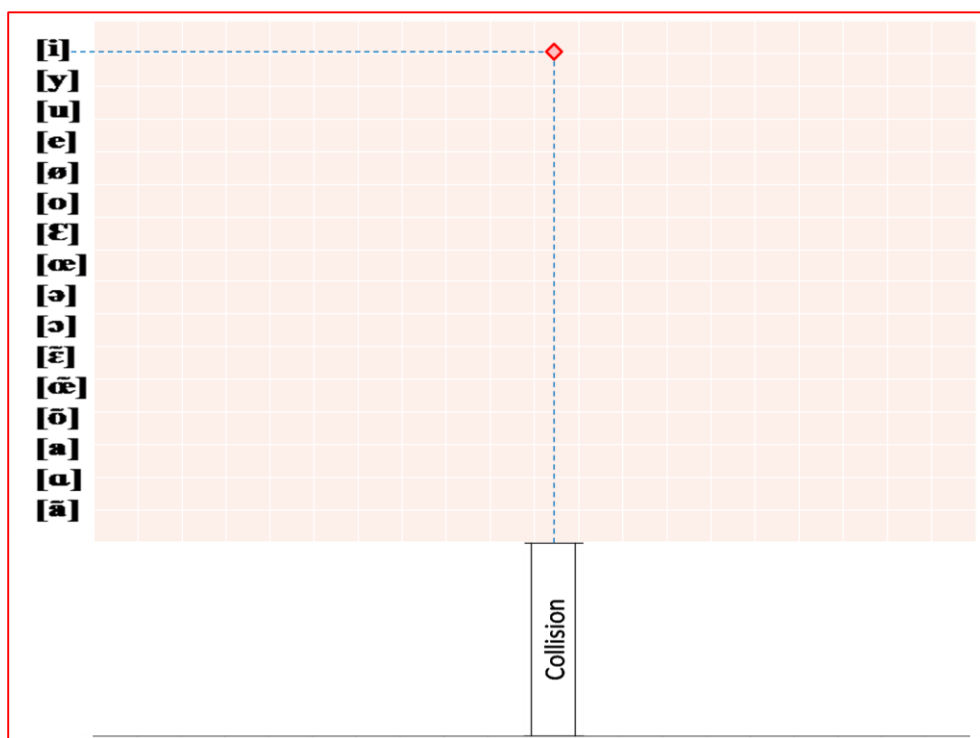
Au terme de cette enquête, une analyse a été effectuée par deux juges auditeurs français sur l'articulation de nos locuteurs maghrébins. Il en ressort des prononciations entraînant des confusions par rapport aux phonèmes produits.

Les phonèmes produits /y/ et /i/ par des non natifs algériens, suscitent un léger problème d'identification, essentiellement quand ils sont réalisés hors contexte. Quant aux locuteurs

marocains et tunisiens, la prononciation des deux phonèmes n'est pas mieux reconnue. (Les recherches faites par Landercy et Renard (1975 b), portant sur la perception des voyelles orales du français, ont montré que le score de reconnaissance de certaines voyelles de leur contexte linguistique est faible.

Il faut souligner que les remarques des auditeurs natifs mettent en cause un nombre de facteurs entre autres : l'origine du locuteur, son âge, son état émotif, etc. Quant à l'emploi des deux phonèmes /y/ et /i/. (Voir Graphe 08 : Courbe représentative [i]) :

#### IV-1-20- Cible de nos locuteurs /i/



**Graphe 08 : Courbe représentative [i]**

Il serait donc utile d'examiner le rôle qu'a joué l'articulation des deux voyelles qui ont subi des confusions. Le phonème /y/ est remplacé presque en totalité par le phonème /i/.

Nous constatons que la tendance de nos douze locuteurs est de ramener la réalisation des voyelles qui posent problème, au triangle vocalique de base qui est celui de l'arabe, c'est-à-dire (a - i - u). Cette simplification du système vocalique français se traduit par différentes modifications dans l'articulation des voyelles.

Ce caractère phonique s'exprime par la position des lèvres qui permet éventuellement de faire intervenir le résonateur labial lorsqu'elles s'avancent. Ce qui, peut-être, permet de faire la différence entre /i/ et /y/. A noter que l'aperture et l'antériorité sont pratiquement les mêmes, et se sont deux voyelles orales, mais le trait de labialité permet de les distinguer. Toutes choses étant égales par ailleurs, [i] et [y] seront plus antérieurs à cause du lieu d'articulation.

#### **IV-1-21- La confusion [y] / [i]**

##### **IV-1-21-1- Le phonème /i/**

- Voyelle antérieure écartée
- Langue appuyée à la pointe des incisives inférieures
- Bouche presque fermée
- Lèvres étirées (souriantes). Pour la voyelle non arrondie [i] les lèvres sont écartées

##### **IV-1-21-2- Le phonème /y/**

- Voyelle antérieure arrondie
- Langue appuyée à la pointe des incisives inférieures, les côtés de la langue sont bien relevés.
- Bouche presque fermée (petite aperture)
- Lèvres arrondies, bien décollées des dents.

Pour la voyelle arrondie [y] les lèvres sont arrondies et projetées en avant.

Les deux voyelles orales [y] et [i] sont palatales et antérieures. Bien qu'elles soient de même aperture, elles s'opposent par la position des lèvres : au niveau du [y], les lèvres sont arrondies labialisées, alors qu'au niveau du [i], les lèvres sont très étirées. Nous pouvons dire qu'il s'agit d'une neutralisation du trait labialisé et que le problème qui se pose ici est l'arrondissement.

Les phrases lues ont d'abord été conduites auprès de 12 locuteurs non natifs parlant français, qui avaient tendance à prononcer [i] voyelle orale, antérieure, non labialisée, écartée au lieu de [y] voyelle orale, antérieure, arrondie, labialisée. Ensuite rappelons l'analyse des paires qui ont posé un nombre de confusions pour les auditeurs français qui avaient confirmé la confusion de [i] - [y].

Nous avons tenté, tout d'abord dans la partie précédente, de souligner l'importance des composantes phonétiques de l'arabe afin de montrer que la série antérieure labialisée n'existe pas et de voir leur impact sur la confusion entre l'arrondissement avec l'écartement des lèvres.

Rappelons que :

Comme nous l'avons déjà vu, nos auditeurs juges confirment la difficulté de déterminer le sens, cela pourrait être expliqué par la confusion phonétique due à un accent étranger fort prononcé, autrement dit une prononciation exhibant deux interprétations différentes.

La plupart des auteurs ont montré l'importance du son dans la transmission du sens : un élément phonique peut assurer une fonction distinctive, lorsqu'il contribue à différencier un signe de tous les autres signes. Or, les locuteurs non natifs pourront rencontrer plus de difficultés avec les voyelles antérieures arrondies du français, identiques aux sons vocaliques, exemple : [o].

En effet, l'important travail réalisé en phonologie en partie revient à Troubetzkoy (1976 : 54), le grand intérêt de cette recherche, est marqué par la notion du crible phonologique qui « code » l'information sonore, en fonction du système phonologique de la langue première du locuteur, ce qui entraîne une interprétation, phonologiquement inexacte des sons de la langue étrangère.

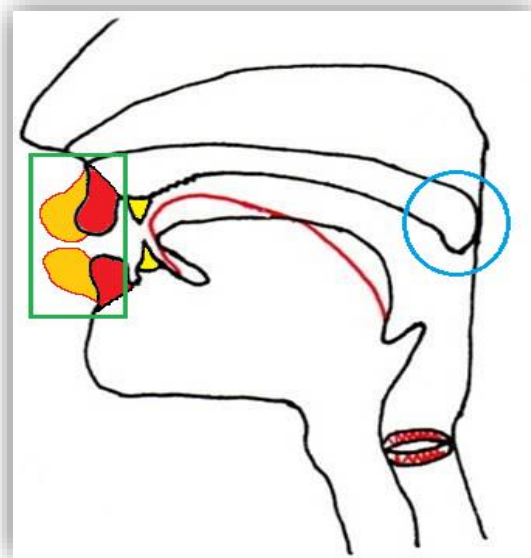
Par ailleurs, cette orientation s'avère d'une nécessité incontournable dans la mesure où elle nous permettra de donner plus d'éléments de réponse. Nous proposons et sous un autre angle, l'exemple suivant :

LH – MIF1 : Le mot « collusion » [kolyzjõ] a été prononcé « collision » [kolizjã].

Les voyelles arrondies chez les arabophones se prononcent d'une manière différente.

[y] : peut être prononcé [u] ou [i]

[y] par [i] « collusion » [kolyzjõ] prononcé « collision » [kolizjã]. Tendance à l'étirement et à la neutralisation du trait labialisé. (**Voir Fig. 63**)



**Fig. 63 : Phonèmes /i/ et /y/ - Traits arrondi/écarté  
(Modifiée par l'auteur)**

À ce stade, nous avons constaté que nos locuteurs avaient tendance à ramener la réalisation de quelques voyelles orales au triangle vocalique de base de la langue arabe, à savoir /ɑ/ : /u/ (comme nous l'avons dit, dans un précédent chapitre) : les erreurs en question peuvent gêner tout autant les auditeurs (juges) pour la compréhension du message.

Dans la conscience des locuteurs maghrébins dans leurs productions parolières, dénotent une langue autre que celle parlée, c'est certainement, leur langue maternelle, en l'occurrence l'arabe maghrébin, qui s'impose par ses lois phonologiques.

L'auditeur cherche en effet avant tout à comprendre ou à interpréter un message, plutôt qu'à décoder une suite de phonèmes. La prononciation erronée du locuteur « la lecture spontanée » est difficile, car le jugement est influencé par un grand nombre de paramètres, tels que la présence du bruit, la voix ou l'accent du locuteur.

Les sons de parole comme les autres sons ou bruits de la nature sont mal jugés par l'auditeur, par exemple la voyelle [i] produit un effort articuloire dans la prononciation.

Analysons la paire [i] et [y] sujette à confusion.

Le mot « collusion » [kolyzjɔ̃] a été prononcé « collision » [kolizjɔ̃]

Les deux sons [i] et [y], provoquent un effet de sens.

Exemple tiré du texte proposé à nos enquêtés : « Un maire pas comme les autres »

**(§3) - mot (75) :** « Il semble flagrant qu'il y a eu collusion entre les détaillants (...) »

En faisant le diagnostic des voyelles, nous verrons que le phonème [i] est aigu, tendu et non labial. La voyelle [y] est aiguë, tendue mais labiale.

#### **IV-1-22- La confusion [y] / [i]**

##### **IV-1-22-1- Analyse du phonème /y/**

##### **Tableau N° 21 : L'arrondissement**

<b>Aperture</b>	Fermé
<b>Antériorité</b>	Antérieur
<b>Labialité</b>	<b>Arrondi</b>
<b>Nasalité</b>	Oral (non nasal)

Une substitution d'une voyelle palatale, antérieure, arrondie par une autre antérieure, palatale étirée.

Voyelles orales

- 1) Série palatale :
  - a) Non labialisée [i]
  - b) Labialisée [y]

#### **IV-1-23- La confusion [y] / [i]**

Les deux voyelles orales [y] et [i] sont palatales et antérieures. Bien qu'elles soient de même aperture, elles s'opposent par la position des lèvres : au niveau du [y], les lèvres sont arrondies labialisées, alors qu'au niveau du /i/, les lèvres sont très étirées. Nous pouvons dire qu'il s'agit d'une neutralisation du trait labialisé et que le problème qui se pose ici est l'arrondissement. (**Voir Fig. 64**)

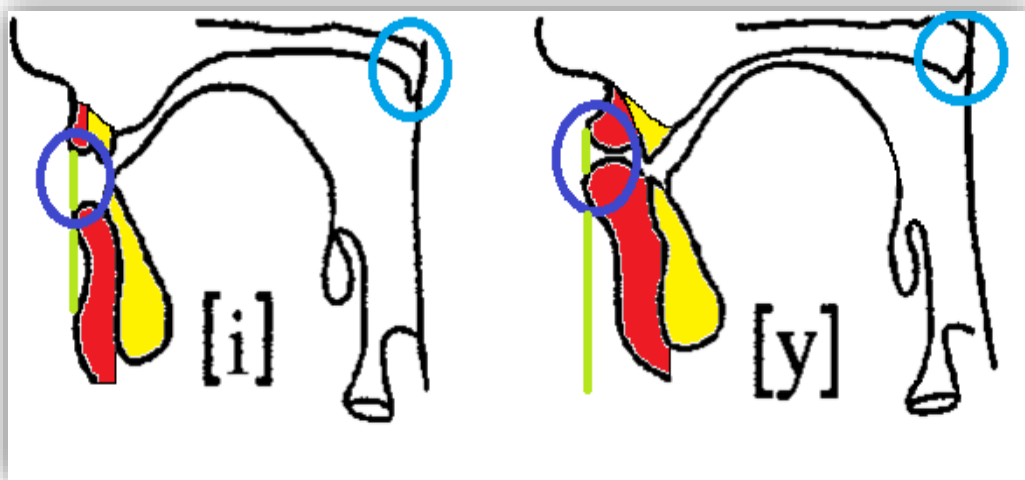


Fig. 64 : L'arrondissement du [y]

Dans le passage de [i] antérieur vers [y] arrondi, nos locuteurs font plus amples usages d'une articulation, prononçant /i/ voyelle orale, non labialisée écartée au lieu de /y/ voyelle orale, antérieure, arrondie, labialisée.

Cela explique, souvent observé dans la prononciation de nos 12 locuteurs, confondent l'antériorité et la labialisation, l'arrondissement avec l'écartement des lèvres.

#### IV-1-23-1- Analyse du phonème /i/

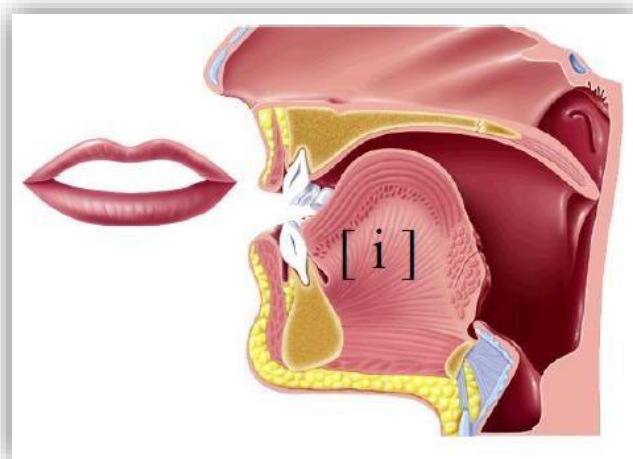
En faisant le diagnostic des deux voyelles /i - y/ le contraste est le plus attesté de labialité. Nous verrons que le /i/ est :

#### Tableau N° 22 : La labialité

<b>Aperture</b>	Fermé
<b>Antériorité</b>	Antérieur
<b>Labialité</b>	<b>Non-arrondi (non labial)</b>
<b>Nasalité</b>	Oral (non nasal)

- Voyelle antérieure écartée (antériorité : point articulaire)
- Orale (non nasale)
- Langue appuyée à la pointe des incisives inférieures.
- Bouche presque fermée (aperture)
- Lèvres étirées (souriantes). La labialité rétractée.





**Fig. 65 : Étirement du [i]<sup>1</sup>**

**/i/** est une voyelle fermée. Le voile du palais est relevé, il ne permet pas à l'air de s'échapper par le nez, pour la nasalité. La voyelle /i/ est à la fois la plus antérieure, la plus étirée et, la plus fermée.

**Tableau N° 23 : L'aperture**

<b>Aperture</b>	<b>Fermé</b>
<b>Antériorité</b>	Antérieur
<b>Labialité</b>	Non-arrondi (écarté, étiré)
<b>Nasalité</b>	Oral (non-nasal)

L'antériorité est la même, l'oralité et l'aperture sont pratiquement les mêmes, mais l'incorrection est dans l'étirement des lèvres. C'est ce qui permet à l'auditeur natif de faire la différence.

Nous signalons ici une seule confusion entre les deux voyelles /y/ et /i/ : le seul critère articulatoire qui pose problème est **l'arrondissement** puisque le locuteur a tendance à articuler avec moins d'arrondissement.

Donc, la labialité permet de distinguer le phonème [y] dans le mot « collusion » du phonème [i] dans le mot « collision ».

Tendance à l'arrondissement : les voyelles /i/ et /y/ sont souvent confondues et comme le montrent les exemples ci-dessus, nous pouvons entendre /i/ à la place de [y] et vice-versa.

<sup>1</sup>- [c\\_meunier\\_production\\_2015.pdf](#). Page active le 29/10/2018.

Le plus souvent, le timbre est imprécis et la voyelle est perçue par l'auditeur francophone, comme un [i], qui n'est pas tout à fait le [i] du français. Il n'est pas impossible qu'il n'en comprendrait ni le sens ni la portée.

#### **IV-1-23-2- Niveau Sémantique**

Le mot « collusion » [kolyzjɔ̃], selon le dictionnaire Maxido, désigne : nom féminin,

Sens 1 : entente secrète entre deux parties qui décident de comploter à leur profit au détriment d'un tiers.

Sens 2 : intelligence secrète entre plusieurs parties au préjudice d'un tiers.

Et le mot « collision » [kolizjɔ̃], selon le même dictionnaire Maxido, désigne : nom féminin,

Sens 1 : choc de deux corps en mouvement.

Sens 2 : rencontre violente, du choc de deux parties.

Selon Larousse 2012 p - 234.

Sens 3 : une collision d'opinions.

#### **IV-1-24- Récapitulation**

Nous avons élaboré un corpus de 739 mots. Ce corpus a été lu par dix locuteurs et deux locutrices. Du point de vue phonétique, il comprend vingt paires minimales. Cela nous a permis plutôt de mettre en évidence sur le plan articulatoire, comment les sons produits par nos douze locuteurs peuvent être reconnus par les auditeurs natifs (juges). Les résultats obtenus restent faibles, les sessions moins nombreuses, nécessitent un travail beaucoup plus exhaustif.

Nous décrivons à présent, l'articulation des voyelles orales, et un peu plus sur la voyelle nasale, en nous fondant sur les résultats de la prononciation des voyelles réalisées par nos douze locuteurs, détectée par des auditeurs natifs. Nous avons employé trois paires minimales.

Les trois paires minimales sont :

- Pontage / potage
- Éventaire et inventaire
- Serre / sœur

#### IV-1-24-1- Analyse des différents phonèmes

Remarquons que dans le troisième chapitre (Chapitre III), de la partie pratique, nous avons argumenté des phonèmes que nous avons sélectionnés. Puis nous avons montré avec quels phonèmes, les phonèmes originaux sont confondus. Une évaluation était également appliquée par les auditeurs par des enregistrements de locuteurs maghrébins dans laquelle les paramètres suivants ont été respectés, « l’intelligibilité, le niveau d’accent étranger, le niveau de compréhensibilité et malentendus sémantiques d’origine phonétique ».

Prenons comme exemple, la paire minimale déjà vue, formée des mots « marron » et « marrant » dont les transcrits phonétiques sont [ɔ̃] et [ã]. En effet, [ɔ̃] est une voyelle mi-ouverte, postérieure et arrondie. Elle a, à peu près, la même ouverture que [ɔ] et le même degré de labialisation. Mais, le voile du palais s’abaisse et permet à l’air de s’échapper par le nez, pour la nasalité. C’est une voyelle nasale.

Nous avons donc synthétisé trois paires minimales contenant les phonèmes /ɔ̃/, /ɔ/, /e/, /ẽ/, /ɛ/ et /œ/, le but consiste à établir si les auditeurs français perçoivent les détails subtils, à détecter entre les voyelles du français des confusions éventuelles.

#### IV-1-25- La première paire minimale : Pontage / potage

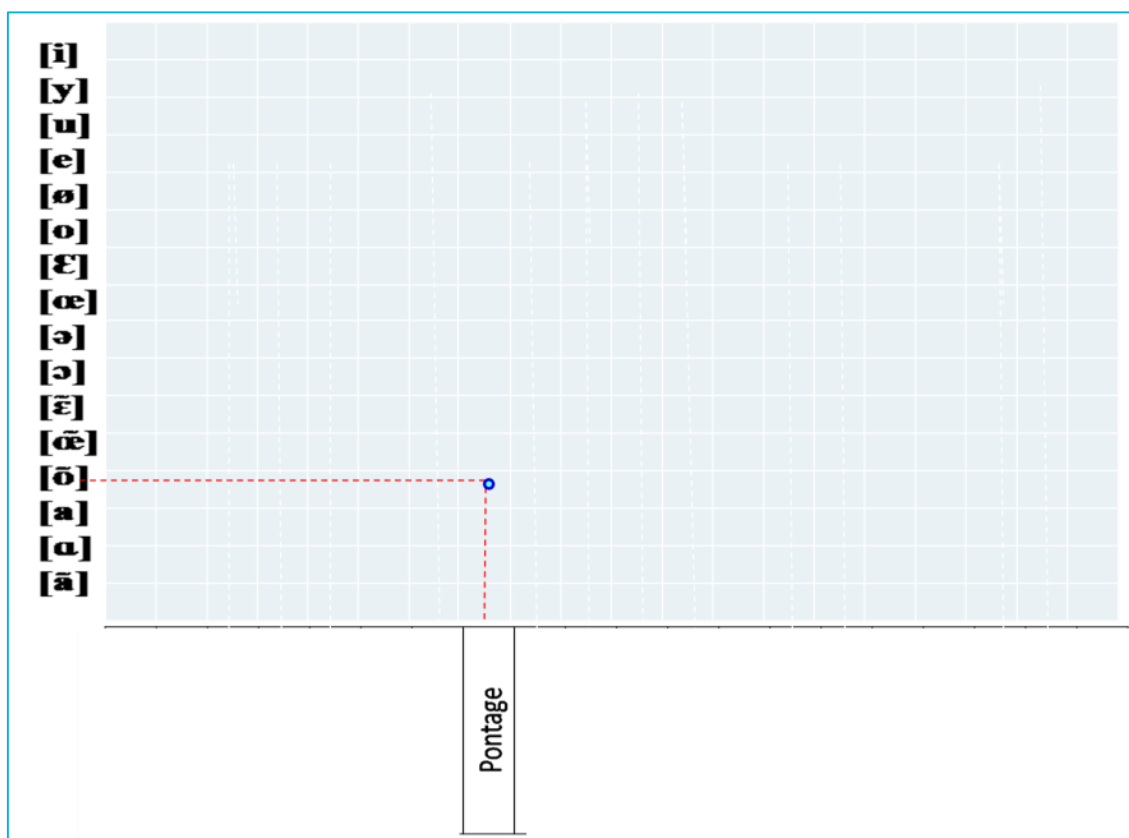
Ce travail consiste à analyser le phonème /ɔ/ puis à discuter les particularités retenues du point de vue articulo-perceptif.

##### IV-1-25-1- Analyse du phonème /ɔ/

Tableau N° 24 : L’oralité

<b>Aperture</b>	Voyelle mi-ouverte
<b>Antériorité</b>	postérieure (Langue bien reculée)
<b>Labialité</b>	arrondie (labialisé, lèvres très avancées, bien arrondies.)
<b>Nasalité</b>	<b>Orale (non nasale)</b>

Nous constatons que la voyelle [ɔ] nous précise que l'articulation offre une piste explicative intéressante, d'abord la postériorité lui donne une ouverture moyenne, mi- ouverte. Du point de vue de la labialité, les sons sont produits avec un arrondissement des lèvres. Mais l'incorrection est dans la nasalité. C'est ce qui permet à l'auditeur natif de faire la différence. N'arrivant pas à percevoir correctement les structures phonologiques de la L2, Troubetzkoy (1970 : 54) explicite les caractéristiques phonologiques sur la base des opérations de décodage et d'encodage. Il se produit, un abaissement du voile du palais provoquant une résonance dans la cavité nasale. La nasalité caractérise les voyelles pour lesquelles le flux d'air passe par la cavité nasale. (Voir Graphe 09 : Courbe représentative [ɔ̃]) : Phonème ciblé / ɔ̃ /



**Graphe 09 : Courbe représentative [ɔ̃]**

Face à la langue cible, nos douze locuteurs se trouvent souvent incapables de prononcer correctement les phonèmes français, influencés par leur langue maternelle en l'occurrence l'arabe, qui empêcherait de produire une fois encore les phonèmes d'une autre langue (L2).

Toutes ces influences sur le son et le sens s'expliquent par un certain nombre de difficultés auxquelles se heurtent les douze locuteurs et qu'il y a une manière de parler particulière qui se caractérise par une forte spécificité phonique, appelée « accent étranger » qui en donne

souvent une image fortement stigmatisante, en l'associant à certaines influences. À propos d'influences, nous souhaitons faire apparaître de manière implicite et inopportun, une présentation qui essaye de contribuer à la construction de notre démarche, bien qu'éloignée de notre objectif, mais nécessaire à la compréhension et à la justification de notre travail.

Les rapports sociaux des locuteurs au sein d'un mode linguistique dominant demeurent toujours discriminatoires, et peuvent influencer l'articulation des phonèmes dans le conduit vocal, donc influencer les sons des voyelles et consonnes (pour les consonnes seront développées dans la dernière partie de ce chapitre). Ce phénomène peut toucher, d'une manière explicite, nos enquêtés les maghrébins immigrés. L'immigration est synonyme de dépaysement, déracinement, perte de repère, érosion du sentiment d'appartenance, désorientation identitaire. Tous mesurent l'influence des stéréotypes pouvant modifier la perception du son et de l'intelligibilité d'une communication orale. Cette expérience, le locuteur non natif la vit avec une part de passivité, proie à des difficultés d'adaptation et d'intégration.

Toutes ces conditions inconvenantes, résultantes de leur parler particulier, engendrent des conséquences, ce qui explique l'émergence des confusions phonétiques. Il en va de même dans la confusion entre les voyelles, car les sons sont des voyelles et consonnes.

Les consonnes feront l'objet du prochain chapitre.

#### **IV-1-25-2- Les voyelles nasales**

Nous avons signalé, la confusion lorsqu'elle se situe entre deux voyelles postérieures [ɔ̃] et [ɔ], nous pouvons remarquer que le critère articulaire qui pose problème correspond à la nasalité, puisque les locuteurs sans doute ont tendance à neutraliser le critère de la nasalité.

#### **IV-1-25-3- Dénasalisation**

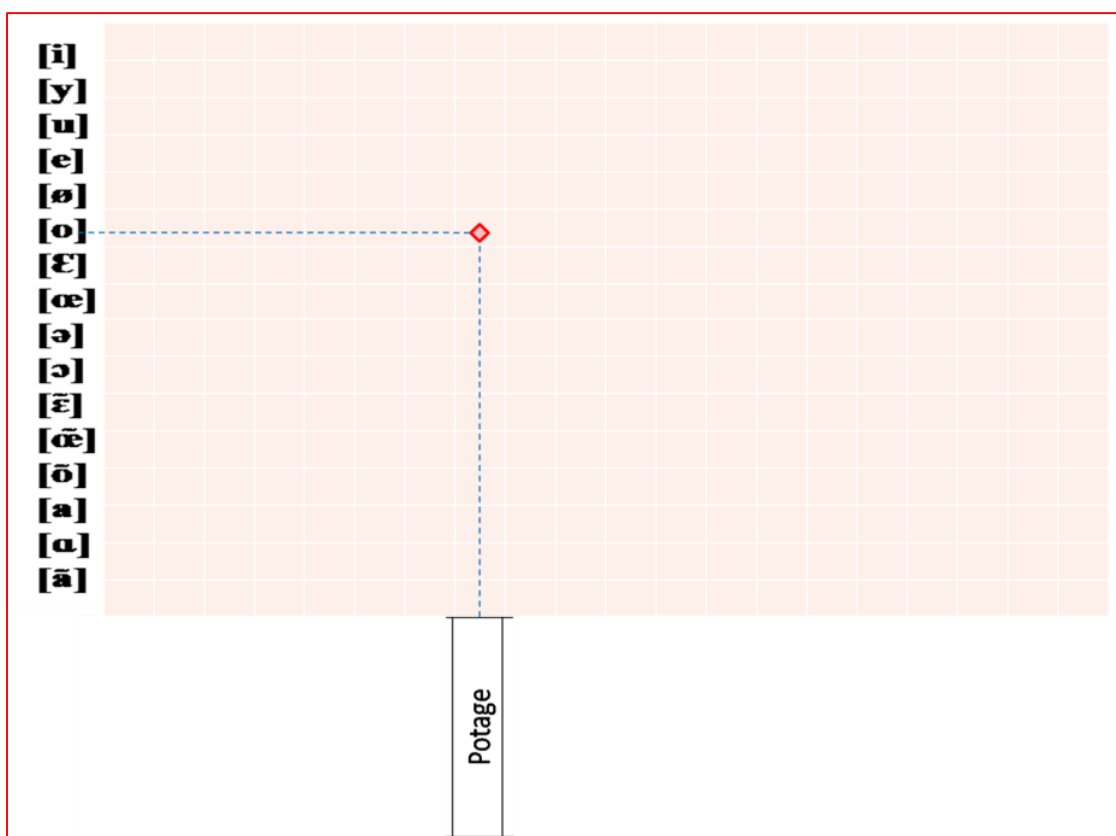
Nous pouvons également remarquer dans le mot « pontage » [pɔ̃taʒ] a été prononcé « potage » [pɔtaʒ]. Déduisant de cette perception de notre échantillon, relative à la voyelle nasale, que les douze locuteurs ont neutralisé l'articulation de nasalité, lors de la réalisation de cette voyelle nasale [ɔ̃] en prononçant la voyelle orale correspondante [ɔ]. Les deux sons sont très proches par le lieu d'articulation, la labialité et le degré d'ouverture.

A la lumière d'une étude réalisée par E. Calaque (1992 : 49) sur des voyelles nasales prononcées par d'autres locuteurs, met en évidence ceci :

« Leur réalisation nécessite un mouvement du voile du palais que l'on ne peut pas contrôler de manière visible, comme cela est possible pour l'ouverture du maxillaire ou la projection des lèvres. La tendance est donc d'assimiler la voyelle nasale à la voyelle orale la plus proche du point de vue articulaire et qui ne nécessite pas la mobilisation du voile du palais difficile à contrôler. »

Par rapport à l'articulation d'un [ɔ] deux de nos sujets augmentent l'arrondissement des lèvres, mais abaissent sa partie antérieure.

Pour six locuteurs, l'articulation de [ɔ̃] révèle, un léger recul de la langue en prononçant la voyelle orale correspondante [ɔ]. Ce qui correspond à une réalisation proche, c'est-à-dire les deux sons sont très proches par le lieu d'articulation. **(Voir Graphe 10 : Courbe représentative [ɔ])** : La cible de nos locuteurs /o/



**Graphe 10 : Courbe représentative [ɔ]**

Les quatre derniers locuteurs semblent viser le même but, une articulation de [ɔ̃] curieusement prononcée par une articulation orale [ɔ]. Cette tendance est une fonction du mot et de son sens.

#### IV-1-25-4- Auditeurs

Les résultats de cette adaptation constituent ce que nous appelons les « habitudes articulatoires » de nos locuteurs maghrébins immigrés en Île-de-France.

Les auditeurs natifs relèvent des confusions résultant des différences anatomiques des locuteurs, mais aussi la confusion avec la réalisation phonétique d'un phonème à un autre phonème dans le même contexte.

Nous avons donc retenu que la différence de la nasalité apparaît au niveau de la position du voile de palais et de la luette lors du passage de l'air à travers les cavités buccale et nasales. N-Garric (2007 : 44) affirme que :

« Le fonctionnement vélaire désigne la participation ou non des cavités nasales lors de la réalisation vocalique. L'action du voile du palais permet d'opposer les voyelles orales pour lesquelles l'air est totalement expulsé par la bouche, et les voyelles nasales pour lesquelles l'air est évacué par la bouche et le nez ».

#### IV-1-26- Les phonèmes /e/ - /i/ paire minimale

##### Éventaire et Inventaire

Nous analysons les couplets /e/ et /i/ qui sont disponibles dans les phrases du texte. La phrase concernée :

(§04) – mots (10, 28) : « Les marchands des fruits et légumes ont ramené l'**éventaire** à l'intérieur **des** chapiteaux, surtout que le commerce était temporairement fermé, pas uniquement, pour cause d'**inventaire** [...] »

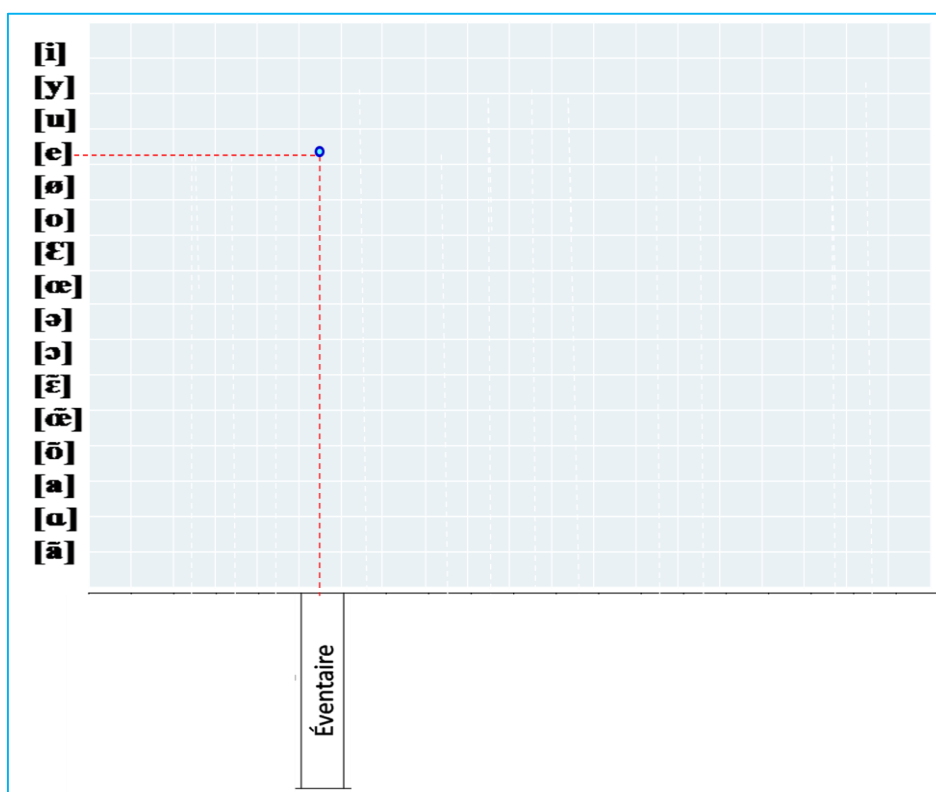
Dans un premier temps, nous rappelons le mode articulatoire des deux voyelles françaises orales. Puis, quels étaient les résultats obtenus des auditeurs français.

[e] : est une voyelle antérieure mi- fermée, non labialisée, le dos de la langue se lève vers le milieu du palais dur mais moins que pour /i/, le timbre du [e] français est plus aigu, la position du dos de la langue est plus haute.

[i] : est une voyelle antérieure (ou palatale) fermée, non labialisée, orale. Le dos de la langue se lève vers le milieu du palais dur pour former un passage étroit par lequel passe l'air expiratoire, toutefois, sans produire de bruit de friction. Le passage par les fosses nasales est fermé par le voile du palais. Les cordes vocales vibrent. Le /i/ français est caractérisé par une fermeture vocalique maximale du canal buccal, ce qui lui donne un timbre très aigu.

Nous avons déjà rencontré ces deux voyelles dans les paragraphes précédents. Nous pensons qu'il est préférable de rappeler le contexte au sens de l'articulation.

Les deux voyelles orales [i] et [e] sont palatales et antérieures. Bien qu'elles soient non arrondies, les lèvres non labialisées, orales, elles se prononcent avec le voile du palais relevé, ce qui ferme le passage nasal, et ne laisse pas passer de l'air par la bouche et par le nez, donc non nasales, le voile du palais n'est pas abaissé. (**Voir Graphe 11 : Courbe représentative [e]**) : Phonème ciblé /e/



**Graphe 11 : Courbe représentative [e]**



Elles s'opposent par le degré d'aperture au niveau du [i], la bouche presque fermée, c'est une voyelle haute, alors qu'au niveau du [e], la bouche est mi- fermée. Nous pouvons dire qu'il ne s'agit pas d'arrondissement, ni de nasalisation, le problème qui se pose est l'aperture. Le degré d'aperture (mode articulatoire) permet de les distinguer.

#### **IV-1-26-1- Résultat des auditeurs**

Les résultats des auditeurs français démontrent nettement que les locuteurs non natifs dans l'analyse de la paire [i] – [e] ont effectivement des problèmes dans la réalisation de ces voyelles. Les locuteurs confondent les deux timbres. Ils prononcent [i] voyelle orale, fermée, antérieure, non labialisée, écartée au lieu de [e] voyelle orale, mi- fermée, antérieure, non arrondie, non labialisée.

Ce constat est concordant, avec les résultats des auditeurs, qui avaient montré que la confusion entre ces deux voyelles est effective. Sachant que les auditeurs natifs perçoivent le [e] comme [i]. Il se confond avec cette dernière [i], auditivement moins nette du point de vue de « Son » et de « Sens » ; ou que les deux se confondent réciproquement.

Toutefois, il est à noter que le critère articulatoire qui pose problème est le degré d'aperture, c'est l'écartement des mâchoires et l'espace entre les dents.

Au vu des résultats de nos locuteurs, nous estimons que les problèmes qu'ils rencontrent avec voyelles du français, s'amplifient lorsqu'il s'agit d'articuler le phonème [e] avec plus de fermeture, mais encore le degré d'aperture devrait être mi- fermé.

En résumé, selon le détail ci-dessus, le groupe constitué de 12 locuteurs suivant la division de (3, 3 et 6 locuteurs) ont présenté des difficultés à reproduire correctement les phonèmes, ce qui nous laisse penser que les voyelles ont été réalisées plutôt la bouche presque fermée, les dents du bas sont proches de celles du haut et la langue est dans la position la plus rapprochée du palais. C'est ce qui explique que le natif (juge) l'a perçu comme [i] plutôt qu'un [e]. La confusion n'est pas surprenante, elle se trouve au niveau du sens.

La voyelle nasale /ɛ̃/

La voyelle nasale constitue un cas particulier pour la prononciation, car la nasalité est un trait distinctif. Elle tend vers la voyelle orale /ɛ/. Cela laisse supposer que nos locuteurs ont de sérieux problèmes avec les voyelles nasales. Ils les confondent avec les voyelles orales.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons invité l'un de nos auditeurs natifs à écouter quatre locuteurs, afin, d'une part de détecter les voyelles qui leur posent problème, et d'autre part si la nasalité joue un rôle distinctif en arabe. Il a été fait appel à un deuxième auditeur. Toutefois ils ont détecté le caractère distinctif de la nasalité en français et au caractère non distinctif confirmant que la langue maternelle influence énormément la perception des sons dans la communication verbale.

Les auditeurs ont perçu /e/ à la place de /ɛ̃/. Nous analysons les phonèmes dans la paire /ɛ̃/ et/e/.

#### IV-1-27- Analyse du phonème [ɛ̃] : inventaire [ɛ̃vātɛɪ]

Tableau N° 25 : L'aperture et la nasalité

<b>Aperture</b>	<b>Voyelle mi-ouverte</b>
<b>Antériorité</b>	antérieure
<b>Labialité</b>	lèvres étirées, non labialisées. <b>non arrondies</b>
<b>Nasalité</b>	<b>nasale (le voile du palais est abaissé)</b>

Nous reprenons ici l'essentiel de la description des deux voyelles [ɛ̃] le phonème peut être considéré comme une voyelle mi- ouverte pointe et masse de la langue en avant, la langue appuyée contre les incisives inférieures. Bouche mi- ouverte (aperture).

Voyelle nasale : le voile du palais s'abaisse, une partie du souffle entre dans la cavité nasale. Ce qui laisse passer un peu d'air par le nez.

#### Remarques

Dans ce cas, nous retenons que c'est une voyelle antérieure mi- ouverte, non arrondie, nasale, le degré d'ouverture est à peu près celui de /ɛ/ oral, légèrement plus ouvert : la position des lèvres est neutre, le voile du palais est abaissé.

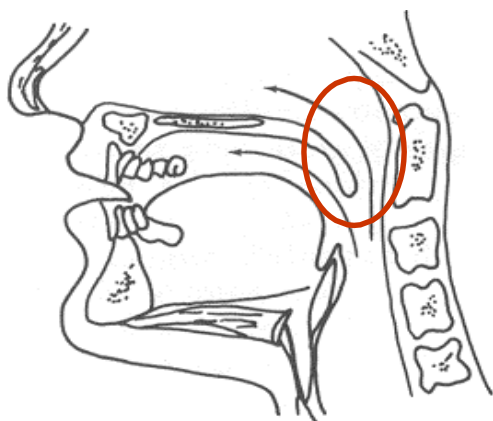


Fig. 66 : Position du voile du palais

#### IV-1-28- Analyse du phonème /e/ : éventaire [evãtɛɾ]

Tableau N° 26 : L'aperture et l'oralité

Aperture	<b>mi-fermé</b>
Antériorité	Antérieur
Labialité	Non-arrondi
Nasalité	<b>Oral (non nasal)</b>

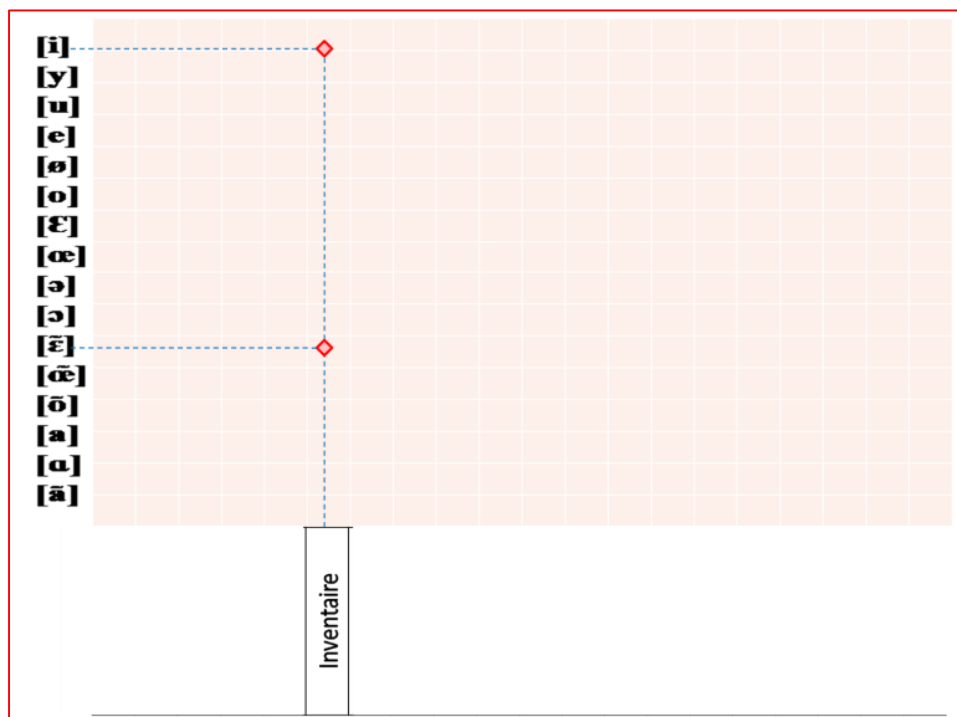
- Voyelle antérieure écartée.
- Orale (non nasale).
- Langue appuyée à la pointe des incisives inférieures.
- Bouche mi- fermée.
- Lèvres étirées.

#### IV-1-29- Confusion entre le phonème /ẽ/ et le phonème /i/

Il importe d'abord de préciser ce que nous entendons par la nasalité employée au trait (+ nasal) qui caractérise certaines voyelles dites nasales. Nous nous rapprochons donc sur un plan phonologique. D'après Grammont (1933/1965 : 93), un phonème est dit nasal lorsqu'il est articulé avec le voile du palais abaissé vers le dos de la langue, ouvrant suffisamment le port vélo-pharyngé devant l'air laryngé vers les fosses nasales. La confusion survient dans la chaîne parlée pour la réalisation de deux phonèmes attenants « contigus » dont les articulateurs ne passent pas instantanément d'une position donnée à l'autre.

Le degré d'aperture n'est pas le même, le phonème /i/ est fermé alors que le phonème /ẽ/ est mi- ouvert. A ce propos les locuteurs non natifs neutralisent complètement le critère de nasalité lors de la réalisation de cette voyelle nasale. Son effet est très marqué et inacceptable par les natifs. Peut aussi être perçus par les mêmes natifs comme un [e] avec plus de fermeture, donc, proche du

phonème /i/, et avec la dénasalisation, ça sonne plutôt un / $\tilde{e}$ / dénasalisé. Les natifs perçoivent le mot « inventaire » avec le phonème [ $\tilde{e}$ ] dénasalisé, plutôt que le mot « éventaire », et cela provoque des confusions de sens. (Voir Graphe 12 : Courbe représentative [ $\tilde{e}$ ]) : Cible de nos locuteurs /i/ qui se rapproche de / $\tilde{e}$ /



**Graphe 12 : Courbe représentative [ $\tilde{e}$ ]**

En ce qui concerne les voyelles orales et nasales utilisées que nos locuteurs réalisent constamment en voyelles fermées ou mi-fermées, cependant dans certains cas, que nous avons soulignés, la voyelle [i] est utilisée par la voyelle nasale [ $\tilde{e}$ ] mi-ouverte, son usage est confus.

Les confusions phonétiques liées à la prononciation des voyelles orales [ɛ] et [œ], dans la réalisation de nos locuteurs que nous avons observés, au moment où ces voyelles ont été produites sont repérées dans la paire minimale suivante :

Serre / sœur, dans la phrase du texte :

(§05) – mot (04) : « C’est ma serre ! » Dit l’un des marchands de légumes. « C’est une merveille ! », le sens se confond avec : « (...) c’est ma sœur (...) c’est une merveille ! »

Cette manière de prononcer les voyelles, est une façon de continuité opérée par les parents et membres communautaires venant s’ajouter aux autres influences précédemment évoquées. Tel est le cas pour la quasi-totalité de nos locuteurs enquêtés.

Certains pratiquent un français différencié pouvant renvoyer à leur langue de base, l'arabe, d'autres à part un accent, une légère intonation, qui relèvent de la sémantique, et qui disposent de potentialités remarquables en matière de connaissances, mais exposés par moment à des sentiments d'exclusion. Après avoir observé les précédents phonèmes, nous analysons le phonème [ɛ] : serre [sɛʁ], tiré du passage suivant :

(§05) – 4<sup>ème</sup> mot : « C'est ma **serre** ! »

### Serre / Sœur :

#### IV-1-30- Analyse du phonème [ɛ] : serre [sɛʁ]

#### Tableau N° 27 : La labialité

<b>Aperture</b>	Voyelle mi-ouverte
<b>Antériorité</b>	antérieure
<b>Labialité</b>	<b>Lèvres étirées, non labialisées. non arrondies</b>
<b>Nasalité</b>	orale (le voile du palais est relevé)

Pour la voyelle non arrondie /ɛ/ les lèvres sont étirées, la langue appuyée contre les incisives inférieures. La bouche mi- ouverte (aperture). Voyelle orale : le voile du palais est relevé, aucune partie du souffle n'entre dans la cavité nasale.

#### Remarque :

Il est à noter que /ɛ/ c'est une voyelle antérieure mi-ouverte, non arrondie, orale, le degré d'ouverture est à peu près celui de [ɛ̃] nasal, légèrement moins ouvert ; la position des lèvres est neutre, le voile du palais est relevé.

#### IV- 31- Résultat

Les locuteurs ont confondu le timbre /ɛ/ avec la voyelle nasale [ɛ̃] remarqué avec étonnement par les résultats de perception des auditeurs natifs chez lesquels, nous avons remarqué que la voyelle orale /ɛ̃/ est perçue comme /ɛ/ avec le même degré d'aperture.

#### IV-1-32- Analyse du phonème /œ/ : sœur [sœʁ]

Tableau N° 28 : La labialité

<b>Aperture</b>	Voyelle mi-ouverte
<b>Antériorité</b>	antérieure
<b>Labialité</b>	<b>lèvres arrondies</b>
<b>Nasalité</b>	orale (le voile du palais est relevé)

##### IV-1-32-1- Voyelle antérieure arrondie [œ]

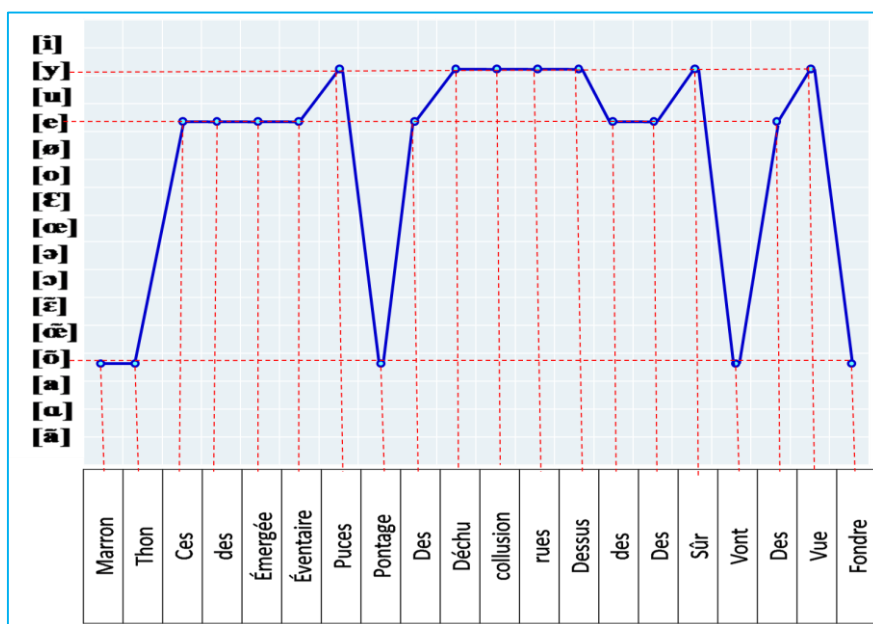
Pour la voyelle arrondie [œ] les lèvres sont arrondies :

- La langue appuyée contre les incisives inférieures.
- Bouche mi- ouverte (aperture).
- Voyelle orale : le voile du palais est relevé, aucune partie du souffle n'entre dans la cavité nasale.

La voyelle [œ] se confond avec le timbre mi- ouvert [ɛ]. C'est une voyelle antérieure, mi-ouverte, arrondie, orale, le degré d'ouverture, rappelons-le, est pratiquement celui de [ɛ] oral, le voile du palais est relevé.

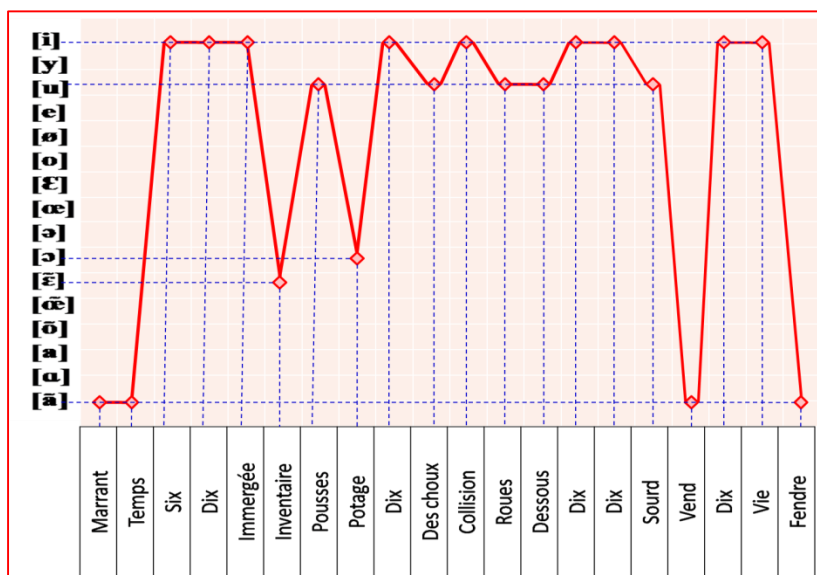
Les deux voyelles orales [ɛ] et [œ] sont antérieures. Bien qu'elles soient de même aperture, elles s'opposent par la position des lèvres : au niveau du /ɛ/, les lèvres sont arrondies, alors qu'au niveau du [œ], les lèvres sont étirées. Nous pouvons dire que le problème qui se pose ici est l'arrondissement. Nos locuteurs ont tendance à prononcer [œ] voyelle orale, antérieure, non arrondie, écartée au lieu de /ɛ/ voyelle orale, antérieure, arrondie. La labialisation différente des deux voyelles crée un risque de confusion qui présente la même aperture.

Nous proposons de voir une première courbe générale (courbe bleue), sous forme d'un repère orthogonale, où l'axe des abscisses contient la liste des paires minimales tirées de notre texte, et qui indiquent le sens voulu et recherché (**Sens 1**). L'axe des ordonnées, est réservé aux phonèmes utilisés, selon le trapèze vocalique de la langue française, et aussi selon l'aperture. Ce sont les phonèmes (notre cible) qui devraient être réalisés par nos locuteurs (**Son 1 : voir graphe 13**). La courbe englobe les articulations correctes des paires minimales, déjà traitées antérieurement, et qui devraient être réalisées par nos douze locuteurs maghrébins :



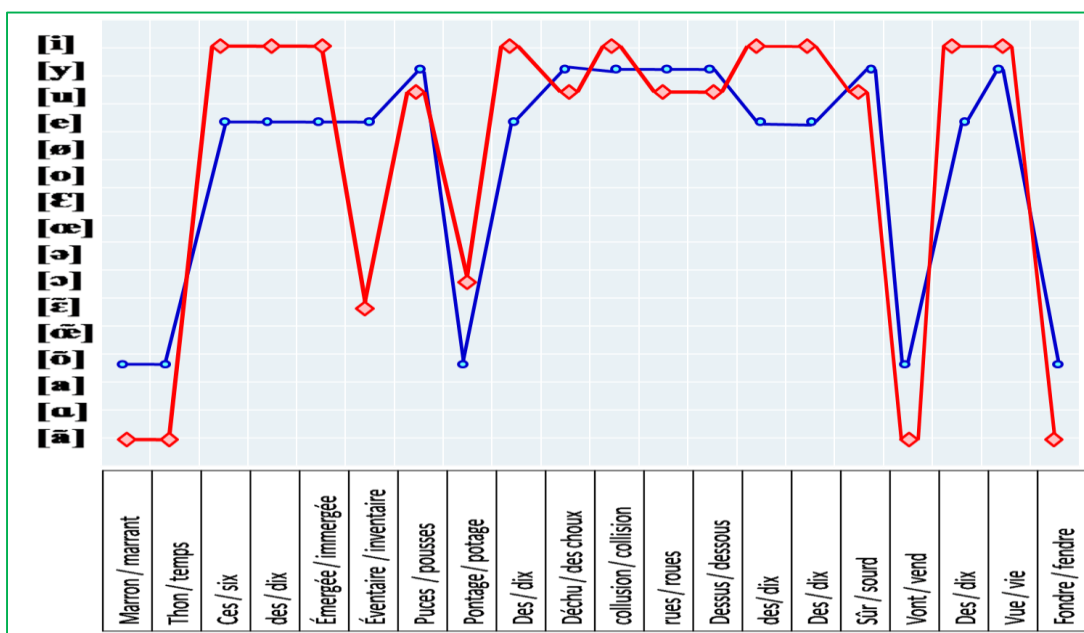
**Graphe 13 : Courbe bleue représentative**

Également, nous appuyons la démonstration avec une autre courbe générale (courbe rouge), dans laquelle, nous exposons comment les phonèmes (**Son 2 : voir graphe 14**), de nos paires minimales tirées de notre texte « Un maire pas comme les autres », ont été réalisées par nos locuteurs (cible de nos locuteurs), provoquant un sens totalement différent de celui attendu (**Sens 2**) :



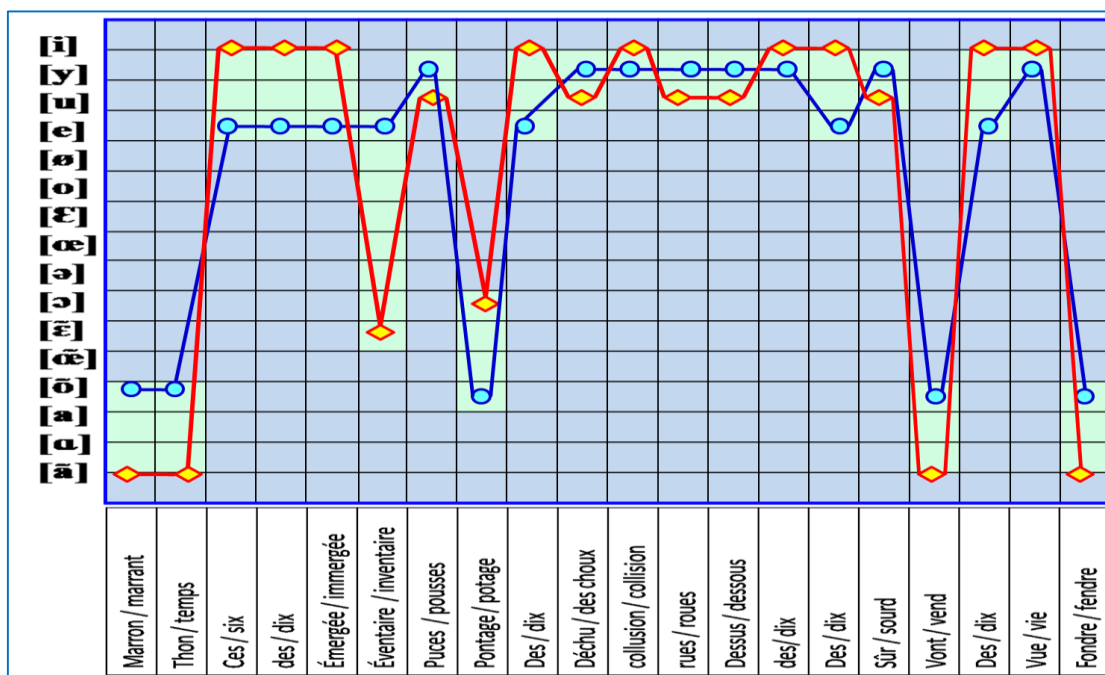
**Graphe 14 : Courbe rouge représentative**

Nous procédons à la comparaison des deux courbes générales, à savoir la « courbe bleue – Son 1/Sens 1 » qui représente les phonèmes ciblés, et la « courbe rouge – Son 2/Sens 2 » qui représente la cible de nos locuteurs :



**Graph 15 : Courbe englobante**

Le graphe ci-après nous précise les écarts repérés, et qui sont dus à une mauvaise articulation de nos locuteurs. Ces derniers dénotent une langue autre que celle parlée, c'est leur langue maternelle qui s'impose par ses lois phonologiques. Ces écarts en question, sont considérés comme une déviation par rapport à la norme socialement acceptée, et utilisée par les natifs de cette société d'accueil. C'est ce qui est communément appelé « accent étranger » des maghrébins immigrés en Île-de-France. Voir **graph 16 : Zone de déviation phonique**



**Graph 16 : Zone de déviation phonique**



## Conclusion

Au niveau de l'articulation phonétique, les locuteurs non natifs rencontrent des difficultés avec les voyelles à deux timbres. Un groupe de locuteurs préfèrent réaliser un seul timbre et une voyelle ouverte ou mi- ouverte, ceux de niveau avancé maîtrisent mieux le timbre fermé.

En ce qui concerne, la série des voyelles antérieures arrondies, les résultats indiquent que cette série pose problème aux locuteurs, parfois mal perçue par les auditeurs natifs.

Les difficultés rencontrées dans les années passées par les chercheurs en phonétique, à la compréhension et l'analyse des difficultés rencontrées par des locuteurs maghrébins du français langue étrangère, tant au niveau du paysage sonore qu'au niveau de sa variabilité en fonction des propriétés articulatoires d'un son par rapport à ceux qui l'entourent, qui le précèdent et le suivent, au sens le plus large du terme.

Dans notre cas, il s'agira de rechercher notamment la variabilité articulatoire qu'exerce un son, comme facteur déterminant le geste articulatoire du son chez nos locuteurs. Lorsque ces modifications acoustiques sont telles que le son se rapproche par commutation de traits distinctifs, nous avons tendance à regrouper ces modifications sous le terme d'assimilation.

Ce phénomène part essentiellement sur deux traits phonétiques, le voisement et la nasalité de deux consonnes adjacentes. L'assimilation phonique qui est un type très fréquent de variation phonologique subie par un son au contact d'un son voisin et qui tend à réduire les différences entre les deux sons : l'un des deux sons acquiert une ou plusieurs caractéristiques propres au son voisin. A l'inverse, lorsque deux sons semblables, en contact plus ou moins direct, s'éloignent l'un de l'autre, encore parlé de dissimilation. Ce phénomène, à l'opposition de l'assimilation, n'est fréquent ni en arabe ni en français.

Les implications de ces faits phonologiques sont d'énorme importance, notre objectif est d'examiner et de décrire le phénomène de l'assimilation comme un aspect de variation phonologique qui dépend à la fois des traits pertinents et de la position des phonèmes en contexte phonique. Ce phénomène pourrait être repérable, identifiable par nos auditeurs natifs et juges. Ce domaine de variation dans lequel nos douze locuteurs n'ont pas une idée précise, ils pourraient avoir une autre manière de prononcer le français, différente de celle des natifs. Cette manière pourrait être considérée, par les natifs, comme des particularités

articulatoires non communes et inhabituelles pour les utilisateurs de cette langue dans cette région d'Île-de-France. Les particularités sont repérables et identifiables, et peuvent avoir comme synonyme « accent étranger ».

Nous tentons de savoir comment et par quels mécanismes, le degré et type d'assimilation qui dépendent du contexte des phonèmes, peuvent-ils être considérés comme une spécificité phonique qui s'apparente beaucoup plus à une déviation phonique par rapport à ce qui est d'habitude utilisé par les natifs de cette région Île-de-France.

Généralement la combinaison d'articulation des consonnes et des voyelles est tout à fait possible, elle ne s'oppose pas au travail fourni, mais présente des affinités perceptives proches, elle y mobilise en donnant des avantages avec celui déjà acquis et ça pour mieux cerner le phénomène dans plusieurs de ses dimensions et dans tous ces aspects.

## **IV-2-L'assimilation**

### **Introduction**

L'assimilation phonétique est un domaine très peu étudié, par rapport à d'autres domaines liés à la substance phonique. Certains chercheurs qui s'y intéressent n'ont pas toujours les mêmes points de vue, concernant les ressemblances phonétiques entre les sons des langues du monde. Cependant, ils s'accordent sur le fait que des traits pertinents pour la parole servent à opposer les phonèmes.

Dans cette perspective, les locuteurs maghrébins non natifs, de par leur appartenance socioculturelle et par leur débit, peuvent produire plus de phonèmes, dans une situation de communication verbale. À cette cadence, l'auditeur natif peut ne pas percevoir les sons souhaités. Ceci pourrait s'apparenter à une particularité articulatoire, et avoir comme synonyme « accent étranger ». De ce fait, lorsque les locuteurs maghrébins immigrés en Île-de-France parlent, les phonèmes ne se trouvent pas à l'état isolé. Ils leur arrivent de coïncider avec un mot.

Vu le caractère continu de la parole, notre ouïe perçoit non pas des sons isolés mais des unités plus ou moins longues : syllabes, groupes accentuels, syntagmes, etc. Les phonèmes se combinent donc dans la phrase, exerçant les uns sur les autres une influence plus ou moins grande et subissant diverses modifications. Ils se superposent en partie, l'implosion du deuxième son se faisant au moment de l'explosion du premier, l'un empiétant sur l'autre. Ou bien, le caractère du son varie plus ou moins considérablement suivant qu'il est accentué ou non. L'étude de ce phénomène porte souvent le nom de « phonétique combinatoire » (B. Malmberg, H. Sten). On lui donne également le nom de « loi phonétique » puisque l'apparition de tel ou tel son est dictée par sa position phonétique déterminée et que le phénomène a la valeur d'une loi. Voici un exemple. Une consonne suivie d'une voyelle labialisée se prononce avec la projection des lèvres en avant : loup [lu]. Les modifications s'effectuent le plus souvent à l'intérieur d'une syllabe, les sons y étant liés d'une façon plus étroite que partout ailleurs. C'est ce qui explique qu'une consonne subit aisément l'influence de la voyelle qui suit et beaucoup moins de celle qui précède.

En effet, l'assimilation phonétique est un type très fréquent de modification phonétique subie par un son au contact de son voisin (contexte), qui tend à réduire les différences entre

les deux. Elle consiste en l'acquisition par un son d'une ou plusieurs caractéristiques propres à un son voisin.

Il s'agit plus précisément d'une contrainte physiologique, celle de la lenteur des organes de la parole. Pour mettre en évidence une assimilation, il faut pouvoir comparer deux prononciations comme une, à lecture lente et une autre, à lecture rapide ou courante.

Chaque langue a ses particularités caractéristiques quant à la modification des phonèmes dans la chaîne parlée. Il y a lieu de distinguer en français différentes espèces de modifications de phonèmes, notamment l'assimilation, la dilation, l'harmonisation vocalique ou métaphonie.

Nous citerons quelques assimilations du français.

### **Définitions**

Cette réalité vécue par nos locuteurs maghrébins, est manifestement loin d'être facile, car il faut rappeler, par ailleurs, que le répertoire langagier de nos enquêtés comporte principalement deux langues de deux identités dissemblables, qui assument des différences articulatoires entre voyelles et consonnes, et c'est par le geste articulatoire que dépend la position du phonème dans la syllabe.

Dans cette vision des faits, il apparaît des variations phonologiques dans les deux langues, à savoir le français et l'arabe. Soucieux d'apporter des éclaircissements qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, il nous a semblé primordial d'emprunter la voie esquissée par les chercheurs, A Martinet (1970 : 144), Bertil Malmberg (1987 : 60), notamment celle sur les aspects de l'assimilation. Nous distinguons plusieurs sens de l'assimilation, tout d'abord, une définition semble nécessaire.

Le sens de l'assimilation, sa portée, la classe de phonèmes concernée et la nature du trait modifié définissent le type de l'assimilation. L'assimilation de contact concerne deux phonèmes adjacents, la dilation ou assimilation de distance concerne deux phonèmes séparés par d'autres éléments de la chaîne parlée. L'assimilation est dite régressive lorsque le son programmé influence le son réalisé et progressive dans l'autres sens. Enfin, l'assimilation peut être partielle ou complète.

### **IV-2-1- Les contraintes de l'assimilation**

L'assimilation varie selon deux critères :

- Les traits pertinents qui différencient les phonèmes les uns des autres ;
- La position des consonnes en contact : dans la même syllabe ou dans deux syllabes différentes.

### **IV-2-2- Les traits pertinents**

Les traits pertinents sont déjà décrits dans les paragraphes précédents. En revanche, nous étendrons l'examen de l'assimilation. Comme le souligne André Martinet, le trait pertinent est « un ensemble de caractéristiques phoniques distinctives qui ne se trouvent dissociées nulle part dans le système ». C'est donc un trait simple ou complexe qui permet à lui seul de distinguer deux phonèmes. Les phonèmes sont donc organisés dans un système, dans la mesure où ils s'opposent les uns aux autres par des traits qui les composent. En français et en arabe, le voisement, le lieu d'articulation, le mode d'articulation, la nasalité, la vibration et le trait latéral constituent les corrélations permettant de décrire tous les phonèmes.

Ces cinq articulateurs donneront lieu à une description dans les paragraphes qui suivent. Avant de les détailler, nous tentons de situer lorsqu'un phonème est réalisé par les douze locuteurs, peuvent-ils se différencier dans la manière de l'utiliser, emploient-ils toujours le même phonème phonologiquement. Nous le verrons ultérieurement.

#### **IV-2-2-1- Le mode d'articulation**

À l'opposé des voyelles dont la production se distingue par l'absence d'obstruction au passage de l'air dans la cavité buccale, la production des consonnes nécessite la fermeture totale ou partielle en un endroit quelconque de la cavité orale ou nasale. La fermeture totale produit les consonnes appelées occlusives ; tandis qu'on parle de consonnes constrictives lorsqu'il y a une fermeture partielle à un endroit quelconque de la cavité buccale.

#### **IV-2-2-2- Le lieu d'articulation**

Si le lieu d'articulation des voyelles se définit par la position de la langue (antérieure ou postérieure), l'articulation d'une consonne est déterminée non seulement par le voisement et le mode d'articulation mais aussi par le lieu d'articulation, à savoir l'endroit où a eu lieu l'obstruction totale ou partielle du passage de l'air. Considérons les phonèmes /d/ et /f/ dans /du/ et /fu/, (doux - fou). Ces deux consonnes se distinguent par deux traits distinctifs : /d/

est une occlusive voisée (mode d'articulation), dentale (lieu d'articulation), tandis que /f/ est une constrictive non voisée (mode d'articulation), labiodentale (lieu d'articulation).

#### **IV-2-2-3- La nasalité**

L'articulation orale est l'articulation la plus fréquente dans les sons d'une langue lorsque le voile du palais est relevé en fermant le passage aux fosses nasales. Si le voile du palais est au contraire abaissé, l'air passe alors à la fois par la cavité nasale, utilisé comme résonateur supplémentaire, en plus par la cavité buccale. Les sons produits sont alors nasalisés. En français la production des voyelles nasales ([ɛ̃], [œ̃], [ɔ̃], [ɑ̃]) s'effectue sans aucune obstruction au passage de l'air par la cavité nasale, alors que celle des consonnes nasales ([m] [n] /ŋ/) s'effectue toujours par le passage de l'air par la cavité nasale, mais accompagné d'une obstruction à un endroit de la cavité buccale. Quant à l'arabe, le mécanisme phonologique est presque le même. Au cours de la production des nasales les deux cavités orale et nasale sont donc normalement utilisées.

#### **IV-2-2-4- Au niveau consonantique**

Bien que les deux systèmes phonologiques du français et de l'arabe présentent des divergences importantes au niveau consonantique, quelques-uns des locuteurs semblent poser des difficultés dans certains phonèmes du français.

Il est donc plus que jamais nécessaire de dégager le pourquoi des changements de mots, d'une part, et des sens d'autre part. Comment nos locuteurs se définissent et jugent leurs articulations.

Nous en examinerons un usage parmi d'autres le plus récurrent exemple :

#### **IV-2-2-5- La réalisation de la nasale palatale [ɲ]**

Une absence de l'articulation de la consonne occlusive nasale palatale [ɲ], inexistante dans leur (locuteurs) système consonantique de base arabe. Elle est réalisée en nasale alvéolaire [n] comme il apparaît à travers ce mot tiré du texte « Un maire pas comme les autres » :

(§07 – mot : 136) : « (...) la **ue** est magnifique, (...) »

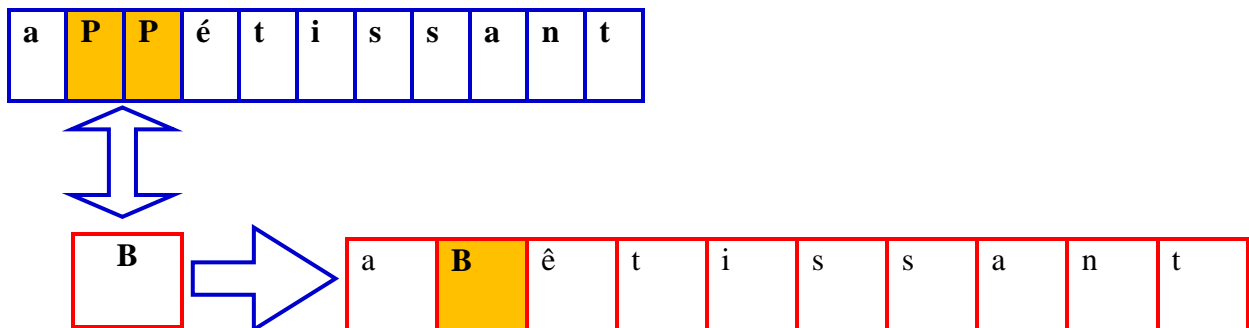
[ma**ni**fik] « manifique », au lieu de [ma**ni**fik] « magnifique »

Dans d'autres cas, selon Romain<sup>1</sup>. L'existence du phonème /b/ qui n'a pas de correspondant /p/ et corrélativement /f/ qui n'a pas de /v/ dans la série des labiales, en est un exemple illustratif.

Exemple tiré de notre texte :

(§02 – mot : 31) : « Certains habitants ont rajouté, que tout ça est abêtissant / appétissant, (...) »

La réalisation du phonème /p/ en /b/ provoque un effet de sens :



Le français se prononce par **blocs**, c'est-à-dire, dans l'expression orale courante, des mots qui se suivent sont souvent prononcés comme un seul « **bloc** », presque comme *un seul mot* (phonétiquement) :

- Dans l'expression « *l'autre jour* », les trois éléments forment un mot de deux syllabes, [lodʒur]. La phrase, de cinq mots « *Ça ne te dit rien ?* », est prononcée en une seule séquence : [sad:iʁjɛ̃]. En général, ces blocs ont une longueur maximum de

<sup>1</sup>- Romain -A- (1983), étude de la phonologie et de la morphologie de la Koinè arabe, Université d'Aix-en-Provence.

6 à 7 syllabes. Aussi, dans cet exemple « *il me l'a dit* » [imladi] ; les locuteurs natifs n'ont pas besoin d'apprendre l'ordre des pronoms, parce qu'ils les apprennent sous formes de blocs dès leur enfance. Ainsi, à l'intérieur de ces blocs l'assimilation se fait sentir très fortement.

Dans la chaîne parlée, les sons ne se réalisent pas toujours sous leur forme prototypique ; ils peuvent se manifester de façons très variables pour diverses raisons dont les plus importantes sont les propriétés articulatoires d'un son par rapport à ceux qui l'entourent (qui le précèdent et le suivent). Plus on prononce vite, plus les phonèmes influencent les phonèmes voisins. Par exemple, quand deux ou plusieurs consonnes se rencontrent, elles communiquent des traits l'une à l'autre : dans « **donne-moi ça** » [dɔnmwasa], le /n/ a tendance à être prononcé /m/ : [dɔm:wasa] ou même à disparaître [domwasa]. Autres exemples :

« **une grande ville** » [yngɾãd̥vil], /d/ se nasalise en /n/ → yngɾãnvil

« **le quatorze juillet** » [katɔbzɔqijɛ], /z/ s'assimile avec /ɔ/ (et devient /ɔ/ long)  
→ [katɔbɔ:qijɛ]

Autrement dit, les deux sons en contact, de type articulatoire différent, tendent à se rapprocher, à s'assimiler le plus possible sans toutefois porter atteinte ni à la compréhension ni à la forme graphique. Une phrase comme « **je ne sais pas** » peut être prononcée de différentes façons, comme [ʒənəsɛpa], [ʒənsɛpa], [znəsɛpa] ou même [zɛpa], voire [ʃɛpa] lorsqu'on enchaîne les mots rapidement. On voit que l'image acoustique des monèmes change selon le moment où ils sont dits isolés ou prononcés enchaînés comme dans [ʒə] ou [ʃ]. Cette source de variation peut modifier profondément les caractéristiques acoustiques d'un son. Mais les variations obéissent aux règles phonologiques spécifiques à la langue en question. En français par exemple, le mot français terminé par une consonne occlusive non voisée comme « **site** » est prononcé [sid] quand il est suivi d'un mot ayant une consonne initiale voisée (ex., **site bidon, site de connaissance...**).

Le plus souvent, c'est la consonne précédente qui assimile des traits de la consonne suivante, parce qu'en parlant on anticipe la prononciation de la consonne suivante. Tout cela explique la disparition de certains mots et l'assimilation qui en est le résultat peuvent transformer, complètement, la manière dont les mots sont prononcés par rapport à leur usage académique basé sur leur forme écrite. C'est elle qui est responsable en partie du fait que « le



français qu'on apprend dans les livres n'est pas celui que les Français parlent ». Et c'est pour cette raison qu'il est essentiel de la connaître, de la comprendre et de s'y entraîner.

Ce phénomène illustré dans nos exemples est l'assimilation phonique qui est un type très fréquent de variation phonologique subie par un son au contact d'un son voisin et qui tend à réduire les différences entre les deux sons : l'un des deux sons acquiert une ou plusieurs caractéristiques propres au son voisin. À l'inverse, lorsque deux sons semblables, en contact plus ou moins direct, s'éloignent l'un de l'autre, on parle de la dissimilation. Objectif de l'étude. L'étude a pour but d'examiner et de décrire le phénomène de l'assimilation comme un aspect de variation phonologique qui dépend à la fois des traits pertinents et de la position des phonèmes en contexte phonique. On tente de savoir comment et par quels mécanismes, le degré et le type d'assimilation dépendent du contexte des phonèmes. Pour le locuteur étranger, il est difficile de reconnaître ces blocs.

Nous citerons quelques assimilations du français. Mais tout d'abord, il est nécessaire de commencer par quelques définitions de l'assimilation :

- **1** : En phonétique, l'assimilation est un type très fréquent de modification phonétique subie par un son en contact d'un son voisin (contexte), qui tend à réduire les différences entre les deux. Elle consiste en l'acquisition, par un son, d'une ou plusieurs caractéristiques propres à un son voisin.
- **2** : Au sens large, on entend par assimilation les différentes sortes de changements dont un son est susceptible d'être affecté quand il subit l'influence d'un son voisin : deux sons contigus tendent à acquérir un ou plusieurs caractères communs. Au sens précis, il s'agit de son en contact immédiat.

L'assimilation est à la fois un phénomène très ancien et très jeune. En général, les phonologues modernes définissent l'assimilation comme « les différentes sortes de changements dont un son est susceptible d'être affecté quand il subit l'influence d'un son voisin : deux sons contigus tendent à acquérir un ou plusieurs caractères communs », autrement dit, « c'est la tendance de deux phonèmes différents contigus à se ressembler ou à acquérir un ou plusieurs traits communs partiellement ou totalement. ».

Selon le (ou les) traits articulatoires que le phonème peut acquérir, l'assimilation peut être donc « **partielle** lorsque le phonème assimilé garde un ou plusieurs traits distinctifs, **totale** lorsqu'il adopte entièrement ceux du phonème contigu et perd les siens ». Ainsi « **je t'attends** », peut être prononcé [ʒətatã] ou, après la chute [ə], [ʒtatã] lorsque l'assimilation est **partielle**, [ʃtatã] lorsqu'elle est **totale**.

Au premier temps, la consonne [t] transfère partiellement le trait [+ **sourd**] au [ʒ], qu'on prononce [ʒ̥] ainsi plus proche de [ʃ] ; au deuxième temps, le [ʒ] a totalement perdu son trait [+ **sonore**], changeant en [ʃ], sous l'effet du sourd [t]. L'assimilation réfère donc à la propagation d'un trait distinctif d'un son X en contexte sur le son Y. Ce phénomène se produit donc au cours de la rencontre de deux consonnes dont la plus forte assimile la plus douce (i.e. la plus faible) en lui donnant certains de ses caractères.

#### IV-2-4- L'assimilation consonantique

Quand deux consonnes se trouvent en contact, l'une d'elles communique à l'autre par ses traits articulatoires, totalement ou partiellement. La plus faible (consonne assimilée) est pour ainsi dire victime de la plus forte (consonne assimilante).

##### IV-2-4-1- La détermination de l'assimilation :

- Une consonne peut être forte par sa **nature** ou par sa **position** dans la syllabe.
  - **La nature** : lorsque les deux consonnes en contact sont dans la même syllabe la loi suivante de la plus forte par nature s'applique très bien :  
 Les **occlusives** [p-b-t-d-k-g-m-n-ŋ-p] sont plus fortes que les **constrictives** [f-v-s-z-ʃ-ʒ-l-r].  
 Les **sourdes** [p-t-k-f-s-ʃ] sont plus fortes que les **sonores** [b-d-g-v-z-ʒ-l-r]et,  
 Les **nasales** [m,-n-ŋ-p]<sup>1</sup>.
    - **Exemple 1** : dans le mot « cheval » la chute du [ə] met en contact les deux consonnes [ʃ] et [v] qui se retrouvent dans la même syllabe. La constrictive sourde [ʃ] plus forte par nature impose son trait de non voisement à la constrictive sonore [v]qui devient [f]. on entendra donc prononcer : [ʃfal].
    - **Exemple 2** : Dans l'expression : « Je parie », la chute du [ə] met en contact les deux consonnes : [ʒ] et[p]. Se trouvant dans la même syllabe, l'occlusive, sourde [p] plus forte par nature, assimile la constrictive et lui impose son trait de non voisement. On prononce : [ʃpa-ri]
  - **La position** : lorsque les deux consonnes en contact sont dans deux syllabes différentes, la plus faible est celle qui se trouve en fin de syllabe, elle est dite

<sup>1</sup>- Ce deuxième critère (sourde/sonore) ne s'applique que si les deux consonnes appartiennent à la même catégorie (occlusive ou constrictive). EXP si on a [b] et [t] : ce sont toutes les deux des occlusives, donc la plus forte c'est la sourde [t]

implosive et la plus forte, dite explosive, est celle qui débute la syllabe suivante. (L'explosive a toujours plus d'énergie que l'implosive).

- **Exemple :** dans le mot « ab-sent », les deux consonnes en contact sont dans deux syllabes différentes, le [b] est en fin de syllabe, il va donc être assimilé par le [s] qui est en début de syllabe et qui va lui imposer son trait de non voisement et le transformer en [p], ce qui donne la prononciation suivante : [ap-sã].

Nous décrivons un détail, sur les assimilations, susceptibles d'être porteur d'une information pour les natifs de la langue et, il a pu échapper à la vigilance du non natif. Nous présenterons quelques données articulatoires.

#### IV-2-5- Les types d'assimilation consonantique

Il existe plusieurs catégorisations possibles, selon les critères pris en compte.

La première typologie est en rapport avec le changement du mode d'articulation qui affecte la consonne assimilée. On distingue :

- a) L'assimilation de voisement (ou de sonorité) : c'est lorsqu'une consonne voisée assimile une consonne non voisée. Exemple dans le mot « anec-dote », le [d] en initiale de syllabe est le plus fort, il impose alors son trait de sonorité à la sourde [k] qui est faible car elle se trouve en fin de syllabe. Le [k] s'est sonorisé en [g]<sup>1</sup>, on entend alors : [anɛg-dɔt].
- b) L'assimilation de dévoisement (ou de non sonorité) : lorsqu'une consonne non voisée assimile une consonne voisée et lui impose son trait de non voisement. On dit alors que la consonne sourde assourdit la sonore. L'exemple de « ab-sent » [ap-sã].
- c) L'assimilation de nasalisation (ou de nasalité) : il s'agit de transmettre le trait de nasalité d'une consonne nasale à une consonne orale. Exemple dans « maintenant prononcé [mẽ nã] : la chute du [ə] a mis en contact deux consonnes, l'implosive [t], qui est une sourde assimilée en sonore [d], sous l'influence de l'explosive [n] qui est sonore (nous avons là une première assimilation de voisement).

---

<sup>1</sup>- [k] et [g] sont deux consonnes qui ont trois traits en commun et diffèrent par un seul celui de la sonorité : [k] est sourde et [g] est sonore. Donc le [k] sonorisé devient automatiquement [g]

Puis le [d] s'est nasalisé en [n] puisqu'il se retrouve entouré d'une voyelle nasale qui le précède et d'une consonne nasale qui le suit. Finalement les deux [n] se sont réduits en un seul.

La seconde catégorisation concerne la position de la consonne assimilée par rapport à la consonne assimilante. On distingue :

d) L'assimilation régressive (ou anticipatrice) : désigne la modification d'un son sous l'influence de celui qui le suit, ex : médecin [mɛt-sɛ̃] ;

Explication : La chute du [ə] a mis en contact les deux consonnes « d » et « c », étant dans deux syllabes différentes, la plus forte est « c » car elle est en début de syllabe, elle va donc imposer son trait de non voisement au « b » qui la précède et la transforme en une sourde : [t]<sup>1</sup>

e) L'assimilation progressive (ou retardée) désigne la modification d'un son par celui qui le précède (cas rare en français). Exemple de « cheval » [ʃfal]

f) L'assimilation rétro-progressive peut survenir dans le cas de la succession de trois consonnes, celle du milieu modifie celle qui la précède et celle qui la suit (ex : chartre).

Explication : Les trois consonnes se trouvent dans la même syllabe, c'est donc la loi de la plus forte par nature qui s'impose. L'occlusive [t] est plus forte que la constrictive [ʀ] à qui elle va imposer son trait de non voisement. Du moment qu'il n'existe pas de consonne sourde partageant les mêmes traits articulatoires que le [ʀ] ; on utilise un signe diacritique qui indique que le « r » a perdu de l'intensité de sa sonorité. On entend [ʃaR tʀ].

Ou bien, celle du milieu est influencée par celle qui la précède et celle qui la suit, on parle dans ce cas d'une assimilation double. Exemple dans le mot « maintenant » expliqué plus haut.

Enfin, selon le degré d'assimilation, on distingue :

g) L'assimilation totale : dans ce cas, la consonne assimilée perd totalement son trait distinctif et épouse entièrement les traits du son contigu. Exemple de « absent »

h) L'assimilation partielle : Dans un parler lent, il arrive que le second trait articulatoire en cause, ici l'intensité, se manifeste. Ainsi, on peut entendre [mædsɛ̃] avec un [d] dévoisé mais qui a gardé son intensité faible de consonne douce. Mais, il existe aussi des cas de sonorité partielle qui sont dus à une contrainte physiologique, comme pour la consonne [ʀ] qui est une sonore et qui perd de l'intensité de son trait de voisement en entrant en contact avec une consonne sourde.

---

<sup>1</sup>- [d] : occlusive, orale, labio-dentale, sonore.

[t] : occlusive, orale, labio dentale, sourde.

Exemple dans « cri » [kR i] : Dans ce cas, pour noter le changement, on fait appel à un signe diacritique que l'on met au-dessous du son assimilé : [v] pour un voisement et [ʌ] pour un dévoisement partiel.

#### **IV-2-6- Les contraintes de l'assimilation**

L'assimilation varie selon deux critères :

Les **traits pertinents** qui différencient les phonèmes les uns des autres ; et la **position** (déjà définie plus haut) des consonnes en contact : dans la même syllabe ou dans deux syllabes différentes.

##### **IV-2-6-1- Les traits pertinents**

Les traits pertinents sont déjà décrits dans les paragraphes précédents. En revanche, nous étendrons l'examen de l'assimilation. Comme le souligne André Martinet, le trait pertinent est « un ensemble de caractéristiques phoniques distinctives qui ne se trouvent dissociées nulle part dans le système ». C'est donc un trait qui permet à tout seul de distinguer deux phonèmes. Les phonèmes sont donc organisés dans un système, dans la mesure où ils s'opposent les uns aux autres par des traits qui les composent. En français, le voisement, le lieu d'articulation, le mode d'articulation, la nasalité, la vibration et le trait latéral, constituent les corrélations permettant de décrire tous les phonèmes. Ces cinq articulateurs donneront lieu à une description dans les paragraphes qui suivent. Avant de les détailler, nous tenterons de situer lorsqu'un phonème est réalisé par 12 locuteurs, peuvent-ils se différencier dans la manière de l'utiliser ? Emploient-ils le même phonème phonologiquement. Nous le verrons ultérieurement.

Nous pouvons classer les types d'assimilation selon trois paramètres :

- 1- D'après la direction dans laquelle s'effectue le mouvement : régressive, progressive ou double ;
- 2- Selon leur caractère partiel ou total ;
- 3- Selon la distance : l'assimilation touche des sons contigus ou des sons à distance.

##### **IV-2-7- Les types de l'assimilation**

Nous pouvons classer les types d'assimilation selon trois paramètres :

- D'après la direction dans laquelle s'effectue le mouvement régressive, progressive ou double ;

- Selon leur caractère partiel ou total ;
- Selon la distance : l'assimilation touche des sons contigus ou des sons à distance.

Combien d'assimilations pouvons-nous les différencier. Autrement dit, avec quels critères. Nous avons classé les traits pertinents permettant de décrire les phonèmes. Nous voudrions comprendre en y confrontant les différentes consonnes (Tableau N° 29).

Nous distinguons plusieurs types d'assimilation phonétique en suivant la position des sons qui sont influencés par rapport au son qui influence.

Nous présentons les principaux types de l'assimilation du français.

#### **IV-2-7-1- Assimilation régressive, progressive ou double**

**IV-2-7-1-1- L'assimilation régressive** ou **anticipatrice** se fait de droite à gauche, c'est-à-dire qu'un son assimile un autre son qui le précède.

*Dans les transcriptions suivantes, le symbole → signifie « se rapproche de » et non « devient ».*

Une assimilation régressive se fait d'avant en arrière, le premier son étant assimilé, le deuxième assimilant. Un son assimile un autre qui le précède. Du point de vue physiologique, il y a anticipation de l'articulation. L'assimilation régressive est celle par laquelle le son influencé se situe avant le son qui l'influence :

- phrase : « (...) de soie » ;
- prononciation lente : [d<sup>s</sup>swa] ;
- prononciation rapide : après élision du son [ə], [d] → [t] par assimilation de la surdité du son [s] qui le suit ;
  - transcription plus fine : [d<sup>s</sup>swa] (la consonne /d/ reste, même assourdie, douce).

L'assimilation régressive ou anticipatrice se fait de droite à gauche, c'est-à-dire qu'un son assimile un autre son qui le précède. L'assimilation régressive est le type le plus fréquent d'assimilation en arabe et en français, elle peut principalement porter sur le voisement et la nasalité.

Assimilation de voisement (de sonorité), c'est lorsqu'une consonne voisée assimile une consonne non voisée, où le caractère voisé ou non voisé de la première est assimilé par la seconde.

Pour le français, un précurseur de ce type d'études est André Rigault qui, en 1967, a effectué une « étude acoustique et perceptuelle de l'assimilation consonantique de sonorité en français ».

Cette analyse a mis en évidence une neutralisation du trait de sonorité (c'est-à-dire de voisement), aussi bien entre les mots qu'à l'intérieur d'un même mot.

L'assimilation de voisement se manifeste donc dans un seul mot ou à la jointure entre deux mots, et apparaît souvent en cas de chute du [ə] comme dans :

(§06 – mots : 17, 19 et 30) : « (...) l'**absence** des **médecins** (...), elle est devenue une véritable **obsession**, (...) »

Mé**d**ecin [mɛ**t**s ɛ̃]

A**b**sence [a**p**sɑ̃s]

O**b**session [ɔ**p**sɛsjɔ̃]

À la jointure entre deux mots, et apparaît souvent en cas de chute du [ə] comme dans :

(§06 – mots : 22, 23 et 24) : « (...) a mis **trop de temps**, (...) »

Trop **d**e temps [tʁɔ**t**ɑ̃]

Aussi dans :

(§07 – mots : 120, 121 et 122) : « (...) **Mais**, **pas de problèmes**, tout ça n'est que (...) »

Pas **d**e problème [pa**t**pʁɔblɛm]

D'autre part, les auditeurs ont soulevé des questions concernant la neutralisation sonore dans la prononciation des mots. Les locuteurs ne font pas la distinction par exemple entre « pot » et « peau » s'agit-il d'une chute de deux propriétés ? Cela, a nécessité ainsi d'approfondir les résultats observés. Il est en effet remarqué la perception de l'accent, où ils

percevaient un fort accent pour les masculins et un accent léger pour une femme, sans toutefois invalider leur jugement.

Nous présentons ici quelques exemples qui concernent les phénomènes d'assimilation. Dans notre enquête sur la prononciation des 12 locuteurs qui ont pris connaissance du texte « Un maire pas comme les autres » de notre corpus. Les auditeurs remarquent que quatre locuteurs semblent affectionner particulièrement l'assimilation de nasalisation, alors que les huit autres sont rétifs à l'utiliser. Dans le paragraphe suivant, nous allons décrire brièvement l'assimilation régressive de sonorité (voisement ou dévoisement).

Nous pouvons en déduire que la position d'une voyelle nasale a une influence lorsqu'elle se présente avant le contexte d'une occlusive.

Nous avons également le second type de l'assimilation régressive le plus fréquemment attesté en français : lorsqu'une occlusive est précédée d'une voyelle nasale et suivie d'un son de prononciation nasale, elle tend elle-même à se nasaliser. En parlant rapidement, on prononce [pãñã] pour « pendant », un [n] à la place d'un [d]. Ce sont les deux voyelles nasales [ã] qui favorisent l'emplacement de la consonne occlusive voisée [d] par la consonne nasale sonore correspondante [n].

Exemple tiré du texte :

(§03 – mot : 33) : « Et pendant ce temps, (...) »

La consonne occlusive et la nasale qui la remplace doivent garder le même lieu d'articulation, soit : pendant [pãñã],

Et aussi dans :

(§05 – mot : 54) : « Maintenant, je suis devenu, (...) »

Maintenant [mẽñã],

Signalons que la prononciation nasalisée de « pendant » et « maintenant » semblent avoir été adoptée par la plupart des français.



Cette analyse a mis en évidence une neutralisation du trait de sonorité (c'est à dire de voisement) dans des phrases tirées de notre texte « Un maire (...) », telles que :

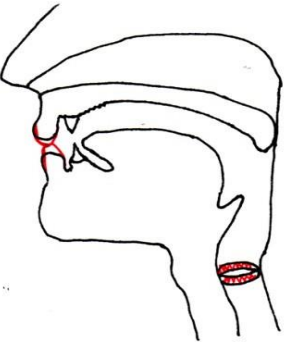
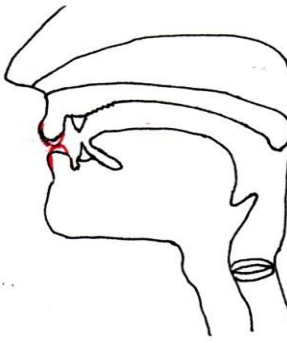
(§06 – mots : 17, 19 et 30) : « (...) l'**absence** des **médecins** (...), elle est devenue une véritable **obsession**, (...) »

L'assimilation de voisement se manifeste donc dans un seul mot ou à la jointure entre deux mots, et apparaît souvent en cas de chute du [ə]. Comme dans : **paquebot** [pagbɔ], **médecin** [metsɛ̃], **absence** [apsãs], **obsession** [ɔpsɛsjõ], **arrive-t-il** [aRiftil], **anecdote** [ankgdɔt], **pas de problèmes** [patpRoblɛm], **coup de couteau** [kutkuto].

#### IV-2-7-1-2- Assimilation progressive

Quand le 2<sup>ème</sup> son assimile le 1<sup>er</sup>.

Tableau N° 29 : « Obstacle »

Exemple	Avant assimilation	Après assimilation
Obstacle	[ ɔ <b>b</b> s t a k l ] 	[ ɔ <b>p</b> s t a k l ] 
	[b] consonne bilabiale sonore	[P] consonne bilabiale sourde

[ b ] : consonne **sonore** (voisée).

[ s ] : consonne **sourde** (non voisée).

Ob←stacle ( [ s ] assimile [ b ] )

[ p ] : consonne **sourde** (non voisée).

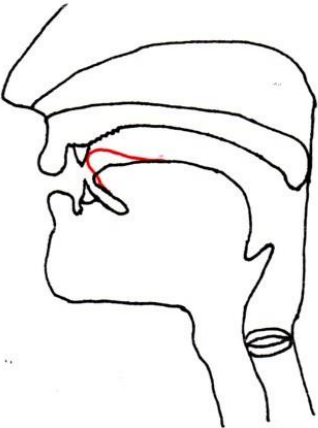
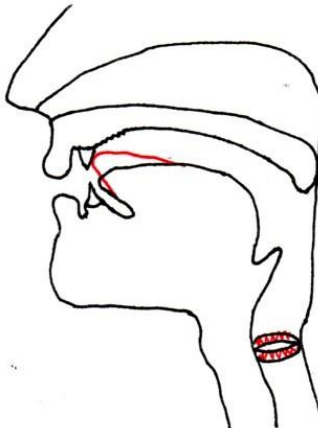
Résultat : [ɔ p s t a k l] → Assimilation partielle régressive de dévoisement (assourdissement).

Le son assimilé garde un ou plusieurs traits articulatoires.

Il est important de rappeler que le français se caractérise par un système consonantique pauvre comparé à l'arabe. En effet, les locuteurs semblent rencontrer plus de difficultés à s'appropriier les sons. Pour cette raison, nous nous confinons, cependant à continuer à présenter les différents types de l'assimilation sans description détaillée :

Quand le 1<sup>er</sup> son assimile le 2<sup>ème</sup>.

Tableau N° 30 : « Subsister »

Exemple	Avant assimilation	Après assimilation
Subsister	[ s y <b>b</b> <b>S</b> i s t e ]  <b>[s]</b> : consonne linguo-dentale sourde	[ s y b <b>Z</b> i s t e ]  <b>[z]</b> : consonne linguo-dentale sonore

[b] : consonne **sonore**.

[s] : consonne sourde.

Sub**b**→sister ( [ b ] assimile [s])

[ **Z** ] : consonne **sonore**.

Résultat : [ s y b **Z** i s t e ] → Assimilation partielle **progressive** de voisement.

### **Remarque**

Si la consonne obtenue après l'assimilation est **voisée**, on parle d'une assimilation de **voisement** (**sonorité**). Si elle est **sourde**, on parle d'une assimilation de **dévoisement** (**assourdissement**).

L'assimilation est dite progressive lorsque, dans une suite de deux consonnes, la première assimile la deuxième.

En prononçant « **cheveu** » avec l'élision du son [ə] comme [ʃfø], la première consonne [ʃ] assimile la suivante [v].

En français, on a une assimilation progressive pour les deux consonnes [R] ou [l] chaque fois qu'elles apparaissent après une consonne sourde, telles [f], [k], [t] ou [p] dans des mots comme offres, boucle, neutre, peuple, etc.

L'assimilation peut aussi s'exercer tout à la fois régressive et progressive. Pour les termes en **-isme**, de façon générale deux prononciations sont attestées [ism/izm] selon les régions : « Les Français du Nord disent **communisme**, avec un [m] assourdi par le [s] qui se trouve dans la même syllabe.

Les Français du Midi prononcent [kɔmyɛnizmə]. À cause du « E » final prononcé, le [m] devenu initial de syllabe assimile le [s] précédent, qui devient [z]. »

Ainsi, dans une séquence telle que « **je crois** », si le [ə] n'est pas prononcé, l'assimilation « s'exerce de deux côtés [ʃkʁwa] puisque le [k] assourdit à la fois la consonne qui le précède et celle qui le suit » car elles sont dans la même syllabe.

### **IV-2-7-1-3- Assimilation double**

L'assimilation peut être double : dans ce type, le son est assimilé par les deux sons qui l'entourent. Dans le mot « second », le [k] entre deux voyelles est sonorisé à la fois par assimilation régressive et progressive.

Ainsi dans l'exemple de « maintenant ».

[mɛ̃tnã], le phonème /t/ peut être nasalisé, étant entouré par une voyelle et une consonne nasale, ce qui résulte en [mɛ̃nnã].

Afin de fournir un autre éclairage sur les consonnes, nous avons remarqué la réalisation des occlusives sonores (/b d g v z ʒ/), ainsi que celle du /ʁ/, qui est la consonne la plus fréquente du français et qui est très polymorphe (Auterresse & chafcouloff, 1999 : cf - § - 1 - 4 - 7). Ces paramètres sont importants, et peuvent produire des occlusives sonores dévoisées pour les locuteurs non natifs, parlant français de la région parisienne que nous avons enquêtés<sup>1</sup>. Cependant la prononciation canonique [ʁ] est difficile à caractériser d'un point de vue phonétique (dorsal), plus ou moins voisée ; nos locuteurs roulent plutôt les « r » notamment les plus âgés ont été identifiés perceptivement par les auditeurs français.

Prononciation de quelques phrases tirées du texte :

La comparaison entre deux façons de prononciations de la phrase « (...) **des rouleaux de soie** (...) », permet de mettre en évidence le phénomène de l'assimilation phonétique :

(§01 – mots : 95, 96, 97 et 98) : « (...) On dirait qu'on y voyait à l'intérieur **des rouleaux de soie**, (...) »

- La phrase lue et prononcée **lentement** : [dɛʁulo**d**ɛswa] ;
- Même phrase lue et prononcée **rapidement** : [dɛʁulo**t**ɛswa].

Remarque 1 :

On remarque que la prononciation rapide ou courante donne lieu à deux phénomènes linguistiques :

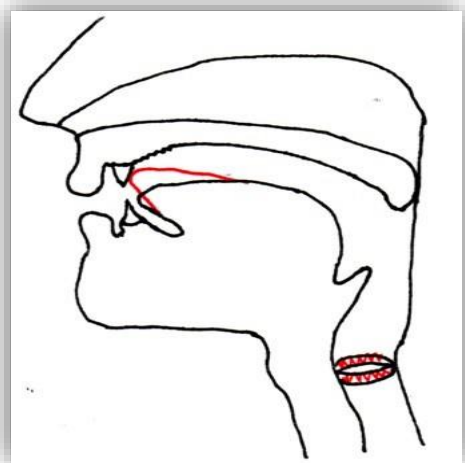
- l'élision du phonème /ə/ (dit *e* « caduc » ou « muet ». On le transcrita ici par - ə - bien que le symbole de l'alphabet phonétique international ne corresponde pas exactement au phonème français) ;
- La substitution du son [t] au son [d] par assimilation.

Pour expliquer ce phénomène, il faut analyser les caractéristiques des sons [d], [s] et [t]. Le son [d] est une consonne occlusive linguo-dentale (ou linguo-alvéolaire) sonore et orale :

---

<sup>1</sup>- Nous n'avons pas étudié de façon particulière le dévoisement des occlusives sonores, par manque de données de calcul.

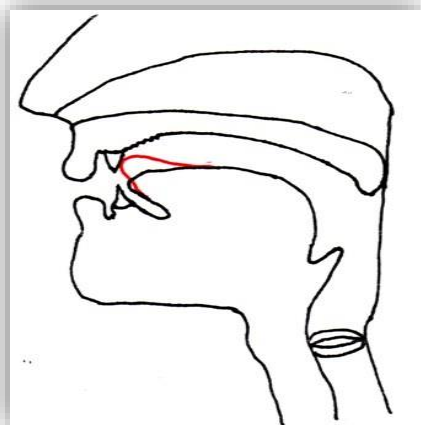
La figure (67), illustre la désignation des lieux d'articulation des consonnes, par lesquels s'incarne et s'assure la compréhension du contenu de l'énoncé sonore. C'est-à-dire, assure le sens de l'audibilité vocalique, ce qui permet à l'auditeur natif de les localiser.



**Fig. 67 : [d] consonne linguo-dentale sonore**

L'élision du /ə/ donne lieu au rapprochement du son [d] avec le son [s], qui est sourd (ou non voisé). À cause de la lenteur des organes de la parole, le son [d] adopte la surdité, ou le non voisement, du son [s], qui le suit, et devient [t]. L'analyse phonétique comparée des sons [d] et [t] permet de valider cette hypothèse :

- [d] : consonne occlusive, linguo-dentale (ou linguo-alvéolaire), **sonore** et orale ;
- [t] : consonne occlusive, linguo-dentale (ou linguo-alvéolaire), **sourde** et orale.



**Fig. 68 : [t] et [s] deux consonnes linguo-dentales sourdes**

Le son [d] devient donc [t] par assimilation de la surdit , ou du non voisement, du son [s] qui le suit. La notation d'une assimilation phon tique s'effectue avec les diacritiques ; dans cet exemple, le d voisement du son [d] sera indiqu  avec le diacritique [   ] : [d kulo<sup> </sup>swa]. En effet, dans une analyse, [t] et /d/ d vois s ne sont pas identiques : dans le second, les muscles impliqu s dans la parole ne sont pas aussi actifs (normalement, un son sonore  tant d j  accompagn  des vibrations glottales, qui le rendent plus intense) que dans le premier : on dit que [d] est une consonne douce, [t] une forte (comme le sont normalement les sourdes).   l'inverse, un [k], consonne forte, devient [k] lorsqu'il est vois , proche de [g] mais fort.

#### Remarque 2 :

Un probl me r current est pos  par le – e –

- not  [ ] ;
- appel  *muet, instable, caduc, f minin* ;
- Susceptible d'appara tre ou non dans la chaine sonore.

Pour ce dernier point, cela d pend de la r gion, une fois de plus. Et m me l  o  il est syst matiquement r alis  - Sud de la France - [ ] peut s'amuir<sup>1</sup> en fonction du d bit (si rapide) et du style de parole (si relev ). C'est pour cela que nous pr f rons l'appeler *instable* plut t que *muet*.

Il est donc, important de conserver   l'esprit ce qu'engendre la disparition du [ ]. Soit l'exemple suivant tir  du texte :

(§01 – mots : 35, 36, 37, 38, 39 et 40) : « (...) **Demain je porterai une chemise propre,** pour l' v nement. »

***Demain je porterai une chemise propre*** transcrit d'abord avec [ ], ensuite sans [ ], (je s pare chaque syllabe afin de faciliter la lecture) :

a) [d  m    p r t  ke y n  f  mi z  p r p r  ]

b) [dm  f r  tr  yn fmi  p r ]

<sup>1</sup>- Un phon me finit par ne plus  tre prononc .

On observe que

- a) comprend 13 syllabes, b) en compte 6 ;
- La segmentation syllabique est différente ;
- Le tempo est lié au nombre de syllabes : il faut moins de temps pour prononcer b) ; le rythme est forcément plus ralenti pour a) ;
- a) conserve l'intégrité phonétique de toutes les consonnes ; on note des changements dans b) -indiqués en rouge- en raison des règles d'assimilation consonantique. On peut également supposer que l'amuïssement de [ə] favorise la disparition de [ʁ] en finale absolue.

### Remarque 3 :

La présence du phonème [ə]

- Autorise un débit plus ralenti. Cela pourrait théoriquement faciliter l'émission d'information par nos locuteurs qui disposent davantage de temps pour bien articuler, donc, aider au processus d'intelligibilité à l'oral en assurant une meilleure reconnaissance des mots composant la suite sonore ; et surtout éviter les confusions et les effets de sens.
- Ceci permet, également, de ne pas provoquer de changement de timbre de certaines consonnes, que nos locuteurs maghrébins immigrés en Île-de-France, pourraient ne pas connaître.

Une voyelle a besoin d'espace. Donc, plusieurs configurations articulatoires peuvent réaliser le son désiré, l'important étant qu'il soit produit- en principe - dans les limites de sa zone de dispersion.

L'assimilation progressive se fait d'arrière en avant ; le premier son est assimilé, le deuxième assimilé. Au point-de vue physiologique, il y a maintien de mouvements par inertie. Une assimilation progressive est celle par laquelle le son influencé se situe après le son qui l'influence :

- phrase : « (...) cheveu »
- prononciation lente : [ʃəvø] ;
- prononciation rapide : après élision du son [ə], [v] → [f] par assimilation de la surdité du son [ʃ] qui le précède ;
  - transcription : [ʃfø].

Une assimilation double est à la fois régressive et progressive :

Voici un exemple tiré du texte :

(§03 – mot : 33) : « (...) Et **pendant** ce temps, (...) » -

(§07 – mot : 149) : « Certes, **pendant** l'hiver, (...) »

- phrase : « (...) **pendant** l'hiver, (...) »
  1. prononciation lente : [pɑ̃**d**ɑ̃liv**ɛʁ**] ;
  2. prononciation rapide : [d] → [n] par assimilation de la nasalité des voyelles [ɑ̃] l'entourant ;
    - transcription : [pɑ̃**d**ɑ̃liv**ɛʁ**] → [pɑ̃**n**ɑ̃liv**ɛʁ**].

#### IV-2-8- Assimilation directe

Une assimilation directe est celle dans laquelle deux sons sont en contact. On distingue les assimilations directes au sein d'un même mot et les assimilations directes à l'intérieur d'une phrase.

##### IV-2-8-1- Au sein d'un même mot

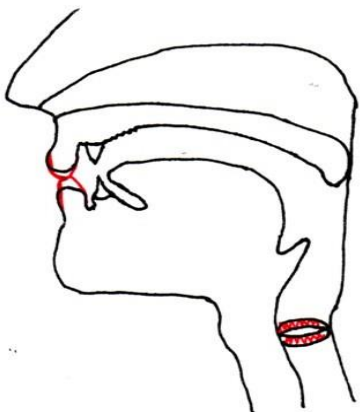
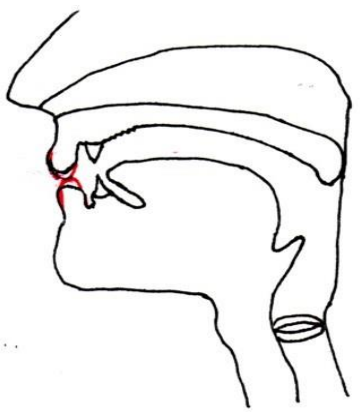
Il est difficile de parler d'assimilation au sein d'un même mot, à la jonction de deux syllabes. On peut ainsi prendre trois exemples qui permettraient logiquement de mettre en évidence ce type d'assimilation :



- « absent » [apsã] ;

L'assimilation est régressive si le 2<sup>ème</sup> son assimile le 1<sup>er</sup>.

Tableau N° 31 : Assimilation régressive

Exemple	Avant assimilation	Après assimilation
Absent	[ a <b>b</b> <u>s</u> ã ]  <b>[b]</b> consonne bilabiale sonore	[ a <b>p</b> s ã ]  <b>[P]</b> consonne bilabiale sourde

[ **b** ] : consonne **sonore (voisée)**.

[ **s** ] : consonne **sourde (non voisée)**.

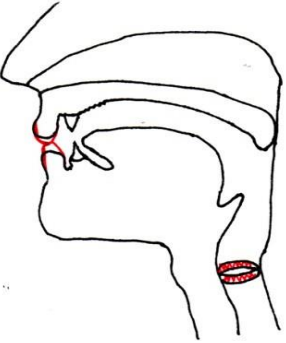
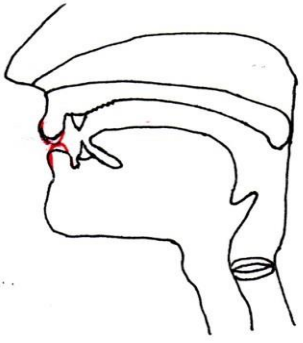
Ab←sent ([s] assimile [b])

[ **p** ] : consonne **sourde (non voisée)**.

Résultat : [ a **p** s ã ] → **Assimilation partielle régressive de dévoisement (assourdissement)**.

Quand le 2<sup>ème</sup> son assimile le 1<sup>er</sup>.

Tableau N° 32 : « Obstacle »

Exemple	Avant assimilation	Après assimilation
Obstacle	[ɔ <b>b</b> s t a k l ]  [b] consonne bilabiale sonore	[ɔ <b>p</b> s t a k l ]  [P] consonne bilabiale sourde

[ b ] : consonne **sonore (voisée)**.

[ s ] : consonne **sourde (non voisée)**.

Ob←stacle ( [ s ] assimile [ b ] )

[ p ] : consonne **sourde (non voisée)**.

Résultat : [ɔ **p** s t a k l ] → **Assimilation partielle régressive de dévoisement (assourdissement)**.

Le son assimilé garde un ou plusieurs traits articulatoires.

- « subtil » [syptil] ;

Or, pour mettre en évidence une assimilation, quelle qu'elle soit, il faut disposer de deux prononciations. Dans les trois cas ci-dessus, il serait nécessaire de faire un découpage syllabique de la prononciation pour mettre en évidence les assimilations. Voici quelques exemples tirés de notre texte « Un maire pas comme les autres » :

(§06 – mot : 17) : « (...) l'absence des médecins (...) »

(§05 – mot : 72) : « Ce que tu dis est vraiment subtil pour moi. »

(§05 – mot : 38) : « (...) une petite anecdote (...) »

- [ab\_sās] → [ap**s**ās] (ou [ab**s**ās]), assimilation régressive de la surdité de [s] par [b] ;
- [syb\_til] → [sy**p**til] (ou [sy**b**til]), assimilation régressive de la surdité de [t] par [b] ;
- [a\_nək\_dot] → [anɛ**g**dot] (ou [anɛ**k**dot]), assimilation régressive de la sonorité de [d] par [k], qui devient une consonne forte voisée.

Cette théorie de l'assimilation directe au sein d'un même mot, entre deux syllabes, est contestée par un certain nombre de linguistes, qui préfèrent parler de corrélation de voisement entre deux consonnes : si la première consonne est sonore, la deuxième le sera également et inversement.

L'assimilation est liée à deux facteurs :

- La position : la consonne en position finale de la syllabe agit sur la consonne qui est en position initiale ;
- La force articulaire du son : plus un son est élevé (voir pour cela l'échelle de Delattre, 1996), plus ce son a des chances de modifier un autre son.

#### IV-2-8-2- Au sein d'une même phrase

Les assimilations directes au sein d'une même phrase, entre deux mots, sont plus facilement mises en évidence. Citons l'exemple suivant tiré de notre texte :

(§03 – mots : 104, 105 et 106) : « J'ai un vague sentiment que (...) »

- Un vague sentiment, [œv**g**sātimã] → [œva**g**sātimã] (ou [œva**k**sātimã]) : assimilation régressive de la surdité de [s] par [g] ;

Aussi l'exemple suivant :

- lave-toi, [lav**t**wa] → [lav**ɣ**wa] (ou [lav**f**wa]) : assimilation régressive de la surdité de [t] par [d].

#### IV-2-9- Assimilation indirecte

Une assimilation indirecte ne se produit qu'après une élision. Voici un exemple tiré du texte :

(§07 – mot : 128) : « (...) tout ça n'est que secondaire, (...) »

- *secondaire*, [səgɔ̃dɛʁ] → [gɔ̃dɛʁ] (ou [zgɔ̃dɛʁ]) : assimilation régressive de la sonorité de [g] par [z] après élision de [ə] ;

Également :

(§01 – mots : 95, 96, 97 et 98) : « (...) On dirait qu'on y voyait à l'intérieur des rouleaux de soie, (...) »

- *des rouleaux de soie*, [dɛʁuloʁswa] → [dɛʁuloʁswa] (ou [dɛʁuloʁswa]) : assimilation régressive de la surdité de [s] par [d] après élision de [ə].

##### IV-2-9-1- Assimilations partielles ou totales :

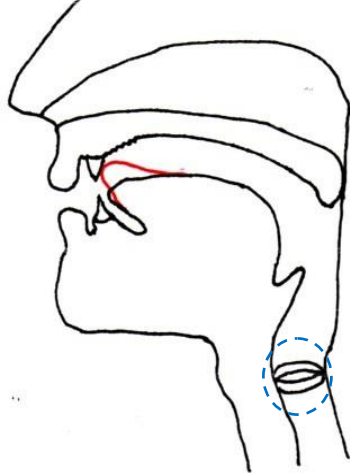
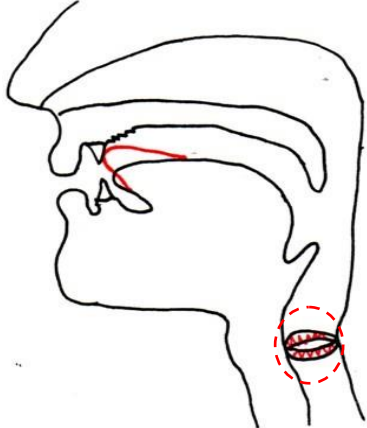
Ce phénomène d'assimilation très présent dans notre corpus, touche spécifiquement le caractère partiel ou total. Indiquons, donc, que nous pouvons aussi classer les phénomènes d'assimilation selon leur caractère partiel ou total ; les exemples que nous avons vus jusqu'à maintenant illustrent tous les phénomènes de l'assimilation partielle, car le son transformé par assimilation ne va pas jusqu'à se confondre entièrement avec le son contigu. Il y a toutefois des cas où l'assimilation peut être totale, c'est-à-dire avoir pour conséquence une adaptation intégrale au son contigu : il devient identique et se confond avec lui. Précisons que l'assimilation totale modifie le point d'articulation de la première consonne, l'identifiant avec celle qui suit. Elle affecte toutes les caractéristiques du phonème. Cette espèce de modification n'existe pas en français littéraire. Toutefois, elle a lieu en français populaire, cette phrase en est témoin : « je sais pas. », déformation de « **je ne sais pas** ». Locution-phrase **ché pas** \ʃe pa\.

Considérons l'exemple suivant :

(§05 – mot : 54) : « **Maintenant**, je suis devenu, (...) »

Maintenant [mɛ̃nɑ̃],

Tableau N° 33 : « maintenant »

Exemple	Avant assimilation	Après assimilation
Maintenant	<p>[ m ɛ̃ t n ɑ̃ ]</p>  <p>[t] : consonne linguo-dentale sourde</p>	<p>[ m ɛ̃ n : ɑ̃ ]</p>  <p>[n] : consonne linguo-dentale nasale</p>

[ɛ̃] : voyelle **nasale**.

[ t ] : consonne **orale**.

[ n ] : consonne **nasale**.

Main → t ← nant ( [ɛ̃] et [ n ] assimilent [ t ] )

Résultat : [ m ɛ̃ n : ɑ̃ ] → **Assimilation totale**, qu'on peut appeler aussi, **double de nasalité**.

### Remarque

L'assimilation **double** est à la fois **progressive** et **régressive**.

- « maintenant » [mɛ̃tnɑ̃] ; c'est une prononciation possible. Mais si la sonorité du [n] se transmet, par assimilation régressive, au [t] précédent, elle le sonoriserait, et on obtiendrait :
- « maintenant » [mɛ̃dnɑ̃]. Seulement voilà, à vrai dire, la chose la plus normale est que la nasalité du [n] se transmette elle aussi à notre [t], à plus forte raison lorsqu'on considère que

le son précédent, la voyelle [ẽ], est aussi un son nasal (ce qui fait qu'une assimilation progressive et une assimilation régressive de nasalité se combinent pour nasaliser le [t]).

Du coup, ce [d] oral est plutôt improbable, et on arrive normalement à :

- «maintenant» [mẽnnã], c'est en fait une prononciation très fréquente en français contemporain. On constate que l'assimilation ici a été totale, c'est-à-dire que le [t] s'est entièrement transformé en [n], il a entièrement épousé les traits articulatoires du son contigu. Cet exemple montre qu'un son peut subir l'influence assimilatrice, en même temps, du son qui précède et de celui qui suit, donc, c'est le cas du [t] qui se sonorise et se nasalise parce qu'il est carrément entouré de sons sonores et nasaux (–nasals<sup>1</sup>–) dans ce type, le son est assimilé par les deux sons qui l'entourent. Comme dans le cas d'une consonne intervocalique : « Les consonnes en position intervocalique sont susceptibles de subir [...] des assimilations de sonorité [...]. Dans le mot second, le [k] entre deux voyelles est sonorisé à la fois par assimilation régressive et progressive. »

Ainsi dans l'exemple de « maintenant » [mẽtnã], le phonème /t/ peut être nasalisé, étant entouré par une voyelle et une consonne nasale, ce qui résulte en [mẽnnã].

Après quelques définitions sous le terme d'assimilation, il y en aura d'autres dans le paragraphe suivant. D'après le sens dans lequel s'accomplit l'assimilation consonantique, il y a lieu de distinguer l'assimilation régressive (ou anticipatrice) et l'assimilation progressive. La première se fait d'avant en arrière, le premier son étant assimilé, le deuxième assimilant. Un son assimile un autre qui le précède. Du point de vue physiologique, il y a anticipation de l'articulation. Elle se fait également quand deux consonnes appartenant à différentes syllabes entrent en contact par suite de la chute du e instable — mé**d**(e)cin [mets ẽ]. L'assimilation régressive est la plus fréquente parmi les modifications que subissent les phonèmes dans la langue française. L'assimilation progressive se fait d'arrière en avant ; le premier son est assimilant, le deuxième assimilé. Du point de vue physiologique, il y a maintien de mouvements par inertie — subsister [syb**z**iste].

Exemple : Comme nous l'avons souligné au début de ce chapitre,

---

<sup>1</sup>- Masculin pluriel : **nasaux** (à distinguer du pluriel du substantif les naseaux : un naseau, chacune des ouvertures du nez par lesquelles un animal, cheval, respire et flaire). La forme « **nasals** » est parfois employée pour éviter la confusion avec le pluriel du substantif ; elle n'est pas usuelle.

(§01 – mot : 27) : « (...) qui n'ont pour **subsister** que leurs commerces. »

#### IV-2-9-2- L'assimilation totale

Le son assimilé perd tous ses traits articulatoires et adopte ceux de l'autre son.

Tableau N° 34 : « trop de temps »

Exemple	Avant assimilation	Après assimilation
Trop de temps	[ t ɾ o <b>d</b> t ã ]	[ t ɾ o <b>t</b> : ã ]

[ **d** ] : consonne **sonore**.

[ **t** ] : consonne **sourde**.

Trop **d**←temps ( [ **t** ] assimile [ **d** ] )

Résultat : [ t ɾ o **t** : ã ] → Assimilation **totale** régressive de dévoisement.

#### IV-2-10- L'assimilation à distance

Elle se réalise entre des sons qui sont séparés par d'autres. C'est-à-dire, elle peut aussi toucher des sons à distance, et pas seulement des sons contigus. On l'appelle aussi

« **dilation** » ou « **harmonisation vocalique** ».

##### IV-2-10-1- Dilation régressive

Tableau N° 35 : « surtout »

Exemple	Avant dilation	Après dilation
Surtout	[ s <b>y</b> ɾ t <b>u</b> ]	[ s <b>u</b> ɾ t u ]

[ **y** ] : voyelle **antérieure**.

[ u ] : voyelle **postérieure**.

su←rt←out ( [ u ] assimile [ y ] )

Résultat : [ s u ʁ t u ] → **Dilation régressive**.

Tableau N° 36 : « beaucoup »

Exemple	Avant dilation	Après dilation
Beaucoup	[ b o k u ]	[ b u k u ]

[ o ] : voyelle **mi-fermée**.

[ u ] : voyelle **fermée**.

beau←c←oup ( [ u ] assimile [ o ] ) Résultat : [ b u k u ] → **Dilation régressive**

Chez nos locuteurs maghrébins, l'adverbe « beaucoup » est prononcé [buku] au lieu de [boku] ; le [u] final a exercé une influence fermante sur le [o] de la syllabe précédente, entraînant sa fermeture d'un degré d'aperture, ce qui a eu pour effet de transformer ce [o] en [u].

#### IV-2-10-2- Dilation double

Tableau N° 37 : « disséminer »

Exemple	Avant dilation	Après dilation
Disséminer	[ d i s e m i n e ]	[ d i s i m i n e ]

[ i ] : voyelle **fermée**.

[ e ] : voyelle **mi-fermée**.

Di→ss→é←m←iner ( [ i ] assimile [ e ] des deux directions )

Résultat : [ d i s i m i n e ] → **Dilation double**.

#### IV-3- Interprétation des résultats obtenus



De tout temps les maghrébins immigrés ont travaillé en France à la fois parce que leur apport était nécessaire à la marche de la communauté, aussi parce que le travail était considéré comme la méthode de socialisation la plus efficace. Le changement le plus remarquable est que le développement linguistique s'est accéléré. C'est au point que parler une langue inintelligible, ne s'adapte pas pour répondre aux nouveaux besoins de la communication et pourra se replier sur elle-même.

Toutes les fois qu'une complexité linguistique affectant la compréhensibilité orale, plus spécifiquement l'intelligibilité de la parole du locuteur non natif. Cela suscite chez l'auditeur natif des obstacles par la confrontation de deux systèmes phonologiques en contact, en perception et en production. Flège argue pour sa part que c'est la perception qui l'emporte (Flège : 2003).

Nous grouperons donc les principaux éléments d'analyses sous cinq grandes rubriques, issues de la sociolinguistique ; aspects phonétiques et phonologiques ; aspects articulatoires ; accent étranger, débit ; communication verbale ; intégration sociale.

#### **IV-3-1- Résultats de l'analyse**

Les thèmes que nous présentons et explicitons ci-dessous un à un indiquent les résultats de notre analyse relative au poids réel du français L2 et de la langue maternelle L1 observée pendant la lecture de notre texte « Un maire pas comme les autres » et également durant les enregistrements réalisés pendant les entretiens organisés avec douze locuteurs maghrébins immigrés en Île-de-France parmi soixante.

Nous constatons que nos enquêtés en Île-de-France communiquent avec une spécificité phonique. Cette dernière étant communément appelée l'« accent étranger », cela comme déjà défini antérieurement, désigne la façon caractéristique dont un sujet parlant prononce les sons, d'une langue étrangère.

Devant la complexité des questions sociolinguistiques, soulevées et présentées en détail dans les chapitres précédents, autrement dit, à partir des particularités phoniques de la manière de parler, voire de l'accent maghrébin, comme le suppose Dominique Caubet en l'investissant dès lors d'une fonction de marqueur social (2002 p. 117). Serait également de la sorte un accent étranger marqueur d'identité. Si bien que les locuteurs maghrébins fortement ethnicisés

s'attachent à le garder. Ces derniers pourraient faire l'objet d'un rejet de la part des autochtones qui pourraient ne pas supporter les conduites et les comportements divergents par rapport à la norme socialement acceptée, et dans ce cas cet accent étranger des locuteurs non natifs, non seulement, pourrait être considéré comme un obstacle sémantique qui perturberait le déroulement efficace de la communication verbale, mais aussi un facteur d'exclusion faisant obstacle à l'intégration sociale. Le même constat est perçu avec tous nos locuteurs maghrébins de la région Île-de-France et il apparaît qu'il n'y a pas véritablement une articulation des phonèmes permettant facilement d'identifier cet accent en français.

Ajoutons à cela, que la communication orale est très importante durant la vie de ces maghrébins immigrés, elle permet, d'une part, de prendre la parole, de donner son point de vue et l'argumenter, et d'autre part, elle facilite l'insertion et l'intégration de ces mêmes personnes étrangères, mais il faut d'abord maîtriser la langue parlée par le groupe avec lequel on veut communiquer. Au demeurant, communiquer avec ses semblables est le moyen le plus idéal, selon Sapir (1968 : 30) « le langage est avant tout un système de symboles phonétiques servant à exprimer des pensées ou des sentiments d'une nature communicable.<sup>1</sup> » Nous pourrions se reporter à la description articulatoire des phonèmes en français traités dans les paragraphes précédents.

Comment aider les maghrébins immigrés à prononcer correctement les sons de la nouvelle langue ? Nous avons évoqué que nos locuteurs non natifs ont tendance à se servir des caractéristiques articulatoires propres aux phonèmes de leur langue maternelle pour reproduire des sons de la langue cible. L'acquisition de la langue française d'accueil ou des langues étrangères se révèle très importante pour pouvoir communiquer d'une manière intelligible, même indispensable que la communication se déroule dans le respect des règles de prononciation, ici la langue française, nous l'avons dit, a une fonction officielle c'est-à-dire une norme « sans accent étranger » à laquelle toutes pratiques linguistiques, non mesurées, va être considérées comme un obstacle sémantique, à cause de l'accent.

Il n'est donc pas étonnant qu'il soit caractérisé comme « obstacle et peut être perçu et exploité par auditeurs natifs. De tels énoncés sont d'ailleurs très fréquents dans notre corpus.

---

<sup>1</sup>- Le terme de « symboles phonétiques », employé par Sapir, doit être pris ici comme synonyme de « phonèmes ».

Il a été montré que lors des entretiens l'accent peut démystifier tout, et pourrait ne pas permettre de gagner le manque persistant entre le Moi et l'Autre, au contraire il pourrait « trahir » le locuteur en l'exposant, « *dénonçant* », et sans doute confirmerait l'écart existant entre la culture d'origine et la culture de la société d'accueil.

Rappelons que le phénomène de l'immigration et les enjeux qui y sont rattachés, enjeux identitaires, enjeux culturels, enjeux relationnels, etc. occupent une place grandissante et suscitent un intérêt toujours croissant. Le plus souvent, les questions qu'on pourrait avoir, se posent en termes d'intégration sociale, d'acceptation, de rejet et également, de contact, relation et communication. Si ce fait est entendu concernant une part considérable des personnes immigrantes, il se pose avec encore plus d'acuité à l'égard des maghrébins immigrés. C'est pourquoi, toutes ces formes méritent d'être analysées. Mais nous notons que le locuteur maghrébin immigré résidant dans l'espace parisien « Île-de-France » se retrouvant dans une situation qui pourrait être considérée comme inconfortable, il pourrait avoir des difficultés à s'inscrire dans la société d'accueil et de là, vivre un véritable mal-être social.

Tout cela, bien entendu, construit notre problématique et nous amène à la présenter encore une fois, pour essayer d'examiner la question centrale et chacune de ses questions complémentaires, et discuter et interpréter nos résultats obtenus. Notre problématique se compose de plusieurs questionnements que l'on voudrait ici formuler à propos d'un aspect articulatoire si fréquent qu'il échappe le plus souvent à ce type d'interrogations réflexives : l'accent étranger.

- Il semblerait de plus, que l'« accent étranger » soit fréquemment stigmatisé dans la communication verbale entre natif et non natif. Nous pouvons alors supposer que la production langagière du locuteur non natif est imparfaite sur les plans sémantique et phonétique. L'accent du locuteur enquêté a un impact sur la compréhension orale et a mis en avant l'indice de marqueur d'identité. De telle sorte, plusieurs auteurs voulaient évaluer dans quelle mesure un accent étranger peut être un obstacle sémantique à la communication verbale. Pourrait-il être un facteur d'exclusion faisant obstacle à l'intégration sociale ? Quels sont les effets de cet accent étranger sur l'intégration sociale des maghrébins immigrés ?
- Après ce survol de la première interrogation sur l'accent étranger du maghrébin immigré en Île-de-France. Néanmoins pouvons-nous considérer l'accent étranger de

ces sujets vivant dans une culture francophone différente, s'exprimant en français L2 comme obstacle sémantique potentiellement lié à la communication verbale ? Ou encore une barrière sémantique à l'intercompréhension ?

- Nous enchaînons avec cette question, la prise en compte de l'accent et de se demander comment les locuteurs enquêtés vivent-ils l'expérience de l'intégration sociale, compte tenu du repérage de cet accent ? Cette intégration sociale, peut-elle devenir par la suite une assimilation ? Y a-t-il assimilation des immigrés en France ? L'assimilation est-elle une voie de l'intégration pour les immigrés ?
- Pour mieux s'intégrer en Île-de-France, les maghrébins immigrés peuvent-ils renoncer à leur accent qui exprime leur patrimoine, leur identité maghrébine et ne pas s'affirmer différents par rapport à la norme socialement acceptée ? S'agit-il alors, d'une intégration sociale ou d'une assimilation ?
- L'accent étranger des maghrébins immigrés d'Île-de-France, considéré comme un indice marqueur d'identité serait-il un obstacle sémantique qui freine le déroulement normal de la communication verbale ?
- De nombreuses interviews réalisées, établissent que l'accent des maghrébins immigrés d'Île-de-France attribue des valeurs négatives. Des obstacles donc bien présents et bien pesants à l'intégration sociale. Ce qui laisse supposer que nos locuteurs se différencient fortement dans leurs accents.
- L'« accent » serait-il l'unique obstacle à l'intégration sociale ? L'intégration sociale pourrait-elle devenir par la suite une assimilation, qui s'accompagnerait sans doute, d'une hégémonie culturelle totale ? L'accent maghrébin en final, influence au premier abord l'intégration sociale, et pourrait provoquer le rejet des locuteurs non natifs.
- Pour mieux s'intégrer en Île-de-France, les maghrébins immigrés peuvent-ils renoncer, à leur accent étranger qui à la fois, exprime leur patrimoine, leur identité maghrébine, et pourrait les trahir en les identifiant (dénonçant) ? Perdre l'accent pourrait-il conduire à la perte de la langue d'origine et de l'identité du sujet. Avant d'en arriver à notre hypothèse, des chercheurs ont pu avancer cette question que l'accent est-il le reflet d'un conflit linguistique. Ils rejoignent en cela cette idée de l'hypothèse arbitraire de la dévalorisation de l'accent conduisant certains locuteurs à en sacrifier certains traits, ou à estomper leur accent. Toutefois notre hypothèse retenue au départ nous a aisément permis de valider les questions constituant notre problématique.

Nous sommes partis de l'hypothèse que : l'idée maîtresse est d'examiner l'accent étranger des maghrébins immigrés en Île-de-France susceptible d'être repérable par les locuteurs natifs (auditeurs). En outre, démontrer comment celui-ci pourrait être considéré comme un obstacle sémantique d'origine phonétique, à la communication verbale et également, un facteur faisant obstacle à l'intégration sociale. Comme nous l'avons souligné au précédent chapitre, notre hypothèse soutient, entre autres que la communication verbale pourrait devenir inintelligible, inefficace et n'assurerait pas l'intercompréhension. Par ailleurs, nous avons relevé que l'auditeur natif pourrait interrompre cette communication verbale qui semblerait confuse, ambiguë et conflictuelle.

Partant du fait que cet accent d'une part, pourrait freiner le déroulement normal de la communication verbale, et cela entre deux sujets parlants, un émetteur (locuteur non natif maghrébin) et un récepteur (auditeur français natif d'Île-de-France, société d'accueil).

D'autre part, nous ne nous étonnerons pas que l'accent étranger est appréhendé comme un obstacle sémantique, il oppose et impose son caractère inintelligible pour compromettre l'intégration sociale des non natifs qui gravitent autour de la société d'accueil, et dans ce que Cyril Trimaille (2003) appelle un « écosystème social ». Ce dernier qui serait l'espace social dans lequel s'actualise l'identité. Notamment, qu'il pourrait être possible, qu'en s'affirmant différents, les sujets (surtout les maghrébins les plus jeunes) pourraient faire l'objet d'un rejet de la part des autochtones qui ne peuvent supporter les comportements divergents.

Cette analyse conduit à deux problèmes : le maintien ou la rupture, si nous estimons que nos locuteurs maghrébins descendants de l'immigration sont livrés à un sentiment de l'entre-deux obsessions souvent opposées, dont a fait preuve Pierre Achard<sup>1</sup> aussi bien que Jacqueline Billiez (1997 :46), Ludi (1986 : 56) et d'autres innombrables chercheurs, comme Ludi, (1995 : 242) appelle si justement « le conflit identitaire ».

C'est ici le problème de nos locuteurs qui se pose. Qu'en était-il justement ? Ils furent trop insensibles à la nécessité d'amorcer une décision sociale et se laissèrent figer dans une société qui n'était pas à leur dimension lexicale.

---

<sup>1</sup>- Pierre ACHARD, La sociologie du langage, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1993, p118.

La réponse que nous pouvons avancer pour confirmer notre hypothèse repose en partie sur les données dont on peut faire état de manière fragmentaires :

- 1- Soit rompre avec l'accent maghrébin (donc ne plus pratiquer sa langue maternelle, l'arabe maghrébin, qui, en communiquant avec un natif, elle se superpose sur la langue française et s'impose par ses lois phonologiques, créant ainsi un accent) se séparer de cet accent pour mieux communiquer oralement et mieux s'intégrer socialement, et là ! de s'assimiler en se créant une identité linguistique différente de leur appartenance sociale.

Donc, rompre définitivement avec cet accent et construire une nouvelle identité linguistique qui contribue pour bâtir une nouvelle identité sociale, hybride, mais qui leur permet de se fondre et s'adapter au milieu. (Etudier sans gêne, travailler sans problème, communiquer sans obstacles ni malentendus sémantiques, vivre sans rejet ni exclusion de la part de l'Autre natif).

Choisir entre perdre son accent pour mieux communiquer intelligiblement, nettement et explicitement sans confusions phonétiques qui entraînent des malentendus sémantiques, donc communiquer avec le natif sans obstacles sémantiques d'origine phonétique, lesquels poussent le natif à interrompre la communication verbale.

Dans notre hypothèse, nous avons abordé quelques raisons qui font que certains natifs de la société française portent un regard selon la nature de la communication verbale des maghrébins issus de l'immigration. Pour suivre l'échange verbal, nous pouvons remonter au chapitre 3 (deuxième partie) sur lequel nous avons décrit, dans bien des cas, celui de l'accent étranger ou celui de la prononciation notamment, (qui est : ou bien valorisant et appréciatif avec un locuteur qui communique sans accent, ou bien dévalorisant et dépréciatif avec celui qui communique avec un accent fort prononcé).

Quel qu'en soit le problème, l'observation peut être résumée par les deux passages suivants :

- Rompre avec son accent marqueur de son identité (ici le locuteur non natif) auprès du groupe ethnique, pour mieux s'intégrer avec les valeurs culturelles du pays d'accueil qui sont différentes de celles du pays d'origine qui « exacerbent ou diluent le sentiment identitaire », et ouvre le champ à un nouvel processus

d'identification qui s'exprime dans le rejet des formes jugées inférieures et l'adoption d'une nouvelle norme qui démarque les locuteurs des autres groupes sociaux. Mais il est assez évident que perdre sa langue veut dire perdre son identité.

- Nous touchons ici à un aspect important de notre étude, quelles seront les répercussions sur la disparition d'une langue. Tout compte fait, la disparition d'une langue n'est pas un fait brutal, mais un processus lent qui s'opère sur plusieurs générations. Comme si les locuteurs ont peu à peu choisi de ne plus pratiquer leur langue maternelle, dans leurs communications verbales. Ainsi, elles se caractériseront par une forte marginalisation de la L1, pour ne plus avoir un accent qui les stigmatise, et les empêche de s'intégrer dans la société d'accueil, donc ces locuteurs ont choisi de se séparer de leurs accents, se sont ainsi comportés comme si, étant nés dans une société qui leur assurait la sécurité linguistique « égale à égale » expression utilisée par une locutrice.

Sur la base de ces deux passages, nous pouvons maintenant fixer avec plus de netteté, la validation de notre analyse qui s'efforce de traiter et de résoudre les problèmes, et d'éviter si possible l'erreur.

La perte d'une langue véritablement est l'aboutissement des processus de substitution qui peuvent soit prendre la forme d'un interventionnisme autoritaire, soit de façon indirecte, s'inscrire dans la conscience collective sous forme de dévalorisation de l'accent étranger, issu de la langue dominée dans cette société d'accueil (L1), et de survalorisation de la langue dominante (L2).

2- Venons-en maintenant au deuxième problème le refus de rompre avec l'accent étranger (maghrébin) d'après les données dont nous disposons et que nous avons développé au chapitre précédent.

Ainsi, notre hypothèse n'est qu'une mesure perceptive, une impression d'accent sur la suite des faits de coarticulations comme typiques d'un accent donné ; pas suffisante pour prédire la compréhension par un auditeur natif. L'objectif de ce deuxième point, est la prise en compte dans une situation de refus de rompre avec cet accent, et de rechercher les avantages inhérents qui auraient une préservation de l'identité, de cette parlure spécifique à un groupe ethnique, considérée, par les natifs, comme déviation phonatoire causant des malentendus

sémantiques et entravant la qualité des messages vocaux reçus pendant la communication verbale, en les rendant difficiles à décoder parce qu'ils sont presque inintelligibles.

Ce que nous avons pu observer au sujet de l'accent, formulé dans notre hypothèse, nous avons ciblé un groupe de locuteurs non natifs, avec la constitution de deux auditeurs natifs, le choix de garder leur accent marqueur d'identité en pratiquant leur langue maternelle (L1, l'arabe maghrébin) a pris tout son sens. Néanmoins, fait présager une tendance qui pourra déséquilibrer le décor social. Il est vrai que cet accent phonique s'apparente à une carte d'identité, quelque part, les empêche de communiquer avec les natifs, de manière intelligible, c'est-à-dire un usage inapproprié, introduisant un malentendu au niveau de la compréhension comme constaté et décrit plus haut.

En effet, garder son accent, ne se pliant pas aux réactions qui pourraient exister de la part du natif (exemple : couper la continuité d'une communication verbale, jugée difficile et inintelligible, rejet et exclusion), trahirait les rapports sociaux du non natif, et en fin de compte le stigmatise.

Cependant, en le gardant, il devient un moyen qui permet aux locuteurs maghrébins de représenter leur particularisme, dans la perspective d'un meilleur regard de la société française sur les individus issus de l'immigration, s'il est valorisant et appréciatif, ou s'il est par contre dévalorisant et dépréciatif.

Refuser de se séparer de son accent et faire face aux attitudes liées aux représentations différentielles, qui peuvent aller d'une simple flânerie au rejet. En effet, le regard dépréciatif de l'autre peut aller même jusqu'à la discrimination linguistique « glottophobie », ségrégation raciale et la xénophobie, qui sont également d'autres facteurs qui ont causé cette ambivalence et cette fracture identitaire chez les maghrébins immigrés en Île-de-France. La représentation du rejet et de la ségrégation raciale est clairement affichée par nos enquêtés. Cette situation rend de plus en plus confus le sentiment d'appartenance identitaire. La perception de l'autre comme étant un « étranger » est lourde à supporter et favorise le processus d'ethnocentrisme et de renfermement.



### **IV-3-2- L'influence d'un accent sur la communication verbale**

L'accent est un élément glissant et difficile à saisir. Il repose sur le savoir dont dispose le locuteur par rapport à sa façon de parler, mêlant indifféremment la superposition de L1/L2 et se confond avec bien d'autres obstacles phoniques, s'écartant ainsi de la norme formelle qui semble générer des influences interactives à la fois une confusion et une inintelligibilité de la communication verbale, ce qui rend la communication moins crédible à l'oreille du natif.

Cela nous ramène à notre enquête sociolinguistique détaillée dans un chapitre précédent qui visait par ailleurs des entretiens et de la parole spontanée. Nous pouvons évoquer, même effectuer la recension du texte « Un maire pas comme les autres » pour une analyse phonétique entre son et sens. C'est en partie l'idée du travail présenté ici, comme des déviations phonologiques de l'accent du locuteur par l'auditeur natif. Et c'est à partir de ces éléments que part l'observation (situation sociale, intégration, prononciation).

Au-delà des entretiens recueillis lors d'enquêtes sur le terrain et d'entretiens en Île-de-France, la réflexion met en évidence l'ambiguïté ou l'incertitude, en matière linguistique.

L'idée que les locuteurs peuvent acquérir un enseignement phonétique et la nécessité de maîtriser les composantes phonétiques dans la communication verbale plus facilement, est demeurée un sujet de débats. Puisque les effets de l'accent observés chez les locuteurs en dépit des efforts pour l'éviter, reste très marqué et inacceptable dans la L2 ce qui est défavorable à la communication verbale. Encourager l'enseignement phonétique ne suffit donc pas à garantir la compréhension entre les interlocuteurs. Si l'accent est un acte entraînant un désaccord. De même dans le point sur la phonétique, Cécile Champagne-Muzar et Johanne S. Bourdages (1998) nous donnent un état des lieux des recherches dans ce domaine. En outre Neufeld (1980) et Tardif d'Anglejan (1981) ont travaillé sur cette question et concluent que l'accent pouvait constituer pour reprendre les mots de Cécile Champagne-Muzar et Johanne S. Bourdages « une sorte d'interférence ou de bruit dans le décodage psycholinguistique » lorsque l'auditeur n'est pas habitué à l'accent en question. Le problème de l'influence qui, sous une forme ou une autre est conflictuel à toute la communauté maghrébine immigrée, parce que nous avons tendance à percevoir que le problème devient permanent, ne s'arrête pas là. Mais les études des chercheurs Galazzi-Matasci et Pedoya (1983) montrent que les français par exemple, vont souvent mettre fin à une conversation si leur interlocuteur possède un accent.

Comme nous l'avons donné à entendre plus haut, le phénomène de l'influence s'est produit dans un autre type de société, mis en évidence par Varonis et Gass (1982), ont, quant à eux, fait une expérience sur le même sujet aux Etats-Unis où ils ont obtenu des résultats allant dans le même sens : les natifs confrontés à un étranger demandant des renseignements avec un accent, prétendent l'incompréhension où l'ignorent tout simplement.

Nous poursuivrons d'abord deux évidences dont les résultats offrent l'exemple.

Prenons en premier lieu, Champagne-Muzar et Bourdages interprètent ces résultats comme une démonstration que l'accent « altère la perception (consciente ou inconsciente) de la compétence linguistique du locuteur. » Il semble aussi que la détection d'un accent lors d'un échange en milieu bilingue va influencer le choix de langue dans la conversation.

Quant au second cas, c'est celui de l'expérience de Neufeld (1980) menée auprès de la compagnie de téléphone Bell Canada il semblerait que les téléphonistes bilingues vont changer de langue de communication pour parler ce qu'il pense être la langue maternelle de leur interlocuteur.

De la même façon, une étude récente faite à l'Université de Chicago (2010, Lev sri et al) révèle que la présence d'un accent dans le discours d'une personne diminue sa crédibilité. Les participants devaient juger de la crédibilité d'affirmations simples lues par des locuteurs natifs et non natifs.

Les participants savaient que les affirmations étaient seulement lues et non pas produites par les locuteurs, afin d'éviter l'interférence d'autres préjugés, pourtant les résultats montrent que les auditeurs jugent comme moins crédibles les locuteurs avec un accent.

Revenons aux chercheurs, ils pensaient, donc, que c'est la diminution de la compréhension qui remet en cause la crédibilité du discours. Les interférences (l'accent étranger) décrites par Champagne-Muzar et Bourdages auraient donc bien une influence sur la communication. Ces différentes recherches montrent qu'il est vraiment important, pour un étranger, de travailler son accent sans quoi son expérience à l'étranger en sera diminuée et ses progrès futurs seront freinés.

C'est William Labov qui a le premier travaillé de façon convaincante sur ces questions, en étudiant le « vernaculaire noir américain ». Par exemple, voulant sans doute prendre

le contre-pied de Bernstein et surtout de certains auteurs américains qui en avaient fait usage quasiment raciste, il va tenter de montrer que, malgré les idées reçues, « le parler des jeunes noirs n'est pas moins structuré ou moins logique que celui des membres des classes aisées. »

En résumant, nous pouvons dire que le natif français, en rejetant la communication verbale avec l'Autre, et par là l'excluant de son paysage linguistique, sonore et social, ne faisant ainsi, qu'approfondir le fossé qui le séparerait des maghrébins immigrés et qu'accroître la discrimination linguistique et la stigmatisation de cette population dite d'origine maghrébine.

Ne serait-il pas plus judicieux, plus sage et plus efficace, d'accepter l'Autre, l'immigré maghrébin, même avec un accent fort prononcé, qui, selon nos résultats, peut rendre la communication verbale inintelligible, et provoquer des malentendus sémantiques d'origine phonétique.

Sur le plan historique, l'Autre est également l'un des concepts de base de la pensée philosophique. Si l'autre (le locuteur maghrébin) côtoie les natifs et pratique le français, mieux s'opère son intégration.

La connaissance et la compréhension de l'Autre ne sont jamais atteintes de manière fortuite. Elles passent toujours par le filtre de la représentation que l'on se fait de l'Autre. Il existe selon C. Meunier une certaine rapidité de la parole (débit) qui entraîne des élisions<sup>1</sup> et des retranchements, ou encore des troncations que le non natif, même en apprenant les bonnes règles d'usage, pourrait ne pas les connaître, du moment qu'il est rejeté, il n'y a pas de feed-back avec le natif. Donc le fait de rompre la communication verbale avec un locuteur, qui a un accent phonique ou une spécificité articulatoire, est certainement une mauvaise idée ou une issue inappropriée.

---

<sup>1</sup>- Altération dans un mot, autorisée par l'usage, au point de vue morphologique ou phonologique. Il s'agit d'une suppression d'une voyelle finale devant un autre mot à initiale vocalique. On peut considérer aussi comme élision, la suppression non orthographique d'un « e » caduc final devant un autre mot à initiale vocalique, comme : « une heure » /yn œʁ/ et « quatre an » /kat. ʁã/. L'élision est un phénomène de phonétique combinatoire à la frontière de mot. (Dirt-ling et des sciences du langage Iaranne (94).

## Conclusion

L'analyse de ce phénomène, abordé avec ses contraintes et ses aspects, et observé dans le français, nous a révélé quelques traits essentiels qui sont censés être universels. Nous résumons dans ces pages une partie de notre travail des traits phonétiques avant de revenir de façon détaillée sur les aspects et les contraintes de l'assimilation.

Des enquêtes ont été menées, incluant des locuteurs non natifs (algériens, marocains et tunisiens) ; les résultats ont suggéré que la voix des locuteurs a presque les mêmes traits phonologiques.

En français moderne, l'assimilation totale, de sonorité ou de surdit , para t au cas d'un parler rapide spontané.

Pour conclure, il s'avère que la compréhension de ce que disent nos locuteurs maghrébins immigrés en  le-de-France qui parlent une langue autre que leur langue maternelle, n'est pas g n ralement une question simple. La reconnaissance des mots dans le flux phonologique continu exige une connaissance profonde non seulement du syst me phon tique de la langue en question mais aussi de la variabilit  phonologique qui caract rise le langage parl , comme dans le cas de l'assimilation.

En ce qui concerne, la s rie des voyelles ant rieures arrondies, les r sultats indiquent que cette s rie pose probl me aux locuteurs, parfois mal per ue par les auditeurs natifs.

Les difficult s rencontr es dans les ann es pass es par les chercheurs en phon tique   la compr hension et l'analyse des difficult s rencontr es par des locuteurs maghr bins du fran ais langue  trang re, tant au niveau du paysage sonore qu'au niveau de sa variabilit , en fonction des propri t s articulatoires d'un son par rapport   ceux qui l'entourent, qui le pr c dent et le suivent, au sens le plus large du terme.

Dans notre cas, il s'agira de rechercher notamment la variabilit  articulatoire qu'exerce un son, comme facteur d terminant le geste articulatoire du son chez nos locuteurs. Lorsque ces modifications acoustiques sont telles que le son se rapproche par commutation de traits distinctifs nous avons tendance   regrouper ces modifications sous le terme d'assimilation.

Ce ph nom ne part essentiellement sur deux traits phon tiques, le voisement et la nasalit  de deux consonnes adjacentes. L'assimilation phonique qui est un type tr s fr quent de

variation phonologique subie par un son au contact d'un son voisin et qui tend à réduire les différences entre les deux sons : l'un des deux sons acquiert une ou plusieurs caractéristiques propres au son voisin.

Les implications de ces faits phonologiques sont d'une importance énorme. Notre objectif est d'examiner et de décrire le phénomène de l'assimilation comme un aspect de variation phonologique qui dépend à la fois des traits pertinents et de la position des phonèmes en contexte phonique. Ce phénomène pourrait être repérable, par nos auditeurs natifs et juges. Ce domaine de variation dans lequel nos douze locuteurs n'ont pas une idée précise, ils pourraient avoir une autre manière de prononcer le français, différente de celle des natifs. Cette manière pourrait être considérée, par les natifs, comme des particularités articulatoires non communes et inhabituelles pour les utilisateurs de cette langue dans cette région d'Île-de-France. Celles-ci sont identifiables, et peuvent avoir comme synonyme « accent étranger ».

# **Conclusion générale**

## **Conclusion générale**

Nous arrivons au terme de notre travail de recherche qui avait pour objectif l'étude de l'accent étranger et l'analyse de l'articulation de certains phonèmes du français qui nous ont préoccupés tout au long de ce travail. Pour ce faire rappelons les points importants de la démarche de l'enquête sur le terrain pour amasser les données nécessaires. Cela nous a conduit à organiser des entretiens visant à mieux saisir les questions principales des maghrébins immigrés. Nous avons constitué un corpus de 49 locuteurs et 11 locutrices ayant le statut de résident permanent en France et demeurant dans la région parisienne (Île-de-France).

Ainsi, le travail a nécessité un grand effort pour organiser les interviewés, et faire admettre le procédé de l'enregistrement des locuteurs descendants de l'immigration maghrébine que nous avons cherché pour détecter l'accent étranger. Nous convenons que nos locuteurs développent de nombreuses attitudes, d'une part par une appartenance identitaire distinguée des autres, d'autre part, par cet accent à parlure particulière dans lequel il se produit. Cela a constitué un apport important pour l'avancement de notre recherche, nous avons donc exploré les particularités phonatoires sur les locuteurs, cet indice phonique qui s'apparente à une déviation articulatoire nettement détectable par le natif de la société d'accueil.

La problématique de notre recherche que nous nous sommes évertués à résoudre portait sur des phénomènes phonétiques d'appartenance de disciplines diverses. Comme nous les avons présentés dans notre introduction en détaillant certains faits de l'accent étranger de par sa fonction de marqueur d'identité, mais aussi de par sa stigmatisation dans la société d'accueil.

Notre réflexion s'est donc recentrée autour de cette question centrale « l'accent étranger », et à nous pencher sur les spécificités vocaliques de l'arabe et le français, c'est ce que nous avons essayé d'éclairer à travers cette thèse.

Nos résultats confirment notre hypothèse :

Les confusions entre voyelles orales et nasales du locuteur maghrébin parlant français, sont de ce fait appréhendées qui ont pour objet l'implication de nos douze locuteurs dans une situation de communication verbale. Nous avons constaté au niveau de la composante phonique, le problème qui s'est posé aux non natifs concernant les voyelles orales, nos locuteurs avaient tendance à ramener la réalisation de voyelles orales au triangle vocalique de

base de la langue arabe qui est celui [ɑ - i - u]. Ceci signifie qu'il faudrait simplifier le système vocalique français qui se traduit par différentes modifications dans l'articulation des voyelles. Ainsi les voyelles nasales consonantiques, présentent des divergences importantes au niveau des systèmes phonologiques du français et de l'arabe. L'analyse de la prononciation n'est en effet pas isolée de notre étude, mais profondément liée, complémentaire pour la compréhension de l'accent phonique et la manière dont le son est perçu puis articulé par les différents organes phonatoires.

Notre étude a montré que face à ses perturbations aléatoires intervenant au cours de la communication verbale, les auditeurs natifs sont intolérants envers ceux qui ne prononcent pas bien le français avec des sons inhabituels totalement inconnus. Certains ont affirmé que ces lacunes phonétiques nous provoquent des dissemblances dues aux sons de la langue maternelle dans la perception de L2. Ce rapport existant entre ces sonorités arabes empêche de produire correctement les phonèmes vocaliques du français caractérisant l'expression du locuteur non natif parlant. Il se produit de nombreuses erreurs et incompréhensions en articulant les phonèmes au niveau des paires minimales.

Elles mettent en relief les traits distinctifs inexistant dans le système vocalique arabe qui a été mal réalisé et qui provoque un effet de sens, et de ce fait entrave le message dans une communication verbale.

Ces résultats ne satisfaisaient pas les attentes des interlocuteurs compte tenu de l'inintelligibilité et la confusion des voyelles orales. Ainsi, cette tendance suscite une rupture de la communication de la part de l'auditeur français. Or, la communication verbale est inextricablement liée à un feedback à la fois articulatoire et perceptive qui requiert d'autres études en vue de créer des liens entre les autochtones et les immigrés et de réaffirmer le rôle de la langue comme moyen de la rencontre sociale. C'est ici un des points forts de notre thèse qui complète ou contribue à d'autres thèses de l'espèce.

Notre hypothèse est confirmée. Les résultats donc corroborent la prononciation de son incorrecte des locuteurs non natifs, car leurs articulations diffèrent sensiblement des natifs dans la langue française.

L'analyse des données a montré que les non natifs ont subi l'influence d'une prononciation incorrecte de leur langue maternelle que les natifs perçoivent mal les mots qui ne s'articulent



pas avec précision. C'est ce qui crée une situation « d'entre-deux », aussi, la quasi-totalité de nos locuteurs maghrébins, qui représentent, d'ailleurs, les immigrés maghrébins installés en Île-de-France, affirment qu'ils la vivent comme un « mal-être social ».

Les immigrés maghrébins en particuliers ne se considèrent pas forcément comme tout à fait français. Ils se définissent souvent comme étant entre deux mondes, l'un est le résultat de leur participation à la société dont ils sont membres, l'autre plus diffuse exprime une sorte de fidélité à des origines familiales, connues ou inconnues mais bien présentes dans leurs esprits par la façon de se désigner ou de se faire désigner, ainsi nous voulons savoir comment ces immigrés maghrébins arrivent à trouver un équilibre qui leur permet d'accéder à des modes identificatoires stables et socialement valorisés.

Ces locuteurs issus de l'immigration maghrébine paraissent dans une situation de transition bloquée, celle-ci devrait toutefois évoluer vers le rejet, conscient ou inconscient des valeurs culturelles maghrébines au profit de celles inhérentes au modèle identitaire extra-familial, allant de paires avec les exigences de la société au sein de laquelle ils sont certainement appelés à vivre définitivement.

Lorsqu'ils sont confrontés à plusieurs attitudes contradictoires, ils cherchent à les adapter, à les modifier au profit d'une communication verbale cohérente, et intelligible en définitive. C'est, aussi, montrer un alignement cohérent entre le sens des mots qu'ils cherchent et les sons qu'ils produisent.

Précisons que l'écoute d'un « son » prononcé par un non natif, doit faire face au fait que l'original existe « ailleurs » — le phonème, mais aussi le monde sonore dont il provient. Cela aboutit à une sorte de monstruosité ontologique où des locuteurs parlent dans une autre langue que la leur. C'est l'interprétation qui fait surgir cette aberration linguistique. Il y a amphibolie dans le sens où il y a une contradiction logique quand on prend pour parole réelle d'un locuteur ce qu'il n'a jamais littéralement dit mais qui est dû à l'interprétation du récepteur natif. Bien entendu, une interprétation due à une éventuelle mauvaise perception des sons émis par l'émetteur non natif, en l'occurrence, le maghrébin immigré en Île-de-France. Malgré la conscience que l'on a de l'acte d'interprétation, on oublie volontiers que le son original existe en relation avec son reflet et que ce qu'on entend, c'est le reflet. On n'a pas affaire au même objet en tant que substance. La résultante est que l'on ne prend pas en

compte la distance culturelle (« l'espace mental ») qui fait que ce que le locuteur dénote n'a pas la même résonance, ni le même sens que ce qui est perçu à l'oreille du récepteur natif.

En parlant de communication conflictuelle, l'intégration se constitue, aussi, comme un étau qui resserre les deux irréalisables, rompre avec l'identité et le groupe ethnique auquel on s'identifie (déracinement), pour mieux s'intégrer, et garder son accent gage de son identité, et cela pour mieux communiquer (enracinement).

Réussir à parler le français comme un français avec une prononciation qualifiée sans accent étranger implique une performance réussie pour une communication verbale correcte. En revanche, perdre son ancrage identitaire, révèle de grandes difficultés, relevées sous forme de phonèmes différents dans un même environnement. Nous sommes arrivés à saisir quelques confusions de traits distinctifs et pertinents, dus à une mauvaise maîtrise phonologique, réalisés par nos enquêtés. Prenons comme exemple : le mot « marron » adjectif de couleur et « marrant » (drôle, amusant) est un autre adjectif (Erreur de sens).

Rappelons un point important de notre étude est celui de l'accent étranger des maghrébins immigrés en Île-de-France. Un phénomène fortement stigmatisé et stigmatisant, si vaste et surtout à l'aborder d'une part sous l'aspect phonétique et d'autre part la perception par un auditeur de ces marques phoniques.

Au niveau des faits de l'accent étranger traités nous avons étudié ce problème d'accent qui comporte plusieurs facettes. La première question qui s'est posée à nous concerne la spécificité phonique, qui en donne souvent une image caricaturée avec plus d'injustice, en l'associant notamment à un sentiment d'exclusion à l'égard des maghrébins immigrés.

Au demeurant, la propension croissante de tels clichés, dans la société aboutit assez souvent à une tendance à considérer cet accent à différents niveaux, comme un obstacle sémantique à la communication verbale, une marginalisation culturelle et sociale. Autrement dit, les non natifs interviewés dans notre terrain d'action, sont très peu orientés vers le renoncement de leur identité. Nous voulions dire dans un contexte d'immigration, quelles sont alors les possibilités d'intégration, et les mécanismes à mettre en place. C'est ce que nous avons montré dans notre recherche.

L'une des questions saillantes dégagée dans notre introduction porte sur deux volets. Le premier suggère une harmonisation des rapports avec les autres acteurs sociaux et

particulièrement se définir au modèle de la société d'accueil. Le deuxième volet concerne la reprise relative à l'adoption des prises « idéologiques » de l'autre.

De ce fait, notre étude menée confirme l'hypothèse retenue au niveau de l'introduction générale, des résultats obtenus de l'analyse sociolinguistique ainsi que ceux de l'analyse phonétique axés vers un point d'ancrage qu'est l'accent étranger des maghrébins immigrés en France (Île-de-France).

Nous pouvons donc, affirmer sur les résultats obtenus sur la majorité de nos locuteurs non natifs, que l'accent résulte bien de la confrontation de deux systèmes phonologiques en contact en perception et en production (L1 et L2). Ainsi que nous l'avons précisé en introduction, que ce soit du point de vue phonétique, sociolinguistique, l'accent est de façon générale un marqueur d'identité. Nous en avons en effet vérifié le témoignage auprès d'un groupe de locuteurs non natifs, à l'unanimité nous avons obtenu aisément des réactions diverses que nous résumons très brièvement.

L'accent est donc perçu comme un gage d'identité, ainsi il devient un moyen qui permet aux maghrébins immigrés de représenter leur particularisme c'est-à-dire le sentiment d'appartenance à une communauté de langue et de culture d'origine. Le sentiment est révélateur d'une situation vécue comme inconfortable et des difficultés à s'intégrer dans la société d'accueil.

Outre les difficultés de s'intégrer, les résultats ont démontré de la même façon que l'accent phonique marqueur d'identité affectait de façon marquée la chaîne parlée de la L2 des locuteurs maghrébins. De plus cet accent connaît aussi un certain nombre d'obstacles à la fois, complexes et ambigus.

Nous considérons que les résultats ont démontré des déviations phonémiques assez importantes entretenant une relation complexe dans l'expression en langue cible. Les déviations seraient de différents types : confusions linguistiques, malentendus sémantiques détectés par l'auditeur natif lors d'une communication verbale.

Les nombreuses études en sociolinguistique qui se sont consacrées à l'analyse du langage des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France (Calvet 1984, Merle 1986, Dabène et

Billiez 1987, Goudailler 1987, Boyer 1997), constituent un socle de travaux de références sur lesquels s'appuient beaucoup d'études actuelles.

Parmi les premières recherches qui se sont intéressées à l'identification et caractérisation d'accents en français, nous citons, plus particulièrement, le travail, de thèse d'habilitation à diriger des recherches, élaboré par Philippe Boula de Mareüil, (2008) en sciences du langage, sous la direction de Jacqueline Vaissière. L'auteur a suivi un groupe de 18 locuteurs : (8 algériens 2 marocains et 2 tunisiens) et 6 français vivant en région parisienne. Le chercheur a contribué à l'analyse de la prosodie à la perception d'un accent étranger auprès d'une communauté d'immigrés, d'origine maghrébine, installée en France. Il démontre le croisement du segmental et du suprasegmental d'une douzaine de paires de phrases (les unes provenant de locuteurs maghrébins, les autres de locuteurs français).

Dans sa thèse de doctorat Iryna, Lehka-Lemarchand (2007) s'est penchée sur une approche phonétique et sociolinguistique de la prosodie des accents de banlieue. Selon cette dernière, les jeunes des banlieues défavorisées ont une manière de parler particulière qui se caractérise par une forte spécificité lexicale et surtout phonique « accent » cependant l'auteur souligne ces productions langagières ne faisant qu'accroître la stigmatisation de ces jeunes des banlieues défavorisées.

Beaucoup d'études ont émergé et évolué au cours des dernières décennies. A ce propos, Odile Mella (1993) qui a mené une étude sur la phonétique et la phonologie à partir de l'acte de parole (sons, phonèmes, etc.) Pour elle, l'acte de parole est avant tout un acte de communication, doit être régi par un code connu du locuteur et de l'auditeur. Il doit posséder un nombre fini d'éléments unitaires distinctifs.

Cette étude relève, plutôt de la complexité du fonctionnement de certains organes phoniques (anatomie) que linguistiques. En notant la description articulatoire dans sa thèse de (1993), l'auteur (p 43 A) souligne que : « L'articulation d'un phonème prononcé isolément ne reflète pas exactement ce qui se passe dans la parole réelle... »

D'autres études se sont distinguées au niveau des voyelles. A. Nawafleh (2012) dirigées par Jacqueline Vaissière. Lui, s'est intéressé aux difficultés de prononciation et de perception de voyelles du français par des apprenants jordaniens et des locuteurs français ce qui a donné une version de la recherche sous un angle beaucoup plus acoustique.

Les chercheurs qui étudient les accents des locuteurs ainsi que la situation de communication (verbale) adoptent les mêmes procédés sémantiques, phonétiques des différents parlars (arabe – français). D'autres études, préconisent une manière de parler par une forte spécificité lexicale ou phonique (accent des beurs) c'est-à-dire des procédés sémantiques de formation lexicale (changement de sens).

Néanmoins, elles correspondent à la même thématique que nous avons abordée dans notre thèse. De même qu'elle a adopté une vision polymorphe qui a appuyé notre choix, pour catégoriser l'angle qui n'a pas été exploité à notre connaissance, par d'autres données de chercheurs et sur lequel nous avons élaboré notre thèse. Celui-ci se présente avec ses deux catégories dont la première est spécifiée sous : du type phonétique et la seconde : du type sociolinguistique.

Très peu de place est accordée à l'étude qui se rapporte à cet angle. Cela nous a poussé à opérer auprès d'un groupe social maghrébin immigré socio-culturellement défavorisé. Au plan moral, le maghrébin immigré pourrait s'expliquer par le fait qu'il est surtout perçu comme un isolé, confronté à des situations de conflits, d'endurance et de souffrance.

C'est alors que la cohésion et la solidarité de la société d'accueil et l'influence de la trajectoire de l'intégration de l'immigré maghrébin sont soumises à rude épreuve. Elles posent, en effet, certaines dispositions et mettent en difficulté les locuteurs non natifs. En lien avec leur accent. Nous en avons retenu deux :

- Parvenir à renoncer à l'accent identitaire pour mieux communiquer et mieux s'intégrer et de s'affirmer pleinement, ou ;
- Le garder en supportant une discrimination en premier lieu linguistique (inspirée du modèle de Blanchet : Glottophobie).

La recherche de cette étude tiendra en peu de chose, en une simple innovation de quelques aspects de la réalité phonétique et sociolinguistique de l'accent étranger des maghrébins immigrés en Île-de-France. Il est en effet difficile de manier ces termes, lorsque nous pensons que le premier englobe la substance et la forme sonore, le second englobe pratiquement toute la linguistique et les phénomènes sociaux. Nous sommes donc conscients que ce travail présente quelques limites. Celles-ci soulèvent en partie les mêmes questions que l'articulation et les formes expressives du langage. Comme chez les locuteurs issus de l'immigration jugés

comme ne pas bien articuler la langue française, celle parlée par les natifs français. Ces immigrés maghrébins se sentent rejetés, même exclus de la communication verbale. Isoler ces locuteurs non natifs, devrait les décourager à adopter les usages nécessaires pour l'intégration dans la société d'accueil. Ce portrait n'est pas à reprocher seulement aux locuteurs non natifs. Pour autant la responsabilité incombe aussi à certains natifs français.

Là, ce sont les limites de notre recherche, il reste bien sûr à élaborer une autre étude qui prendrait en compte toute la complexité sociale dans laquelle la prosodie, la culture et l'altérité s'utilisent.

Cette recherche qui ne s'est intéressée qu'à la dimension phonético-sociolinguistique de l'accent étranger des maghrébins immigrés en Île-de-France, nous sommes convaincus qu'elle ne se prétend pas exhaustive. Puisque tout au long de cette recherche, nous avons abordé différents points qui méritent d'être approfondis dans d'autres recherches ultérieures. Nous nous intéresserons à d'autres pistes, plus particulièrement celles éventuellement censées répondre à des questions telles que : comment, le fait de produire des sons du langage, provoque-t-il l'exclusion social ? Communiquer représente-t-il un risque ? Parler sans accent favorise-il, l'ouverture à l'*Autre* ? Il serait donc intéressant de prévoir une étude qui s'interroge sur le rôle que jouerait les pratiques langagières entre natifs français et non natifs pour pouvoir proposer un modèle de communication verbale.

# **Bibliographie**

## Bibliographie

Abou, S. (1981) : *L'Identité culturelle. Relation interethniques et problèmes d'acculturation*, Anthropos, Paris.

Abry, D. (n.d.). Phonétique et phonétique corrective : Cned – Université Stendhal-Grenoble.

Aissou, A. (1987). *Les beurs, l'école et la France*. Paris : CIEMI/L'Harmattan.

Auger, N., Moise, C. (2004) : « Identités méditerranéennes à l'épreuve de la migration : L'exemple des couples franco-arabes », in *Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne*, l'Harmattan, 39-50.

Bachmann C. et al, *Langage et communication sociale*, Coll. LAL, Ed. Hâtier, Paris, 1981.

Bachmann, C., Lindenfeld, J., Simonin, J. (1981) : *Langage et communications sociales*, LAL, Hatier, Paris.

Barrère, A., & Martucelli, D. (1997). L'école à l'épreuve de l'ethnicité. *Les Annales de Recherche Urbaine*(75).

Barthon, C. (1997). Enfants d'immigrés dans la division sociale et scolaire. L'exemple d'Asnières-sur-Seine. *Les Annales de Recherche Urbaine*(75).

Bastide, R. (1970). *Le prochain et le lointain*. Paris : Cujas.

Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*, Volume 1, Paris, Editions Gallimard.

Berque, J. (1985). *Les immigrés à l'école de la République*. Paris : La Documentation Française.

Bianca, V-D. (2008). *Caractérisation et identification d'accents étrangers en français*. Université Paris-Sud 11.

BIICHLE, L. (2002) : *Au-delà du paradoxe de l'observateur : observateur et observé au cœur de l'interaction*, TER de Sciences du Langage, Université Stendhal Grenoble3.

BIICHLE, L. (2003) : *Vers un parler maghrébin de France à fonction véhiculaire et vernaculaire*, Mémoire de DEA, Université Stendhal Grenoble3.

BIICHLE, L., ABOUZAIID, M. (2007) : « Langues et identités : des effets des représentations sur la notion de frontière chez les locuteurs arabophones maghrébins », article à paraître dans les *Actes du Colloque « Les frontières en question »*.

BIICHLE, L. (2007) : « Représentations des migrants originaires du Maghreb : distinction des variétés diglossiques par les représentations sur la production et la réception », article à paraître dans les *Actes du colloque international des étudiants en didactique des langues et en linguistique*, PUG.



BILLIEZ J., (1984) : Recherche sur la situation sociolinguistique des jeunes issus de l'immigration, Rapport de recherche, Université de Grenoble, Grenoble.

BILLIEZ, J. (1985) : « La langue comme marqueur d'identité », in *Revue européenne de migrations internationales*, volume 1, n°2, 1985, 95-105.

BILLIEZ J. et MERABTI N., (1990) : « Communication familiale et entre pairs : variations du comportement langagier d'adolescents bilingues », *Plurilinguismes*, 1, pp. 34-52.

BILLIEZ, J. (1990) : « Le parler véhiculaire interethnique » de groupes d'adolescent en milieu urbain » in *Acte du Colloque International « des langues et des villes » à Dakar*, 1990, Didier Erudition, 1992, 117-126.

BILLIEZ J., (1992) : « Le parler véhiculaire interethnique de groupe d'adolescents en milieu urbain » in *Des langues et des villes, Actes du colloque de Dakar*, Didier-Erudition, Paris, pp.117-26. 378.

BILLIEZ, J. (1997b) : « Le parler des jeunes issus de l'immigration », in *Bilinguisme, variation, immigration, regards sociolinguistiques*, volume II, HDR, Université Stendhal Grenoble3, 82-95.

BILLIEZ, J. (1997c) : *Bilinguisme, variation, immigration, regards sociolinguistiques*, volume I, HDR, Université Stendhal Grenoble3.

BILLIEZ J. et TRIMAILLE C., (2001) : « plurilinguisme, variations, insertion scolaire et sociale », *Langage et société*, 98, pp.105-127.

BILLIEZ J., (2007) : Les mots de l'immigration, Etre plurilingue handicap ou atout ? Ecarts d'identité, 111, p. 88-90. BILLIEZ J., (2003) : « Empreintes de la langue d'origine » dans *L'étranger, l'accueil, la langue, ECARTS D'IDENTITÉ n° 102*, Fontaine, pp. 21-24.

BLANCHET, Ph. & COSTE D. (Dir.), (2010), *Regards critiques sur la notion d'« interculturalité »*. Pour une didactique de la pluralité linguistique et culturelle, Paris, L'Harmattan.

BLANCHET, Ph. et DIAZ, O. (Dir.), (2007), *Pluralité linguistique et approches interculturelles*, revue *Synergies Chili* n° 3, GERFLINT/Institut Franco-Chilien, 2007 (version en ligne : <http://cla.univfcomte.fr/gerflint/chili3/chili3.html>).

Bouhnik, P. (1994). *Les jeunes des quartiers : sociabilité, territoire et galère*. P : 146-157.

Boula de Mareüil , P. Vieru-Dimulescu , B. C. Woehrling , M. Adda- Decker (2008), « [Accents étrangers et régionaux en français. Caractérisation et identification](#) », *Traitement Automatique des Langues* **49** (3) : 135-162.

Boula de Mareüil, P. & Vieru-Dimulescu, B. (2006), « L'apport de la prosodie à la perception de l'accent étranger », *Phonetica* **63** : 247-267.

- Boulot, S., Boyzon-Fradet, D. (1991). De qui parle-t-on ? *Hommes & Migrations*, 1146, 4-8.
- Boulot, S., Boyzon-Fradet, D. (1992). La section d'éducation spécialisée, miroir grossissant des inégalités. *Migrants-Formation*, 89, 18-29.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris, Editions Fayard.
- Bourdieu, P. (1991). L'ordre des choses. Entretiens avec des jeunes gens du nord de la France. *Actes de recherches en Sciences Sociales*(90), 7-19.
- BOUZIRI R., (2002) : « Les deux langues maternelles des jeunes français d'origine maghrébine », In *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n° 130, pp. 104-116.
- BOYER H., (dir), (2010) : *Hybrides linguistiques, Genèses, statuts, fonctionnement*, Paris, L'Harmattan. 379.
- BOYER H., (dir), (2010) : *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Actes de colloque international de Montpellier 10-12 décembre 2009, Lambert Lucas.
- BOYER H., (2004) : *Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne, Pratiques, représentations, gestions*, Paris, L'Harmattan.
- BOYER H., (2001) : *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod. BOYER H., (1997) : « Nouveau français, "parler jeune" ou "langue des cités" ? Remarques sur un objet linguistique médiatiquement identifié », dans *les mots des jeunes : Observations et hypothèses*, Langue française, 114, pp. 3-15.
- BOYER H., (1996) : *Eléments de sociolinguistique : Langue, communication et société*, Paris, Dunod.
- BOYER H., (1996) : *Sociolinguistique : territoires et objets*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé,
- BOYER H., (1992) : *Langues en conflits*, Paris, L'Harmattan.
- BOYER H., (1988) : « Le « francitan » Matériaux pour l'approche des représentations et fonctionnements sociolinguistiques d'un interlecte », *Lengas* 23, pp.71-86.
- BOYER H., (1979) : *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?*, Paris, L'Harmattan.
- Bruneau (Charles), *Manuel de phonétique pratique*, Paris, 1913 (2e éd. 1931, 153 p.)
- CALVET L.-J., (2003) : « Weinreich, Les contacts de langue et la sociolinguistique » in BILLIEZ J., RISPAIL M. *Contacts de langues*, Paris, L'Harmattan.
- CALVET L.-J., (2000) : « La guerre des langues et les chances d'un véritable plurilinguisme » in *Panoramiques, Langues : une guerre à mort*, Paris, Corlet, pp. 10-16.

CALVET L.-J., (1998) : « L'insécurité linguistique et les situations africaines », CALVET L. J. et MOREAU M L, (éd.), Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone, CIRELFA- Agence de la francophonie, Diffusion Didier Erudition, pp.7- 38.

CALVET L.-J. et Dumont P., (dir.) : (1998) : L'enquête sociolinguistique, Paris, l'Harmattan.  
CALVET L.-J., (1997) : « Le langage des banlieues : une forme identitaire », Cahiers de la recherche et du développement, n°hors série, pp. 151-158.

CALVET L.-J., (1996) : Les politiques linguistiques, Que sais-je ? , Paris, PUF.

CALVET, L.-J., (1994) : Les voix de la ville : Introduction à la sociolinguistique urbaine. Paris, Payot. CALVET L.-J., (1994) : L'argot, Que sais-je ? , Paris, PUF. 381.

CALVET L.-J, (1993) : La Sociolinguistique, Que sais-je ? , Paris, PUF. CALVET L.-J., (1991) : « L'argot comme variation diastatique, diatopique et diachronique », Langue française, 90, pp. 40-52. CALVET L.-J., (1987) : La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Payot.

Calvet, L.J. (1993). «Français et urbanisation» in Didier de Robillard et Michel Beniamini (Ed.). *Le français dans l'espace francophone*, Tome I, Paris, Champion.

Camilleri, C. (1980). Les immigrés maghrébins de la seconde génération : Contribution à une étude de leurs évolutions et de leurs choix culturels. *Bulletin de Psychologie*(347), 985-995.

CAMILLERI Carmel (1998b), « Les stratégies identitaires des immigrés », in RUANOBARBELAN Jean-Claude (sous la dir. de), L'Identité, Auxerres, Ed. Sciences humaines, pp. 253-257.

CAMILLERI Carmel et alii (1990), Stratégies identitaires, Paris, PUF.

Cantineau, J. (1960), Etudes de linguistique arabe, Paris : Librairie C. Klincksieck.

Carton (Fernand), « De la prononciation des noms propres », La linguistique, 1968-1972, p. 135-141.

CASTELLOTTI Véronique (sous la dir. de) (2001), D'une langue à d'autres : pratiques et représentations, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.

Caubet, D., (2007) : « L'arabe - L'arabe maghrébin- darja, une langue ressource en France", in Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique, Mélanges offerts à Jacqueline Billiez, L'Harmattan, Espaces Discursifs, 2, pp. 49-54.

Caubet, D., BILLIEZ J., BULOT T., (eds), (2004) : Parlers Jeunes, ici et là-bas. Pratiques et représentations, L'Harmattan, Paris.

Cesari, J. (1994). De l'immigré au minoritaire : Les Maghrébins en France. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10(1), 109-126.

Chaliand, G., Michel, J., & Rageau, J. P. (1994). *Atlas historique des migrations*. Paris : Seuil.

Chamberland, C. (2005) : « Intégration linguistique des immigrants et intervention en milieu de travail », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 173-180.

Champagne-Muzar, C. & Bourdages, J.S. (1993, éd 1998). *Le point sur la phonétique*. Paris : CLE international.

Charlot, B. (1999). *Le rapport au savoir en milieu populaire. Une recherche dans les lycées professionnels de banlieue*. Paris : Anthropos.

Chobeaux, F. (1994). L'identité collective des jeunes en difficulté d'insertion sociale. *Hommes & Migrations*(1180), 23-29.

Chrysochoou, X., Picard, M., & Pronine, M. (1998). Explications de l'échec scolaire. Les théories implicites des enseignants selon l'origine sociale et culturelle de l'élève. *Psychologie & Education*(32), 43-59.

DABENE, L., BILLIEZ, J. (1984) : *Recherche sur la situation sociolinguistique des jeunes issus de l'immigration*, rapport de recherche pour la mission recherche expérimentation, Centre de Didactique des Langues, Université Stendhal-Grenoble3.

DABENE, L., BILLIEZ, J. (1987) : « Le parler des jeunes issus de l'immigration », in Vermès & Boutet (eds.), *France pays multilingue, Tome 2, Pratique des langues en France*, Paris, L'Harmattan, 62-77.

DABÈNE, L., BILLIEZ, J., MERABTI, N., DESLANDES, B., OUAMARA, A., DABÈNE, O., 1988, *L'insertion des jeunes issus de l'immigration algérienne, aspects sociolinguistiques, discursifs, et socio-politiques*, rapport de recherche dans le cadre du S.H., Université Stendhal-Grenoble3.

Dasen, P. R., & Ogay, T. (sous presse). Pertinence d'une approche comparative pour la théorie des stratégies identitaires. In M.-A. Hily, J. Costa-Lascoux, & G. Vermès (Eds.), *Hommage à C. Camilleri*. Paris : L'Harmattan.

Dasen, P. R. (2000). *Intégration, assimilation et stress acculturatif*. Manuscrit non publié.

Davault, C. (1994). Les enfants d'immigrés et l'école. Investissement scolaire et code de l'honneur. In Baudelot, C., Mauger, G. Eds. *Jeunesses populaires. Les générations de la crise* (pp 82-100). Paris : L'Harmattan.

Dayan, J-L., Échardour, A. & Glaude, M. (1996). *Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale*. Économie et Statistique, 299.

Delattre (Pierre), « Le mot est-il une entité phonétique en français ? » *Le français moderne*, 8, 1940, p. 47-56, repris dans *Studies in French and Comparative Phonetics*, Londres-La Haye-Paris, Mouton, 1966, p. 141-149.

DELATTRE P., (1966) : « Les dix intonations de base du français, *The French Review*, Vol. 40, pp. 01-14.

De Pietro, JF. (2005) : « Introduction », *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 7-20.

De Rudder, V. (1992). A propos de la construction d'un objet de connaissance : migrations et relations interethniques. *Migrants-Formation*(90), 21-33.

Deschamps, J.C. (1991) : « Identité, appartenances sociales et différenciations individuelles », in *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 9 (10), 49-61.

De Zayas, R. (1992). *Les Morisques et le racisme d'Etat*. Paris : La différence.

Dubet, F. (1987). *La galère : jeune en survie*. Paris : Fayard.

Embarki, M., (1996-1997) : « Les stratégies prosodiques dans le discours spontané » dans TRAVAUX DE L'INSTITUT DE PHONÉTIQUE D'AIX, vol. 17, Publication de l'Université de Provence, pp. 51-66.

Embarki, M. (2004) : « Les deux niveaux de motivation de la variation phonétique en situation de contact des langues », in *Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne*, l'Harmattan, 183-196.

Fanon, F. (1971). *Peau noire, masques blancs*. Éditions du Seuil : Paris.

Ferreol, G. éd. (1993). *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*. Lille : PUL.

Fishman, J.- A., (1971) : *Sociolinguistique*, Labor, Bruxelles, Paris, Nathan. FISHMAN J.- A., (1965) : « Who speaks what language to whom and when? », in *La linguistique*, n°2, Paris, PUF, pp. 67-87.

Flege, J. (1992). Speech learning in a second language. In C. Ferguson, L.Menn, & C. StoelGammon (Eds), *Phonological Development: Models, Research, and Application* (pp. 565-604). Timonium, MD: York Press.

Flege, J. (2003). Assessing constraints on second-language segmental production and perception. In A. Meyer & N. Schiller (Eds), *Phonetics and Phonology in Language Comprehension and Production* (pp. 319-355). Differences and Similarities. Berlin: Mouton de Gruyter.

Fleischer, A. (2005), *L'accent une langue fantôme* : Seuil.

- Fouche, P. (1959), *Traité de prononciation française*, Paris : Klincksieck.
- Fraija, A., & Fraija, N. (1998). Transplantation et violence. *Cahiers de sociologie économique et culturelle*(30), 89-99.
- Gaberan, P. (1996). *Eduquer les enfants sans repères*. Paris ESF éditeur.
- GADET F., (2003) : *La variation sociale en français*. Paris : Armand Colin.
- GADET F., (2001) : *Le français tel qu'on le parle*. In F. Dortier (dir) *Le langage. Nature, histoire et usage*, Paris, PUF.
- GADET F., (1997) : *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin. GADET F., (1992) : *Le français populaire*. Paris : Presses universitaires de France.
- GADET F., (1992) : « Variation, données et théorie linguistique », *Langage et Société*, 52, pp. 59-80.
- Gallet (N.), *Gymnastique phonétique franco-anglaise*, Paris.
- Gaufrey-Demombynes, *Abrégé de phonétique française à l'usage des étudiants et professeurs étrangers*, Paris, 1931.
- Genévrier (Paul), *Précis de phonétique comparée française et anglaise, et manuel de prononciation française à l'usage des étudiants anglo-saxons*, Paris, Didier, 1927.
- Goemans (Léon) et Grégoire (Antoine), *Traité de prononciation française*, Paris, Droz, 1931.
- GOFFMAN E., (1973) : *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, minuit.
- GOFFMAN E., (1982) : *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., (1987) : *Façons de parler*, Paris, Minuit.
- Grammont (Maurice), *Traité pratique de prononciation française*, Paris, Delagrave, 1914 (éd. 1963, 241 p.).
- Grammont (Maurice), « La néo-phonologie », *Le français moderne*, juin-juill. 1938, p. 205-211.
- Grevisse (Maurice), *Le bon usage*, Gembloux (Suisse), Duculot, 1936 (11e éd. 1980, 1 519 p.). (Prononciation, p. 33-44.)
- GRANDGUILLAUME G., (2004) : « L'arabisation au Maghreb », dans *Revue d'aménagement linguistique, Aménagement linguistique au Maghreb*, Office québécois de la langue française, n°107, pp. 15-40.
- GRANDGUILLAUME G., (1983) : *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve.

GREENBERG JH, FERGUSON CA, MORAVCSIK EA. (Ed.) (1978). *Universals of Human Languages : Method and Theory, Phonology, Word Structure, Syntax*. Université de Stanford. Presse, Californie.

GROSJEAN F., (1993) : « Le bilinguisme et le biculturalisme. Essai de définition », Tranel, 19, pp. 13-41.

GUEUNIER N., (1994) : « L'insécurité linguistique. Méthodologie et construction du concept », Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 20/1-2, pp. 133-140.

Guimbretière, E. 1994. *Phonétique et Enseignement de l'oral*. Paris : Didier / Hatier.

GUIRAUD P., (1973) : *Le français populaire*, Paris, PUF GUIRAUD P., (1966) : *L'argot*, Paris, PUF. Que sais-je ?

GUIRAUD P., (1960) : *Problèmes et méthodes de la statistique linguistique*, Paris, PUF.

GUMPERZ J.- J., (1972) : Introduction. In, *Directions in Sociolinguistics: The Ethnography of Communication*. Gumperz and Hymes, ed. New York: Holt, Rinehart and Winston. pp. 1-25.

GUMPERZ J.- J., (1982) : *Discourse Strategies*, Cambridge University Press. GUMPERZ J.- J., (1989) : *Engager la conversation : introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris, Editions de Minuit.

GUMPERZ J.- J., (1989) : *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, l'Harmattan.

Hagège, Cl. 1985. *L'Homme de paroles*. Paris : Fayard.

HCI. (1997). *Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité*. Paris : Haut conseil à l'intégration.

Henry-Lorcerie, F. (1986). Les dessous d'une crise. In J.-R. Henry (Ed.), *Nouveaux enjeux culturels au Maghreb*, (pp. 399-425). Paris : Editions du CNRS.

Horgues, C. 2006 [Thèse] / aut. C.Horgues // *Prosodie et perception de l'accent français en anglais*. 2006. - Université Paris 7, Denis Diderot.

Hutmacher, W. (1995). Enfants d'ouvriers ou enfants d'immigrés ? In E. Poglià, A.-N. Perret-Clermont, A. Gretler, & P. R. Dasen (Eds.), *Pluralité culturelle et éducation en Suisse : Etre migrant II*. (pp. 107-136). Berne : Lang.

HYMES D- H., (1984a et 1991b) : *Vers la compétence de communication*, Collection « Langues et apprentissage des langues », Paris, Les Editions Didier.

INED. (1992). *Etude sur la mobilité géographique et l'insertion sociale*. Paris : INED-

Jakobson (Roman) et Lotz (John), « Notes on the French Phonemic Patterns », *Word*, 5, 1949, p. 151-158, repris dans *Selected Writings*, La Haye, 1962, p. 426-434.

Jones (Daniel), article « Phonetics » dans *Chambers Encyclopedia* (tableau des voyelles françaises et anglaises).

JUCQUOIS, G. (2005) : « Des pistes pour l'avenir », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 47-67.

KANOUTE, F. (2002) : « Profils d'acculturation d'élèves issus de l'immigration récente à Montréal », in *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. XXVIII, n°1, 171-190. <http://www.erudit.org/revue/rse/2002/v28/n1/007154ar.html>

KASTERSZTEIN, J. (1997) : « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : Approche dynamique des finalités », in C. Camilleri *et al.*, *Les stratégies identitaires*, PUF, Paris, 27-41.

KAUFMANN, J.C. (2004) : *L'Invention de soi, une théorie de l'identité*, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1990) : *Les interactions verbales*, tome I, Armand Colin, Paris.

KHOULOUGLI D., (2007) : *L'arabe, Que sais-je*, Paris, PUF.

KHOULOUGLI D., (1994) : *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Paris, Pocket.

Kloster-Jensen (Martin), *Précis de prononciation française*, Oslo, 1955.

KREMnitz G., (1981) : « Du "bilinguisme" au " conflit linguistique". Cheminement de termes et de concepts », *Langages*, 61, pp. 63-74.

Kuhl, P. & Iverson, P. (1995). Linguistic experience and the "perceptual magnet effect.". In: Strange, W, (ed.), *Speech perception and linguistic experience: Issues in cross-language research.* (pp.121 - 154). York Press: Baltimore, MD. Récupéré de : <http://www.cs.indiana.edu/~port/teach/641/Kuhl.Iverson.lingc.exptc.percpt.magnt.pdf>

LABOV W., (1978) : *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des Etats Unis.* Paris, Minuit.

LABOV W., (1976) : *Sociolinguistique*, Paris, Editions de Minuit. LAHLOU M., (1991): *A morpho-syntactic study of code switching between Moroccan Arabic and French*, Ph. D. dissertation, The University of Texas, Austin.

Lahire, B. (1994). *Les raisons de l'improbable. Les formes populaires de la "réussite" à l'école élémentaire.* In G. Vincent (Ed.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, (pp. 73-106). Lyon : Presses Universitaires de Lyon.



LAROUSSE F., (2011) : « Le français de Tunisie. Normes ou formes endogènes », *Présence Francophone*, n° 76, p. 40-55.

LAROUSSE F., et BABAUT S., (eds), (2001) : *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*. Paris, L'Harmattan.

LAROUSSE F., (1995) : « L'alternance de langues arabe tunisien/ français : les limites de l'approche morphosyntaxique », *Matériaux Arabes et Sudarabiques*. Publication du Gelas, Université Paris 3, 205-221.

LECONTE F., (1979) : *La famille et les langues*. Paris, l'Harmattan.

Lehka I., Le Gac D. (2004) : « Étude d'un marqueur prosodique de l'accent de banlieue », *Actes des XXVe Journées d'Études sur la parole*, p. 309-312.

Lehka I. (2007) : « Corrélat prosodiques perceptifs de l'accent de banlieue », *Actes des RJCP 2007*, p. 96-100.

Lehka-Lemarchand I. (2007) : *Accent de banlieue. Approche Phonétique et sociolinguistique de la prosodie des jeunes d'une banlieue rouennaise*, thèse de doctorat, université de Rouen.

Léon (Pierre R.), *Prononciation du français standard. Aide-mémoire d'orthoépée à l'usage des étudiants étrangers*, Paris, Didier, 1954, 186 p. (ré-éd. 1966, 1972, 1976).

- Laboratoire de langues et correction phonétique. Essai méthodologique, Bruxelles-Paris-Montréal, Didier, 1962, 288 p.
- « La prononciation par les exercices structuraux », *Le français dans le monde*, 41, juin 1966, p. 30-36.

Léon (Pierre et Monique), *Introduction à la phonétique corrective à l'usage des étudiants étrangers*, Paris, 1964, 98 p.

Léon, P. 1993. *Traité de phonostylistique*. Paris : Nathan-Université.

Lévi-Strauss, Claude. (1976), *L'identité*. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss professeur au Collège de France, 1974-75, Paris, Grasset.

Liauzu, C. (1992). *Race et civilisation, l'autre dans la culture occidentale, Anthologie critique*. Paris : Syros.

Liauzu, C. (1999). Voyage à travers la mémoire et l'amnésie : le 17 octobre 1961. *Hommes & Migrations*, 1219, 56-61.

LINDBLUM, BEF. (1986). Universaux phonétiques dans les systèmes de voyelles. *Phonologie expérimentale*, éd. par Ohala JJ, Academic Press, Orlando, Floride, 13-44.

LINDBLUM, B. MADDISON I. (1988) Universaux phonétiques dans les systèmes de consonnes. *Langage, parole et esprit*, éd. par Hyman LH & Li CN, Londres, New-york, 62-78.

LÜDI, G. (1981). « Sémantique, syntaxe et forme casuelle. A propos de “aider à qn.” en français romand », *Vox Romanica* 40 : 85-97.

LÜDI, G. ([1983]1984). « Aspects énonciatifs et fonctionnels de la néologie lexicale », in G. KLEIBER (éd.). *Recherches en pragma-sémantique*. Paris/ Metz : 165-183 (repris de TRANEL 5).

LÜDI, G. (1987a). « Les marques transcodiques : regards nouveaux sur le bilinguisme », in G. LÜDI (éd.). *Devenir bilingue - parler bilingue*. Tübingen, Niemeyer : 1-21. LÜDI, G. (1987b). « Travail lexical explicite en situation exolingue », in G.

LÜDI, G. (1991a). « Les apprenants d'une L2 code-switchent-ils, et, si oui, comment ? », in *ESF 1991* :47-71.

LÜDI, G. (1991b). « Construire ensemble les mots pour le dire. A propos de l'origine discursive des connaissances lexicales », in U. DAUSENDSCHÖN-GAY, E. GÜLICH et U. KRAFFT (eds.). *Linguistische Interaktionsanalysen. Beiträge zum 20. Romanistentag 1987*. Tübingen, Niemeyer : 193-224.

LÜDI, G. (1993). « Statuts et fonctions des marques transcodiques en conversation exolingue », in G. HILTY (éd.). *Actes du XXe Congrès international de linguistique et philologie romanes*. Université de Zürich 6-11 avril 1992). Tome III. Tübingen/Basel, Francke : 123-136.

LÜDI, G. et PY, B. (1986). *Etre bilingue*. Berne/Frankfort-s. Main/New York.

MAALOUF, Amin (1998), *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.

Malmberg (Bertil), *Phonétique française*, Malmö, 1969, 194 p.

Manigand, A. (1993). La problématique de l'enfant d'origine étrangère : nécessité de changer d'approche. *Revue française de pédagogie*, 104, 41-53.

Martinet (André), « Remarques sur le système phonologique du français », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris (B.S.L.)*, 34, 1933, p. 191-202. - « La phonologie », *Le français moderne*, 6, 1938, p. 131-146 et 7, 1939, p. 33-37.

- « Le phonème et la conscience linguistique », *Le français moderne*, 1943, p. 197-205.
- « Où en est la phonologie? » *Lingua*, 1, 1947, p. 34-58, repris dans *La linguistique synchronique*, Paris, P.U.F., 1965, sous le titre « L'analyse phonologique », éd. 1974, p. 65-82.
- « La phonologie et la normalisation de la prononciation française », *Atomes*, 16, juill. 1947, p. 219-222.
- « Note sur la phonologie du français vers 1700 », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris (B.S.L.)*, 43, 1947, p. 13-23, repris dans *Le français sans fard*, Paris,
- *La description phonologique, avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie)*, Genève-Paris, Droz, 1956, 109 p. (Consonnes françaises, § 3-11 à 3-14,

- Éléments 3-18 ; voyelles de linguistique françaises, générale, § 3-15, Paris, 3-16, Colin, 3-19, 1960. 3-20, (Dans /j/, § éd. 3-22.) 1967 : consonnes, § 3- 14 ; voyelles moyennes, § 3-20; e muet, § 3-22; semi-voyelles et /j/, § 3-21; intonation, § 3-25; morphonologie, § 3-41.)

Martinez, M-L. (1996). Les paradoxes du modèle- obstacle à l'école, en banlieue...et ailleurs. *Banlieue ville lien social*, 9-10, 5-3.

Meunier, C.2007 [Article] / aut. C. Meunier // Phonétique acoustique. - Marseille : [s.n.], 2007. Neurophysiologie de la parole 13, Les dysarthries.

Mohamed, A. (1997) : « La problématique de la langue et la culture d'origine chez les jeunes maghrébins de France », in *Les situations plurilingues et leurs enjeux*, l'Harmattan, Paris, 231-247.

Payet, J.-P. (1992). Civilités et ethnicité dans les collèges de banlieue : enjeux, résistances et dérives d'une action scolaire territorialisée. *Revue Française de Pédagogie*, 101.

Payet, J.-P. (1996). La scolarisation des enfants et des jeunes issus de l'immigration (note de synthèse). *Revue Française de Pédagogie*, 117.

Payet, J.-P. (1999). L'école et la question de l'immigration : une mise à l'épreuve. In M. McAndrew, A.-C. Decouflé, & C. Ciceri (Eds.), *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche*, (pp. 353-369). Paris. Montréal : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité de la France. Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Peter Trudgill, *Sociolinguistics*, Harmondsworth, Middlesex, Penguin Books, 1974, p- 97.

Porcher, L. 1987. « Simples propos d'un usager » in *Etudes de Linguistique appliquée* N°66, Didier- Erudition, pp. 128-139.

POTTIER, B. (1992). *Sémantique générale*. Paris : Presses Universitaires de France.

PY, B. (1990). « Bilinguisme, exolinguisme et acquisition : rôle de L1 dans l'acquisition de L2 », *ESF* 1990c : 115-137.

RICŒUR Paul (1991), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

RICŒUR Paul (1993), « Le 'soi' digne d'estime et de respect », *Autrement*, n° 10, pp. 89-99.

ROULET, E. (1980). « Stratégies d'interaction, modes d'implication et marqueurs illocutoires », *Cahiers de Linguistique Française* 1 : 80-103.

Qribi, A. (1998). Acculturation et stratégies identitaires chez le migrant adulte maghrébin. *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, 29, 111-122.

QUEFFELEC A., DERRADJI Y., DEBOV V., SMAALI D., CHERRAD-BENCHEFFRA Y., (2002) : Le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues, Louvain-la-Neuve, De Boeck- Duculot-AUF.

Roman.J (1995) chronique des idées contemporaines. Paris : Ed

Rousselot (abbé Jean-Pierre), Principes de phonétique expérimentale, Paris, Didier, 1923, t. 2.

Saussure.F De. (1990). Cours de linguistique générale. Ed, ENAG. P: 31.

Sauvageot (Aurélien), Français écrit, français parlé, Paris, Larousse, 1962, 234 p. - « De (Prononciation, quelques p. problèmes 152-163.) de français contemporain », Le français dans le monde, 38, fév. 1966, p. 21-24. (Prononciation, p. 22.) - Analyse du français parlé, Paris, 1972, 189 p. (Prononciation, p. 116-130).

Sayad, A. (1986). Les effets culturels de l'émigration, un enjeu de luttes sociales. In J.-R. Henry (Ed.), *Nouveaux enjeux culturels au Maghreb*, (pp. 383-397). Paris : Editions du CNRS.

Sayad, A. (1999). Immigration et "pensée d'Etat". *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, 5-14.

SEFIANI K., (2003) : « Pratiques langagières des jeunes français issus de l'immigration maghrébine : phénomène de bilinguisme, d'alternance codique à travers l'usage du franco-arabe-maghrébin » dans Revue : Sud Langues n° 2, pp. 47-61.

Spire, A. (1999). De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique. *Actes de la recherche en sciences sociale*, 129, 50-56.

Stora, B. (1999). *Le transfert d'une mémoire : de l'Algérie française au racisme anti-arabe*. Paris : La Découverte.

TABOURET-KELLER A., (1987) : « Questions en vue d'une psychologie clinique du bilinguisme » in Vermès G., et Boutet J., (dir.), France, pays multilingue, Tome II, Paris, L'Harmattan.

TABOURET-KELLER A., (1969) : « Bilinguisme et diglossie dans le domaine des créoles français », *Etudes créoles*, 1, pp. 135-152.

Thomas (Jacqueline M.-C), Bouquiaux (Luc) et Cloarec-Heiss (France), *Initiation à la phonétique*, Paris, P.U.F., 1976, 253 p. (Voyelles françaises, p. 252.)

Tribalat, M. (1995). *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris : La Découverte.

TRIMAILLE C., BILLIEZ J., (2007) : « Pratiques langagières de jeunes urbains : peut-on parler de « parler » in Les français en émergence, Galazzi E., et Molinari C., (éds), Berne, Peter Lang, pp. 95-109.

TRIMAILLE C., (2004) : « Etudes de parlers de jeunes urbains en France, Eléments pour un état des lieux » in Les parlers jeunes, pratiques urbaines et sociales, (dir) Bulot T., Cahiers de Sociolinguistique n°9, Presses Universitaires de Rennes.

TRIMAILLE C., (2003) : « Etudes de parlers de jeunes en France. Eléments pour un état des lieux », Cahiers de sociolinguistique, 9, pp. 99-132.

TRIMAILLE C., (2003) : « Variations dans les pratiques langagières d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'activités promues par un centre socioculturel, et ailleurs... », in Pratiques et représentations langagières de groupes de pairs en milieu urbain, dans de Robillard D et Billiez J., Cahier du français contemporain n° 8, pp. 131-161.

Tripier, M. (1999). De l'usage de statistiques "ethniques". *Hommes & Migrations*, 1219, 27-31.

TROUBETZKOY, Nicolaj S. 1933a. "La phonologie actuelle". *Journal de psychologie normale et pathologique* 30. 120-125.

TROUBETZKOY, Nicolaj S. 1933b. "Les systèmes phonologiques envisagés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec la structure générale de la langue". In : Actes du deuxième congrès international des linguistes, 120-125. Paris : s.n.

TROUBETZKOY, Nicolaj S. 1949. Principes de phonologie. Paris : Klincksieck. [Traduction française des Grundzüge der Phonologie [1939]).

VALLEE, N. (1994) *Systèmes vocaliques : de la typologie aux prédictions*. Thèse de Doctorat Sciences du Langage, Université Stendhal, Grenoble.

VALLEE, N., BOË LJ, STEFANUTO M. (1998) Les systèmes consonantiques. Des tendances universelles à l'ontogenèse. *XXII<sup>èmes</sup> Journées d'Etude sur la Parole*, Martigny, Suisse, 15-19 juin, 241-244.

Vallet, L.-A. (1996). L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises. *Revue française de Pédagogie*, 117, 7-27.

Vallet, L.-A., & Caille, J.-P. (1996). Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. *Les Dossiers d'Education et Formations*, 67.

VERDELHAN-BOURGADE M., (1991) : « Procédés sémantiques et lexicaux en français branché », *Langue française*, 90, pp. 65-79.

VERDELHAN-BOURGADE M., (1990) : « Parlez-vous branché ? », *Europe* 738, pp.37- 44.

VERMES G., (1990) : « Problématique de l'entrée dans l'écrit des enfants des minorités sociolinguistiques », *Education et Pédagogie*, 8, pp. 54-64. VERMES G., (1988) : *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France, Les Langues immigrées, Tome I*, Paris, L'Harmattan.

VERMES G., (1988) : Vingt-cinq communautés linguistiques de la France, Les Langues immigrées, Tome II, Paris, L'Harmattan.

VERMES G. et BOUTET J., (1987) : France, pays multilingue, Tome I, Paris, L'Harmattan.

VERMES G. et BOUTET J., (1987) : France, pays multilingue, Tome II, Paris, L'Harmattan. 396.

VERONIQUE D., (1993) : « Langue première, langue seconde, langue étrangère » in de Robillard D. et Beniamino M. (dir.), Le français dans l'espace francophone : Description linguistique et sociolinguistique, Tome I, Paris, Champion.

Vaissière (J.), « Caractérisation des variations de la fréquence du fondamental dans les phrases françaises », 6<sup>e</sup> Journée d'études de la parole, G.A.L.F., Toulouse, 1975, p. 39-50.

Vaissière, J. Que sais-je ? Date de parution : 25/11/2020.

Vieru-Dimulescu 2006 [Article] / aut. Vieru-Dimulescu // Identification perceptive d'accents étrangers en français. - 2006.

VILLIERS (De) J., (2005) : « Entre injonctions contradictoires et bricolages identitaires : Quelles identifications pour les descendants d'immigrés marocains en Belgique ? », Lien social et politiques, 53, pp. 15-27.

Vion.R. (1992). La communication verbale. Analyse des interactions, Paris Hachette. P : 97.

Wallet, J-W., Nehas, A. & Sghiri, M. (1996). Les perspectives des jeunes issus de l'immigration maghrébine. Paris : L'Harmattan.

WALTER H., (1998) : « Les mots de banlieue : fragments de notre histoire contemporaine. », in Pierre-Adolphe P., Maoud M. et Tzanos G.-O, (éds), Tchatche de banlieue. Paris, Mille et une nuit, pp. 123-127.

WALTER H., (1998) : Le français d'ici, de là, de là-bas, Paris, Lattes.

WALTER H., (1988) : Le français dans tous les sens, Paris, Robert Laffont. WALTER H., (1984) : « L'innovation lexicale chez les jeunes parisiens », La linguistique, 20-2, pp. 69-84.

WALTER H., (1982) : Enquêtes phonologiques et variétés régionales du français, Paris, PUF, Collection « Le linguiste ».

WALTER H. et Feuillard C., (dir), 2006 : Pour une linguistique des langues, Paris, PUF.

WALTER H., (1977) : La phonologie du français, Paris, PUF.

WILLIAMS P., (1998) : Langue tsigane – Le jeu « romanès », In Vingt-cinq communautés linguistiques de la France, Tome 1 Langues régionales et langues non territorialisées. Paris, L'Harmattan, pp. 381- 413. (Collection Logiques Sociales).

WILMET, M. (2005) : « Le point de vue du linguiste », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 133-143.

WINKIN, Y. (1981) : *La nouvelle communication*, Seuil, Paris.

WINKIN, Y. (1996) : *Anthropologie de la communication*, De Boeck.

Zéroulou, Z. (1985). Projets migratoires et réussite scolaire des enfants issus des familles immigrées. *Migrants-Formation*, 62, 18-22.

Zéroulou, Z. (1988). La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation. *Revue Française de Sociologie*, XXIX, 447-470.

ZWANENBURG W., (1965) : Recherches sur la prosodie de la langue française, Edition universitaire Pers Leiden.

## **DICTIONNAIRES CONSULTÉS**

Dictionnaire Hachette encyclopédique, Paris, Hachette, 2005.

Dictionnaire linguistique et des sciences du langage.

Dubois (Jean) et alii, Grand Dictionnaire, Linguistique & Sciences du Langage, Paris, Larousse, 2007.

Le Petit Robert(1986), Dictionnaire de la langue française 1, Paris, Le Robert.

Maingueneau, D. (1996), Les termes clés de l'analyse du discours, éd. Paris, Seuil.

Mounin, G. (1995), Dictionnaire de la linguistique, Paris, PUF.

Maxidico. (1996). Editions de la connaissance.

Oswald Ducrot & Tzvetan Todorov, Dictionnaire Encyclopédique des sciences du langage, Paris, Seuil, 1972.

## **SUR INTERNET**

BERNSTEIN B., Langage et classes sociales – Codes socio-linguistiques et contrôle social, Paris, Éditions de Minuit, 1975, pp. 191-222. In : [http://classiques.uqac.ca/collection\\_methodologie/bernstein\\_basil/organisations\\_soc\\_et\\_linguistiques/Bernstein\\_Langage\\_et\\_classes\\_soc.pdf](http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/bernstein_basil/organisations_soc_et_linguistiques/Bernstein_Langage_et_classes_soc.pdf)

CALVET LJ., (2006) : « Les fractures linguistiques », in Bulletin suisse de linguistique appliquée, n° 83, in : <http://louis-jean.calvet.pagesperso-orange.fr/documents/>

CHANSOU M., 1984, « Calque et créations lexicales » Meta: Translators' Journal, vol. 29, n° 3, p. 281-284, in : <http://www.erudit.org/revue/meta/1984/v29/n3/002216ar.pdf>

GASSAN M., (2003) : « La virgule, viendrait-elle de l'arabe ? Constatons sur ses origines graphique et fonctionnelle » in <http://www.tug.org/TUGboat/tb24-3/mourad2.pdf>

Germain-Rutherford. (Mise à jour janvier 2005). Phonétique corrective et prosodie du français, Récupéré du site de l'université d'Ottawa : <http://courseweb.edteched.uottawa.ca/Phonetique/pages/phonetique/intro.htm>

LAROUSSI F., (1993) : « L'alternance de langues : une stratégie stylistique », Cahiers de praxématique [En ligne], mis en ligne le 21 janvier 2009, consulté le 14 novembre 2013. URL : <http://praxematique.revues.org/177>.

Lev-Ar, S. & al. (2010). Why don't we believe non-native speakers? The influence of accent on credibility. Journal of Experimental Social Psychology, 46, 1093-1096. Récupéré de : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0022103110001459>

PIERTO (De) JF., MATTEY M. & CONTI V., (2001) : Langue, intégration, cohésion sociale... : Quel rôle pour une politique linguistique ? In Conti V., Pierto (De) JF., Matthey M., Langue et cohésion sociale : enjeux politiques et réponses de terrain (pp. 9-33) , Neuchâtel : CIIP, Délégation à la langue française(DLF),in : [http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1350395372conti\\_depietro\\_matthey\\_langueetcohesionsociale\\_introduction.pdf](http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1350395372conti_depietro_matthey_langueetcohesionsociale_introduction.pdf)

PLENAT, M. (1995) : « Une approche prosodique de la morphologie du verlan » In J. Durad et Hintze M.-A, French Phonology, pp. 97-129, in :

<http://w3.erss.univtlse2.fr:8080/index.jsp?perso=plenat&subURL=Plenat95.pdf>

WEINREICH, U., 1953, Languages in Contact: Findings and Problems, in <http://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=G3F211ZfiUC&oi=fnd&pg=PP8&dq=weinreich+1953+languages+in+contact+findings+and+problems>

<http://www.lang.osaka-u.ac.jp/~benoit/fle/conferences/kerbrainter.html>.  
<http://www.sudoc.abes.fr> (thèse).  
<http://www.gellia.bnf.fr>.  
<http://www.dictionnaire.sensagent.com/communication-verbale/fr-fr/>.  
<http://www.sudoc.abes.fr> (thèses).  
<http://www.gallia.bnf.fr>.  
<http://www.cedric.cnam.fr/ABV/>.  
<http://www.evene.fr> (des citations).  
<http://www.doc-iep.univ-lyon2.fr>.  
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01739696>



## THÈSES ET MÉMOIRES CONSULTÉS

BALOUL S., (2003) : Développement d'un système automatique de synthèse de la parole à partir du texte arabe standard voyellé. Thèse de Doctorat en Informatique, sous la direction de Baudry Marc (LIUM, Le Mans), soutenue à l'Université du Maine, Le Mans.

BENKIRANE T., (2000) : Codage prosodique de l'énoncé en arabe marocain. Thèse d'état, phonétique, sous la direction de Mario Rossi, Université Aix- en – Provence.

HAMDI R., (2007) : La variation rythmique dans les dialectes arabes. Thèse de Doctorat en Sciences du langage, présentée à l'Université Lumière Lyon2, sous la codirection de Salem Ghazali, Université du 7 Novembre à Carthage et Jean-Marie Hombert, Université Lumière Lyon2.

HARRAMI N., (2000) : Les jeunes issus de l'immigration marocaine dans la région de Bordeaux : Etude de quelques aspects de leur participation à la culture parentale, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 592 p.

LEMARCHAND I.- L., (2007) : Approche phonétique et sociolinguistique de la prosodie des jeunes d'une banlieue rouennaise, Thèse de Doctorat en Sciences du langage, sous la direction de Claude CAITUCOLI et David LE GAC, Laboratoire DYALANG – CNRS FRE n° 2787, Université de Rouen.

LOTTERIE C.-M.-M., (2010) : Le langage des jeunes de la banlieue bordelaise : formes, fonctions et représentations. Thèse de Doctorat en Linguistique, sous la direction du Professeur Ngalasso Mwatha Musanji, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.

MEUNIER H., (2007), Les enjeux liés à l'emploi de l'arabe dans les pratiques linguistiques des jeunes d'origine maghrébine. Mémoire de fin d'études, Université Lumière Lyon II, Institut d'études politiques de Lyon, sous la direction de Max Sanier.

PETITJEAN C., (2009) : Représentations linguistiques et plurilinguisme. Thèse de Doctorat en Sciences du langage soutenue à l'Université de Neuchâtel, sous la codirection des professeurs Simona PEKAREK-DOEHLER et Alain GIACOMI.

PRETTO V., (2000), Enquête phonologique sur la variété régionale du français parlé à Bordeaux- Les phénomènes liés à la nasalisation. Mémoire de Maîtrise en phonologie, dirigé par LABRUNE Laurence, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.



# **Annexes**

## **Annexe : 01**

### **CONVENTIONS DE TRANSCRIPTION**

#### **SYMBOLES PHONÉTIQUES DES SONS DU FRANÇAIS**

##### **Alphabet Phonétique International**

Les symboles de l'API sont à consulter à : <http://www.langsci.ucl.ac.uk/ipa/index.html>

#### **Les consonnes orales**

[p] pile [pil]

[b] bête [bɛt]

[t] tête [tɛt]

[d] dame [dam]

[f] flamme [flam]

[v] ville [vil]

[k] calme [kalm]

[g] galop [galo]

[s] site [sit]

[z] zut [zyt]

[ʃ] chocolat [ʃokola]

[ʒ] journal [ʒurnal]

[ʁ] rousse [ʁus]

[o] loup [lu]

#### **Les consonnes nasales**

[ɔ̃] matou [matu]

[ɛ̃] nul [nyl]

[ɑ̃] agneau [aɲo]

[ɲ] Parking [paʁkɲ]

#### **Les voyelles orales**

[i] pire [piʁ]

[e] pré [pʁe]

[ɛ] père [pɛʁ]

[a] mal [mal]

[y] vu [vy]

[ø] peu [pø]

[ə] je [ʒə]

[œ] peur [pœʁ]

[v] mou [mu]

[o] zéro [zɛʁo]

[ɔ] sort [sɔʁ]

[ɑ] pâle [pal]

**Les voyelles nasales**

[ɛ̃] pain [pɛ̃]

[ɑ̃] un [ɑ̃]

[ɔ̃] bon [bɔ̃]

[ɑ̃] blanc [blɑ̃]

**Les semi-consonnes (Glissantes)**

[j] bille [bij]

[w] ouate [wat]

[ɥ] huile [ɥil]

**Les consonnes**

**Le système français compte 18 consonnes :**

**Les occlusives /p/, /t/, /k/, /b/, /d/, /g/.**

**Les fricatives /f/, /s/, /ʃ/, /v/, /z/, /ʒ/.**

**Et six sonantes /m/, /n/, /ɲ/, /r/, /ʁ/, /ŋ/.**

## Annexe : 02

### Texte : Un maire pas comme les autres

En fin d'année, la souffrance des déplacés avec l'avènement de l'hiver, complique la situation des commerçants de la région, qui n'ont pour subsister que leurs commerces. Les communes rurales y sont bien rarement groupées, elles sont au contraire disséminées, en un éparpillement de fermes. Néanmoins, la venue du nouveau maire, est considérée par les habitants de cette région, comme un heureux évènement, il a déjà pris la décision d'installer des chapiteaux marron, pour protéger ces/six commerçants des fortes pluies. On dirait qu'on y voyait à l'intérieur des rouleaux de soie, probablement, préparés pour être vendus, comme nouveau produit dans cette région, longtemps connue par la culture jardinière de légumes et fruits. Un de ces commerçants, très content, a dit : « C'est un marron ! Je l'adore. Demain je porterai une chemise propre, pour l'évènement » Cette scène représente le premier acte de son arrivée, surtout que les habitants n'ont pas oublié, lors de l'inondation de l'année passée, où seuls les toits des maisons affleuraient de l'eau. La partie noyée des maisons était plus importante que celle émergée. (§01 – 184 mots)

Les commerçants de poissons, de leur part, ont dit que le thon n'était pas terrible, mais plutôt, défavorable pour la vente. Certains habitants ont rajouté, que tout ça est abêtissant/appétissant, mais, qu'effectivement, ils n'aimaient pas ce temps/ton/thon là. (§02 – 44 mots)

Lors des déplacements, un conducteur d'engins, imprudent, a juste effleuré un obstacle, mais ce dernier est tombé, et avec la chaussée glissante, la collision était inévitable, causant des dégâts énormes. Et pendant ce temps, les voleurs ont saisi l'occasion pour entrer dans les magasins par effraction. Un vol a été commis cette nuit mais les enquêteurs n'ont encore trouvé aucune trace d'effraction. Il semble flagrant qu'il y a eu collusion entre les détaillants pour maintenir les prix élevés, surtout que la conjoncture économique actuelle semble peu favorable, mieux vaut demeurer prudent. Un des commerçants a dit : « J'ai un vague sentiment que cette complicité sera punie, et ne tardera pas à être dévoilée. » (§03 – 118 mots)

Les marchands des fruits et légumes ont ramené l'éventaire à l'intérieur des chapiteaux,

**surtout** que le commerce était temporairement fermé, pas uniquement, pour cause d'**inventaire**, mais aussi, par les dernières chutes de neige qui «ont bloqué non seulement la récolte des différents produits mais aussi le transport des marchandises». (§04 – 52 mots)

« C'est ma **serre** ! » Dit l'un des marchands de légumes. « C'est une merveille ! **Je crois** qu'il y a **des pousses** de salade ! Il y a **des/dix puces/pousses** de salade ! ». Un autre lui répond, je vais te raconter une petite **anecdote** : « En caserne, j'avais appris le **potage/le pontage**, et c'était le plus important ! **Maintenant, je suis** devenu l'homme **des choux/déchu**. » Il lui réplique : « Ce que tu dis est vraiment **subtil** pour moi. » (§05 – 69 ~ 74 mots)

Autrefois, à cause du manque, la majorité **des** commerçants était dans le plus affreux **dénouement**, **l'absence** des **médecins** a mit **trop de temps**, elle est devenue une véritable **obsession**, les pauvres commerçants étaient isolés et dépouillés du stricte nécessaire de la vie. Mais, **aujourd'hui**, avec l'arrivée du nouveau maire, cette situation a eu un heureux **dénouement**. (§06 – 59 mots)

Cette semaine la température était extrêmement lourde, si elle descend en **dessous** du zéro degré, l'orage sera **imminent** pour la fin de la journée. Le lendemain, les **rues**, étaient couvertes de neige, même **au dessus** **des** toits, blanche comme **du riz**. Un habitant explique qu'avec le reste **des produits** **des** maçons, qui ont enduit **les** façades de certaines maisons, la neige deviendrait boueuse et sa couleur comme **du sucre roux**, et elle ne **se dissout** pas dans l'eau, plutôt, elle se solidifie sous forme de matières, utiles pour certains spécialistes. **Des** marchands lui répliquent : « t'es **sûr** ! » **Beaucoup** d'habitants de la région, ont su un peu plus tard qu'ils **vont décailler** ces substances. Mais, **pas de problèmes**, tout ça n'est que **secondaire**, personne n'est **déçu**, la **vue** est **magnifique**, cela au contraire, n'a pas empêché les familles de sortir. Certes, **pendant l'hiver**, il faisait très froid, au point où les lèvres se **fendaient**, mais avec la prochaine fonte des neiges, **ces** prix élevés **des** fruits **et** légumes **vont-ils**, eux aussi, **fondre** ? Se **fendre** parce qu'ils sont trop mûrs. En conséquence, le maire encourage le maraicher à transporter l'excédent de ses produits mûrs par **paquebot**, sur l'autre rive de la ville. **Arrive-t-il** à son vœu. (§07 – 208 mots)

## **Annexe : 03**

### **Questionnaire oral**

**Q1** - Parlons-nous moins français avec un accent ?

**Q2** - Doit-on subir des humiliations si on n'a pas d'intonations standardisées ?

**Q3** - Pourquoi nos accents sont notre identité ? Faut-il gommer son accent, parce qu'il contient des éléments stigmatisants ?

**Q4** - L'accent projette-t-il un manque de sérieux, un manque de compétence ?

**Q-5** : Quelle compétence avez-vous dans la langue des parents ?

**Q-6** : L'accent peut-il discriminer ? Existe-t-il des discriminations liées aux accents ?

**Q7**- Sentez-vous un traitement différent ou avez-vous observe des clichés ou autres ?

**Q8**- Pensez-vous qu'il serait facile de vous identifier en tant qu'algérien dès lors que votre

**Q9**- Qui détermine ou bien quoi qui détermine, celui qui a un accent ou pas et qui est ce qui à

**Q10** – Que pensez- vous de votre accent dans des entretiens en milieu français ?

**Q11** – Donc, vous admettez que vous avez un accent ? Est-ce que vous vous êtes déjà dit que vous aviez un accent ?

**Q12** – Peut-on être discriminé à cause de son accent ?

**Q13** - Sur le plan éthique, ne voyez-vous pas que c'est une disparité de traitement fondée sur un critère subjectif ? Nous prenons ici Bourdieu comme le symbole de la reflexe ci-après : « il faut objectiver la subjectivité ».

**Q14** - parler avec un accent provoque-t-il l'exclusion ?

**Q15** - N'est-il pas nécessaire d'émettre des sons distincts et intelligibles, qui peuvent être compris et perçus distinctement par l'oreille du natif, utilisateur de la langue qui fait la norme,



donc prononcer des mots qui peuvent être, saisis par l'esprit appréhendables et compréhensibles ?

**Q16** - Si le contexte doit intervenir pour que votre message soit compréhensible, cela ne sous-entend pas que votre accent pourrait être considéré comme un obstacle sémantique à la communication verbale ? Et par la suite peut devenir un obstacle à l'intégration sociale ?

## **Annexe : 04**

### **Quelques extraits de nos enquêtés**

#### **Extrait 1 :**

« [...] Les accents, serait-on tenté de dire, n'existent que par la perception qu'on en a. Dépendent de notre origine [...], ils sont associés à notre langue maternelle [...]. Je pense qu'il est "important" ou "intéressant" de connaître "la langue de ses parents" car cela est "utile" pour communiquer avec eux ou avec la famille restée au pays, [...] moi, par exemple je parle arabe avec mes cousins, avec mes parents. Mais on me dit souvent, surtout dans le domaine professionnel, arrête de parler comme ça on ne te comprend pas ! »

#### **Extrait 2 :**

« [...] Toutes les langues se valent dans l'absolu, il n'y a pas un accent qui est plus beau que l'autre, voilà c'est juste subjectif, mais, il y a des valeurs qui sont associées [...] et c'est lié au pouvoir [...], le pouvoir, il est où, il est à la capitale dans tous les pays et la France est très centralisée. Donc, du coup tout ce qui vient de Paris a tendance à être considéré comme sérieux, plus légitime [...], ce qui donne parfois envie de gommer son accent jugé moins sérieux, pour ne pas s'exposer. »

#### **Extrait 3 :**

« [...] Ma façon de parler le français, me bloque, mon accent rend la communication orale difficile, surtout avec le natif, y a des problèmes de rejet et de stigmatisation [...] »

#### **Extrait 4 :**

« [...] je parle bien la langue française, pas facile de me distinguer de mes camarades françaises, ma façon de parler passe souvent d'égale à égale [...], sauf que c'est vrai parfois je me perds... L'arabe, c'est la langue de la

religion parce que le Coran est écrit en arabe et je ne sais pas le lire et j'en ne suis pas fière ».

**Extrait 5 :**

« [...] Je la comprends, mais je ne la parle pas tellement [...], il est important ... de connaître la langue de ses parents pour communiquer avec eux ou avec la famille restée au pays, on peut mieux les comprendre », selon LF-MIF, laborantine, 22 ans.

**Extrait 6 :**

« [...] C'est en soi que l'accent peut-être discriminant ! Ou c'est dans certains contextes et en fonction de certains groupes qui vont plus ou moins, imposer une norme, une façon de parler. Si vous collez, c'est bon, vous passez inaperçu, si vous ne collez pas, on va vous le faire ressentir, oui ressentir, et là ! Il peut y avoir une forme de discrimination [...] »

**Extrait 7 :**

« [...] on pourrait multiplier ces récits, ajoutait une locutrice dans ces cas de discrimination. Une discrimination à l'accent, ça peut être le cas pour les accents des maghrébins, on peut vous dire vous avez un accent sympa, c'est chantant, on entend le soleil, les vacances, ça peut être très positif, mais le revers de la médaille, c'est que ça ne fait pas sérieux, et quand ce n'est pas sérieux ça veut dire que si on doit vous confier une tâche sérieuse votre accent ne collera pas ou on va croire qu'en fonction de votre accent vous

**Extrait 8 :**

« [...] À l'opposé, des répondants ont simplement dit que ces questions ne s'appliquaient pas à leur situation : connaissances, diplômes. Sauf qu'ils ont

**Extrait 9 :**

« [...] Les réponses de certains affirment le contraire disaient : plein d'exemples concrets de gens notamment qui travaillent dans le domaine de la

parole, les journalistes, les comédiens, les chanteurs, les profs, les avocats ou les vendeurs, tous les gens dont le métier consiste à prendre la parole en public, ou pour lesquelles la parole est importante professionnellement

**Extrait 10 :**

« [...] On ne parle pas comme ça ! Il va falloir corriger cette manière de parler et c'était ma première confrontation à un cliché tenace, quand on parle bien le français, on n'a pas d'accent ! »

**Extrait 11 :**

« [...] Oui, c'est un cliché qui revient, on pense souvent qu'il y aurait un bon parler standard, sans accent, qui correspond à celui qu'on utilise ou certains l'utilisent dans la capitale, et qu'il y aurait d'autres parler avec des accents étrangers qu'on trouve parfois sympathiques, parfois ridicules, mais qu'on juge toujours avec un peu de mépris et pourquoi ça ? [...] »

**Extrait 12 :**

« Qu'est-ce qui se cache derrière cette hiérarchie ? Et d'abord est-ce que

**Extrait 13 :**

« [...] Dans un autre ordre d'idées, deux locuteurs exposent le fait qu'ils ne se retrouvent pas devant la discrimination à l'accent en France, et ne peuvent émettre une autre réaction à ce sujet : [...] on n'a pas de problèmes avec notre manière de parler. »

**Extrait 14 :**

« [...] j'aimerais parler d'accent, et de notre manière de les juger, de les estimer, de les critiquer, de les gommer ou de les rechercher. Ce que les accents cachent et ce qu'ils révèlent ? Moi franchement, j'n'ai pas saisi tout de suite ce qui clochait. Quand je laissais des messages vocaux, les gens ne me recontacteraient pas. Durant des semaines, mon répondeur est resté

désespérément vide. Puis j'ai fini par comprendre que ce qui faisait obstacle c'était mon accent. »

**Extrait 15 :**

« [...] la langue et la société, et c'est ça la démarche de la sociolinguistique, comme l'affirme William Labov (1976 : 37). La réponse : personnellement, j'ai un accent tunisien (arabe) qui est, alors peut-être, léger, disent certains, mais en fait, ça dépend de l'endroit où je suis. Si je suis en cours ou à l'administration, je fais exprès de masquer mon accent, je vais vers un accent plus pointu et plus standard. Quand je parle au téléphone avec mon père, mon frère et bien effectivement j'ai mon accent maghrébin (tunisien) qui ressort, basiquement et on me le fait remarquer. Aussi donc, je suis assez caméléon. Enfin toute langue parlée sur un territoire donné ou dans un espace donné varie, et comme il va y avoir des accents, ces accents vont se développer en dialectes et sont devenus ou seront devenus des langues. Ensuite le même processus se produit, c'est-à-dire qu'il y a des accents selon les régions, selon les milieux sociaux aussi, donc, ça n'arrête pas dès qu'il y a une langue. »

**Extrait 16 :**

« [...] Il y a variation, et dès qu'il y a variation, il y a accent et c'est une variation (de prononcer les mots) dans la manière de prononcer les mots, cette variation peut être due à plusieurs facteurs, la géographie bien sûr, l'âge des locuteurs et des locutrices mais aussi leurs classes sociales, leurs origines, et tout ça peut évoluer. On a tendance à dire les accents sont très présents en français mais qu'ils s'effaceront de plus en plus au profit d'une norme, celle du parler parisien, celle du parler d'Île-de-France. Avoir un accent, c'est stigmatisant, et on se sent toujours dans la gêne.»

**Extrait 17 :**

« [...] alors je dirais, il y a des tendances au nivellement à quelque chose qui doit de l'homogénéisation, et c'est toujours le cas des forces centrifuges et

centripètes. On va dire convergence vers un centre, c'est-à-dire qu'il y a référence, il y a un centre qui s'auto-définie comme centre. Il y a la norme, et l'accent ne fait pas la norme.»

**Extrait 18 :**

« [...] Il y a une façon de parler que la majorité valorise (parce que c'est celle utilisée dans les médias, les chaînes TV...) elle est désirable par le système de l'éducation. Avoir un accent peut gâcher le boulot. »

**Extrait 19 :**

« [...] D'un point de vue linguistique tout le monde a un accent, mais d'un point de vue social, certaines manières de parler sont considérées comme meilleures que d'autres et on se moque des accents qu'on juge inférieurs. On coupe la parole aux gens et ils ont du mal à retrouver leurs mots ! (On voit bien l'effet de ce genre de moquerie). »

**Extrait 20 :**

« [...] On leur signifie qu'ils n'ont pas la bonne manière de parler, ils n'ont pas droit à la parole, parce qu'ils n'ont pas le bon accent ! »

**Extrait 21 :**

« [...] la ville, et en particulier Marseille, elle attire du point de vue sociolinguistique des ruraux ou des provinciaux qui viennent à la fois y gagner leur vie, car c'est là où il y a beaucoup de langues, beaucoup d'accents. Si Marseille était la capitale du monde, les accents seront mesurés autrement et la norme deviendrait celle des maghrébins puisque leur accent semble identique qu'à celui des marseillais entre « Rause » et « Rose ». La « rause » ne serait plus un accent, ça serait la manière de parler standard. Donc, toutes ces questions de point de vus, on est dans le relativisme absolu le plus complet, mais effectivement, il n'en demeure pas moins que ce non

accent, il est là, il existe, on ne peut pas dire que c'est un accent comme les autres. »

**Extrait 22 :**

« [...] Souvent quand on croit parler sans accent c'est tout simplement qu'on a un accent considéré comme légitime, l'accent standard qu'on croit être un non accent c'est juste l'accent du groupe symboliquement dominant, sachant que ce groupe peut changer selon le temps, selon l'époque. »

**Extrait 23 :**

« Il y a une évolution ! Si on prend l'histoire du français, l'accent est toujours associé au pouvoir. Mais ce pouvoir change, c'est-à-dire, que ça y était l'aristocratie, l'accent dominant était celui de l'aristocratie, de la classe dominante. Puis c'était l'accent de la bourgeoisie, et ça arrive avec la révolution française lorsque la classe bourgeoise s'empare un petit peu du pouvoir. Et les aristocrates sont restés quand même un peu relégués. C'est ceux dont on a pris le privilège, du coup, ils n'ont plus de force, ils ne sont plus la référence. Ensuite ça va être un peu la petite bourgeoisie, la petite et moyenne bourgeoisie parisienne cultivées et aujourd'hui on en arrive à ne plus avoir cette référence à la bourgeoisie, mais c'est plutôt des gens qui ont un capital culturel élevé mais forcément économique, donc, ça va être des gens qui travaillent dans les médias, à la radio, télévision, tout ce qui est communication, etc. Ce sont ces gens-là qui font la norme, sans être pas

**Extrait 24 :**

« [...] Dès qu'on dit accent étranger (maghrébin), on est dans la caricature, et on dit effectivement n'importe quoi [...] »

« Dès qu'on est là ou on vient de ces régions, on est dans la réduction et on peut déverser, justement toutes les idéologies qu'on a dessus et on ne parle pas de la chose correctement (ça montre bien l'aberration du truc). »

**Extrait 25 :**

**« [...] On juge que c'est une manière de parler de gens issus de l'immigration donc c'est une manière de parler qui n'est pas française. De toutes les façons, on garde notre accent de l'arabe marocain sur la prononciation du français. Malgré l'effort de parler français dans notre cercle familial ou amical fermé. »**

**Extrait 26 :**

**« On veut devenir journaliste, tu vas faire la presse régionale parce que avec ton accent, tu ne vas pas présenter la politique ou tu ne vas pas avoir un poste avec le public parce que toi et ton accent, c'est la déviation par rapport à la prononciation d'Île-de-France [...] ».**

**Extrait 27 :**

**« En effet, j'ai un accent maghrébin, mais je refuse ces mots éphémères, je ne veux pas faire ce métier. Est-ce qu'un handicap d'avoir un accent, qui est le vrai, qui est l'authentique qui a le droit d'édicter les lois, les normes, c'est inhérent à toutes les langues ? »**

**Extrait 28 :**

**« Je suis tout à fait d'accord avec vous, la preuve est là, à cause de mon accent, je n'ai pas pu trouver un travail dans mon domaine de présélection je suis représentant vendeur ordinaire dans la vie de tous les jours dans l'informatique, avec mon accent maghrébin, vous voyez c'est à cette intégration sociale que vous faites allusion, ça fait quand même rire, mais amèrement. »**

**Extrait 29 :**

**« Imaginez si on a un accent qui faisait en sorte que nous nous fassions constamment juger sur notre capacité à parler le français ! »**

**Extrait 30 :**



« C'est un commentaire qui revient assez fréquemment, c'est parfois anodin, mais le problème, c'est souvent accompagné d'une dose de jugement. Puis, trois locuteurs : 1 tunisien, 1 marocain, 1 algérien déplorent ce genre de problèmes tout en faisant des critiques à la première personne comme : oh ! Que c'est beau comment tu pratiques ton français ! »

**Extrait 31 :**

« [...] Je ne pratique pas mon français, je suis 100% francophone. Je me sens des fois frustré, le fait d'avoir un accent, et ça peut me créer une sorte d'insécurité linguistique. »

**Extrait 32 :**

« [...] C'est un malaise, un sentiment d'infériorité qui provoque un manque de confiance, le fait de s'exprimer avec un accent, on nous a toujours dit que notre français n'était pas bon. »

**Extrait 33 :**

« [...] Donc, nous préférons communiquer avec un groupe social, auquel nous pouvons nous identifier, parce que nous allons peut-être, être moins susceptible, d'avoir du jugement par rapport à nos accents, et d'éviter d'avoir souvent ce reproche de la part des natifs (l'autre – Altérité), c'est une espèce de violence méconnue. »

**Extrait 34 :**

« [...] N'importe quel français peut déceler que nous sommes maghrébins, parce que dès que nous disons « réfrigirateur » au lieu de dire « réfrigérateur » ou nous roulons les /R/ ou parlons avec un débit rapide ou mettre des pauses là où il ne faut pas en mettre. La tâche est effectivement ardue, ce qui explique que l'accent peut nous rendre très mal à l'aise en parlant en français. »

**Extrait 35 :**

**« [...] Je crois que le fait que l'accent est neutre, tout le monde le comprend, ça s'homogénéise. Alors que certains accents très prononcés, comme d'ailleurs ceux des maghrébins sont difficiles à comprendre, si on n'est pas vraiment attentif [...] Donc, dois-je déchiffrer : les mots qui leurs sont propres, et qui ne peuvent être compris que par certains de leur groupe social, ou dois-je déchiffrer l'accent qui m'est inconnu ? C'est compliqué ! Du coup je préfère interrompre la communication mieux que de s'engager dans l'inconnu. »**

**Extrait 36 :**

**« [...] Votre mâchoire y est sûrement pour quelque chose-vous êtes blessé là ! Vous avez mal quand vous parlez là. Je vous assure que vous vous exprimez d'une façon, très, très, particulière ! ce sont là quelques propos, qu'on entend quotidiennement ».**

**Extrait 37 :**

**« Il n'est pas nécessaire d'apprendre la langue de Molière pour travailler. »**

**Extrait 38 :**

**« Honnêtement, ça m'a choqué sur le coup parce que c'est une forme de discrimination insupportable. Et ce qu'on demande à des maghrébins, étudiants ou pas, c'est précisément d'abdiquer quelque chose de leur identité ».**

**Extrait 39 :**

**« Je n'aime pas idéaliser les apparences à mon entourage, ce qui fait de moi un sceptique envers le rejet. »**

**Extrait 40 :**

**« Ne pas y penser du tout. »**

**Extrait 41 :**

**« C'est un phénomène que nous vivons tous au quotidien, très naturellement apparemment, et pourtant on sait à quel point ça a un impact, ça peut nous atteindre très négativement, ça peut provoquer la honte de prendre la parole, surtout en public. »**

**Extrait 42 :**

**« [...] Manifestement l'accent, ce n'est pas quelque chose qui est distincte de nous, mais c'est quelque chose qui fait partie de nous (...), c'est quelque part notre identité, et notre manière avec laquelle on peut s'identifier à notre groupe ethnique. »**

**Extrait 43 :**

**« Il est inacceptable de considérer qu'une de nos caractéristiques n'est pas recevable (...) Ce n'est pas légitime d'exclure quelqu'un parce qu'il parle avec une langue qu'on refuse ou avec une façon qu'on stigmatise. »**

**Extrait 44 :**

**« [...] Ils plaquent une autre langue ou une autre manière de parler sur la langue parlée, et du coup ils n'arrivent pas à rendre les mots intelligibles pour les locuteurs natifs de cette langue. Moi je pense que le fait de gommer son accent est plus que nécessaire !»**

**Extrait 45 :**

**« [...] Il m'est arrivé d'entendre des remarques qui me font parfois sourire, mais, avec tristesse et ressentiment, genre : « quoi ! », « pardon ! » l'effet de ces remarques est souvent négatif. »**

**Extrait 46 :**

**« [...] Oui, mais cet accent, dit fort prononcé, est un indice marqueur de mon identité, et je ne suis pas prêt à le perdre, je risque de perdre mon identité, après, le contexte aide à décoder le sens. »**

**Extrait 47 :**

**« [...] Je suis tout à fait d'accord avec vous et avec les participants (dix locuteurs de groupe) ; la preuve est là à cause de mon accent je n'ai pas pu trouver un travail dans mon domaine de présélection, je suis peintre en bâtiment, avec mon accent maghrébin, vous voyez c'est à cette intégration sociale que vous faites allusion, ça fait quand même rire, mais amèrement. »**